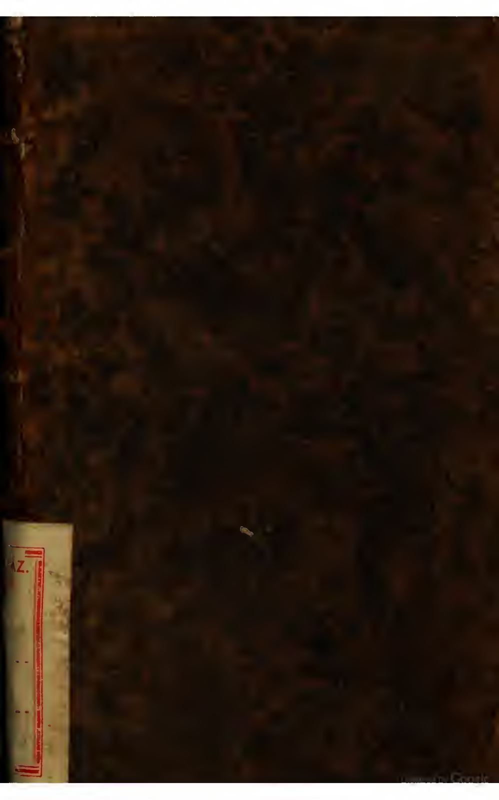
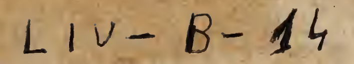



LIV - B - 14

HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME II.



A PARIS,
Chez Claude Barbin, au Palais, ſur le ſecond Perron de la ſainte Chappelle.

M. DC. LXXXIX.

Avec Privilege du Roy.



ARGUMENT
DU TROISIE'ME LIVRE.

JEAN *Roy d'Arragon qui avoit un fils & deux filles de son premier mariage avec l'heritiere de la Navarre, épouse en secondes nôces Ieanne Henriquez, dont il a un second fils. Cette femme met mal son mary avec son fils aîné; & le traite si mal, qu'il est contraint de se refugier en Navarre. Tous les Peuples prennent les armes en sa faveur : Il donne la bataille à son Pere : Il est défait, & se sauve dans l'Isle de Majorque. Son Pere & sa Belle-mere le trompent, & l'attirent en Catalogne, où ils l'arrêtent : mais les Catalans se revoltent, & le font délivrer. Sa Bellemere l'empoisonne avant que de le rendre ; & presente son fils aux Catalans, afin qu'ils le reconnoissent pour heritier de leur Etat. Les Catalans la contraignent avec son fils de s'enfermer dans Gironne, où elle est assiegée. Son Mary pour la sauver engage à Loüis le Roussillon & la Cerdagne. Le Roy de Castil-*

le presse Loüis d'une entrevuë, qui se fait sur le bord de la riviere de Bidassoa, & les deux Roys se separent également mal-satisfaits l'un de l'autre : de là vient l'inimitié si fameuse entre les François & les Espagnols. Loüis entreprend de retirer du Duc de Bourgogne les Places sur la Somme. Le Comte de Charollois s'y oppose : mais Loüis ne laisse pas d'en venir à bout, parce qu'il trouve moyen de persuader aux Croys qu'il y va de leur interêt d'avoir des biens en France & en Flandres, afin que s'ils sont chassez de l'un de ces deux Etats, ils trouvent dequoy subsister dans l'autre. Sa Majesté ne reüssit pas si bien dans l'échange qu'elle propose ensuite de Hédin avec Tournay. Elle va dans la premiere de ces deux Villes. Le Duc de Bourgogne l'y visite : mais le Comte de Charolois s'excuse de s'y trouver, sur l'attentat vray ou prétendu du Bâtard de Rubempré sur sa vie. Loüis s'en vange en faisant une loy, qui obligeoit tous ceux qui relevoient mediatement de sa Couronne de luy prêter serment envers & contre tous, & en envoyant de-

mander au Duc de Bourgogne justice contre son fils. Le Comte veut répondre sur le champ aux accusations faites contre luy : mais le Duc remet la partie au lendemain, & donne ainsi le temps à son fils d'évaporer son ressentiment. Loüis irrite le Duc de Bretagne ; & du Châtel persuade ce Duc de tromper Loüis, en l'amusant jusqu'à ce qu'il se soit lié avec le Comte de Charollois. Le Duc de Bourbon fâché du refus qu'on luy avoit fait de l'épée de Connétable, fournit au Duc de Bourgogne le pretexte dont il avoit besoin pour entrer dans la Ligue sans rien hazarder, en resignant à son fils unique l'administration de ses Etats. Enfin le Duc de Berry y est attiré par la promesse de luy faire augmenter son appennage, & épouser la Princesse de Bourgogne. Louis informé de la Ligue, marche en diligence vers les Provinces du Duc de Bourbon, & y enleve sept cent lances. Mais ce mouvement donne le loisir au Comte de Charollois de se presenter devant Paris, qu'il auroit insulté, si ses Officiers de guerre aussi peu experimentez que luy

ne luy eussent conseillé d'abandonner ce projet, pour aller joindre les armées des Ducs de Berry & de Bretagne. Il trouve à Montlhery le Roy qui venoit au secours de Paris. On rapporte icy les diverses relations du veritable motif de la bataille qui s'en ensuivit, & l'on ne détermine rien là-dessus. Le Roy & le Comte de Charollois y défont chacun l'aîle gauche de son Ennemy. Ils courent tous deux risque de leurs personnes ; & commettent reciproquement deux fautes, qui les empêchent de remporter une entiere victoire. Ils se trouverent au retour de la poursuite des fuyards, qu'ils sont à deux de jeu, & n'osent se choquer davantage. Ainsi la victoire demeure indécise. Louis retourne vers Paris, & le Comte marche pour joindre les Ducs de Berry & de Bretagne. La nouvelle qu'il avoit vaincu sans eux, leur fait apprehender qu'il ne veuille usurper la Couronne. Ils prennent des mesures pour l'en empêcher. Mais l'avis qu'ils ont que Louis est à Paris, les raccommode avec le Comte qui se défie d'eux, & cherche à se réünir avec les Anglois.



HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on voit la Bataille de Mont-l'hery, & ce qui est arrivé de plus curieux en France durant le reste de l'année 1464. & l'année 1465.

A France nonobstant les pertes qu'elle venoit de faire dans l'Italie & dans l'Angleterre, & la guerre civile dont elle estoit menacée, ne laissa pas de travailler à s'agrandir du côté de l'Espagne. Jean puisné de la Maison d'Arragon avoit épousé Jeanne d'Evreux Princesse du sang

Royal de France, & heritiere de la Couronne de Navarre, à condition * que si cette Princesse décedoit la premiere, & qu'elle laissât des enfans, leur Pere n'auroit l'administration de la Navarre que jusqu'à la majorité de l'aisné s'il y avoit des fils, ou de l'aisnée s'il n'y avoit que des filles; & la remettroit alors à ce fils ou à cette fille d'aussi bonne foy, que s'il n'eût jamais esté Roy de Navarre. Cette prévoyance n'avoit point esté superfluë, & le cas estoit arrivé. La Reine de Navarre estoit morte avant son Mary, & luy avoit laissé un fils unique Charles Prince de Viane, & trois filles. L'aisnée avoit épousé Henry l'Impuissant Roy de Castille. Gaston de Foix Prince de Bearn s'estoit marié avec la seconde, & la troisiéme ne sert de rien à l'éclaircissement de cette Histoire.

* Dans les Contrats des Roys de Navarre. Ils sont entre les Manuscrits de Lomenie.

Jean se contenta de la pure & simple administration de la Navarre, tant qu'il demeura cadet de sa

Maison, & qu'il vécut en viduité : mais une succession inesperée & de secondes nôces luy inspirerent d'autres pensées. Son frere aisné Alphonse mourut sans enfans legitimes ; & luy laissa la Principauté de Catalogne, & les Royaumes d'Arragon, de Sicile, de Valence, de Majorque, & de Minorque. Il les recueillit sans aucune contestation ; & la profonde paix dont il joüissoit ne fut troublée que par celle des passions, qui traverse le plus souvent la felicité des Grands. Il devint amoureux de Jeanne Henriquez fille du Connestable de Castille, & il l'épousa. Il en eut un fils appellé Ferdinand, qui fut depuis surnommé le Catholique ; & la naissance de cét enfant fut la cause, ou du moins l'occasion, de tous les malheurs qui arriverent durant plus de trente ans dans les Maisons* Royales qui possedoient les quatorze Royaumes d'Espagnes.

* Celles de Castille, d'Arragon, de Portugal.

La nouvelle Reine d'Arragon avoit de la beauté & de l'esprit, mais

& de Navarre. elle avoit aussi caché jusques-là sous une feinte modestie l'ambition d'un démon, & la fierté d'une Amazone. Elle ne pouvoit supporter la loy fondamentale de tous les Royaumes d'Espagne, qui appelloit à leur succession les fils aisnez sans que les cadets y eussent aucune part, & le comble de son déplaisir estoit que son fils y fût sujet. Elle prévoyoit que le Prince de Viane outre le Royaume de sa mere, auroit encore les cinq de son pere; & comme elle n'estoit pas d'humeur à souffrir que le jeune Ferdinand dépendist un jour de son beau-fils, elle resolut de commettre le plus noir des crimes qui pouvoient servir à l'aggrandissement du mesme Ferdinand. L'impossibilité de frustrer le Prince de Viane d'aucune des six Couronnes qui le regardoient, la fit resoudre à les luy ôter toutes; & le premier artifice qu'elle mit en usage pour y parvenir, fut le prodigieux ascendant que ses charmes, ou quelque autre

chose que l'Histoire n'a pas connuë, luy avoient donné sur l'esprit de son mary, quoy-qu'il fût d'ailleurs le plus difficile des hommes à être gouverné. Elle ne se contentoit pas de luy faire vouloir generalement tout ce qu'elle approuvoit : mais elle luy faisoit de plus concevoir de l'équité dans les actions les plus criminelles, quand elles les luy proposoit pour innocentes.

Ce fut sur cét étrange fondement que le Prince de Viane estant devenu majeur, elle representa au Roy d'Arragon qu'il pouvoit retenir durant sa vie l'administration de la Navarre, nonobstant les clauses contraires de son premier contrat de mariage. Que l'obligation des enfans aux peres qui les avoient mis au monde estoit de telle nature, que ce jeune Prince ne seroit jamais bien fondé pour luy demander l'usufruit du bien de sa mere ; & que s'il faisoit la moindre démonstration d'y penser, il s'attireroit une éternelle infamie pour avoir voulu cõtraindre

ſon propre Pere de ſe dépoüiller avant que de mourir. L'intention de cette cruelle Princeſſe eſtoit ſi cachée, que le Roy ſon mary, tout ruſé qu'il eſtoit, n'en eut pas le moindre ſoupçon. Elle avoit beſoin de demeurer long-temps auprés du Prince de Viane, ſi elle vouloit attenter impunément à ſa vie, ſuppoſé qu'elle ne puſt autrement élever le jeune Ferdinand ſur le Trône. Cependant elle prévoyoit que le Roy ſon mary n'auroit pas plûtoſt reſtitué la Navarre à ſon fils aîné, que ce jeune Prince quitteroit la Cour d'Arragon pour aller tenir la ſienne à Pampelune ; & n'en partiroit que lorſque les Loix de l'Etat l'appelleroient à la ſucceſſion de ſon Pere, c'eſt-à-dire qu'il ne retourneroit en Arragon que le plus fort ; & en poſture de donner la loy à ſa Belle-mere, au lieu de la recevoir d'elle.

Le Roy d'Arragon comprit ſeulement que ſa femme prétendoit joüir le plus long-temps qu'elle

pourroit du revenu de la Navarre, afin de laisser au moins beaucoup d'argent comptant à Ferdinand, puisqu'elle n'avoit autre chose à luy donner. Mais l'injustice qu'il s'agissoit de commettre estoit si visible, que le Roy d'Arragon ne s'y resolut, qu'aprés que son Conseil, gagné par la Reyne, luy eut remonstré que les Roys ses Predecesseurs s'estoient autrefois aggrandis aux dépens de ceux de Navarre, & avoient usurpé sur eux beaucoup de Villes frontieres de ce Royaume. Que Sa Majesté ne pouvoit honnestement se dispenser de les restituer à son fils en luy rendant la Navarre, ce qui feroit un tort irreparable à l'Arragon. Car encore que cette Couronne dust estre réünie en la personne du Prince de Viane à la Navarre : si ce Prince avoit plusieurs fils, le second qui auroit la Navarre demanderoit les Places usurpées ; & il y auroit d'autant moins de justice de les luy refuser, qu'elles auroient déja esté renduës

à ſon Pere. Au lieu que ſi le Prince de Viane ne devenoit Roy de Navarre & d'Arragon qu'en un meſme temps, la difficulté pour les Places demeureroit indéciſe, & l'aîné de ſes enfans auroit plus de droit de les retenir.

On amuſa donc le Prince de Viane ſous divers pretextes ; juſqu'à ce que les Eſtats de Navarre le voyant encore traité comme un mineur à l'âge de trente ans, & n'en penetrant pas le veritable motif, s'imaginerent que le deſſein du Roy ſon pere eſtoit d'incorporer la Couronne de Navarre à celle d'Arragon, de la meſme maniere que celles de Sicile, de Valence, de Majorque, & de Minorque, y avoient eſté unies, & pour ne tenir deſormais lieu que de Provinces à ſon égard. L'Eſpagne n'avoit point alors de peuple plus fier, ny plus indocile que celuy de la Navarre. Il eſtoit jaloux au dela de l'imagination d'avoir un Roy particulier ; & il ne concevoit point de

difference entre l'esclavage, & l'obeïssance à un Prince Estranger. Il consideroit en cette qualité les Roys d'Arragon, tout voisins & Espagnols qu'ils estoient; & la crainte de leur estre toûjours soûmis, suffit pour l'engager à la revolte. Le Prince de Viane mesmes fut obligé de se mettre à sa teste, aprés avoir inutilement tenté toutes les voyes qu'il jugea propres à l'en exempter; & l'on doit icy dire à sa décharge qu'il ne prit les armes contre son Pere, qu'aprés que les Navarrois l'eurent menacé de choisir un autre Roy, s'il refusoit de les commander dans une telle conjoncture. C'étoit alors l'usage par toute l'Europe de décider d'abord par une bataille toutes les difficultez survenuës entre les Souverains; & quiconque la refusoit, passoit irrémissiblement pour lasche, quelque interest qu'il eust de tirer la guerre en longueur; soit que l'on crût ménager le sang humain, ou que l'on ne fust point encore persuadé de la maxime que

ceux qui ont le profit à la guerre en ont aussi l'honneur. L'armée du Prince de Viane estoit aussi forte, & du moins aussi resoluë que celle du Roy son Pere : mais elle ne luy estoit comparable, ny en experience, ny en discipline. Les Navarrois avoient toutes les dispositions necessaires pour devenir bons soldats : mais la profonde paix dont ils avoient joüi toute leur vie, leur avoit osté les occasions d'exercer leur valeur. Les Arragonois au contraire s'estoient tous endurcis dans les longues guerres de leur Roy précedent * contre la Maison d'Anjou pour le Royaume de Naples ; & il n'y avoit point de Gentilhomme entre eux, qui ne fust capable de commander une armée. Ainsi le Prince fut défait, & réduit pour sauver sa vie à se travestir, & à entrer dans un Vaisseau qui le débarqua dans l'Isle de Majorque.

* Alphonse Quatre.

Il y trouva l'azile qu'il cherchoit, & il y pouvoit attendre en sureté quelque révolution favorable, s'il eût

eût eu les deux penchans les plus ordinaires aux Eſpagnols, qui ſont l'incredulité & la défiance. Mais il eſtoit né avec des inclinations oppoſées à ces défauts ; & comme il vivoit dans la plus haute devotion de ſon temps, qui tenoit beaucoup de la ſuperſtition, il auroit eu peur de bleſſer la charité chreſtienne en doutant tant ſoit peu de la ſincerité d'autruy. Son Pere & ſa Bellemere qui le connoiſſoient de cette humeur, le laiſſerent long-temps en Majorque ſans témoigner de penſer à luy, & feignirent enſuite de s'adoucir inſenſiblement à ſon égard. Ils l'envoyerent viſiter : Ils le comblerent de civilitez : Ils excuſerent ce qui s'eſtoit paſſé de leur part ſur un mal entendu ; & ils offrirent pour reparer leur faute non ſeulement de luy reſtituer la Navarre, mais encore de le faire reconnoiſtre dans l'aſſemblée des Eſtats Generaux qu'ils convoqueroient à Sarragoſſe, pour heritier neceſſaire de la Couronne d'Arragon ;

& de celles qui luy eſtoient unies. Ce pretexte eſtoit d'autant plus plauſible, que c'eſtoit la couſtume dans toutes les Monarchies d'Eſpagne de faire preſter de bonne heure le ſerment à celuy qui de droit y devoit ſucceder, & que cependant le Prince de Viane avoit déja quarante ans, ſans que les Arragonois euſſent juré de le recevoir un jour pour leur Roy.

Il donna dans le piege qu'on luy tendoit; & s'alla mettre imprudemment entre les mains de ſes ennemis, ſans autre aſſurance que celle de leur parole. Il fut arrêté à Lerida, où les Etats de Catalogne étoient convoquez; & ſon propre Pere luy donna des Commiſſaires, pour luy faire ſon procez comme à un Rebelle : mais le lieu n'avoit pas eſté choiſi comme il le falloit pour une telle violence. C'eſtoit en Catalogne où les peuples ſe picquoient de deux choſes tout-à-fait contraires à l'intention de la Cour d'Arragon. La premiere eſtoit une

grande probité ; & la seconde la conservation de leurs privileges, * dont l'un des plus importans empêchoit le Roy de mettre en prison qui que ce fût dans le Pays, sans le consentement du Conseil suprême de Catalogne qu'ils appelloient Députation. Ils estoient si persuadez de l'innocence du Prince, qu'ils présupposerent qu'il y alloit de leur conscience, de leur liberté & de leur reputation tout ensemble, de ne pas souffrir qu'il fût opprimé dans leur Principauté. Ils se soûleverent si promptement & en si grand nombre, que la Cour d'Arragon qui estoit assez mal accompagnée dans Lerida, parce qu'on ne l'y auroit pas laissée entrer la plus forte, fut contrainte non seulement de lâcher prise, mais encore de se soûmettre à la discretion des Catalans. Elle en fut quitte pour mettre le Prince de Viane, en possession de la Catalogne, & pour luy permettre d'y demeurer jusqu'à ce que la loy l'appellât à la succession des

* Dans les privileges de Catalogne.

autres Couronnes, dont il fut déclaré & reconnu heritier necessaire dans une Assemblée des Etats d'Arragon tenuë exprez à Sarragosse. Sa Belle-mere se fit honneur de l'aller tirer de prison: mais elle ne fut pas plûtost de retour avec son Ma y dans l'Arragon, que les Catalans eurent occasion de soupçonner qu'on les avoit trompez.

Le Prince de Viane qu'on leur avoit laissé se trouva mal, & il parut en luy tous les simptomes d'un poison lent. La fiévre presque imperceptible dont il fut saisi, surmonta tous les remedes qu'on luy donna pour la chasser, & ne le quitta qu'aprés avoir achevé de consumer ce qui luy restoit de forces. Il languit long-temps, mais enfin il fut épuisé, & toute la consolation qu'eurent ses amis, fut de l'entendre raisonner juste jusqu'au dernier soupir, & de le voir mourir sans beaucoup de douleur. Il confirma par son Testament la Loy fondamentale de la Navarre, qui

appelloit sa sœur aînée à luy succeder : mais cette Princesse ne fut pas moins malheureuse que luy. Le Roy de Castille qu'elle avoit épousé l'accusa de l'impuissance dont il estoit seul coupable, & la renvoya sous ce vain pretexte au Roy d'Arragon son pere. Ce Roy craignant d'être obligé de restituer la Navarre au mary qu'elle pretendroit, fit une estrange convention avec Gaston de Foix Souverain de Bearn qui avoit épousé sa seconde fille. Il luy livra l'aînée; & luy permit de la confiner dans une perpetuelle prison, à condition que le Roy d'Arragon joüiroit de la Navarre durant sa vie, & que la femme & les enfans de Gaston de Foix se contenteroient cependant d'estre reconnus à Pampelune en qualité d'heritiers présomptifs & necessaires de ce Royaume. Ce traité fut executé dans toute son étenduë; & la Princesse de Navarre perit comme son frere, par la seule consideration qu'elle avoit herité de luy.

Les Catalans & les Navarrois ne s'amuserent point à regretter inutilement les deux pertes qu'ils venoient de faire. Ils commencerent de concert leur revolte ; & la porterent d'abord à l'extremité, en appellant à leur secours les Castillans ennemis jurez des Arragonois. L'ordre qu'ils tinrent, fut de mettre sur pied deux puissantes armées en même temps ; & le Roy d'Arragon qui n'estoit gueres moins haï de ses autres sujets que des Navarrois & des Catalans, n'osant sortir de Saragosse de peur que les Bourgeois de cette Ville Capitale ne luy en fermassent les portes lorsqu'il y prétendroit rentrer, fut contraint d'envoyer la Reine sa femme en Catalogne, & Gaston de Foix son gendre en Navarre avec ce qu'il put lever de Troupes. Gaston qui estoit le plus riche & le plus accredité Seigneur de la Guyenne attira tant de Gascons sous ses Enseignes, qu'il empêcha le Roy de Castille accouru avec trente mille hommes de se joindre aux Navar-

rois ; & le reduisit à se contenter d'Estrelle, & de quelques autres Places qu'il prit sur la frontiere de Navarre.

La Reine d'Arragon ne fut ny si heureuse, * ny si bien secondée, & son trop de précaution ne servit qu'à la conduire sur le bord du précipice. Comme elle avoit à peu prez commis le même crime à l'égard du Prince de Viane, que Fredegonde à l'égard du Roy Chilperic, elle prétendit éviter par la même voye le supplice qui luy estoit preparé. Elle supposa que tout ainsi que le respect des François pour leur jeune Roy Clotaire Second les avoit empêchez de punir la Reine sa mere, quoyqu'ils fussent persuadez qu'elle étoit la plus criminelle des femmes : de même la consideration des Catalans pour le jeune Ferdinand fils unique de leur Roy feroit tomber de leurs mains les armes qu'ils avoient prises contre sa mere, quoy qu'ils ne doutassent point qu'elle n'eust empoisonné le Prince de Via-

* Dans les lettres du Roy d'Arragon à Loüis Onze.

ne. Mais il y avoit trop de témerité pour la Reyne d'Arragon à hazarder sa personne sur l'esperance d'un succez semblable à celuy de Fregonde, dont les veritables causes n'estoient point assez précisément marquées dans les Histoires qui le rapportent.

La Reine d'Arragon ne fut pas plûtôt entrée avec son fils en Catalogne, que les mécontens l'attaquerent avec autant de fureur que si elle eût esté seule. Ils defirent ses Troupes ; & l'investirent dans la Ville de Gironne, qui seule luy avoit ouvert ses portes, à cause que le jeune Ferdinand prenoit alors la qualité de Prince de Gironne. Cette Place n'estoit pas forte : Le Roy d'Arragon ne la pouvoit secourir. Il aimoit éperdument sa femme, & connoissoit mieux qu'aucun autre le genie des Catalans. Il prévoyoit que leur vangeance ne seroit pas appaisée par les plus horribles supplices qu'ils feroient endurer à cette Princesse ; & qu'ils déchireroient

aussi son fils, en haine de ce que c'estoit pour le faire regner qu'elle avoit empoisonné le Prince de Viane. Le Roy d'Arragon n'avoit point d'autre voye pour dégager deux personnes qui luy estoient si cheres, que de rechercher l'assistance de la France, mais il ne luy estoit pas facile de l'obtenir pour deux raisons. L'une que la Maison d'Arragon estoit son ennemie déclarée, pour luy avoir osté les Royaumes de Sicile & de Naples. L'autre que l'alliance entretenuë avec soin depuis trois cent ans entre les Roys de France & ceux de Castille, ne permettoit point à Loüis Onze dans les regles de politique qui s'observoient alors avec assez d'exactitude entre les Princes Chrestiens de prendre part dans une querelle où la Castille n'estoit entrée qu'à la priere des Catalans, dont on avoit empoisonné le Souverain.

Il falloit donc obliger Loüis Onze par un interest present, qui fust plus considerable à son égard

que les prétentions les plus éloignées de la France sur les Royaumes de Sicile & de Naples ; & neanmoins engager Sa Majesté Tres-Chrestienne d'une maniere, qui ne la contraignît pas de rompre ouvertement avec la Castille. C'est ce que fit le Roy d'Arragon en priant Loüis de luy prester trois cent mille écus d'or sur les Comtez de Roussillon & de Cerdagne ; à la charge que s'il n'estoit remboursé du principal & des interests dans dix ans, la faculté du rachapt * cesseroit, & les deux Comtez demeureroient unis à la Monarchie Françoise.

* Dans les negociations pour le Roussillon.

Cette proposition fut acceptée ; & l'on employa l'argent que Loüis fit compter immediatement aprés au Roy d'Arragon, à lever cent lances, qui faisoient au moins deux mille cinq cent chevaux. La moitié de ces Troupes passa sous le Comte d'Armagnac en Catalogne, où elle sauva la vie à la Reyne d'Arragon & au Prince son fils en faisant lever le siege de Gironne. Elle

fit quitter la campagne aux Catalans : Elle leur osta plusieurs Villes, & les enferma dans celle de Barcelone. L'autre moitié secourut à propos Gaston de Foix ; & recouvra si entierement la Navarre, qu'il n'y resta aucune marque de revolte.

Le Roy de Castille qui y estoit accouru avec une armée plus forte à la verité, mais moins aguerrie que celle des François, en fut chassé ; & comme il ne pouvoit ny ignorer la cause de sa disgrace, ny renoncer à la Navarre, où il prétendoit que les peuples en l'appellant luy eussent donné un droit incontestable, il s'imagina qu'en conferant avec Loüis Onze, & en luy monstrant les originaux des traitez conclus entre les Couronnes de France & de Castille, il l'obligeroit à rappeller les gens de guerre qui servoient sous Gaston de Foix. Il envoya en France des Ambassadeurs extraordinaires, qui sollicitèrent avec tant d'empressement l'en-

trevuë des deux Roys, que Loüis s'imagina que les Castillans avoient dessein de luy offrir un parti plus avantageux que celuy qu'il avoit accepté des Arragonnois. Il partit de Paris dans cette veuë ; & se rendit à jour prefix sur le bord de la riviere de Bidassoa, qui separe les deux Royaumes.

Henry Quatre Roy de Castille parut en même temps à l'autre bord; où le plus celebre des Historiens Espagnols Mariana convient que ce Prince bien loin de prétendre à la préseance, ou du moins à l'égalité, passa * volontairement la riviere pour visiter le premier le Roy de France.

* Datum Franciæ majestati.

La Reine d'Arragon en apprenant les nouvelles de cette entrevuë, estoit partie de Catalogne pour s'y trouver, & pour empêcher, s'il estoit possible, qu'il ne s'y prît aucunes mesures contre elle. Comme elle manquoit de pretexte pour assister aux conferences qui s'y tiendroient, elle en avoit

inventé un qui ne pouvoit être, ny plus plausible, ny plus convenable à l'humeur de Louïs Onze, qu'elle vouloit ménager. Elle avoit disposé son mary à le reconnoître pour Arbitre d'un differend qui duroit depuis plusieurs siécles entre les Couronnes de Castille & d'Arragon sur la ville d'Estrelle, dont l'une & l'autre prétendoient la proprieté. Elle avoit ensuite pressé le Roy de Castille de convenir du même Arbitre; & ce Prince dont le droit estoit plus clair que celuy du Roy d'Arragon, y avoit facilement consenti: tant pour obliger davantage Louis en luy témoignant une entiere confiance, que parce qu'il estoit prévenu de son bon droit; & qu'il sçavoit que Loüis aimoit la justice, par tout où il ne s'agissoit point de son interest.

Ainsi la premiere entrevuë des deux Rois & de la Reine d'Arragon se fit en France, mais elle fut sujette aux mêmes inconveniens que l'Histoire de tous les siécles avoit

obſervez dans les conferences de cette nature : car non ſeulement aucune des parties n'y arriva à la fin qu'elle s'eſtoit propoſée ; mais de plus elles en ſortirent avec une égale averſion l'une pour l'autre.

Le Roy de France avoit eſperé que le Roy de Caſtille luy engageroit la Province de Biſcaye, d'où il tiroit ſes ſoldats les plus agiles & les plus endurcis au travail ; & neanmoins ce Prince ſe contenta de luy prouver par des parchemins ſuranez, qu'il ne devoit aſſiſter ny directement ny indirectement les ennemis de la Caſtille. Le Roy de Caſtille de ſon côté s'eſtoit imaginé * que le Roy de France n'avoit accepté l'engagement du Rouſſillon & de Cerdagne, que par ignorance des Traitez tant de fois renouvellez entre la France & l'Eſpagne ; & qu'il n'en ſeroit pas pluſtoſt informé, qu'il redemanderoit ſon argent au Roy d'Arragon, & rappelleroit de Navarre & de Catalogne les Troupes Françoiſes.

*Dans la relation de cette entrevuë.

Cependant Sa Majesté Tres-Chrétienne prétendit que tous les Traitez en parchemin que l'on développa devant elle sur un riche tapis de Turquie, n'avoient pu luy ôter la liberté d'étendre sa frontiere de Languedoc jusqu'aux Pirenées, lorsqu'il en trouveroit l'occasion. Enfin la Reine d'Arragon s'estoit attenduë qu'encore que le droit de de son mary sur la ville d'Estrelle ne fût pas le meilleur, le Roy de France ne laisseroit pas de prononcer en faveur du Roy d'Arragon contre le Roy de Castille, par la seule consideration qu'il estoit le plus foible; & que plus il y auroit d'égalité de forces entre les Couronnes d'Espagne, plus leurs Roys auroient de déference pour la Monarchie Françoise. Mais Loüis dont la politique ne s'estendoit pas si loin, n'eut d'égard que pour l'équité, & adjugea au Roy de Castille les Places contestées.

Les deux Roys eurent en s'abordant des sentimens aussi differens l'un

de l'autre, que l'étoient leurs personnes & leur train. Loüis étoit grand & bien-fait : mais si mal vêtu, qu'à le voir seul on l'auroit pris pour un homme de mediocre fortune. Il n'estoit distingué du commun que par une Nôtre-Dame de plomb qu'il portoit à son bonnet, & qu'il avoit accoûtumé de baiser en donnant quelque ordre severe. Sa suite estoit presque toute en équipage de guerre : mais les armes n'en estoient ny gravées, ny dorées, ny considerables que par le long-temps que les ouvriers avoient employé à les fourbir, & par la finesse de leur trempe.

Henry de Castille estoit petit & laid ; & c'estoit sans doute pour déguiser ces deux défauts autant qu'il seroit possible, qu'il s'étoit extraordinairement paré. Ses Courtisans ne l'estoient pas moins que luy, chacun à proportion ; & l'on observa que le voile de la nacelle du Comte de Ledesma estoit de toile d'or, & qu'il n'y avoit pas jusqu'aux brodequins,

de ce Comte qui ne fuſſent enrichis de pierreries. Ainſi la maniere ſimple dont les François eſtoient vétus, attira d'abord le mépris des Caſtillans ; & le luxe des Caſtillans excita l'averſion des François, quoy que ny les uns ny les autres n'en témoignaſſent rien dans les premiers entretiens qu'ils eurent.

La perſonne neanmoins des trois qui perdit le plus à cette entrevuë, fut le Roy de Caſtille. Loüis avoit toûjours plus d'un deſſein, & ne manquoit jamais d'en ſubſtituer un nouveau en la place de celuy qu'il ne pouvoit executer. Comme il n'avoit pas réüſſi à s'aggrandir du côté de la Guienne, il penſa incontinent à reculer la frontiere de ſon Etat du côté de la Picardie. Il y prévoyoit les étranges oppoſitions dont on parlera bien-tôt ; & il préſuppoſoit que pour les ſurmonter, il auroit beſoin de toutes ſes forces. Il apprehendoit lorſqu'il y ſeroit le plus occupé, une diverſion du côté de la Biſcaye, & il la prévint par

cét artifice. Il remarqua d'abord que l'Archevêque de Tolede & le grand Maître de l'Ordre de Saint Jacques avoient le plus de credit à la Cour de Caſtille, & il entreprit de les gagner. Rien ne luy eſtoit impoſſible en cette ſorte de tentatives, parce qu'il y eſtoit prodigue, quoy que par tout ailleurs il fût extraordinairement ménager. On n'a pas ſçu combien ces deux Grands de Caſtille luy coûterent, mais il eſt conſtant qu'il tira d'eux ce qu'il prétendoit. Il les diſpoſa à donner à leur Maiſtre des conſeils avantageux à la France; & de crainte que le zele qu'il leur avoit inſpiré pour elle ne ſe refroidît, il trouva bon de les diviſer, & mêmes de les commettre l'un contre l'autre L'inimitié que Loüis leur avoit inſpirée, éclata peu de temps aprés le retour de la Cour de Caſtille à Burgos. Ils y travaillerent à ſe procurer une reciproque diſgrace; & ne pouvant ſe ſupplanter, ils exciterent dans le Pays une guerre civile qui ne ſe termina que par la ruïne

de leur Maistre. *

Ce furent là les principes secrets qui rompirent l'union entre la France & l'Espagne, continuée durant quatre siécles de Roy en Roy, de Royaume en Royaume, de Sujets à Sujets, & d'homme à homme; & la premiere source des longues & cruelles guerres qui ont presque toûjours occupé depuis les Successeurs des deux Roys qui se trouverent à l'entrevuë dont on vient de parler.

* Mariana dans l'Histoire de Henry Quatre.

Loüis aprés avoir manqué de s'étendre du côté de l'Occident par la possession de la Biscaye, pensa à couvrir du côté du Septentrion sa ville Capitale, qui estoit presque devenuë frontiere durant les dernieres guerres. Charles Sept son Pere avoit reconnu par une experience de trente-trois ans, que les Anglois ne pouvoient être chassez de France, s'il ne les des-unissoit d'avec les Bourguignons. Il avoit mis en usage toutes sortes de voyes pour arriver à cette fin, jusqu'à offrir la carte blanche à

Philippe surnommé le Bon Duc de Bourgogne son beau-frere ; & ce Duc l'avoit enfin acceptée aprés s'en être fait prier durant cinq ans. Il avoit imposé à Charles des conditions tres-dures, dont l'une avoit esté de se faire rembourcer des frais de la guerre, quoy que le Duc Jean de Bourgogne son pere en eût esté la premiere & la principale cause : de faire monter ces frais à la somme qu'il luy avoit plû ; & d'exiger que la France luy donnât en gage le Comté de Ponthieu, & les Villes de Picardie scituées sur la riviere de Somme, jusqu'à l'entier payement des quatre cent mille écus d'or, dont il prétendoit qu'elle luy fût redevable.

La crainte de renouveller la guerre en irritant ce Duc, avoit empêché Charles de retirer ses Places ; parce qu'il sçavoit qu'on ne les luy avoit demandées, que pour le tenir en sujetion : Que la Maison de Bourgogne avoit un dessein formé de les retenir ; & que le mot d'engagement n'avoit esté mis dans le Traitté, que

pour couvrir l'honneur des deux Princes qui se reconcilioient. Que d'un côté * il eût été honteux au Duc de Bourgogne qui faisoit profession d'une grande probité, de dépoüiller visiblement & sans cause l'aîné de sa Maison son Seigneur Suzerain, en l'obligeant de luy ceder toutes les Places qu'il tenoit sur la riviere de Somme, pour la seule reparation du meurtre du Duc son pere; & d'un autre côté il n'auroit pas esté moins honteux à Charles d'acheter si cher l'amitié de son vassal, & de témoigner par la cession forcée de ces Villes qu'il se mettoit à sa discretion. Cependant la France ne possedoit rien qui luy fût de si grande importance que les Places sur la Somme, & n'avoit aucune Province qu'elle n'eût été bien conseillée de donner en échange pour elles. Car outre qu'elles couvroient la Frontiere des Pays-bas, & qu'elles découvroient celle de France, & exposoient Paris aux premieres irruptions des Flamands, elles pouvoient servir de Places d'ar-

* Dans la negociation d'Arras.

mes aux Bourguignons, qui y eussent attendu à leur aise le débarquement des armées Angloises à Calais; & se joignant avec elles, eussent d'abord penetré sans obstacle jusque dãs le centre de la Monarchie Françoise.

Mais Loüis Onze moins timide, ou plus adroit que son pere, prit le traité d'Arras au pied de la lettre, & se proposa de dégager les Places scituées sur la Somme. Il sçavoit qu'à conduire l'affaire par les voyes ordinaires, le Duc de Bourgogne ne se dessaisiroit point de l'engagement dont il s'agissoit, & l'on va marquer icy les détours dont il se servit pour les y contraindre.

Le Duc de Bourgogne avoit une inclination particuliere pour la Maison de Croy, & l'avoit élevée sur toutes les autres les plus illustres de ses Etats. Elle estoit principalement composée du Seigneur de Croy qui en estoit l'aîné, du Seigneur de Chimay frere puîné de Croy, & du Seigneur d'Arscot fils de Chimay. Croy & Chimay tenoient le premier rang

dans le Conseil de leur Maistre, & Arscot estoit son seul Favory. Ces trois Seigneurs n'avoient rien à souhaiter pour le temps present, mais ils avoient tout à craindre pour l'avenir. Car il leur estoit arrivé l'inconvenient assez ordinaire aux Courtisans, qui possedent seuls depuis long-temps les bonnes graces de leur Prince; puis qu'ils avoient d'abord donné de la jalousie à l'heritier présomptif des Etats qu'ils avoient long-temps gouvernez, & qu'enfin ils s'estoient attirez sa haine.

Charles Comte de Charolois fils unique du Duc de Bourgogne se lassoit de n'avoir aucune part dans les affaires, & en accusoit les principaux Ministres de son Pere. Il s'en estoit plaint hautement, & les Croys ne pouvoient douter qu'il ne s'en vangeât, lors qu'il seroit devenu leur Maistre. Ils n'avoient point d'autre sureté à prendre contre luy, qu'en s'assurant de la protection du Roy de France par un signalé service qu'ils luy rendroient; & puis que ce Prince

n'avoit rien tant à cœur que de recouvrer les Places sur la Somme sans rompre avec le Duc de Bourgogne, ils étoient assûrés de le gagner s'ils lui en facilitoient les moyens. Mais ce qui acheva de déterminer les Croys à se mêler d'une affaire si délicate & si dangereuse tout ensemble, fut qu'ils n'avoient pas moins d'interest à proportion qu'elle réüssist, qu'en avoit Louys Onze, car ils avoient acquis durant leur faveur de belles Terres dans les banlieuës des Villes scituées sur la Somme. Ils ne les osoient échanger contre d'autres plus avancées dans le Royaume de France, de peur de donner pretexte au Comte de Charolois de les mettre mal avec son pere ; & si leur Maître venoit à manquer avant qu'ils eussent le temps de les vendre, ce Comte seroit en estat de les confisquer toutes, & d'appauvrir ainsi les Croys. Au lieu que si les Villes dont elles dépendoient étoient renduës au Roy de France durant la vie du Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois ne

ne pourroit ôter aux Croys que les Terres qui releveroient de luy, & il leur en resteroit assez en France pour subsister en grands Seigneurs.

Louys n'eut donc pas besoin de toute son adresse pour disposer les Croys à ce qu'il prétendoit de leur ministere. * Ils s'engagerent aisément à le servir ; & aprés que ce Prince eut fait proposer au Duc de Bourgogne qu'il vouloit retirer les Villes scituées sur la Somme, & que le Duc eut mis l'affaire en déliberation dans son Conseil, les Croys furent d'avis qu'on les restituast sur ces raisons. Que les Places dont il s'agissoit avoient esté détachées de la Monarchie Françoise comme par force ; & que le Duc de Bourgogne seroit mal conseillé de differer jusqu'à la mort, à se dessaisir du bien d'autruy. Qu'il laisseroit à son fils unique assez d'autres beaux Etats qui luy étoient venus, ou qu'il avoit acquis de ses Ancêtres par des voyes legitimes, pour le rendre le Souverain le plus considerable de l'Europe aprés le

* Dans la negociation pour les Villes de Somme.

Roy de France, & qu'à dire le vray les Villes sur la Somme seroient beaucoup plus nuisibles qu'utiles à la Maison de Bourgogne. Car outre la malediction de Dieu qu'elles attireroient infailliblement sur elle, la discorde qui se formeroit à leur occasion entre Loüis Onze & le Comte de Charolois dureroit autant que la vie de l'un & de l'autre ; & passant encore à leur posterité, seroit une source éternelle de guerres, qui combleroit de mal-heurs la France & les Pays bas. Que le Duc de Bourgogne estoit le plus heureux Prince du monde, & n'avoit qu'à se maintenir dans la profonde tranquillité dont il joüissoit. Que rien n'estoit capable de l'alterer, tant qu'il seroit en bonne intelligence avec les François ; & que la paix en l'âge où il estoit luy devoit estre si chere, qu'il ne l'acheteroit pas trop par la restitution des Villes scituées sur la Somme, quand mesmes le Roy de France n'y auroit aucun droit.

Le discours des Croys toucha le Duc de Bourgogne par ce qu'il avoit de plus sensible. La vie licentieuse * qu'il avoit menée, luy faisoit apprehender les Jugemens de Dieu; & s'il ne pouvoit empescher qu'on ne luy reprochast en l'autre monde l'amour volage où il avoit esté si long-temps addonné en celuy-cy, il vouloit au moins faire en sorte qu'on ne luy en reprochât point d'autre que celuy-là. L'abondance & le repos luy avoient osté l'humeur guerriere, dont il avoit donné tant de marques durant sa jeunesse; & comme autrefois * il n'avoit rien desiré avec tant d'ardeur que de commander des armées, il n'apprehendoit rien tant alors que d'y estre contraint.

* Il luy restoit encore neuf garçons bâtards reconnus pour tels, sans compter les filles.

* Dans l'éloge de Philippe le Bon.

Ainsi les raisons des Croys ne l'ébranlerent pas peu, mais elles ne furent pas neanmoins assez efficaces pour le déterminer. Il estoit sujet à la foiblesse des Souverains qui n'ont qu'un heritier, & il ne craignoit gueres moins le Comte de

Charolois qu'il l'aimoit, nonobstant qu'il l'aimât de toute sa force & de toute sa tendresse. Il sçavoit que ce jeune Prince ne consentiroit jamais à la restitution des Places de la Somme ; & il ne pouvoit se resoudre à luy donner un pretexte de murmurer aussi plausible que seroit celuy qu'il auroit, si son pere qui avoit plus d'argent que le Roy de France, se dessaisissoit en faveur de ce Roy de ses plus importantes Villes pour ajoûter quatre cent mille écus à son Tresor, qui estoit déja le plus grand qu'il y eût dans la Chrestienté.

Il fallut donc pour surmonter cet obstacle que Loüis Onze outre les quatre cent mille écus dont on vient de parler, offrît un avantage imaginaire à la Maison de Bourgogne. Il consistoit en ce que plusieurs articles du Traité d'Arras estoient jusques-là demeurez sans execution : tant parce qu'ils regardoient des Terres possedées par les Anglois, qu'à cause que le Duc de

Bourgogne voyant la France tout-à-fait occupée contre ses puissans Ennemis, n'avoit pas cru la devoir presser à contre-temps d'accomplir tout ce qu'elle avoit promis. Il s'en estoit encore abstenu apres que Charles Sept avoit recouvré la Normandie & la Guienne, de crainte que les François ne luy reprochassent qu'il voulût profiter de la retraite du Dauphin dans ses Etats. Mais presentement que ce Dauphin estoit Roy paisible, le Duc de Bourgogne ajusta l'affaire, de sorte qu'il paroissoit que ce qui restoit à executer du Traité d'Arras estoit plus important à sa Maison que les Villes de la Somme. Sa Majesté qui prétendoit n'estre pas tenuë des faits de ses Prédecesseurs, offrit neanmoins de s'en charger; à condition qu'on luy permist de racheter les Villes de Somme * ; & on la prit au mot.

* Peronne, Montdidier, Roye, Saint Quen.

Le Comte de Charolois estoit en Holande; & n'apprit la negociation des Croys, que lorsque les gar-

tin, Amiens, Corbie, Abbeville, ou le Comté de Ponthieu, Dourlens, Saint Riquier, & Crevecœur.

nisons Bourguignonnes d'Amiens, de Saint Quentin, d'Abbeville, & de Corbie tirent place aux Françoises. Son regret de perdre ce qui l'auroit rendu plus considerable que la pluspart des autres Estats dont il devoit heriter ; & le dépit que l'affaire eust esté concluë sans sa participation, quoy qu'il y eust un tres-grand interest, exciterent en luy un ressentiment, qui ne pouvant estre tourné ny contre Louïs, qui n'avoit agi que par des voyes apparemment permises, ny contre le Duc de Bourgogne à cause du respect que le Comte de Charolois devoit à son pere, éclata tout entier contre les Croys, avec la même impetuosité que les fluxions se déchargent sur la partie du corps la plus foible.

Outre l'obligation publique & par écrit que Louïs à son avenement à la Couronne avoit contractée d'executer ponctuellement le Traité d'Arras, il y en avoit une autre que le Roy Charles Sept son

Prédecesseur luy avoit imposée. Elle faisoit à proprement parler l'article secret de ce Traité ; & si elle n'y avoit esté exprimée que de vive voix, c'estoit parce que Charles Sept avoit soûtenu qu'il luy seroit honteux qu'elle fust mise par écrit. De plus le Duc de Bourgogne s'étoit tellement attaché à demander qu'elle fust inserée dans le compromis pour la restitution des Villes sur la Somme, qu'on le luy avoit accordé. Elle regardoit tous les Magistrats des Places qu'il consentoit de rendre à la France ; & il s'estoit obstiné à demander qu'ils fussent maintenus dans leurs Charges, jusqu'à ce que le temps durant lequel ils devoient les exercer fust expiré.

Loüis n'avoit pas voulu rompre là-dessus : mais comme il s'estoit proposé de contrevenir aux articles publics du Traité d'Arras, à cause qu'il le consideroit comme le plus honteux que la Monarchie Françoise eût conclu depuis celuy de Bretigni, il resolut encore d'en

violer l'article secret ; parce qu'il présupposa que si les Magistrats qui estoient tous dévoüez à la Maison de Bourgogne demeuroient dans les Villes qu'on venoit de luy rendre, le Comte de Charolois pourroit y rentrer aisément par leur moyen, & prétendre ensuite que son pere eust eu tort de s'en désaisir. Et de fait les Magistrats des Villes sur la Somme furent déposez le même jour que les garnisons Françoises y entrerent, & l'Agent du Duc de Bourgogne auprés de Loüis l'importuna toûjours inutilement d'executer en ce point le Traité d'Arras. Ce n'est pas que sa Majesté refusât absolument de donner cette satisfaction à son bon oncle, elle appelloit ainsi le Duc de Bourgogne : mais il y survenoit toûjours une infinité d'obstacles qu'elle suscitoit pour ne pas rompre avec ce Duc, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu de luy tout ce qu'elle en vouloit tirer.

La facilité qu'elle avoit trouvée à dégager

à dégager les Villes ſur la Somme, l'avoit encouragée à propoſer un échange qui n'eſtoit pas de peu d'importance pour ſa Couronne. Les François tenoient preſque au milieu de la Flandre la ville de Tournay ; qui pour leur eſtre tres-affectionnée, ne laiſſoit pas de leur eſtre inutile. Ils n'y pouvoient aller ſans le congé du Duc de Bourgogne : Ils ne la conſervoient qu'avec une extrême dépenſe : Ils ſe trouvoient trop éloignez d'elle pour la ſecourir, en cas qu'elle fût aſſiégée; & ils eſtoient le plus ſouvent obligez de la laiſſer ſur ſa bonne foy, à cauſe du privilege qu'elle avoit de ſe garder elle même ; & de ne ſouffrir contre ſon gré aucune garniſon, non pas mêmes en temps de guerre.

Le Duc de Bourgogne au contraire avoit ſur la frontiere d'Artois & de Picardie une belle Ville nommée Heſdin, qui fut depuis ruïnée, celle qui porte aujourd'huy le meſme nom ayant eſte baſtie prez d'une lieüe de celle-là. Elle cou-

vroit la Picardie à l'endroit où elle eſtoit le plus expoſée aux inſultes des Flamands. Il auroit peu coûté à la France pour la garder, & il eſtoit aiſé de la ſecourir en cas de ſiége. Comme la Ville & la Banlieuë de Tournay valoient beaucoup mieux que la Ville & le Territoire de Heſdin, le Roy s'imagina qu'il n'avoit qu'à propoſer de vive voix l'échange de ces deux Villes au Duc de Bourgogne durant l'abſence du Comte de Charolois, pour eſtre pris au mot. Il alla ſur la fin d'Octobre mil quatre cent ſoixante trois à Heſdin où eſtoit le Duc de Bourgogne, ſous pretexte de remercier ce Prince des Villes de la Somme, qu'il luy avoit renduës de ſi bonne grace. Il luy parla du veritable ſujet qui l'amenoit: Il exagera le gain que la Maiſon de Bourgogne y feroit; & l'avantage qu'elle auroit de poſſeder le Comté de Flandres, ſans qu'il luy en manquât un pied de terre.

Mais le Duc n'y voulut point entendre; ſoit qu'il ſe repentît déja

de sa trop grande facilité, ou qu'il supposast que dans la premiere rupture entre les François & les Flamands, Tournay qui estoit environné de toutes parts seroit pris sans siége, & par un blocus de peu de dépense: au lieu que Hesdin tiendroit en échec toutes les Places de Picardie, & tireroit contribution des meilleurs Baillages de cette fertile Province.

Mais ce Duc qui estoit extraordinairement civil, s'avisa pour corriger l'amertume de son refus de rendre à Sa Majesté tous les honneurs possibles; & dépécha en Hollande un Courrier au Comte de Charolois, pour luy dire de venir baiser la main du Roy. * Le Comte qui ne vouloit point obeïr; & qui pourtant n'avoit aucune excuse légitime de s'en dispenser, avoüa nettement qu'il craignoit de ne pas trouver sa seureté auprés du Roy. Les raisons qu'il en apporta furent, que Sa Majesté ne luy avoit donné le Gouvernement de Normandie, que pour le rendre méprisable par

* Dans la relation de cette entrevuë,

des traitemens également indignes d'elle & de luy. Qu'il n'en avoit pu exercer les fonctions, à cause que ceux qu'on luy avoit donnez pour Lieutenans, s'estoient opposez à tous les ordres qu'il y avoit voulu donner, & qu'on ne luy avoit pas mesmes entierement payé le premier quartier de ses appointemens de Gouverneur. Il ajoûta que les Croys ses ennemis déclarez estoient si puissans à la Cour de France, qu'il ne pourroit aller saluer Louys Onze, sans se mettre à leur discretion.

Les plaintes du Comte de Charolois, quoy que faites à contretemps, offençerent moins Louys, que la défiance que ce Comte témoignoit de luy. Car encore que Sa Majesté fût entrée la plus forte dans Hesdin, il luy auroit esté bien difficile d'y rien entreprendre de violent. Et d'ailleurs le reproche qu'il luy faisoit, de se laisser gouverner, le choquoit d'autant plus, qu'elle se piquoit sur toutes choses de porter tout son Conseil avec elle. Le dépit qu'elle en eut, ne put être long-

temps dissimulé ; & elle ne fut pas plûtôt de retour en Picardie, qu'elle tâcha de donner au Comte de Charolois une seconde mortification plus grande que celle dont il se plaignoit.

Lors que les Roys de France avoient esté contraints d'abandonner la proprieté du Comté de Flandres ils ne s'estoient pas contentez d'en retenir la Souveraineté, mais de plus ils s'en estoient reservez quatre Villes : l'Isle, Douay, Orchies, & Tournay, comme pour otages de la fidelité des peuples dont ils quittoient le domaine direct.

Ils avoient conservé ces Places jusqu'à ce que les premiers Roys de la branche de Valois extraordinairement pressez par les armes victorieuses d'Angleterre, avoient engagé * aux derniers Comtes de Flandres, l'Isle, Douay, & Orchies, à faculté perpetuelle de rachapt. Louys s'estoit exactement informé de cette affaire, & supposoit que les Engagistes n'en eussent pas tant de lumiere que luy. Il somma le

* Dans le Contrat d'engagement. Il est au Tresor des Chartes.

Duc de Bourgogne de recevoir le rembourſement de la ſomme que ſes Ancêtres avoient preſtée ſur les trois Villes que l'on vient de nommer. Mais le Duc s'en deffendit dans les formes ; & montra le contrat de mariage de Philippe le Hardy ſon ayeul, ſigné de la main du Roy Charles Cinq, qui portoit en termes exprés que les trois Villes dont il s'agiſſoit, ne pourroient eſtre retirées du vivant des époux, ny de leur poſterité maſculine.

Rien n'irrite davantage les gens bien intentionnez, que de voir que l'on n'a pas pour eux d'affection reciproque. Le Duc de Bourgogne jugea que l'on abuſoit de ſa facilité ; & voulut montrer que s'il ne s'eſtoit pas d'abord choqué de la conduite du Roy à ſon égard, c'avoit plus eſté par reſpect que faute de pénetration. Il ſe plaignit que Loüis l'avoit maltraité en trois importantes rencontres. La premiere en la perſonne de ſon fils pour le gouvernement de Normandie. La ſeconde dans le manque-

ment à la parole donnée, que les Magistrats des Villes sur la Somme seroient conservez dans leurs Charges; & la derniere dans le nouveau serment, que sa Majesté exigeoit de la Noblesse, qui ne relevoit que mediatement de la Monarchie Françoise. Ce troisiéme reproche ne peut estre bien entendu qu'en présupposant que les mêmes loix qui avoient favorisé en France l'établissement des Fiefs & des Arriere-fiefs, avoient aussi prévu les inconveniens qui s'en ensuivroient: dont le principal estoit que la condition des arriere-Feudataires seroit miserable, au cas que le Seigneur dont ils relevoient immediatement se broüillât * avec le Seigneur Suzerain. Car quoy qu'ils fissent, leurs fiefs ne laisseroient pas d'être confisquez; puisque s'ils se déclaroient pour le Seigneur immediat contre le Suzerain, celuy-cy les condamneroit à titre de felonie; & s'ils servoient le Suzerain contre l'immediat, celuy-cy prétendroit qu'ils eussent forfait.

* Voyez le Code de S. Loüis. Feu Mr. Chantereau le Fevre me le cômuniqua plus ample que Mr. du Cange ne l'a fait imprimer.

Le remede que ces Loix y avoient apporté, consistoit en certaines formalitez que l'arriere Feudataire estoit obligé d'observer en cas de rupture entre les Seigneurs Immediats & les Seigneurs Suzerains. Il devoit par exemple s'adresser avant toutes choses au Seigneur Immediat, & sçavoir de luy le sujet qu'il avoit de se plaindre du Seigneur Suzerain. Si le Seigneur Immediat justifioit que le Suzerain luy eust refusé la sauvegarde dont il avoit besoin pour se presenter devant son Tribunal & pour y défendre son droit, & que le Seigneur Suzerain en convint, l'arriere-Feudataire étoit obligé de servir le Seigneur Immediat, & il n'avoit alors à craindre aucune confiscation de la part du Suzerain.

* Cependant Loüis Onze venoit de violer ces réglemens, en obligeant toute la Noblesse Françoise de quelque Seigneur Immediat qu'elle relevast, à jurer solemnellement de servir son Roy contre toutes sortes de personnes sans distinc-

tion & ſans reſerve.

Mais Sa Majeſté n'eut aucun égard aux remontrances du Duc de Bourgogne, & elle acheva par-là d'irriter tous les grands Seigneurs de ſon Royaume. Elle ne penſoit qu'à tirer raiſon du refus qu'avoit fait le Comte de Charolois de venir la saluër à Heſdin ; & ce Comte ſe tenoit ſur ſes gardes dans ſon Gouvernement de Hollande, avec d'autant plus de ſoin, qu'il ſçavoit que le Roy eſtoit extraordinairement ſenſible à de ſemblables injures. Les François qui paſſoient par la Holande eſtoient obſervez de prés ; & le Comte n'eut pas plûtoſt appris que le Bâtard de Rubempré avec quarante Soldats François des plus déterminez qui venoient de débarquer à Amſterdam, demandoient à luy baiſer les mains, qu'il s'imagina que cette Troupe en vouloit à ſa perſonne. On ne ſçait s'il ne fit que ſuivre en cela l'inclination à la défiance qu'il tenoit de ſa mere *, qui avoit eſté la plus ſoupçonneuſe Princeſſe de ſon temps ; ou ſi les

* Iſabelle de Portugal.

amis secrets qui luy estoient restez à la Cour de France, l'avoient averti de prendre garde à luy : mais il est constant qu'il fit arrêter Rubempré & sa suite. Il est vray que l'ordre qu'il avoit donné à l'Amirauté d'Amsterdam de se saisir du Vaisseau qui les avoit portez, ne fut point executé ; à cause que le Patron informé de ce qui leur estoit arrivé, eut le loisir de lever l'ancre & de mettre à la voile. Le Bâtard fut interrogé ; & répondit que le Roy son Maistre l'avoit envoyé dans la Manche pour enlever le vaisseau qui devoit porter le Chancelier de Bretagne en Angleterre, où Sa Majesté estoit bien informée qu'il alloit négocier contre elle. Mais les quarante soldats François déposerent qu'on leur avoit commandé d'obéïr aveuglément à Rubempré, & que Rubempré avoit ordre de se saisir du Comte de Charolois vif ou mort.

Le Roy qui sçavoit admirablement éblouïr les plus éclairez, lors qu'il s'agissoit de garentir sa repu-

tation de la flétrissure dont elle étoit menacée en certaines occasions, quoy qu'il la negligeast en d'autres, fit autant de bruit de la détention de Rubempré, que si elle eût esté dans toutes ses circonstances contre le droit des gens. Il alla à Roüen : Il y convoqua une assemblée de Notables : Les Villes que la France venoit de recouvrer furent sommées d'y envoyer leurs députez, & le Comte de Charolois y fut dans les formes déposé du Gouvernement de Normandie. Celuy de Picardie y fut donné au Comte de Nevers son cousin issu de germain, & cadet de la Maison de Bourgogne, mais ennemi de ce Comte ; parce qu'étant aussi-bien que luy arriere petit fils du côté paternel de Philippe le Hardy & de l'heritiere de Flandres, son Ayeul n'avoit eu des successions de l'un & de l'autre que le Comté de Nevers, qui n'estoit ny Souverain, ny de grand revenu. Enfin on y resolut d'envoyer en Ambassade le Comte d'Eu, le Chancelier de France Mor-

villiers, & l'Archevêque de Narbonne, à l'Isle où estoit le Duc de Bourgogne, pour luy demander justice contre son fils.

Ces trois Ambassadeurs y arriverent le six de Novembre mil quatre cent soixante quatre, & trouverent que le Comte de Charolois y estoit déja venu pour demander protection à son pere. Ils obtinrent une audiance publique; & le Chancelier qui portoit la parole, harangua * avec une hauteur qui a peu d'exemples dans l'Histoire. La presence du Comte de Charolois ne l'empêcha pas de dire contre luy tout ce qui servoit à le charger. Il luy reprocha d'avoir noirci la reputation du Roy par une défiance sans fondement; & de s'être imprudemment imaginé que des gens envoyez pour surprendre le Chancelier de Bretagne au retour de sa negociation d'Angleterre, eussent dessein d'enlever l'heritier des Pays-Bas au milieu de tant de Provinces dont il attendoit la succession. Il se contenta neanmoins de demander une

* Dans la harangue de Morvilliers. Elle est dans les Manuscrits de Lomenie

reparation civile, mais il passa plus loin à l'égard d'Olivier de la Mark * Chambellan du Duc de Bourgogne. Il l'accusa d'avoir dit publiquement à la Foire de Bruges, où il y avoit des Marchands de toutes les contrées de l'Europe, que le bâtard de Rubempré avoit eu ordre de se saisir du Comte de Charolois, afin que le Duc de Bourgogne fût ensuite dépoüillé de ses Etats, avec d'autant plus de facilité qu'il seroit privé du secours de son fils unique. Il fit passer cette calomnie pour un crime de leze-Majesté; & demanda qu'Olivier de la Mark fût livré aux Officiers du Roy, qui avoient charge de travailler à son procez.

* Quelques-uns l'appellent de la Marche.

Le Duc répondit que son Chambellan estoit né dans le Comté de Bourgogne, qui ne relevoit ni directement ni indirectement de la Monarchie Françoise; & que par consequent ni le Roy, ni les Officiers de Sa Majesté n'avoient aucun droit de le demander, pour lui faire son procez. Outre qu'il y auroit

de l'injustice à le livrer, puisque ce seroit violer le plus important privilege du Comté de Bourgogne, qui consistoit à ne relever de personne, & à ne pas reconnoître d'autre Superieur dans le monde que son Comte. Que l'on ne pouvoit faire autre chose pour la satisfaction de Sa Majesté que de s'assûrer de ce Chambellan, & d'inviter les Officiers Royaux à le poursuivre devant le Tribunal suprême du Comté de Bourgogne. Que s'il se trouvoit coupable, on le livreroit aux Officiers Royaux; où on le puniroit si severement devant eux, qu'ils auroient sujet de se loüer de la bonne justice qu'on leur auroit renduë. Que le Bâtard de Rubempré ne devoit imputer sa prison qu'à luy mesme, & qu'il en avoit donné plus de sujet qu'il ne faloit. Qu'il ne des-avoüoit pas que le Comte de Charolois ne fût aussi défiant, que l'avoit esté l'Infante Isabelle de Portugal sa mere : mais qu'aprés tout il ne le pouvoit blâmer, puisque s'il eust esté en sa place il n'en au-

roit pas moins fait que luy, quoique par la grace de Dieu on ne luy eût jamais reproché de vains soupçons.

Le Chancelier de France repartit que le Comte de Charolois n'étoit pas toûjours demeuré dans les termes d'une simple défiance, & qu'il estoit devenu criminel de leze-Majesté. Que le mesme Tannegui du Chastel qui avoit negocié à Londres sans la participation du Roy Loüis Onze une Ligue offensive & défensive entre les Bretons & les Anglois, avoit conclu un traité secret entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois ; & qu'il faloit bien que la haine de ce Comte pour le Roy fût extrême, puisque pour entrer dans la conspiration des Bretons avec les anciens Ennemis de la Monarchie Françoise, il n'avoit pas dédaigné de traiter avec un homme de qui l'oncle avoit assassiné Jean Duc de Bourgogne son Ayeul.

Ce sanglant reproche eut tout l'effet que Loüis avoit prétendu,

puis qu'il irrita le Comte au dernier point. Il ne luy fit pas neanmoins perdre entierement le respect à l'égard de son pere. Il est vray qu'il se mit plus d'une fois en devoir d'interrompre le Chancelier : mais celuy-cy n'ayant pas voulu discontinuer de parler par la consideration du Comte, & s'estant contenté de luy dire d'un air méprisant que ce n'estoit par vers luy que le Roy l'avoit envoyé, le Comte eut la patience d'achever de l'entendre. Il se mit ensuite à genoux devant le Duc son pere, & luy demanda la permission de se justifier.

Le Duc qui n'ignoroit ni l'humeur emportée de son fils, ni les causes de son mécontentement, apprehenda qu'il ne luy échapast des termes violens dont il eût sujet de se repentir. Il ne jugea pas non plus devoir refuser absolument ce qu'il demandoit ; & le temperament dont il usa, fut de repartir au Comte qu'il seroit entendu le lendemain : mais qu'il prist bien garde de ne rien dire de méséant à sa qualité

qualité, & à la Majesté du Roy Loüis Onze representée par ses Ambassadeurs.

La prévoyance du Duc de Bourgogne ne fut pas inutile ; & si le Comte n'évapora pas son ressentiment * dans les vingt-quatre heures de surséance qui lui furent ordonnées, il le couvrit au moins de sorte qu'il n'en parut rien en public. Ce qu'il dit pour sa propre justification, & son ton de voix, furent moderez. Il se tint exactement dans les termes d'une simple défensive, & il ne passa point à la recrimination. Il prétendit que la necessité de veiller à sa propre conservation, & les avis certains qui lui avoient esté donnez du dessein du bâtard de Rubempré, l'avoient obligé à le faire arrester ; & il montra les convictions en bonne forme, qu'il en avoit en main. Il demeura d'accord de sa liaison particulier avec le Duc de Bretagne : mais il soûtint qu'elle ne consistoit qu'en une fraternité d'armes, telle que l'usage estoit entre les braves Chevaliers

*Dans la negociation de Morvilliers.

de la contracter, & il nia que Tanneguy du Chastel y eût eu aucune part.

Cette derniere conference fut terminée par le regret que témoigna le Duc de Bourgogne des soupçons de Sa Majesté contre son fils; & par une tres-humble priere au Roy dont il chargea les Ambassadeurs de France, que Sa Majesté le traitast à l'avenir en Prince qui avoit l'honneur d'estre de son Sang. Mais le Comte de Charolois ne put s'empêcher lorsque les Ambassadeurs allerent prendre congé de lui, de prononcer tout bas ces mots à l'oreille de l'Archevêque de Narbonne: *Dites au Roy qu'il m'a bien fait laver la teste par son Chancelier, mais qu'il s'en repentira avant qu'il soit un an*; & cette menace trop fidelement rapportée, acheva de former entre le Roy & le Comte de Charolois l'inimitié la plus obstinée qui fût jamais. L'affaire ne finit pas neanmoins avec autant d'aigreur au dehors qu'elle avoit commencé, mais en recom-

pense rien ne fit mieux comprendre le genie des deux personnes qui y avoient le principal interest. Le Roy abandonna absolument le bâtard de Rubempré ; & ne s'en mit depuis non plus en peine, que s'il n'y fust point allé de l'honneur de Sa Majesté. Le Comte au contraire le tira de prison au bout de cinq ans, & le mit en pleine liberté sans exiger de luy aucun aveu ; quoy qu'il donnast lieu par-là de douter si le crime qu'il luy avoit reproché, & la procedure faite là-dessus, estoient veritables ; & de fait la chose est demeurée jusqu'à present indécise.

Loüis fut si satisfait de la fierté que son Chancelier venoit de témoigner dans sa harangue au Duc de Bourgogne, qu'il l'envoya incontinent aprés en Bretagne pour une negociation * moins hazardeuse à la verité, mais aussi importante que celle de l'Isle. Elle consistoit en quatre chefs. Le premier que ce Duc n'eut plus à s'intituler François par la grace de Dieu Duc de

* Dans l'histoire d'Argentré.

Bretagne, puiſqu'il ſembloit par-là ne reconnoiſtre aucun Seigneur Suzerain. Le ſecond qu'il ne fiſt plus battre de monnoye d'or. Le troiſiéme qu'il permiſt au Roy de lever une certaine ſomme ſur la Bretagne à titre de reconnoiſſance; & le dernier que Sa Majeſté euſt déſormais droit de Patronage ſur les benefices de la Bretagne.

La propoſition que le Chancelier en fit à ce Duc luy parut ſi étrange, qu'il ne put douter que le Roy ne cherchaſt querelle. Mais la Bretagne n'avoit jamais eſté moins en eſtat de la ſoûtenir, parce qu'elle n'avoit point alors de Troupes; & le Roy avoit fait avancer les ſiennes ſur la frontiere, pour rendre ce que l'on diroit de ſa part aux Bretons, plus capable de les intimider. Et de fait ils en furent ſi déconcertez, qu'ils eſtoient ſur le point de condeſcendre à tout ce que l'on deſiroit d'eux; ou de répondre par un franc refus, qui auroit donné pretexte à l'armée Françoiſe de les conquerir avant qu'ils euſſent reçu du

secours. Mais le mesme Tanneguī dont on a déja parlé, qui n'apprehendoit pas moins l'aggrandissement de la Monarchie Françoise que son oncle l'avoit desiré, excita le Duc de Bretagne son maistre à se tirer d'affaire par un trait de supercherie si fin, qu'il trompa ceux qui travailloient actuellement à le tromper. Il suggera au Duc de Bretagne de repartir, que les demandes du Chancelier de France ne regardoient pas tant le Duc de Bretagne que son Duché; & que si on y satisfaisoit sans en communiquer avec les Estats de cette Province, le Roy n'y trouveroit pas si bien son compte que si ces Estats l'approuvoient; parce que les successeurs du Duc pourroient se faire un jour relever de ce qu'il auroit fait, s'il avoit agi seul: au lieu que s'il estoit autorisé par les Estats de Bretagne, il n'y auroit plus de retour.

Le Chancelier de France tout habile qu'il estoit prit le change qu'on luy donnoit, & accorda trois mois au Duc de Bretagne pour

convoquer les Etats de ſa Province. Mais ce Prince qui n'attendoit pas tant ſon ſalut de ſes Sujets que de ſes amis, ne travailla qu'en apparence à l'aſſemblée de ſes Etats; & donna les plus importans de ſes ſoins par le conſeil de Tannegui, à dépêcher ſes plus adroits Emiſſaires traveſtis en Réligieux Mandians vers les Princes du Sang, & les Seigneurs mécontens de France, pour leur repreſenter que s'ils laiſſoient uſurper la Bretagne, ils ne pourroient éviter d'eſtre opprimez à leur tour. Cette crainte paroiſſoit ſi bien fondée; & l'on voyoit ſi peu de reſſource au mal dont les Grands du Royaume eſtoient menacez, que les Emiſſaires du Duc de Bretagne ne s'adreſſerent à aucun d'eux ſans l'attirer dans les intereſts de leur Maiſtre.

La guerre civile fut donc reſoluë en France, dans la ſeule vuë qu'eurent les Princes & la principale Nobleſſe de ſe conſerver en ſauvant la Bretagne. * Mais les mécontens n'eſtoient pas ſi peu éclai-

* Dans le manuſcrit de

rez, qu'ils ne préviſſent que pour eſtre aſſurez par avance d'arriver à la fin qu'ils ſe propoſoient en prenant les armes, ce n'eſtoit pas aſſez que le Comte de Charolois ſe fût à la premiere ſollicitation déclaré pour eux, & qu'il faloit encore avoir le Duc de Bourgogne ſon pere. Car ſi ce vieux Prince demeuroit neutre, il empeſcheroit ſon fils de tirer de ſes Etats des forces conſiderables; & le Roy en ce cas poûrroit oppoſer aux mécontens une armée auſſi puiſſante que la leur, d'où il arriveroit deux fâcheux inconveniens. L'un que la guerre tireroit infailliblement en longueur, & que le Royaume de France feroit plus ruïné qu'il ne l'avoit eſté par les Anglois. L'autre que le ſuccez de cette guerre ſeroit tres douteux. Au lieu que ſi le Duc de Bourgogne entroit dans la Ligue, à qui les mécontens en la formant avoient donné le nom du Bien Public, ils pourroient mettre ſur pied une armée de cent ou ſix vingt mille ſoldats, & la faire

La guerre du bien public. Il eſt entre ceux de omenie.

avancer sans obstacle jusqu'aux portes de Paris. Ce qui surprendroit le Roy de sorte, que ne pouvant ny leur opposer d'égales Troupes, ny se resoudre à laisser prendre Paris dont la perte attireroit celle du reste du Royaume, sa Majesté seroit contrainte d'accepter la paix à telles conditions qu'il plairoit aux soûlevez de la proposer.

Mais s'il estoit necessaire à la Ligue que le Duc de Bourgogne y entrât, il estoit aussi tres-difficile, pour ne pas dire impossible, de le luy persuader. Ce Prince se trouvoit dans une extrême vieillesse: Il n'y avoit jamais eu de Souverain si long-temps heureux que luy: Il vivoit depuis trente ans dans une profonde paix, & il y vouloit mourir. Ces quatre considerations neanmoins qui sembloient invincibles à tout le monde, ne rebuterent pas. Jean Duc de Bourbon. Il se chargea nonobstant d'attirer le Duc de Bourgogne dans la Ligue du Bien Public, & à dire le vray personne n'avoit tant de qualitez que luy pour

pour negocier cette affaire.

Il avoit l'esprit fin, inquiet, indocile, & porté à la supercherie comme celuy du Roy. Il n'estoit content ny des grands biens qu'il possedoit, ny de la reputation qu'il avoit acquise ; & il n'aimoit pas tant les richesses & l'honneur par les motifs ordinaires aux autres Princes, que par le plaisir qu'il trouvoit à changer de condition ou d'exercice. Il avoit épousé la sœur du Roy ; & cette alliance au lieu d'augmenter l'affection d'un côté, & l'obeïssance de l'autre les avoit diminuées. Le Roy croyoit que le Duc de Bourbon estoit devenu trop puissant par son mariage avec une fille de France ; & le Duc de Bourbon s'estoit imaginé qu'on luy donneroit l'épée de Connétable en consideration de son mariage, & pour present de noces. Il ne l'avoit pourtant pas obtenuë, quoy qu'il crût l'avoir assez meritée pour en estre honoré sans la rechercher ; & il s'estoit reduit à la demander plus d'une fois, sans en avoir este gra-

tifié. Ce n'eſt pas que l'on n'eût uſé à ſon égard de tous les adouciſſemens qui ſervent à rendre plus ſupportables les mortifications de la Cour, & que l'on n'eût plûtôt éludé que refuſé ſa demande. Mais comme il avoit pénetré jusqu'au principe du refus du Roy, qui eſtoit la crainte d'aggrandir les Princes de ſon Sang, il avoit preſſenti que l'on uſeroit toûjours à ſon égard de ſemblables défaites, & il avoit entierement perdu l'eſperance de reüſſir dans ſon projet.

On n'eſt jamais plus inévitablement tenté de ſe vanger, que contre ceux qui empêchent que la paſſion dominante ne ſoit ſatisfaite. Le Duc de Bourbon n'eſtoit pas moins irrité contre Loüis Onze, que les Princes des branches Royales d'Orleans, d'Anjou, & de Bourgogne; & s'il ne s'eſtoit pas encore joint avec eux, c'eſtoit parce qu'il ne les avoit pas vus en état de tirer raiſon des injures qu'ils prétendoient avoir reçuës de la Cour. Mais lorſqu'il les vit appuyez

du Duc de Bretagne & des principaux de la Noblesse Françoise & qu'il connut qu'il ne manquoit plus à la Ligue pour la rendre toute puissante que le Duc de Bourgogne; non seulement il se déclara pour elle, mais il accepta de plus la commission d'aller trouver ce vieux Prince, & de former toutes sortes d'intrigues pour l'exciter à la guerre. La personne du Duc de Bourbon y estoit tout-à-fait propre, parce que le Duc de Bourgogne n'aimoit rien tant apres son fils que la Maison de Bourbon. Il y avoit marié celle de ses sœurs qu'il consideroit davantage; & lors que cette Princesse mere du Duc Jean estoit demeurée veuve, elle avoit esté rappellée par son frere à la Cour de Bourgogne, & ses enfans y avoient esté élevez auprés du Comte de Charolois. Sa fille aînée estoit destinée * pour femme de ce Comte; & s'il mouroit sans enfans, le Duc de Bourbon luy devoit succeder. Ainsi ce Duc sous pretexte d'aller visiter sa mere, alla sans donner de soupçon dans la vil-

* Dans le Testament de Philippe le Bon. Il est dans les Archives de l'Isle.

le de l'Isle en Flandres, où il prit d'étroites mesures avec le Comte de Charolois. *

* Dans la negociation du Duc de Bourbon à l'Isle.

Il voulut ensuite persuader au Duc de Bourgogne de consentir que son fils acceptast le Generalat de la Ligue, en luy remontrant l'aversion du Roy pour le Comte de Charolois, & la perte inévitable des Pays-bas si la Bretagne succomboit : mais ce Duc repartit constamment, qu'il ne luy seroit jamais reproché d'avoir contribué le premier à la rupture du Traité d'Arras. Le Duc de Bourbon le trouvant si ferme, l'attaqua par le mesme costé qu'il se défendoit ; & luy dit que puisque sa conscience l'empéchoit de contrevenir au Traité d'Arras, elle l'obligeoit aussi à prendre soin de son fils unique : Que le Comte de Charolois estoit assuré de perdre la vie avec la succession des Pays-bas, s'il ne prévenoit en se mettant à la teste de la Ligue le dessein qu'avoit le Roy de les usurper. Qu'il ne pouvoit remplir cette place qu'en Prince de sa qualité, & en menant à

l'armée des Confederez des Troupes plus fortes que celles des autres Chefs dont elle estoit composée ; & qu'il avoit pour cela besoin du secours, ou au moins du consentement tacite de son pere. Que si le Duc de Bourgogne en quelque maniere qu'il luy permît de lever des gens de guerre, apprehendoit de se commettre avec le Roy, & d'attirer les armes Françoises dans les Pays-bas, il n'avoit qu'à ceder au Comte de Charolois l'administration de ses Etats sans en abandonner la proprieté, puis que ce Comte seroit alors en estat d'agir pour la Ligue avec toute l'autorité dont il avoit besoin. S'il réüssissoit, il y auroit lieu de l'avoüer ; & s'il ne réüssissoit pas, il y en auroit encore plus de le des-avoüer. Car sa temerité seroit alors toute visible ; & comme il ne possedoit aucun bien, le Roy aprés l'avoir vaincu seroit reduit à se contenter de cét avantage sans oser passer outre.

Cét expedient parut si plausible au Duc de Bourgogne, qu'il l'ac-

cepta : Cais il ne se fut pas plûtôt soulagé, comme il disoit, du poids des affaires, qu'il eut occasion de s'en repentir. Le Comte de Charolois attentif à se vanger des Croys ; & persuadé que s'il les laissoit auprés de son Pere ils traverseroient les desseins de la Ligue, ou serviroient au moins d'Espions au Roy, ne les y souffrit que jusqu'à ce qu'il fut assuré de l'administration des Pays-bas & qu'il eut levé des troupes. Il leur envoya * incontinent aprés un ordre de se retirer si précis & si rigoureux, qu'ils y étoient menacez de la mort ou de la prison en cas qu'ils ne l'executassent pas à l'instant, & qu'ils employassent quelques momens à prendre congé du Duc. Les Croys obéïrent ponctuellement ; & le Duc reconnoissant par là la faute qu'il avoit faite, & la jugeant irréparable, reduisit le peu qui lui restoit de prudence à dissimuler le déplaisir qu'il en recevoit, quoy qu'il ne pût être plus grand.

* Dans le procez des Croys. Il est dans la Bibliotheque du Roy, dans le Recueil des procez criminels.

Le Comte attribüa le silence do

son Pere à l'insensibilité assez ordinaire aux vieilles gens, pour ceux qu'ils avoient autrefois le plus tendrement aimez. Il acheva de pousser les Croys : Il s'empara de leurs riches meubles, & de leurs biens scituez dans les Pays-bas, & fit travailler à leur procez. On les accusa d'avoir mis la division entre le Roy Loüis Onze, & le Comte de Charolois. D'avoir inspiré à Sa Majesté le dessein de retirer les Villes sur la Somme, & au Duc de Bourgogne d'en accepter le remboursement. D'avoir sollicité le Comte de Nevers d'usurper le Duché de Brabant, sous prétexte que le Duc Jean de Bourgogne s'en étoit emparé aprés la mort de ses deux freres tuez à la Bataille d'Azincour, sans en donner aucune recompense à leurs heritiers. D'avoir disposé le mesme Comte de Nevers à se jetter entre les bras du Roy; & le Roy à luy donner le Gouvernement de Picardie, afin qu'il fût toûjours en estat de profiter des occasions qui s'offriroient de surprendre les Pla-

ces des Pays-bas par droit de represaille. D'avoir entretenu des intelligences contre la Maison de Bourgogne dans les Villes de Vologne & de Luxembourg. De s'être vantez d'en avoir de si bien concertées dans le Comté d'Artois, qu'ils le feroient entierement revolter & déclarer pour le Roy de France incontinent aprés que le Duc de Bourgogne auroit les yeux fermez. D'avoir consulté les devins sur la destinée du Comte de Charolois ; & de s'être réjoüis de la réponse qui leur avoit esté faite, qu'il périroit bien-tôt d'une maniere tout à fait mal-heureuse. D'avoir attenté par art magique à la vie de ce Comte, en faisant trois Images de cire qui le representoient, & trois autres à la ressemblance de sa fille, & en obligeant un Prestre à les baptiser sous les noms de l'un & de l'autre.

Peu de gens neanmoins se laisserent persuader que cette procedure fût tout à fait sincere. Ils se fonderent sur ce qu'il n'y avoit aucune

apparence que le Comte de Charolois qui haïssoit mortellement les Croys, leur eût permis de sortir impunément des Pays-bas comme il fit, quoi qu'il eût pu les y arrêter, s'il les eût cru aussi criminels qu'il les publioit. Et de fait il y eut depuis une revision de leur procez où leur innocence fut reconnuë ; & leur réputation rétablie avec plus d'éclat sans comparaison, qu'elle n'avoit esté noircie.

Les forces des Pays-bas dont la Ligue venoit de s'assûrer, avoient bien mis de son côté l'avantage des armes : mais elles ne luy avoient point apporté l'apparence du droit, dont elle avoit neanmoins besoin plus que de toute autre chose pour éblouïr les peuples. Les principaux de ses Chefs avoient chacun en particulier des affaires avec le Roy ; & Sa Majesté pouvoit prétendre qu'ils avoient pris les armes précisément dans cette vuë, & les déclarer ainsi criminels de leze-majesté. Il est vray qu'ils n'eussent pas manqué de raisons pour se deffendre : mais le peu-

ple, qui n'avoit point assez de lumiere pour discerner la verité d'avec le mensonge dans un tel embaras, eût infailliblement esté pour le Roy; & luy auroit fourny les moyens de tirer la guerre en longueur. Il faloit donc ôter à ce peuple l'occasion de douter si la justice estoit toute entiere du côté de la Ligue, ce qui ne se pouvoit qu'en y attirant Charles Duc de Berry, frere unique du Roy, & Successeur présomptif de la Couronne. Car les moins éclairez voyant que ce Prince qui avoit tant d'interêt de demeurer uni avec Sa Majesté s'en separoit jugeroient aussi-tôt que la revolte des Grands contre le Roy auroit esté necessaire, & par consequent legitime. Il estoit donc d'extrême importance de gagner le Duc de Berry, & les Confédérez y travaillerent de cette sorte.

On n'avoit jamais vu deux freres d'un naturel si different & mesmes si opposé, qu'étoient le Roy & le Duc de Berry; & ceux qui les connoissoient parfaitement, ne devoient

pas trouver étrange l'antipathie qu'ils eurent toûjours l'un pour l'autre. On a representé le caractere du Roy au commencement du premier Livre de cét Ouvrage, & les Loix de l'Histoire obligent à mettre icy celuy du Duc de Berry. C'étoit un Prince de vingt ans, en qui il n'y avoit rien à desirer pour les qualitez du corps, sinon que sa beauté & sa bonne mine étoient un peu trop efféminées. Mais au reste son esprit se trouvoit tellement au dessous du médiocre, qu'il estoit de luy-mesme incapable de former de grands desseins, & que quand on l'y avoit une fois embarqué, il faloit entretenir auprés de luy des personnes qui l'encourageassent sans cesse à les poursuivre, si on vouloit qu'il les executât. Pour être né si prés du Trône, il n'en estoit pas moins né pour obeïr; & il n'avoit ni Coutisan ni domestique, dont il ne reçût plus souvent les ordres qu'il ne les donnoit. Il étoit plus honnête par temperament que par raison; & il avoit plus d'aversion pour le vice, que

d'inclination à la vertu. Il estoit doux, civil, bien-faisant, & de bonne humeur; & non seulement il ne pouvoit se resoudre à faire une action mauvaise quand il la croyoit telle : mais de plus il n'aimoit, ni à voir faire du mal, ni à voir que l'on en souffrist.

Comme il estoit aisé d'abuser de sa facilité, on n'eut besoin pour l'exciter à la revolte que de luy proposer le mariage de la fille unique du Comte de Charolois. Le Duc de Bretagne s'en chargea; & n'osant y travailler ouvertement, il eut recours à cette ruse. Il envoya au Roy qui étoit allé de Picardie en Poitou de nouveaux Députez *, sous pretexte de representer à Sa Majesté que le terme de trois mois accordé pour assembler les Etats de Bretagne s'étoit trouvé trop court, & que la plûpart de ceux qui y devoient assister en demandoient la prolongation. Qu'il y alloit de l'interest de Sa Majesté qu'elle leur fût accordée, afin qu'ils n'eussent plus lieu de se dispenser de ce qu'ils auroient arrêté dans toutes

* Dans les actes de cette Députation.

les formes; & que pour les contenter, il ne s'agissoit que de leur donner trois autres mois. Le Roy y consentit, à condition que le Duc de Bretagne apporteroit luy-mesme immediatement aprés leur réponse à la Cour; & les Députez qui ne cherchoient qu'à gagner temps jusqu'à ce qu'ils eussent conclu leur principale affaire, engagerent leur Maître à tout ce que Sa Majesté voulut.

Il avoit éblouï Oudar de Rie Seigneur de Lescun Favori du Duc de Berri, par la simple proposition qu'ils lui avoient faite de l'heritiere de Bourgogne pour son Maistre, & l'avoient engagé dans leur intrigue. Lescun avoit pris son temps pour remontrer au Duc qu'il épouseroit infailliblement la fille du Comte de Charolois, pourveu qu'il entrast dans les interêts de ce Comte, & qu'il y demeurât attaché jusqu'à ce que la Princesse fût en âge. Que le Roy son frere avoit si peur de cette alliance, qu'il n'osoit le perdre de vuë. Qu'il le traînoit comme un captif par tout où il alloit; & que

la Cour ſe trouvant alors aſſez proche de la Bretagne, le Duc de Berry n'avoit qu'à s'y refugier pour ſe mettre en pleine liberté.

Il n'en falut pas davantage pour jetter entre les deux freres les ſemences d'une diviſion, qui dura autant que la vie du Duc de Berry. Le Roy voulut aller preſque ſeul au commencement de Mars mil quatre cent ſoixante-cinq, en pelerinage à Noſtre-Dame du Pont en Limouſin, pour s'aquiter d'un vœu qu'il y avoit fait; & le Duc de Berry profita de cette occaſion, pour monter à cheval avec les plus affidez de ſes domeſtiques ſous pretexte d'une partie de chaſſe; & pour ſe retirer en Bretagne, où il arriva avant que les Eſpions qui avoient ordre de l'obſerver euſſent découvert ſon deſſein. Il fut reçu magnifiquement à Nantes, où il ſe déclara contre le Roy par une eſpece de manifeſte en datte du ſeize de Mars. Il l'adreſſoit au Duc de Bourgogne, & il y diſoit avoir reçu des plaintes de tous les ordres du Royaume ſur la

conduite du Roy son frere. Que les Grands estoient méprisez, & la Noblesse mal-traitée. Que le peuple étoit plus chargé d'impots en pleine paix, qu'il ne l'avoit esté lors que la France estoit presque toute Angloise. Que Sa Majesté avoit esté plusieurs fois sollicitée d'y remedier; & toûjours en vain, à cause de quelques flateurs sortis de bas lieu qui la possedoient entierement; & l'avoient prévenuë d'une haine implacable contre tous ses principaux Sujets, sans en excepter son frere unique qu'ils avoient contraint d'abandonner la Cour, & de chercher un azile en Bretagne. Que comme on avoit eu recours à lui en qualité de Successeur présomptif de la Couronne, il s'adressoit * au Duc de Bourgogne en qualité de Doyen des Pairs, & le sommoit de se joindre avec tous les bons François dans une cause où il avoit le second interest.

* Dans le manifeste du Duc de Berry. Il est dans le recuëil de Lomenie.

Le Duc de Bourgogne ne répondit rien à ce manifeste : mais le Comte de Charolois reçut de Londres peu de jours aprés un avis, qui luy ser-

vit de pretexte pour se mettre en campagne. Edoüard Quatre Roy d'Angleterre n'avoit rien tant à cœur que de commettre les Bourguignons contre les François, parce qu'il n'esperoit plus de recouvrer par une autre voye que celle-là la Normandie & la Guyenne. Il envoya par Jacques de Luxembourg frere du Comte de Saint Pol à sa sœur Comtesse de Charolois une Lettre que Loüis Onze lui avoit écrite, pour le sonder s'il seroit d'humeur de rompre avec son beau-frere; & le Comte de Charolois ayant en main une preuve si convaincante de la mauvaise volonté du Roy, conduisit luy-mesme son armée en France pour repousser, disoit-il, par la force ouverte les injures cachées qu'on luy faisoit.

Il y avoit beaucoup de Soldats dans cette armée, mais ils manquoient presque tous d'expérience. Il est vray que ce défaut estoit suppleé en partie par la science en l'art militaire de Ravastein frere du Duc de Cleves, du Comte de Saint Pol,

de

de Hautbourdin son frere naturel, du Souverain de Neuchâtel Maréchal de Bourgogne, d'Antoine frere naturel du Comte de Charolois, & du Seigneur de Contay, qui en estoient les Officiers Generaux.

Le Roy qui devenoit plus habile à proportion qu'il luy survenoit de fâcheuses affaires, ne fut que mediocrement estonné de la marche des Bourguignons, quoy qu'il n'eut point encore découvert tout le secret de la Ligue. Il présupposa que le Comte de Charolois ne seroit entré en France s'il n'y avoit un parti formé, & se mit d'abord en peine de connoistre ceux qui en pouvoient estre. Le premier qu'il soupçonna fut le Duc de Bourbon, à cause de ses liaisons avec la Maison de Bourgogne; & la maniere dont Sa Majesté éprouva sa fidelité, fut de luy mander qu'il la vint trouver avec cent lances. Ce Duc pressé d'obeïr, ou de se déclarer pour la Ligue, répondit par écrit que les Seigneurs du Sang Royal & les Grands du Royaume avoient plus d'une

fois porté aux oreilles de Sa Majesté sans aucun fruit les justes plaintes de son administration, qui tenoit plus de la tirannie que des anciennes maximes du Gouvernement des François. Que le peu d'égard que l'on avoit eu à leur requeste, les avoit obligez de se liguer ; & qu'avant d'en venir aux armes, ils conjuroient Sa Majesté de rendre à chacun d'eux l'autorité & la liberté dont ils avoient joüi à la fin du regne précedent : De convoquer les Estats Generaux : De donner à ses Proches dans les Conseils la place qui leur estoit duë ; & de chasser d'auprés de luy les gens de la lie du peuple, qui n'estoient pas faits pour y tenir rang. Que les Confederez le reconnoissoient pour Roy ; & estoient prests de luy obeïr, pourvu qu'il les traitast en Roy de France ; *c'est-à-dire en Souverain, dont la puissance estoit temperée par l'équité des Loix. Mais s'il prétendoit violer tout ce qu'il y avoit de mieux establi dans la Monarchie Françoise, on l'avertissoit que tous

* Dans la Lettre du Duc de Bourbon.

ſes honneſtes gens avoient juré & ſigné de répandre juſqu'à la derniere goute de leur ſang, pour l'en empécher.

Le Roy perſuadé par une ſi franche déclaration que la revolte des Grands eſtoit preſque univerſelle, ſe mit en devoir de détourner la petite Nobleſſe & le peuple de ſuivre leur exemple, en les noirciſſant dans l'opinion de l'une & de l'autre. Il fit publier une déclaration qui les traitoit d'ennemis de la Patrie, de Seditieux, de Rebeles, & de Perturbateurs du repos public. Il leur imputa les crimes de Rapt & de leze-Majeſté, pour luy avoir enlevé la chere perſonne de ſon frere, & pour eſtre entrez en Ligue ſans ſa permiſſion. Il ſoûtint que leur intention eſtoit d'expoſer encore une fois l'Eſtat au pillage des Anglois; & neanmoins il ajoûta que pour les ſurmonter autant en clemence qu'il les ſurpaſſoit en droit, il accordoit grace à ceux qui abandonneroient la Ligue dans ſix ſemaines, & le viendroient trouver.

Les forces qui luy estoient restées ne consistoient qu'en vingt-quatre mille Soldats ; & ce nombre pouvoit suffire pour opprimer d'abord les plus foibles des Revoltez, si on les attaquoit avant que l'armée de la Ligue arrivast à leur secours. Le Duc de Bourbon estoit de ceux-là, & le Roy avoit des raisons particulieres de ressentiment contre luy. Il estoit son beau-frere, & nonobstant on le soupçonnoit d'estre auteur de la Ligue. Le Roy venoit d'apprendre qu'il y avoit attiré les Bourguignons ; & qu'il s'estoit le premier déclaré en faisant arrester un des domestiques de Sa Majesté qui estoit le Seigneur de Crussol, & deux de ses principaux Officiers le Chancelier Travelle & le Tresorier Doriole, & en saisissant les deniers Royaux qu'on levoit dans le Bourbonnois. On a déja remarqué que le Duc de Bourbon estoit en Flandres ; & tout le soin qu'il avoit pris pour la sureté des Provinces qui luy appartenoient, se reduisoit à sept cent lances qui les gar-

doient ſous la conduite du Duc de Nemours & des Seigneurs d'Armagnac & d'Albret. Ces Troupes ſe trouverent trop foibles, pour défendre contre le Roy un Pays où il n'y avoit point de Places, & qui par conſequent ſeroit obligé de recevoir la loy de celuy qui ſeroit le maiſtre de la campagne. Elles lâcherent par tout le pied ; & on les auroit enfin accablées dans Moulins ville Capitale du Bourbonnois, ſi elles n'euſſent demandé à capituler. Le Roy avoit reſolu de ne les recevoir qu'à diſcretion : mais l'avis que le Comte de Charolois approchoit de Paris, & la crainte qu'il ne s'en emparaſt, firent que Sa Majeſté leur accorda une amniſtie en bonne forme.

Le Duc de Nemours fut le ſeul qui s'en rendit indigne par un trait d'infidelité, qui ne fut pas meſmes approuvé par ceux qui en profiterent. Il alla joindre l'armée des Confederez huit jours aprés avoir donné ſa parole de ſervir dans les Troupes de Sa Majeſté, & il eut

ſujet de s'en repentir : car encore qu'il euſt eſté depuis compris dans la paix du Bien Public, le Roy ne laiſſa pas de trouver occaſion de luy faire trancher la teſte, comme on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Le Comte de Charolois eſtoit en effet arrivé devant Paris ; & la diligence du Roy pour le prévenir auroit eſté inutile, quoy que ſa Majeſté marchât à tres grandes journées, & qu'elle eût pour ſe hâter davantage laiſſé ſon Infanterie en chemin, ſi le Conſeil de guerre des Bourguignons eût eſté plus intelligent dans l'art militaire, dont il avoit neanmoins la ſouveraine direction. Mais lorſque l'armée des Pays-bas compoſée de quatorze cent lances, de huit à neuf mille Archers, & d'un tres grand nombre de Fantaſſins dont les Auteurs ne conviennent pas, fut à la vuë de la Ville Capitale du Royaume, on ſuſpendit ſa marche pour déliberer ſi on luy accorderoit la permiſſion d'attaquer les Pariſiens qu'elle ſe promettoit

d'insulter, quoyque le Maréchal de Rohault y fût entré avec quelques lances.

Le resultat du Conseil des Bourguignons fût, qu'il ne faloit rien hazarder; & l'on traita de temeraire Hautbourdin, qui répondoit de la prise de Paris pourvu qu'on luy permît de l'attaquer ce jour-là, ou le lendemain matin, avec la Cavalerie qu'il commandoit, qui s'étoit offerte de mettre pied à terre pour donner l'escalade. On n'opina pas mieux dans l'assemblée suivante, où il s'agissoit de resoudre si l'armée du Comte de Charolois passeroit la Seine. Les Officiers subalternes prétendirent que ce Comte avoit plus que suffisamment satisfait à son honneur & à sa promesse en traversant les rivieres de Marne & de Somme; & que comme les Ducs de Berry & de Bretagne ne l'estoient pas venu joindre, quoy qu'ils en eussent donné leur parole positive, ils ne devoient pas trouver mauvais que les Bourguignons quittassent la partie en leur imputant de l'avoir

rompuë, & s'en retournassent en Flandres.

On comptoit les suffrages dans ce Conseil de guerre au lieu de les peser ; & les petits Officiers qui y estoient tous appellez l'auroient emporté sur les Grands qui concluoient à passer la Seine, si Rouville Gentilhomme de Normandie qui s'estoit élevé par son adresse à la Charge de Vice-Chancelier de Bretagne, & qui demeuroit en qualité de Député du Duc son Maistre aupres du Comte de Charolois, ne se fût servi de cette ruse pour appuyer le sentiment des Officiers Generaux qui concluoient au passage de la Seine. Il avoit fait provision de force blancs signez des Ducs de Berry & de Bretagne ; & il en remplit deux d'autant de lettres de ces Princes, qui portoient qu'ils n'estoient qu'à deux journées de Paris. Ils conjuroient le Comte de Charolois de venir au devant d'eux, parce qu'ils apprehendoient que le Roy ne se mît au milieu pour empescher la jonction des Bretons avec les Bourguignons

guignons ; & n'attaquât ſeparément celle des deux nations qui paroîtroit la plus foible, pour tourner apres qu'il l'auroit défaite ſes armes contre l'autre.

L'Ecriture de ces lettres eſtoit toute fraîche quand on les lut dans le Conſeil, cependant on n'y reconnut point qu'elles fuſſent ſuppoſées. Le Comte de Charolois les trouvoit conformes à ſon intention, parce qu'une Dame * luy avoit écrit que l'Armée Royale s'avançoit avec une extrême diligence. Il croyoit qu'il y alloit de ſon honneur de faire la moitié du chemin, & il inſiſta ſi fortement ſur le trajet de la Seine, qu'il l'obtint. Ses Troupes à la verité eſtoient plus fortes en toute maniere que celles du Roy, mais elles luy devinrent inferieures en hommes d'armes par cette rencontre.

* On n'a pas trouvé ſon nom.

La guerre civile de France avoit donné lieu aux Maiſons les plus illuſtres qui y avoient le plus à perdre, de ſe diviſer, & d'entrer dans les deux partis ; afin que celuy de la

famille qui se trouveroit du costé des vainqueurs, sauvât la vie & les biens de celuy qui seroit entre les vaincus. Ainsi le Duc de Calabre s'estant déclaré pour la Ligue, Charles Comte du Maine son cousin germain paternel, cadet de la Maison d'Anjou estoit demeuré dans le devoir; & le Roy luy avoit donné sept cent lances pour empêcher s'il étoit possible les Bretons d'entrer dans l'Anjou, ou du moins pour observer & pour embarasser leur marche. * Le Comte du Maine avoit esté trop foible pour executer le premier de ces ordres, mais il s'estoit admirablement acquité du dernier. On l'avoit toûjours vu à la tête, aux flancs, ou à la queuë de l'armée de Bretagne. Il luy avoit enlevé des quartiers & des convois; & il avoit si bien pris ses mesures, qu'elle n'avoit pu l'engager au combat. Ils s'estoit dégagé d'un *grand nombre d'embuches qu'elle luy avoit dressées; & il avoit joint le Roy à Chartres, quelques heures avant que l'armée de Bourgogne arrivât à Lonjumeau. Il sem-

* Dans les ordres du Roy à ce Comte.

bloit que le Roy qui n'avoit point là d'Infanterie, ne dût point hazarder la bataille : cependant les plus experimentez de ses Officiers generaux furent d'avis, qu'il estoit non seulement utile, mais encore necessaire de combattre.

Leurs raisons se reduisirent à deux. L'une qu'il seroit impossible aux quatorze cent lances de Bourgogne de soûtenir l'effort des deux mille deux cent lances du Roy ; qui les renversant sur leur Infanterie, la rendroit inutile. L'autre que les affaires de Sa Majesté seroient dans un estat pitoyable, si l'armée des Ducs de Berry & de Bretagne toute composée de vieux Soldats joignoit les nouvelles Troupes de Bourgogne ; parce qu'il faudroit alors que le Roy en combattant s'exposast, & tous ceux de ses Sujets qui luy estoient demeurez fideles, à une mort inévitable ; ou que pour differer sa perte de quelque semaines, il s'enfermast dans une Place où il seroit incontinent assiegé.

Mais la prevoyance du Roy alloit

plus loin que celle de ses Officiers generaux. Il consideroit que s'il perdoit la bataille, la Monarchie Françoise periroit infailliblement; puisque les Rebelles n'ayant plus à dépendre que d'un Prince d'aussi peu de vertu qu'estoit le Duc de Berry, s'en déferoient en toute maniere; ou s'ils n'estoient point assez méchans pour commettre un crime de cette nature, ils se serviroient de l'autorité de ce Duc pour se rendre tout-à-fait Souverains chacun sur ses Terres, & le reduiroient ensuite à la condition privée. Cependant il estoit contre la prudence de hazarder la Monarchie en quelque cas que ce fust; & le Roy sur ce principe dit en plein Conseil de guerre, qu'il estoit venu de Poitou pour sauver Paris; & que s'il pouvoit penetrer jusques-là sans combattre, il le feroit, comme estant persuadé que la conservation du Royaume estoit attachée à celle de sa Ville Capitale.

C'est icy que les relations des Historiens obscurcissent de sorte la

verité par leurs differences, & mêmes par leurs contrarietez, qu'il est presque impossible de la reconnoître. Philippe de Comines, qui seul a presque autant d'autorité que tous les autres ensemble, dit aprés l'avoir appris de la propre bouche du Roy, que Sa Majesté se défiant de Brezé grand Senechal de Normandie, luy demanda s'il n'estoit point Ligueur : Que Brezé de qui le genie estoit de tourner en raillerie les choses les plus serieuses, repartit galament que la Ligue avoit son seing : mais que sa personne estoit, & demeureroit jusqu'au dernier soupir avec Sa Majesté. Que le Roy charmé de cette réponse, donna son avant-garde à commander à Brezé; qui le faisant aussi-tost avancer contre les Bourguignons, dit à l'oreille d'un de ses confidens qu'il mettroit ce jour-là les deux armées si prés l'une de l'autre, que celuy-là seroit bien habile qui les separeroit sans combattre.

Les autres Historiens sans en excepter aucun, soûtiennent que l'in-

tention du Roy avoit esté de combattre, quoy qu'il en pust arriver; & qu'il n'avoit consulté ses Officiers de guerre, que pour leur faire approuver le dessein secret qu'il avoit formé d'attaquer les Troupes du Comte de Charolois les premieres. Que Brezé s'estoit obstiné à prétendre que pendant que les forces du Roy estoient entieres, il les faloit employer contre les plus agguerries des Troupes ennemies qui estoient celles des Ducs de Berry & de Bretagne; parce que si l'armée de sa Majesté leur passoit sur le ventre, celles du Comte de Charolois se mettroient d'elles-mêmes en fuite: au lieu que pour peu de gens que sa Majesté perdît à défaire le Comte de Charolois, elle ne seroit plus en estat de resister aux Troupes des Ducs de Berry & de Bretagne. Que le Roy fâché de ne pouvoir ny convaincre ny ramener Brezé, luy avoit témoigné la défiance qu'il avoit de luy; & que Brezé pour la faire cesser, ou par desespoir, estoit allé choquer le plus fort Escadron du Comte de Charolois.

Il y auroit de l'indiscretion à prononcer sur cette matiere, & de la temerité à n'être pas de l'avis de Comines, si l'on estoit certain que le Roy n'eust pas tâché de couvrir aux dépens de la verité la faute qu'il fit, en opposant l'armée Royale fatiguée d'une longue marche, sans luy donner loisir de respirer, aux Troupes reposées du Comte de Charolois, qui estoit plus irrité que les autres Liguez; & qui d'ailleurs se trouvoit prévenu de l'opinion, que rien n'estoit capable de resister au premier effort de ses Troupes.

Quoy qu'il en soit, Brezé parut avec l'avantgarde du Roy le dix-sept de Juillet mil quatre cent soixante cinq à la vuë de Montlehery. Le Comte de Saint Pol qui y avoit passé la nuit avec l'avant-garde du Comte de Charolois croyant avoir sur les bras toutes les forces du Roy, dépescha en toute diligence vers le Comte de Charolois qui logeoit à Lonjumeau avec le reste de son armée, pour l'avertir que son Avantgarde estoit perduë, si elle ne rece-

voit promptement du ſecours.

Le Comte de Charolois demeura quelque temps à ſe reſoudre, parce qu'il avoit choiſi pour champ de bataille la plaine de Lonjumeau. Mais enfin il envoya le Baſtard de Bourgogne avec des Troupes à Montlehery, & le ſuivit avec le reſte de ſon armée. Il trouva le Comte de Saint Pol en poſture de ſe défendre contre l'armée Royale, qui paſſoit lentement au travers de la foreſt de Trefou. Il n'en eſtoit encore ſorti que quatre cent Cavaliers, qui ſe rangeoient derriere un foſſé couvert d'une haye, à meſure qu'ils défiloient : mais l'inégalité du terrain, les bruyeres, & les buiſſons dont il eſtoit embaraſſé, empeſchoient d'y former aucun Eſcadron. Et de fait les deux partis demeurerent d'accord apres la bataille, que ſi le Comte de Charolois à ſon arrivée euſt chargé les François, il auroit infailliblement défait, tant ceux qui eſtoient déja paſſez, que les autres à meſure qu'ils euſſent paſſé, & auroit ainſi rempor-

té une entiere victoire sans rien hazarder. * Mais outre qu'il ne sçavoit point assez la guerre pour profiter d'une si favorable occasion, une ancienne coûtume des Bourguignons luy fit perdre le temps qui luy auroit esté necessaire pour executer ce dessein.

* Dans la relation de cette bataille. Je l'ay vuë entre les manuscrits de Mr. de Bethune.

Les plus considerables d'entre eux avoient appris de leurs Ancestres, que le point d'honneur consistoit à combattre à pied dans les batailles rangées ; & ce fut pour les imiter, qu'ils descendirent de cheval aussitost qu'ils se vinrent en presence de l'Ennemy. Les autres Cavaliers du mesme party suivirent leur exemple, & l'armée du Comte de Charolois se trouva enfin toute composée de Fantassins : mais elle ne marcha pas long-temps en cette posture, sans appercevoir qu'elle avoit commis une faute d'extrême importance. On a déja remarqué que le chemin estoit extraordinairement difficile ; & les hommes d'armes de ce Comte appesantis par leurs harnois, avoient de la peine à se re-

muer. Leurs Archers quoy qu'armez plus à la legere, ne pouvoient pas non plus agir avec toute l'agilité neceſſaire pour franchir les mauvais pas ; & les uns & les autres qui faiſoient mener à leurs valets leurs chevaux par la bride, s'aviſerent de remonter deſſus. Ils le firent à la verité : mais comme les hommes d'armes avoient beſoin que leurs Archers les aidaſſent à monter à cheval, de meſmes qu'ils avoient eu beſoin d'eux pour en deſcendre, le temps qu'ils employerent à ces deux actions leur fit perdre l'occaſion de défaire l'armée Royale, & luy donna le loiſir de ſortir toute entiere de la foreſt.

Le Roy qui ne pouvoit plus retourner ſur ſes pas ſans s'expoſer au peril évident d'être défait dans ſa retraite, & ſans abandonner Paris à la diſcretion de ſes ennemis, ſe mit à l'aîle droite de ſon armée ; & manda à Brezé qui commandoit la gauche, de commencer le combat. Il n'eſtoit poſſible ny de l'éviter ny de le differer ; à cauſe que

les Troupes que le Comte avoit détachées de son armée avoient poussé les Archers du Roy jusques dans Montlehery, & y avoient mis le feu. Ce leger avantage avoit donné aux Bourguignons tant de confiance en leur propre valeur, qu'ils auroient de leur côté commencé sans ordre l'attaque, quand mêmes on ne leur eût pas ordonné de le faire.

Le Comte de Charolois qui les connoissoit beaucoup mieux qu'il ne les gouvernoit, jugea qu'il étoit plus à propos de profiter de la disposition où ils estoient, que de s'y opposer en vain; & leur donna le signal de la bataille, aprés s'être mis à la tête de son aîle droite, & avoir laissé la gauche aux soins du Comte de Saint Pol. Le succès des deux armées fut égal, puis que leurs aîles droites renverserent les aîles gauches qui leur estoient opposées. Car le Roy * poussa avec tant d'impetuosité les hommes d'armes du Comte de Saint Pol, qu'il les jetta sur leurs Archers; & ceux-

* Dans la lettre de M. de Bailleul qui étoit alors au

prés du Roy, communiquée par M. de la Londe.

cy contraints de s'ouvrir, donnerent entrée aux François, qui les taillerent en pieces. Le jeune Seigneur de Lalain y fut tué ; & ceux qui ne demeurerent pas ſur le champ de bataille furent pourſuivis juſqu'à l'entrée de la foreſt, où ils ſe cacherent.

Le Comte de Charolois rompit auſſi l'aîle gauche du Roy, parce que Brezé qui la commandoit eut le malheur d'eſtre tué au premier choc des hommes d'armes ; & le Comte du Maine & l'Amiral de Montauban qui devoient le ſoûtenir, tournerent bride avec les huit cent lances qu'ils commandoient. Comme la perte fut égale des deux côtez la conſternation le fut auſſi ; & les deux partis n'eurent point de reproche à ſe faire ſur cét article, qui ne fût ſujet à récrimination. Les plus braves y furent ſaiſis d'une peur reciproque. Ils fuïrent preſque auſſi loin les uns que les autres ; & s'il y en eut entre les Bourguignons qui ne s'arrêterent qu'aprés être arrivez au Queſnoy dans la

Province de Hainaut, il y en eut entre les François qui ne se reconnurent que lors qu'ils furent à Lusignan dans le Poictou.

Mais cette avanture ne fut pas si bizarre que celle des deux Generaux, qui s'imaginerent reciproquement d'avoir remporté une entiere victoire. Le Comte de Charolois en fut si persuadé, qu'il poursuivit une demie lieuë les Fuïards de l'aîle gauche du Roy. Il ne défera pas d'abord à l'avis qu'Antoine le Breton Gentil-homme de Luxembourg lui porta, que le Roy aprés avoir défait le Comte de saint Pol venoit à luy, & il falut que Contay vint en personne le désabuser. L'autorité de ce vieux Officier luy fit tourner bride; & la premiere marque qu'il eut de n'estre pas vainqueur, fut qu'en retournant vers le champ de bataille aucun des siens ne se joignit à luy. Il fut pourtant assez heureux pour ne point trouver d'ennemis jusqu'au Chasteau de Montlehery, qui tenoit pour le Roy. Il y apperçut devant la porte

les Hoquetons de Sa Majesté ; & il n'auroit pu éviter de se rendre à leur discretion, s'ils se fussent mis en devoir de l'attaquer, ou de l'empêcher de passer. Mais ils ne firent ny l'un ny l'autre, soit qu'ils prissent le Comte de Charolois & sa Troupe pour des gens de l'aîle gauche du Roy qui venoient joindre la droite, ou qu'ils n'osassent s'éloigner tant soit peu du lieu où ils avoient esté mis en faction de peur que les Bourguignons ne s'en saisissent. Le Comte ne laissa pas d'estre immediatement aprés exposé à un tres-grand danger. Il rencontra un corps de Cavalerie Françoise plus fort que le sien qui le reconnut, & luy cria de se rendre. Le refus qu'il en fit, luy attira plusieurs coups qui le blesserent à la gorge & à l'estomac ; & déja saint Belin & Champeroux l'avoient saisi par son brassart droit, lors qu'un de ses domestiques nommé Cadet extraordinairement vigougoureux & monté à l'avantage, poussa avec tant d'impetuosité son

cheval entre le Comte & les deux Seigneurs François qui le tenoient qu'il les contraignit de lâcher prise.

Le Comte sorti de leurs mains piqua à toute bride vers un escadron des siens, qu'il reconnut aux Croix de Bourgogne, quoy que les guidons en fussent presque tous déchirez. Il le trouva dans une telle consternation, que si les François l'eussent attaqué il ne leur auroit fait aucune resistance. La presence du Comte le rassura ; & les autres Escadrons qui s'y joignirent incontinent aprés, donnerent au Comte la resolution dont il avoit besoin pour attendre les François de pied ferme. Il se croyoit mesmes en état de les aller chercher, lors que le Comte de Saint Pol aprés avoir rallié dans la forest l'aisle gauche des Bourguignons, qui avoit esté rompuë à la verité, mais avec peu de perte, sortit de son azile, & renforça tellement le Comte de Charolois, que les Bourguignons devinrent encore une fois les plus forts.

Le Roy n'avoit esté ny moins em-

baraſſé ny moins en danger en pourſuivant l'aiſle gauche des Bourguignons, que l'avoit eſté le Comte de Charolois en pourſuivant l'aiſle gauche du Roy. Sa Majeſté s'eſtoit trouvée au milieu des Ennemis ; & ceux qui l'y avoient accompagnée, ne l'avoient pas vuë s'en développer. Ainſi le bruit courut qu'elle y avoit eſté tuée ; & produiſit tout faux qu'il eſtoit, le meſme effet que s'il eût eſté veritable.

Les Cavaliers François qui n'avoient point d'attachement particulier à la perſonne du Roy, ſe retirerent du combat le plus ſecretement qu'il leur fut poſſible, afin d'éviter l'échafaut dont ils étoient menacez, ſi on les trouvoit les armes à la main contre le Duc de Berry qu'ils prenoient déja pour leur Roy. Ceux qui reſterent ne ſçavoient à quoy ſe reſoudre, lors que le Roy ſortit de la foreſt, & les rejoignit. Il fit ceſſer la déſertion par la meſme voye, qu'il ſçavoit avoir autrefois réüſſi à Pirrhus Roy des Epirotes. Il ôta ſon caſque, & paſſa

ſa le viſage découvert au travers de ſes Troupes. Il ne les eut pas plûtôt raſſurées, qu'il les mena droit à l'Artillerie des Bourguignons. Il la trouva ſi bien environnée de chariots ; & les coups qu'elle luy tira éclaircirent ſes rangs de ſorte, qu'il fut reduit à s'aller couvrir du foſſé & de la haye où la bataille avoit commencé. Il y fit ſi bonne mine nonobſtant qu'il fût tout en ſueur, que le Comte de Charolois, quoy que plus fort que luy du tiers, n'oſa ou ne jugea point à propos de paſſer à ſon tour le foſſé pour le charger.

Ainſi finit la bataille de Montlehery ſi extraordinaire dans ſes principales circonſtances, qu'il n'y en avoit point eu de ſemblable dans les ſiécles paſſez. Le Roy qui la commença n'avoit pas deſſein de combattre ; & manquoit des deux choſes neceſſaires pour la gagner, qui eſtoient l'Infanterie & l'Artillerie. Les Bourguignons y commirent d'abord deux fautes irreparables, qui ſuffiſoient pour leur entiere ruïne, & pourtant ils ne furent pas vaincus.

Le Roy avoit eu le ſoin d'avertir le Mareſchal de Rohault de venir au devant de luy avec toute la Cavalerie & l'Infanterie qu'il pourroit tirer de Paris, afin que les Bourguignons que l'on croyoit être dans la plaine de Lonjumeau fuſſent excitez à laiſſer paſſer Sa Majeſté, par la crainte qu'ils auroient d'être défaits ſi on les attaquoit en meſme temps par devant & par derriere. Mais le Roy au lieu de donner à celuy qu'il dépêchoit vers le Maréchal une lettre en chiffre, luy en donna une qui contenoit en termes précis & intelligibles tout ce que ce Maréchal devoit faire. Le porteur trouva la garde avancée des Bourguignons, qui le prirent avec ſa lettre, & la preſenterent à leur Chef. Le Comte de Charolois y lut l'intention des François dans toute ſon étenduë, & la prévint en faiſant avancer ſon avant-garde juſqu'à Montlehery.

Les Bourguignons qui venoient de profiter de la faute du Roy, en commirent à leur tour une auſſi

grande que celle-là. Il faloit pour aller aux François qu'ils traversassent un champ fertile semé de féves & de bleds presque meurs, qui embarassoient extraordinairement leur marche. On leur avoit ordonné de s'arrêter trois fois en passant au travers de ce champ, afin de prendre autant de fois halcine. Rien ne les empêchoit d'obeïr; puis que d'un côté l'ennemy estoit encore trop loin, & que de l'autre il ne s'agissoit pas de gagner l'avantage du terrain. Cependant ils traverserent le champ d'une seule course; & se trouverent ainsi hors haleine quand il s'agist de commencer le combat. Il restoit encore trois heures de jour, lors que les deux armées aprés s'être ralliées, revinrent au même l eu où elles s'estoient choquées. Il y avoit assez de temps pour voir à laquelle des deux demeureroit la victoire : mais elles avoient passé de l'excez du courage à l'excez de la précaution. Elles se craignoient autant qu'elles s'estoient d'abord méprisées; & ce fut là ce qui les

reduisit à se contenter de se regarder, & de se morguer l'une l'autre jusqu'à la nuit, que le Roy croyant avoir satisfait à son honneur alla coucher à Corbeil, & le lendemain à Paris.

Les Historiens ne conviennent pas du nombre des morts. Ceux qui le font monter plus haut, vont jusqu'à trois mille cinq cent; & ceux qui en mettent le moins, le reduisent à deux mille. Mais il est constant que la perte des hommes d'armes fut à peu prés égale des deux côtez, & qu'il y demeura plus d'Archers Bourguignons. Les François eurent deux fois l'occasion de vaincre entierement, & la perdirent la premiere fois faute d'Infanterie qui achevast de défaire ceux que la Cavalerie avoit rompus avant qu'ils eussent le loisir de se rallier.

La seconde par le faux avis de la mort du Roy, qui fit retirer ceux qui eussent infailliblement aidé Sa Majesté à vaincre. Enfin on observa que les Charges militaires de ceux qui estoient morts en combattant

vaillamment, furent presque toutes données des deux côtez à des gens qui avoient fui; & que les plus braves tant François que Bourguignons, demeurerent sans recompense.

Le Comte de Charolois passa la nuit sur le champ de bataille; soit qu'il ne fût pas en état d'aller plus loin, ou qu'il cherchast à se vanter par-là d'avoir remporté la victoire. Il ne se couvrit que de ses chariots, à cause que ses gens de guerre étoient trop fatiguez pour remuer la terre, & il y eut peu de repos. Car un bruit se répandit bien-tôt dans son camp, que le Mareschal de Rohault estoit arrivé à Montlehery, où l'on supposoit que l'armée du Roy passa la nuit: Qu'il l'avoit renforcée des Troupes qu'il commandoit, & des Parisiens les plus aguerris: Que la presence d'un secours si considerable l'avoit animée à recouvrer le champ de bataille qu'elle avoit abandonné; & qu'elle venoit charger les Bourguignons, assurée de les trouver hors

d'estat de se défendre. Les blessez que l'on en avoit informez les premiers, firent un cri qui augmenta le tumulte. La consternation s'y mêla; & devint si generale, que le Comte de Charolois fut contraint pour la faire cesser d'assembler le Conseil de guerre, sans attendre le retour des Cavaliers qu'il avoit envoyez apprendre des nouvelles de l'Ennemy.

Le Comte de Saint Pol & son frere naturel Hautbourdin crurent que l'armée Royale se fût retranchée dans Montlehery; & conclurent de ce faux principe que l'unique expedient capable de sauver les Bourguignons, consistoit à ne leur donner que deux heures de repos, qui seroient employées à mettre le feu aux chariots & au bagage. Ils ajoûterent que l'on ne reservât que ce que les Cavaliers & les Fantassins pourroient commodément emporter, & que l'on n'emmenât que l'Artillerie. Leurs raisons furent qu'aucun des leurs, sans en excepter le Comte de Charolois, n'éviteroit la mort ou

la prison, s'ils estoient attaquez dans l'estat où ils se trouvoient, par le Roy d'un costé, & par le Marechal de Rohault & les Parisiens de l'autre. Que les Bourguignons avoient entierement satisfait à leur reputation, en executant au de-là de ce qu'ils avoient promis par les articles du Traité de Ligue; & en passant seuls la Seine, quoy que leurs Confederez eussent promis de les joindre avant qu'ils arrivassent au bord de cette riviere. Qu'encore que l'Ennemy ne les pût vaincre, ils ne laisseroient pas d'estre perdus; puisqu'il n'y avoit pour les affamer, qu'à les tenir enfermez entre la Seine & la Loire. Que les Ducs de Berry & de Bretagne n'estant pas venus à point nommé, il y avoit lieu de présumer qu'ils ne l'avoient pu, ou qu'ils ne l'avoient pas voulu; & qu'en l'un & l'autre de ces cas ils n'auroient pas sujet de se plaindre qu'on leur eût manqué de parole, puisqu'outre qu'ils en avoient manqué les premiers, on les avoit considerablement servis en essuyant la premiere impe-

tuoſité de l'armée Françoiſe ; & en l'affoibliſſant de ſorte, qu'il ne tiendroit qu'à eux lorſqu'ils arriveroient tous frais, de la défaire.

Tous les autres Officiers furent du ſentiment de Saint Pol & de Hautbourdin, à la reſerve de Contay qui s'eſtoit abſtenu de parler ; ſoit que le dépit qu'il avoit eu d'oüir propoſer une ſi lâche retraite, l'eût empeſché de parler, ou qu'étant ennemi déclaré du Comte de Saint Pol, il craignît que l'on n'imputât à leur ancienne querelle tout ce qu'il diroit contre ſon avis. Mais le Comte de Charolois l'ayant enfin obligé de s'expliquer, il luy repartit nettement qu'il faloit vaincre ou mourir au lieu où ils eſtoient, en donnant dez le lendemain au point du jour une ſeconde bataille ; * parce que ſi les Bourguignons appercevoient que l'on brulât leurs chariots & leur bagage, ils ſe débanderoient auſſitoſt pour retourner chacun dans ſa maiſon ; & les Payſans François en tuëroient beaucoup davantage ſur les chemins, qu'il ne s'en perdroit dans

* Dans le Diſcours de Contay.

dans une seconde bataille, pour sanglante qu'elle fût.

Le Comte de Charolois à qui la défaite de l'avant-garde du Roy avoit inspiré une présomption qui dura autant que sa vie, appuya si fortement l'avis de Contay, que la plûpart de ses Officiers y revinrent, de crainte de passer pour lâches dans son idée en s'obstinant plus long-temps à soûtenir le leur, parce qu'il avoit assez témoigné le jugement désavantageux qu'il en feroit. L'ordre leur fut donné de tenir leurs soldats prêts pour le combat du lendemain ; & ils estoient déja retournez chacun en son quartier, lors que les coureurs envoyez aux nouvelles rapporterent faussement au Comte de Charolois, que l'armée Royale se preparoit infailliblement à l'execution d'un dessein d'extrême importance. La cause de leur erreur procedoit de ce qu'ils n'estoient point allez bien loin ; soit que la crainte de trouver un parti des ennemis plus fort que le leur les en eût empêchez, ou qu'ils

cruſſent en ſçavoir aſſez pour faire leur rapport.

Le Roy en partant de Montlehery avoit commandé de mettre le feu aux poudres qu'il ne pouvoit emporter ; & on luy avoit obéi avec tant de précipitation & de negligence, que le feu avoit pris à des chariots, d'où il eſtoit paſſé à la haye du foſſé qui avoit le matin ſeparé les deux armées. Cet embraſement duroit encore, lorſque les Coureurs du Comte de Charolois s'eſtoient mis en campagne ; & comme ils ne le voyoient que de loin, ils le prirent pour des feux que les François avoient allumez pour leur commodité, ou pour ſe garentir de ſurpriſe. Ils rentrerent à minuit dans leur camp ; & les autres Coureurs qui en partirent deux heures apres, n'auroient pas eſté mieux inſtruits qu'eux, s'ils n'euſſent rencontré au point du jour un Gentilhomme Bourguignon que les François avoient pris à la bataille.

Le Roy avoit mieux aimé luy donner la liberté que de le mener

à Paris ; où sa Majesté ne desiroit pas qu'il dît, que ny les François, ny les Bourguignons n'avoient vaincû ; & ce Gentilhomme ravi de revoir les siens, leur apprit que l'armée Royale estoit allée du côté de Paris. Ils furent si surpris de cette agreable nouvelle, qu'ils ne la crurent qu'aprés qu'ils eurent eux-mêmes reconnu que ce qu'on leur disoit étoit veritable. Ils entrerent dans Montlehery : Ils n'y trouverent que les Habitans : Ils s'en retournerent à la hâte ; & la relation de ce qu'ils venoient de voir, fit passer en un moment les Bourguignons de l'extrême consternation à l'extrême confiance. Leur vanité devint insuportable par l'avis certain qu'ils reçurent sur le midy, que les Ducs de Berry & de Bretagne approchoient ; & les mesmes Officiers de l'Armée de Bourgogne, qui douze heures auparavant avoient proposé une honteuse retraite, parlerent de partir sur le champ & sans attendre les autres Liguez, pour aller forcer le Roy dans Paris.

Il est vray que le Comte de Charolois n'y eut point d'égard, mais il est encore vray que la bataille de Montlehery acheva de le pervertir en luy renversant le jugement ; & qu'elle luy laissa une si forte présomption, qu'il ne suivit plus depuis d'autre conseil que le sien, ce qui le perdit. Mais sans rapporter icy par avance des malheurs qui n'arriverent que long-temps aprés, il suffit de remarquer que le Comte de Charolois demeura la seconde nuit sur le champ de bataille par la mesme consideration de passer pour vainqueur, qui l'avoit porté à y camper la premiere ; & qu'il n'alla que le troisiéme jour à Estampes, tant pour y faire penser plus commodément ses blessez, que pour y joindre l'armée des Princes Liguez. Elle estoit du consentement des Historiens la plus agguerrie, & la plus belle que l'on eût vu en France sous la domination des Valois ; & l'on y comptoit jusqu'à huit cent hommes d'armes, & cinq mille deux cent autres Cavaliers, qui avoient tous

ſervi contre les Anglois. L'apparence du commandement en avoit eſté déferée au Duc de Berry, mais le Comte de Dunois en exerçoit toutes les fonctions, & à dire le vray les Liguez avoient eu raiſon de partager ainſi le Generalat. * Car d'un côté il y alloit de la reputation de leurs armes que le frere du Roy fût à leur teſte, & que le Duc de Bretagne eût auſſi l'ombre de la Lieutenance Generale; & d'un autre côté ces deux Princes eſtant également dépourvus d'experience à la guerre, avoient beſoin d'un homme qui ſuppleaſt à leur défaut.

* Dans les Eloge de ces Ducs.

Le Comte de Dunois n'eſtoit pas beaucoup éloigné d'Eſtampes, lors qu'il apprit que l'armée Royale & celle de Bourgogne eſtoient en preſence l'une de l'autre; & comme il y avoit apparence qu'elles ne ſe ſepareroient pas ſans combattre, le jeune d'Amboiſe fut envoyé avec un gros Eſcadron de Cavalerie legere pour obſerver s'il ſeroit poſſible de joindre les Bourguignons, ſans paſſer ſur le ventre à l'armée Royale.

D'Amboiſe rencontra ſur ſa route un grand nombre de ſoldats du Roy ; qui l'ayant tous aſſuré que ſa Majeſté avoit perdu la bataille & la vie, l'obligerent à retourner ſur ſes pas pour annoncer aux Princes Liguez cette nouvelle qui changeoit entierement l'eſtat des affaires ; & de fait la conjonƈture eſtoit ſi délicate, que toute l'étenduë de l'eſprit humain ſuffiſoit à peine pour en prévenir les dangereuſes ſuites. Car il eſtoit à craindre que le Comte de Charolois ayant ſeul entierement vaincu, ne voulût auſſi recueillir ſeul tout le fruit de la victoire ; & monter ſur le Trône au préjudice du Duc de Berry & des Maiſons d'Orleans & d'Anjou, qui en approchoient de plus prés que luy. La foibleſſe du Duc de Berry luy en fourniſſoit le pretexte ; & il en trouvoit la facilité dans ſes propres forces, alors plus grandes que celles d'aucun autre Prince Chrétien.

Le Comte de Dunois qui n'avoit pas moins de pénetration que de

valeur, fit sur cette pensée toutes les réflexions qu'elle meritoit ; & jugea que l'unique moyen d'arrêter l'ambition du Comte de Charolois, estoit de la prévenir. Il avoit pour la Monarchie Françoise tout le zele qu'il luy devoit à cause qu'il y étoit né & qu'il y avoit esté élevé ; & il ressentoit de plus pour elle cette tendresse inconcevable à quiconque ne l'a point experimenté, qui dure autant que la vie dans le cœur des Heros pour les Etats dont ils ont esté les liberateurs. Il estoit assuré de perdre sa reputation avec le fruit de ses travaux, si cette Monarchie perissoit ; & il supposoit qu'elle dût perir, si les Bourguignons s'en emparoient ; parce qu'il sçavoit qu'elle ne s'étoit conservée que par sa loy fondamentale, qui en donnoit la proprieté solidaire à tous les mâles de la Maison Royale : qui n'en laissoit que l'usufruit à celuy qui regnoit ; & qui les appelloit tous à la succession, à mesure qu'ils luy estoient plus proches. La qualité de Prince & le droit de succeder à

la Couronne au deffaut de mâles legitimes estoit la recompense des services du Comte de Dunois ; & il estoit obligé pour la maintenir tant pour sa personne que pour sa posterité , d'empêcher le Duc de Berry d'être frustré de son droit : parce que s'il enduroit que l'on donnast atteinte à l'ordre de la succession Royale , on pourroit ensuite revoquer en doute la disposition des Etats d'Orleans & du Roy Charles Sept * en faveur de la Maison de Dunois. Enfin ce Comte n'estoit entré dans la Ligue qu'à dessein de porter le Roy à renoncer à l'alliance de Sforce Usurpateur du Duché de Milan , & à favoriser la Maison d'Orleans dans le dessein qu'elle avoit de recouvrer cet Estat. Cependant si le Comte de Charolois montoit sur le Trône , il travailleroit plûtôt à ruïner la Maison d'Orleans qu'à l'aggrandir , puis qu'il s'y seroit élevé à son préjudice.

* Seissel dans l'exposition de la loy Salique.

Ces considerations firent assembler les Princes , les Seigneurs , & les Officiers liguez ; & le Comte

du Dunois leur representa qu'il ne s'agissoit pas tant de reconnoistre pour Roy le Duc de Berry, puis qu'il supposoit que tous ceux qui luy faisoient l'honneur de l'entendre y estoient resolus, que de prendre les mesures necessaires pour contraindre les Bourguignons de se soûmettre à la loy fondamentale de l'Etat en cas qu'ils n'en eussent pas le dessein. Que le Comte de Charolois estant exclus de la Couronne par cette loi, employeroit ses premiers soins à la renverser : & y travailleroit avec d'autant plus d'application, que sans cela son crime luy seroit inutile, puis qu'il n'avoit qu'une fille. Que l'Etat ne pouvoit changer sans que les Princes & les Grands perdissent leur rang, leur credit, leurs Charges, & leurs Privileges : & que bien loin de se remettre en possession de ce qu'on leur avoit ôté, comme ils avoient prétendu en se liguant, ils alloient tout perdre s'ils attendoient que l'on achevast de les reduire à la condition privée. Qu'il n'y avoit

aucun d'eux à qui le Duc de Berry n'eût des obligations, dont il luy seroit honteux de n'être pas reconnoissant. Au lieu que le Comte de Chalorois n'étant redevable de la victoire qu'à ses Flamands ; & n'esperant que par leur moyen d'usurper la Couronne, & se maintenir dans son usurpation, partageroit infailliblement entre eux les Fiefs, les Gouvernemens, les Offices, & les Benefices de la Monarchie Françoise.

Ces raisons exagerées avec toute l'éloquence dont le Comte de Dunois estoit capable, animerent de sorte les Princes, le Maréchal de Loheac, le Comte de Dammartin, les Seigneurs du Bueil & d'Amboise, & le reste de la Noblesse liguée, que les plus moderez de l'Armée des Ducs de Berry & de Bretagne opinerent à partir sur le champ pour chasser du Royaume les Bourguignons, & le plus violens à les aller tailler en pieces. Le Comte de Dunois ouvrit un troisiéme avis, & le fit enfin agréer aux uns & aux autres. Il consistoit à s'avancer en tou-

te diligence vers le camp des Bourguignons ; & quand on y seroit arrivé, à leur déclarer au nom du Duc de Berry qu'ils sortissent du Royaume. S'ils obeïssoient de bonne grace, on se contenteroit de les suivre jusqu'à la frontiere de Flandre sous pretexte de les escorter, mais en effet pour observer leur marche ; & s'ils refusoient ou differoient un seul moment d'obeïr, on les chargeroit. Il ne fut pourtant pas necessaire de part ny d'autre de venir à cette extremité, parce que l'on sçut incontinent aprés que ny les François, ny les Bourguignons n'avoient gagné la bataille. Que l'avantage & le désavantage y avoient esté presque égaux. Que le Roy se portoit bien, & que Sa Majesté étoit allée à Paris.

Cette nouvelle qui reduisoit les Princes liguez à recommencer la guerre civile lors qu'ils croyoient l'avoir terminée, leur inspira de plus douces pensées pour le Comte de Charolois. Ils marcherent pour le joindre jusqu'auprés d'Etampes, où il alla au devant d'eux. Ce ne fu-

rent que civilitez de part & d'autre: mais il n'eſt rien de ſi dangereux dans les guerres civiles que de violer le ſecret, comme il n'eſt rien de ſi difficile que de le garder. Le Comte de Charolois apprit juſqu'aux moindres particularitez du Conſeil qui avoit eſté tenu contre luy, & reconnut le peu d'attachement à la Ligue de celuy qui en étoit le Chef.

Le Duc de Berry appercevant dans les ruës d'Etampes force bleſſez que l'on n'avoit pu dérober à ſa vuë, parce qu'il y en avoit juſqu'à ſept cent, ſe mit à ſoupirer; & lors qu'on luy en demanda le ſujet, il répondit qu'il auroit mieux aimé n'avoir jamais pris les armes que d'être la cauſe de tant de ſang répandu. Cette marque d'humanité que le Comte de Charolois auroit approuvée dans une autre rencontre, le choqua dans la prévention où il eſtoit. Il s'imagina que ſi le Duc de Berry prenoit tant à cœur la bleſſure de quelques Soldats étrangers, il ne verroit pas plûtôt les ſiens en pareil eſtat, qu'il ſe reconcilieroit avec ſon frere. Ce

Comte conclut de-là que la ligue ne ſubſiſteroit pas long-temps ; & prévoyant enſuite que tous les François réünis l'attaqueroient, il rechercha l'alliance d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre, quoy qu'il eût pour luy une effroyable antipathie.

Son Ayeule qui eſtoit de la Maiſon de Lancaſtre, luy avoit inſpiré ſa haine pour la Maiſon d'York qui regnoit en Angleterre. Cependant il écrivit à ſon Agent à Londres, de negocier ſon mariage avec Marguerite ſœur d'Edoüard. Il n'avoit pas deſſein de le conclure, & il prétendoit ſeulement engager par-là dans ſes intereſts les Anglois paſſionnez pour cette alliance. Mais il luy ſurvint depuis des affaires qui le contraignirent d'agir ſincerement dans ſa recherche ; & d'épouſer la Princeſſe d'Angleterre dont il n'auroit meſmes pu ſouffrir la vuë, s'il n'eût encore plus haï le Roy Loüis Onze qu'elle.

Fin du Troiſiéme Livre.

ARGUMENT
DU QUATRIE'ME LIVRE.

LOüis *aprés la bataille de Montlehery se retire dans Paris ; où il est reduit à de telles extremitez, que si les Confederez l'eussent poursuivi, ils se seroient sans peine saisis de sa Personne, & de la Ville Capitale du Royaume. Mais ils s'amusent mal à propos aux environs d'Etampes pour se rafraîchir ; & donnent ainsi le temps à Loüis de gagner les Parisiens, en recevant d'eux un Conseil de dix-huit personnes. Il part ensuite pour la Normandie, à dessein d'obliger la Noblesse de monter à cheval : mais il retourne bientôt sur ses pas, en apprenant que les Parisiens luy manquoient de parole. Il les trouve traitans avec les Confederez, & rompt le marché. Il fait la ronde la nuit suivante ; & trouve ouverte la porte de Saint Antoine vis à vis de Conflans, où estoient les Ennemis. Cela le détermine à suivre le conseil du Duc de Milan ; qui consistoit à les désu-*

nir en accordant à chacun des principaux d'entre eux, tout ce qu'il demanderoit pour ses interêts particuliers, à condition qu'il abandonnât ceux du Public. Sa Majesté se charge d'aider la Maison d'Orleans à se mettre en possession du Duché de Milan : De fournir à celle d'Anjou vingt mille hommes entretenus pour recouvrer le Royaume de Naples : De faire épouser la sœur de la Reine sa femme au fils du Comte de Dunois : De restituer au Maréchal de Bourgogne la Ville d'Espinal, & de donner au Comte de Saint Pol la Charge de Connétable de France. Mais elle auroit eu de la peine de ceder à son frere la Normandie, & au Comte de Charolois les Villes sur la Somme, si elle n'y eût esté contrainte par la revolte de Roüen, & par la surprise de Peronne. Le Comte de Charolois en contestant avec trop de chaleur les articles de la paix, entre sans y penser dans le camp du Roy ; & sa Majesté le pouvant retenir, ne juge pas à propos de le faire. La paix est signée, & observée d'abord avec assez d'exactitude. Mais le Duc de Bretagne se broüille avec les autres Confederez, qui persua-

dent les Normands de ne pas permettre qu'il ait aucun pouvoir dans leur Pays. Les Normands suivent d'abord l'avis des Confederez. Mais ils pensent ensuite à se défaire d'eux ; & les Confederez en estant informez appellent le Roy dans la Normandie, qui en chasse aisément le Duc de Berry & les Bretons. Le Roy met mal les Ducs de Bourbon & de Nemours avec le Comte de Charolois : Le Bastard de Bourbon avec le Duc de même nom : Le Bastard d'Armagnac avec le Chef de sa Maison, & avec le Maréchal de Loheac : Le Chancelier de Morviliers avec Iuvenal des Ursins : La seconde branche de la Maison de Bourgogne avec la premiere : Mathieu de Bourbon avec les Ducs d'Orleans & de Calabre : Le Seigneur de Chastillon avec le Duc de Berry : Le Duc de Bourbon avec la Maison d'Anjou : Les Croys avec le Comte de Dammartin : Le Connétable de S. Pol avec le Comte de Lau : Le Comte de Dunois avec le Peuple : Le Duc de Berry avec les Ducs de Bretagne & d'Aleçon : le même Duc de Berry avec le Comte d'Eu : Le Comte de Charolois, avec le Comte d'Eu, le même Comte

de

de Charolois avec les Sujets de ſon Pere : Le Duc de Bourbon avec les Ducs d'Orleans, d'Anjou, de Bourgogne, & de Bretagne : Le Duc de Calabre avec la Cour de Rome, & avec l'Vſurpateur du Duché de Milan : Le Duc de Nemours avec le Roy d'Arragon, & le Seigneur d'Albret avec le même Roy. Les Ducs d'Orleans & de Calabre meurent, & délivrent Loüis du chagrin qu'il auroit eu d'executer les articles du Traité qui les regardoient. Le Duc de Bourgogne s'engage mal à propos dans la guerre contre les Liegeois, & les oblige à luy demander la paix. Ils la rompent, & il eſt ſur le point de faire mourir trois cent de leurs Otages. Mais Imbercour l'en détourne par un admirable raiſonnement; & menage ſi bien les Liegeois, qu'il les reconcilie en deux jours avec ce Duc. Tanneguy du Chatel ſe met mal avec le Duc de Bretagne ſon maître, en ſe mêlant de luy faire une correction fraternelle. La Nobleſſe de Bretagne ſe déclare pour Tanneguy, qui ſe laiſſe gagner par le Roy, & commence dans ſon Pays une guerre civile. Le Roy s'en prévaut avec tant d'adreſſe; qu'il oblige les Ducs de Berry &

de Bretagne à conclure avec luy un Traité, par lequel ils abandonnent le Duc de Bourgogne. Sa Majesté oste en même temps toute sorte de communication entre ces trois Princes; & presse le Duc de Bourgogne de quitter les deux autres, puisqu'ils l'ont quitté les premiers. Ce Duc a de la peine à s'y resoudre; & le Roy pour l'y disposer va se mettre entre ses mains dans Peronne, sans avoir auparavant rappellé ceux de ses Ministres qui excitoient les Liegeois à la revolte. Les Liegeois surprennent Tongres; & le Duc de Bourgogne en prend pretexte d'arrêter le Roy, & délibere trois jours entiers sur ce qu'il en fera. Sa Majesté ne sauve sa vie qu'en distribuant quinze mille écus aux Favoris du Duc, & en mettant son nom au bas de vingt-deux Traitez qu'on luy presente à signer. On convainc icy de fausseté l'endroit le plus curieux de Philippe de Comines par des pieces authentiques du Tresor des Chartes & du recueil de Lomenie. Le Roy accompagne le Duc de Bourgogne au siége de Liege, & y court encore une fois risque de sa Personne. Cette Ville est emportée d'assaut, & le Duc s'y vange des quatre revoltes des Assiégez.



HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE QUATRIE'ME.

Où l'on voit la dissolution de la Ligue du Bien Public : L'entreveuë de Peronne, & ce qui est arrivé de plus singulier durant les années 1466. 1467. & 1468.



'ENTRE'E de Loüis Onze dans Paris, au lieu de mettre Sa Majesté hors de danger, sembloit l'y engager plus qu'elle ne l'estoit auparavant ; puisqu'elle se trouvoit au milieu & presque à la discretion d'un grand peuple porté à la revol-

te, & d'ailleurs prevenu en faveur de la Maiſon de Bourgogne. Les Princes Liguez en eſtoient avertis, & n'avoient qu'à s'approcher avec leur formidable armée pour affamer les Pariſiens, & pour les reduire en peu de jours à ouvrir leurs portes.

Le Roy qui n'avoit pu vaincre les Bourguignons lorſqu'ils eſtoient ſeuls, & que l'armée de Sa Majeſté eſtoit entiere, n'eſtoit pas en eſtat avec le reſte de cette armée fatiguée, & beaucoup diminuée par la bataille de Montlehery, de les ſurmonter, puiſque les autres Confederez les avoient joints. Si ſa Majeſté s'enfermoit dans Paris, elle couroit riſque d'y eſtre priſe, ou livrée à ſes Ennemis; & ſi elle en ſortoit, il ſeroit aiſé de prévoir que cette Ville Capitale ſe rendroit auſſitoſt aux Princes, & les autres du Royaume ſuivroient ſon exemple. Il n'y avoit point de remede à un mal ſi preſent; & le Roy meſmes avoüa depuis que ſi les Princes Liguez euſſent marché droit à Paris,

& ſans s'arreſter en chemin, Sa Majeſté auroit perdu ſa Couronne. Mais il n'eſt rien de ſi rare & de ſi neceſſaire tout enſemble pour l'execution des grands deſſeins qui dépendent de pluſieurs cauſes, qu'une parfaite intelligence entre ceux qui les ont formez. Cette intelligence ne pouvoit eſtre dans la Ligue ; puiſque d'un coſté le Comte de Charolois s'attendoit à voir tournées contre luy les armes de ſes amis ſi le Roy ſuccomboit, & de l'autre les Princes eſtoient reſolus d'empeſcher en toute maniere que ce Comte ne profitaſt ſeul de la guerre qu'il leur aidoit à faire. Ainſi l'intereſt general de la Ligue qui eſtoit de reduire au plûtoſt le Roy à ce qu'elle deſiroit, ne s'accordant pas tout-à-fait avec l'intereſt particulier des François & des Bourguignons, à cauſe de la jalouſie de ces deux Nations ; elle ſe trouva ſujette à l'inconvenient ordinaire aux Confederations entre des perſonnes indépendantes, puiſqu'elle laſſa paſſer inutilement la conjonc-

ture propre pour arriver à la fin qu'elle s'estoit proposée. Ses Chefs s'amuserent plusieurs jours dans Etampes ; & prirent de-là la route du Gatinois, pour y passer la Seine.

Le Roy profita du loisir qu'ils luy donnoient, & n'oublia rien de ce qui servoit à gagner l'amitié des Parisiens. Il leur fit accroire que l'experience luy avoit appris qu'il ne pouvoit seul gouverner le Royaume ; & il leur demanda un Conseil d'Estat composé de dix-huit personnes, dont il y en auroit six du Parlement, six de l'Université, & six de la Bourgeoisie. Il n'est rien si aisé que de se tromper, quand on fait toutes les avances necessaires pour estre trompé. Les Parisiens s'imaginerent que le temps de la prison du Roy Jean estoit revenu, & qu'ils donneroient la loy à Loüis Onze comme ils l'avoient donnée à Charles Cinq son Bis-ayeul. Ils nommerent les dix-huit prétendus Ministres ; & le Roy aprés avoir partagé son autorité avec eux, acheva de se les acquerir par une familia-

rité plus grande ſans comparaiſon que celle dont ſes Prédeceſſeurs avoient uſé à l'égard de leurs Sujets dans les temps les plus difficiles. Il affecta de connoiſtre parfaitement les Pariſiens les plus accreditez. Il ſe meſla dans leurs converſations, dans leurs feſtins, dans leurs divertiſſemens, & dans leurs railleries; & aprés qu'il leur eut perſuadé de cette ſorte qu'ils ne trouveroient pas mieux leur avantage avec les Princes qu'avec luy, il leur laiſſa quatre cent lances ſous le Maréchal de Rohault, & fit une courſe en Normandie à deux fins. L'une d'obliger la Nobleſſe du Pays, plus nombreuſe qu'en aucune autre Province du Royaume à groſſir ſes Troupes. L'autre pour déconcerter les intelligences que le Comte de Charolois ſe vantoit d'y avoir.

Les Princes Liguez avertis que le Roy s'eſtoit éloigné de ſa Ville Capitale, crurent qu'ils n'auroient qu'à ſe montrer pour y eſtre introduits. Ils paſſerent la Seine à Saint Maturin en Gatinois malgré le Ma-

réchal de Rohault, qui se mit inutilement en devoir de les en empescher ; & parurent à Charenton avec une armée si formidable, que les Historiens les plus exacts se sont contentez d'en marquer les Cavaliers qu'ils font monter jusqu'à cent mille : personne n'ayant pu, ou ne s'estant donné la peine de compter l'Infanterie. Il n'est rien de si necessaire dans les grandes affaires, ny à quoy l'on supplée moins qu'à la presence d'un Roy habile, qui gouverne immediatemēt par luy-même.

Les ordres que Loüis avoit laissez pour la conservation de Paris furent observez avec une extrême exactitude, & l'on mit en usage toutes les précautions que la prudence suggere aux approches de l'Ennemy. Cependant elles ne furent pas suffisantes ; & les bons Serviteurs du Roy devinrent les plus foibles, aussi-tost que Sa Majesté fut partie. Ils s'opposerent en vain à la reception d'un Hérault, qui venoit sommer les Parisiens de la part des Princes de leur envoyer des

des Députez, & ce Herault eut malgré eux une audiance publique dans l'Hôtel de Ville. On nomma des gens du Parlement, de l'Université, & de la Bourgeoisie, pour aller complimenter les Princes, & pour écouter ce qu'ils avoient à dire ; & Chartier Evêque de Paris, Prelat * d'ailleurs irreprochable, se mit à la teste de la députation. Il en arriva ce que les personnes de bon sens avoient prevu ; puis que la plûpart de ceux qui estoient allez au camp des Princes, en revinrent gagnez par leurs presens, ou charmez par l'éloquence du Comte de Dunois, qui leur persuada tout ce que les Princes avoient écrit dans leur manifeste. Le mal alla mesmes plus loin ; parce que ceux qui s'étoient laissez seduire, devinrent autant d'instrumens pour corrompre les autres ; & formerent en peu de temps une brigue si considerable, que les Factieux proposerent d'abord que l'on fournist aux Princes des vivres pour de l'argent ; & depuis qu'il leur fût libre de venir

* Dans la negociation de Chartier.

à Paris quand il leur plairoit, pourvu qu'ils n'y entrassent pas les plus forts.

L'avis qu'en eut le Roy, luy fit assez connoître la faute qu'il avoit commise en s'éloignant de sa Ville Capitale. Il y retourna avec une diligence qui prévint le bruit de son départ de Normandie, & surprit les Negociateurs dans la conclusion de leur Traité. Sa Majesté n'osa pas neanmoins les punir autant qu'ils le meritoient, & se contenta de les bannir de Paris, qu'ils avoient voulu livrer aux Ligueurs. Elle empêcha mesmes la recherche de leurs Complices ; & présupposa sagement que beaucoup de gens leur avoient presté l'oreille, qui s'en repentiroient. Elle reduisit tous ses soins à loger ses Troupes sous le canon de la Ville du côté des Ennemis : à les y retrancher de sorte qu'elles ne pussent être obligées à combattre que quand il luy plairoit ; à leur procurer l'abondance de toutes choses, en tenant libre la communication de Paris avec la Nor-

mandie; & à observer avec une égale exactitude les Ennemis du dehors & ceux du dedans. Cette derniere précaution luy fut la plus utile ; en ce que visitant un jour à minuit la porte Saint Antoine la plus exposée aux Princes Liguez campez à Conflans, elle la trouva ouverte ; & les canons qui en défendoient l'accez, encloüez.

Cét évenement luy donna lieu de faire toute la reflexion que meritoit une lettre que François Sforce qui tenoit le Duché de Milan luy avoit écrite. Sforce en envoyant au Roy cinq cent lances & trois mille hommes de pied sous la conduite de Galeas son fils aîné, manda à Sa Majesté que le meilleur conseil qu'il avoit à luy donner, * estoit d'appaiser en toute maniere les Princes Liguez, en leur accordant sans distinction & sans reserve tout ce qu'ils demanderoient. On ne sçait si Sforce n'avoit pas pris garde que son avis estoit contre ses propres interests, en ce que les Maisons d'Orleans & d'Anjou ne manqueroient

* Dans le 20. Livre de Simoneta.

pas d'inſiſter qu'on les aidât à recouvrer les Etats de Milan & de Genes qu'il avoit pris ſur elles ; ou ſi ſe ſentant preſſé de la maladie dont il mourut bien-toſt aprés, il crut eſtre obligé de conſeiller ſelon ſa conſcience ſon Bien-faiteur & ſon Allié, quoi que le conſeil qu'il donneroit dût tourner à ſon déſavantage. Mais il eſt conſtant que le Roy le ſuivit dans toute ſon étenduë. Qu'il s'obligea de dépoüiller entierement Sforce, & que cependant ny Sforce ny ſon Succeſſeur n'en reçurent aucun préjudice : comme ſi Dieu n'eût pas voulu laiſſer icy-bas ſans recompenſe l'action genereuſe & déſintereſſée d'un homme d'ailleurs tres-méchant.

Les Princes eſtoient de leur côté preſſez de s'accommoder ; car outre qu'ils manquoient de vivres & qu'ils ſe trouvoient ſans argent, ils avoient eſté contraints faute de fourrage de diſtribuer leur Cavalerie en des quartiers ſi éloignez l'un de l'autre, que l'armée Royale les pouvoit enlever ſeparément, & ſans qu'ils

eussent moyen de se secourir. Ainsi l'on nomma trois personnes de chaque côté pour negocier l'accommodement : de la part du Roy, le Comte du Maine, Bretigni premier Président de Toulouse, & Dauvet qui fut depuis premier President de Paris ; & de la part des Princes, le Duc de Calabre, & les Comtes de Dunois & de Saint Pol. Les premiers interests dont on parla dans les conferences furent ceux de la Maison d'Orleans, & les Deputez du Roy demeurerent d'accord de deux choses à son égard. L'une qu'elle seroit aidée aux dépens de la Couronne à recouvrer le Duché de Milan. L'autre que le Duc d'Orleans & le Comte d'Angoulême qui en estoient les Aînez, & avoient esté faits prisonniers les armes à la main pour la défense du Royaume à la bataille d'Asincour, seroient remboursez des sommes qu'ils avoient payées au Roy d'Angleterre pour leur rançon. Le Duc de Calabre obtint ensuite pour la Maison d'Anjou qui estoit la sienne, que le Roy

leur fourniroit vingt mille ſoldats, & les entretiendroit juſqu'au recouvrement entier de la Seigneurie de Genes & du Royaume de Naples ; & la Maiſon d'Anjou s'engagea reciproquement à rendre la Ville d'Eſpinal en Lorraine avec ſes dépendances à Sa Majeſté, dont elle avoit fait preſent au Duc de Calabre.

Le Duc de Bourbon aſpiroit depuis long-temps à l'épée de Connétable : mais le Comte de Charolois eut aſſez de pouvoir ſur luy, pour l'obliger à ſe deſiſter de ſa prétention. Il ſe contenta de prendre du conſentement de Sa Majeſté ſur les Tailles d'Auvergne & du Bourbonnois, la ſomme qui luy avoit eſté promiſe pour la dot de Madame Royale ſa femme, & de la promeſſe de la premiere Charge qui vaqueroit à ſa bienſéance. Le Duc de Bretagne ne demanda que le Comté de Montfort qui luy fut incontinent accordé; & Sa Majeſté renonça de plus indirectement aux quatre prétenſions dont on a parlé

dans le Livre precedent qu'elle avoit ſur luy, puiſqu'elle promit de ne les jamais renouveller.

Comme le Comte de Dunois étoit le plus redoutable des Princes Liguez ; & que l'inclination du Roy alloit à donner beaucoup plus aux perſonnes qu'il craignoit qu'aux autres, Sa Majeſté le ſurprit agreablement, en ce que le trouvant ſi moderé qu'il ne demandoit rien pour luy, & qu'il eſtoit ſatisfait de ce qu'elle faiſoit pour ſes freres, elle crut devoir prévenir ſes deſirs. Elle ſçavoit qu'il avoit beſoin pour ſon fils unique d'une haute alliance, afin de mieux conſerver à ſa poſterité le rang que ſon merite extraordinaire luy avoit acquis ; & elle obtint pour ce fils, que l'on nommoit le Comte de Longueville, la Princeſſe Agnez * fille du Duc de Savoye & ſœur de la Reine, en ſe chargeant de payer la dot de cette Princeſſe. Le Comte de Dunois en eut autant de reconnoiſſance, que ſi la grace qu'on luy faiſoit eut procedé d'un principe de pure genero-

* Dans le Contrat de ce mariage.

ſité : mais il proteſta que ce qu'il en eſtimoit le plus aprés l'honneur qu'auroit ſon fils de toucher de ſi prés à Sa Majeſté, eſtoit l'union eſtroite avec le Duc de Savoye dont il avoit beſoin pour recouvrer le Duché de Milan, en qualité de General de l'armée Françoiſe deſtinée pour cette entrepriſe, dont on luy expedia les proviſions.

Le Comte de Saint Pol eut la Charge de Connétable : mais le Roy ne l'accorda pas tant aux inſtances du Comte de Charolois, qu'il le fit par la maxime que Sa Majeſté s'eſtoit propoſée pour régle de ſa conduite. Cette maxime conſiſtoit à gagner en toute maniere ceux qui avoient le plus de credit dans les Eſtats voiſins, & le Comte de Saint Pol eſtoit de ce nombre à la Cour du Comte de Charolois. Il avoit eſté Favory du Duc de Bourgogne ſon Pere, & il eſtoit actuellement ſon principal Miniſtre : Il eſtoit Chef de la Maiſon Imperiale du Luxembourg : Il avoit plus de Terres & de biens dans les Pays-bas, qu'au-

cun autre aprés le Souverain : Son esprit estoit sublime : Son experience rafinée : Son application aux grandes affaires infatigable ; & le nombre de ses amis si grand, qu'il auroit pu, tout particulier qu'il étoit, lever en un besoin des armées.

Sa Majesté qui l'avoit connu à la Cour de Bourgogne, présupposa que le Comte de Charolois commettoit une faute irreparable en procurant à Saint Pol la dignité de Connestable de France ; puis que ce Prince en devenant premier Officier de cette Couronne, & en prêtant le serment en cette qualité, changeroit d'Estat ; & seroit obligé en conscience aussi bien que par honneur, à préferer les interests du Roy Tres-Chrestien à ceux de la Maison de Bourgogne. Mais on se trompe souvent en pensant profiter des fautes d'autruy ; & la suite de cette Histoire montrera qu'il y a peu d'irregularitez dans la vie de Loüis Onze, dont les effets ayent esté plus fâcheux que celle-cy.

Le Maréchal de Bourgogne avoit

rendu de notables ſervices au Roy durant ſa retraite en Brabant ; & Sa Majeſté venant à la Couronne, l'en avoit recompenſé par le don de la Ville d'Eſpinal en Lorraine. Le Duc de Calabre qui avoit eu les Duchez de Lorraine & de Bar par la ſucceſſion de ſa Mere, fâché d'avoir dans ſes Etats en la perſonne de ce Mareſchal un Sujet trop puiſſant, à cauſe des Souverainetez de Neuchatel & de Vallangin qu'il poſſedoit en Suiſſe, & des belles Terres qui luy appartenoient dans le Duché & dans le Comté de Bourgogne, avoit prié le Roy de l'en délivrer ; & le Roy qui ne refuſoit alors rien au Duc de Calabre parce qu'il le deſtinoit pour ſon Gendre, avoit revoqué le don de la Ville d'Eſpinal, ſans conſiderer que les liberalitez des Grands ſont encore moins ſujetes à eſtre retranchées que celles des particuliers, & avoit uni Eſpinal & ſon territoire au Duché de Lorraine. Le Mareſchal de Bourgogne plus irrité de l'injure qu'il recevoit, que ſatisfait des dédom-

magemens qu'on luy offroit, n'en avoit voulu accepter aucun ; & le Roy qui craignoit d'avoir un Ennemy * si dangereux à la Cour de Bourgogne & n'osoit demander qu'il en fust chassé, fut contraint de luy redonner Espinal. Les autres Gentilshommes liguez se côntenterent du rétablissement des pensions qu'on leur avoit ostées : Des nouveaux appointemens qu'on leur donna : Des Domaines Royaux dont on leur continua la joüissance : De la restitution des biens confisquez sur eux : Des Charges militaires : Des Gouvernemens des Provinces : Des Magistratures civiles, & generalement de tout ce qui parut à leur bienséance.

* Dans les Archives de Neuchatel.

Aprés que les Particuliers eurent trouvé à peu prez leur compte dans cette negociation, on prit soin de l'Interest Public ; & les Deputez de part & d'autre convinrent de nommer trente-six hommes experimentez & prudens, sçavoir douze du Clergé, douze de la Noblesse, & douze du tiers Etat ; qui commen-

ceroient à s'assembler dans Paris le premier du mois de Decembre suivant, & seroient tenus de régler en quarante jours tout ce qu'ils jugeroient necessaire pour la reformation de l'Etat. Qu'il n'y auroit ny revision ny appel de ce qu'ils ordonneroient. Qu'ils osteroient toutes les nouvelles Impositions; & ne laisseroient des anciennes que celles, qui servoient pour acquiter les Charges publiques. Qu'ils prescriroient aussi les formes de la Justice & de la Police, & que le Roy jureroit de faire exactement observer ce qu'ils auroient arresté. Que Sa Majesté approuveroit la Ligue formée pour le Bien Public dans tous les Articles qu'elle contenoit; & que par consequent aucun de ceux qui y estoient entrez, n'en pourroit estre recherché. Que les Princes & les Grands qui l'avoient signée, ne seroient point obligez d'aller en Cour si bon ne leur sembloit; & que Sa Majesté les en tiendroit pour dispensez, pourveu qu'ils envoyassent dans ses armées les

Troupes qu'ils devoient fournir.

Il restoit encore aprés cela les deux principaux obstacles à surmonter ; & les Deputez du Roy les avoient reservez pour la fin, à dessein d'en obtenir une meilleure composition, en vuë de ce qu'ils se seroient relaschez en tous les autres. Mais leur condescendance ne servit qu'à rendre le Duc de Berry & le Comte de Charolois plus hardis à demander, & plus obstinez à importuner. Le Duc de Berry prétendoit avoir esté lezé dans le Duché dont il portoit le nom, qui luy avoit esté donné en appennage, & vouloit en échange le Duché de Normandie. Le Roy consentoit de reprendre le Berry ; & offroit quelque autre Province du Royaume qu'il plairoit à son Frere de choisir, hors la Normandie qu'il exceptoit par une invincible raison. Il soûtenoit que cette Province payoit le tiers des Charges de l'Etat ; & qu'en la cedant, il seroit reduit à l'une de ces deux terribles extremitez, de laisser perir la Monarchie Françoise, ou de surcharger les autres Provin-

ces, en rejettant sur elle la somme que la Normandie avoit accoustumé de fournir : ce qui attireroit infailliblement une autre guerre civile, plus dangereuse que celle qu'il s'agissoit d'éteindre.

Les Princes Liguez n'avoient rien à repartir là-dessus. Mais ils n'en demeuroient pas moins fermes ; parce que le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne persuadez que le Roy se retireroit un jour de la guerre qu'ils luy avoient faite, quelque reconciliation qui pût arriver, ne trouvoient de sureté qu'en reduisant Sa Majesté à l'impossibilité de leur nuire. Ils prétendoient par-là l'affoiblir du tiers ; & se fortifier eux-mêmes par la proximité de leurs Etats, qui leur donneroit lieu de se secourir en cas qu'ils fussent attaquez, pourvu que le Duc de Berry eût la Normandie ; qui avoit d'un costé communication avec les Pays-bas par le moyen des Villes sur la Somme, & estoit de l'autre costé frontiere de la Bretagne. Au lieu que si le Duc de Berry acceptoit une

autre Province pour appennage, comme il seroit separé des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, il seroit facile à Sa Majesté qui se trouveroit au milieu des trois, d'en prendre à son avantage tantost l'un, tantost l'autre, & de les tous opprimer.

Ainsi le Duc de Berry demandoit la Normandie; & le Comte de Charolois les Villes sur la Somme, & les Comtez de Guines & de Ponthieu. Ce Comte prétendoit qu'elles luy fussent abandonnées par une donation irrevocable; & que s'il n'avoit point de garçons, elles passassent à sa fille. Le pretexte qu'il en prenoit estoit la reconnoissance de l'oblibligation que Sa Majesté avoit au Duc de Bourgogne son pere, de sa retraite dans le Brabant, & des six années durant lesquelles ce Duc l'y avoit entretenu.

Le Roy convenoit d'estre redevable de ces deux choses : mais il prétendoit s'en acquiter en restituant les Villes sur la Somme au Comte de Charolois, pour estre tenuës par forme d'engagement com-

me elles l'avoient esté avant que le Roy les dégageast. Sa Majesté se désistoit encore de prétendre qu'on luy rendît les quatre cent mille écus qu'elle avoit payez pour cela ; & consentoit que le Comte de Charolois les gardast pour se dédommager de la dépense qu'elle avoit faite durant les six ans qu'elle avoit demeuré dans le Brabant. Elle vouloit mesmes ceder les Places dont il s'agissoit au Comte de Charolois, & à sa posterité masculine en cas qu'il en eût. Mais ce Comte fut inéxorable ; & cette negociation estoit sur le point de se rompre, lorsqu'un nouveau mal-heur contraignit le Roy de recevoir dans toute leur dureté les deux loix qu'on luy imposoit.

Le Duc de Bourbon avoit une intelligence dans Roüen, qu'il menagea avec assez d'adresse pour en faire revolter les Habitans. Ils se déclarerent hautement pour le Duc de Berry ; & leur exemple fut suivi par les autres Villes de Normandie, qui ne désiroient pas avec moins

moins de passion que Roüen, un Duc particulier. La nouvelle qu'en reçut le Roy ne luy fut pas moins sensible, que celle qui luy vint immediatement aprés, que Peronne avoit esté surprise de cette sorte. Comme c'estoit la plus forte Place de celles qui estoient scituées sur la Somme, le Duc de Nevers y faisoit sa residence ordinaire; & les Bourguignons nonobstant la guerre, y alloient souvent pour le réglement de certaines affaires, dont la discussion ne pouvoit estre remise. Un de leurs Officiers de guerre nommé Archambaut, entreprit sous ce pretexte de s'en saisir, & la prit par escalade sans perdre un seul homme. Le Duc de Nevers demeura prisonnier, & fut conduit à Bethune; où la douceur du traitement qu'il reçut donna sujet de douter de sa fidelité, & de soupçonner qu'il s'estoit reconcilié avec le Comte de Charolois fils de l'aîné de sa Maison, en luy livrant Peronne.

Ces deux accidens imprévus reduisirent le Roy à la necessité abso-

luë de traiter à quelque prix que ce fût avec la Ligue. Le Duc de Bourbon en luy ôtant la Normandie, venoit de luy retrancher l'argent & les provisions de guerre & de bouche qu'il en tiroit. Il le privoit ainsi des moyens de sauver Paris; & sa Majesté prévoyoit assez que les Gentils-hommes de Normandie qui l'avoient si promptement & si universellement suivie, la quitteroient pour retourner chez eux, aussitôt qu'ils apprendroient la revolte de leur Province.

La surprise de Peronne estoit encore de plus grande importance par les suites que l'on en craignoit, que par elle-même. Le Duc de Nevers venoit, disoit-on, de livrer cette importante Ville, quoy qu'il n'y eût point de Prince de la fidelité duquel on se tint plus asseuré que de la sienne; & Louis Onze se croyoit le plus infortuné de tous ceux qui avoient regné en France; puisqu'il n'avoit plus de Sujets en qui il osât se fier. Il ne laissa pas neanmoins de faire de bonne grace le personnage

qu'il estoit forcé de representer ; & supprima pour un temps les quatre passions que les Grands ont le plus de peine à cacher, qui sont le dépit, le chagrin, la défiance, & la contrainte. Il confera entre le fauxbourg Saint Antoine & Conflans avec le Comte de Charolois ; & luy avoüa ingenument que sans les deux pertes qu'il venoit de faire, il ne luy eût point donné de satisfaction. Il luy apprit la revolte de la Normandie, & la surprise de Peronne qu'il ne sçavoit point encore ; & il luy déclara qu'il estoit prest de signer les Articles qu'on luy avoit proposez, sans y rien ajoûter, diminuer, ny changer.

La nouvelle d'un bonheur inesperé touche plus agreablement les hommes d'un naturel ardent que les autres ; parce qu'ils abondent en cette sorte d'esprits, qui servent à former & à entretenir plus long-temps une extrême joye. Les affaires du Comte de Charolois n'alloient pas beaucoup mieux que celles du Roy ; & il ne luy estoit pas plus aisé

de continuer le blocus de Paris, qu'il l'estoit à sa Majesté de le faire lever. Il y avoit déja soixante dix-sept jours qu'il campoit à Conflans, sans avoir que legerement incommodé ceux qu'il prétendoit assiéger; & par un évenement tout-à-fait bizarre, son armée avoit jusques-là ressenti en plaine campagne la plûpart des maux que l'on ne souffre que dans les siéges; pendant que la Royale estoit aussi bien nourrie, & subsistoit encore mieux, que si elle n'eût point esté enfermée. Il manquoit d'argent pour acheter des provisions : Les Paysans n'apportoient plus rien dans son camp; & il n'osoit permettre à ses soldats de prendre leur subsistance sans payer, parce qu'il se seroit par-là attiré la haine publique, qu'il prétendoit rejetter sur le Roy. Il ne pouvoit donc differer plus de trois ou quatre jours la levée du blocus de Paris, & en ce cas la Ligue se fût infailliblement déconcertée; puisque le Roy n'auroit pas perdu une occasion si favorable d'en sonder tous les Chefs,

& d'en détacher ceux qui eussent voulu entendre à un accommodement particulier. Ainsi l'on ne pouvoit faire au Comte de Charolois de proposition plus avantageuse que celle de luy accorder tout ce qu'il desiroit, tant pour luy-même que pour ses amis, dans le temps qu'il désesperoit de rien obtenir ny pour soy ny pour eux; & comme son ame n'estoit point accoûtumée à de semblables impressions de joye, le transport où il entra luy fit commettre une faute qui l'auroit perdu, si son Ennemy eût esté d'humeur d'en profiter, ou s'il eût jugé qu'il y allât de son interêt.

Le Roy & le Comte se promenoient en discourant entre les deux camps; & n'approchoient au commencement ny de l'un n'y de l'autre, qu'à une raisonnable distance. * La chaleur de l'entretien engagea insensiblement le Comte à negliger cette précaution; & il marcha enfin si loin, qu'il entra sans y penser dans le camp des François. Il ne s'apperçut de son erreur que lors-

* Dans la relation de cette entreveuë.

qu'il n'estoit plus temps d'y remedier ; & il présupposa qu'il valoit mieux feindre de la hardiesse & de la confiance dans une conjoncture si delicate, que de donner d'inutiles marques de la crainte & de la défiance, dont il n'estoit que trop veritablement agité. Il témoigna du desir de voir le poste où il estoit : Il l'observa curieusement en apparence : Il employa les quatre heures qu'il y demeura à traiter avec le Roy dans la familiarité qui luy estoit ordinaire, lorsque Catherine de France sœur du Roy & femme du Comte vivoit encore ; & le Roy par un pur sentiment de generosité, ou pour ne pas désesperer la prodigieuse multitude d'ennemis dont il estoit environné s'il arrestoit le Comte de Charolois, luy permit de se retirer.

Ainsi la paix fut jurée, & les deux Partis l'executerent d'abord avec une égale sincerité. Le Comte de Charolois fut mis en possession des Villes sur la Somme, & des Comtez de Guines & de Ponthieu ; &

les autres Chefs de la Ligue reçurent ſur le champ les Charges, les penſions, les Gouvernemens, & les graces qui dépendoient abſolument de la volonté du Roy. Ceux qui oſerent ſe fier entierement à la parole de Sa Majeſté, demeurerent auprés d'elle ; & y trouverent leur avantage, parce qu'on leur fit de nouvelles gratifications pour les retenir dans le devoir à force de bienfaits. Les autres plus reſervez ou plus timides chercherent leur ſureté dans les Villes, où il la croyoient plus grande, & la trouverent également par tout.

Le Comte de Charolois pour avoir obtenu tout ce qu'il demandoit, n'en retourna pas en Flandres meilleur amy du Roy qu'il l'eſtoit auparavant ; ſoit que jugeant Sa Majeſté trop portée à la vangeance pour diſſimuler long-temps l'injure qu'il venoit de luy faire, il s'attendiſt au reſſentiment qu'elle en témoigneroit à la premiere occaſion ; ou que ne ſe ſentant pas aſſez genereux pour relâcher le Roy s'il tomboit entre

ſes mains, comme Sa Majeſté l'avoit relâché lors qu'elle l'avoit eu en ſa puiſſance, il tiraſt un ſurcroiſt de haine du dépit dont il eſtoit touché de ſe voir en quelque maniere redevable de la vie à ſon mortel Ennemy, ſans pouvoir ſe reſoudre à luy rendre le reciproque ſi l'occaſion s'en preſentoit.

Mais Loüis n'auroit pas tiré tout l'avantage qu'il prétendoit de la paix qu'il venoit de faire, s'il n'eût executé dans toute ſon étenduë le conſeil que le Duc de Milan luy avoit donné, de diviſer ſes Ennemis d'une maniere qu'il leur fût déſormais impoſſible de ſe rejoindre; & comme ce que Sa Majeſté fit alors eſt ſans exemple, il eſt bon d'en rapporter le détail. Les Duc de Bourbon & de Nemours n'eſtoient pas à la verité les plus puiſſans des Confederez, mais ils ne laiſſoient pas d'être les plus redoutables de ce Party. Le Duc de Bourbon poſſedoit les cinq Provinces de Bourbonnois, de Beaujolois, de Foreſt, d'Auvergne, & de la Marche, qui confinoient aux

Etats

Etats du Duc de Bourgogne, & par consequent il ne tiendroit qu'à luy d'introduire quand il luy plairoit les Bourguignons dans le centre de la Monarchie Françoise. Le Duc de Nemours avoit pour Feudataires à cause de son Comté d'Armagnac mille Gentils-hommes, qui avoient tous servi en qualité d'hommes d'armes dans la précedente guerre. Il luy seroit aisé de les rassembler toutes les fois qu'il le jugeroit à propos ; & d'ailleurs il avoit des liaisons si étroites avec les Seigneurs de Foix, d'Albret, de Bigorre, & de Cominges, qu'il estoit assûré de faire soulever la Guienne & le Languedoc pour ses seuls interests. Ainsi Loüis commença ses intrigues par gagner ces deux Ducs ; & quoi que l'on n'ait pas sçu précisément ce qu'il leur donna, il est à croire que ce fut beaucoup, puis qu'il n'y eut aucun de leurs Officiers qui ne se ressentist de ses liberalitez à proportion du credit qu'il avoit auprés d'eux.

Le Duc de Bourbon n'estoit pas

ſeulement à craindre par ſes propres forces, mais encore par celles d'un Bâtard de ſa Maiſon appellé Loüis. Ce Bâtard avoit eſté élevé avec beaucoup de ſoin ; parce qu'on avoit trouvé en luy toutes les diſpoſitions neceſſaires pour devenir un excellent homme de guerre, & il avoit parfaitement répondu aux eſperances que l'on avoit conçuës de luy. Il avoit porté les armes dés l'âge de treize ans. Il avoit ſervi d'abord en qualité de ſimple Fantaſſin, & enſuite on l'avoit fait Archer d'un homme d'armes dans la compagnie de cent lances du Duc de Bourbon. Il avoit paſſé de-là par tous les degrez, juſqu'à commander durant la guerre du Bien Public toute la Cavalerie des Princes Liguez, à la reſerve de celles de Bourgogne & de Bretagne.

Le Roy avoit éprouvé ſa valeur & ſa conduite à la bataille de Montlehery ; & comme il le vouloit gagner abſolument, il luy fit des offres ſi avantageuſes que le Bâtard de Bourbon ne crut pas les devoir re-

fuser ; quoy qu'il prévit assez qu'en les acceptant, il perdroit au moins la confiance du Duc de Bourbon son bienfaiteur, s'il ne se mettoit tout à fait mal avec luy. Le Roy avoit une fille naturelle tout à fait bien faite, que plusieurs Cadets de la Maison Royale avoient en vain recherchée. Il la maria avec le Bâtard de Bourbon ; & parce que ce n'étoit point alors la coûtume de donner beaucoup de dot à cette sorte de Princesses, le Roy y ajoûta l'usufruit du Roussillon & de la Cerdagne : le Gouvernement de ces deux Provinces, & la promesse du Generalat de la premiere armée que Sa Majesté mettroit sur pied. Le Bâtard de Bourbon devint gendre de Loüis à ces conditions, & ce que Sa Majesté avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Le Duc de Bourbon separa tout à fait ses interests de ceux de ce Bâtard ; & s'il n'osa le regarder comme son Ennemy déclaré, il le tint désormais pour indifferent.

Les meilleurs hommes d'Armes des Confederez avoient esté ceux

que le Comte d'Armagnac avoit levez en Guyenne sous la conduite de son frere naturel, que les rélations d'alors ne nomment point autrement que le Bâtard d'Armagnac, à cause que le nom de Bâtard n'étoit pas alors si méprisable qu'il l'a depuis esté. Le Roy n'avoit pas voulu comprendre le Bâtard d'Armagnac en termes exprés dans la paix qu'il venoit de signer, de peur qu'il ne parût trop visiblement qu'il l'avoit achetée. Mais comme Sa Majesté n'ignoroit pas qu'il estoit intime amy du Mareschal de Loheac qui luy estoit demeuré fidéle, elle disposa ce Mareschal à consentir de se démettre de sa dignité en faveur du Bâtard d'Armagnac, qui s'en contenta. Mais par malheur pour luy le Roy s'aperçut qu'il pouvoit faire un beau coup, en broüillant par une mesme action ce Bâtard avec le Comte d'Armagnac & avec Loheac.

Sa Majesté prétendit que la dignité de Mareschal de France n'étoit qu'une simple Commission, qu'il luy estoit libre de donner & d'ôter

quand il luy plairoit, & à qui elle jugeroit à propos. Elle manda là-dessus au Bâtard d'Armagnac de luy renvoyer le Bâton, & elle le remit entre les mains de Loheac. Le Bâtard ainsi dépoüillé pressa le Comte d'Armagnac de luy procurer de la Cour une autre recompense ; & le Comte n'ayant pu l'obtenir du Roy, mécontenta son frere naturel. De plus le mesme Bâtard supposa que l'étroite union qu'il avoit euë avec Loheac, devoit empêcher celuy-cy de reprendre le Bâton qu'il luy avoit cedé, & il n'y eut plus à l'avenir d'intelligence entre eux.

Morviliers Chancelier de France s'estoit signalé dans l'affaire de la Pragmatique Sanction ; & n'avoit rien negligé de ce qu'il pouvoit sans perdre le respect, lors qu'il s'étoit agi de conserver les libertez de l'Eglise de France dans toute leur étenduë. La Cour de Rome s'estoit tellement offensée du discours qu'il avoit prononcé là-dessus, qu'elle avoit engagé les Cardinaux Jofredi & Baluë à solliciter le Roy de déposer

Morviliers. Le Roy qui ne vouloit ny la mécontenter tout à fait, ny commettre une entiere injustice, avoit trouvé ce temperament, qu'il avoit ôté les Sceaux à Morviliers, & les avoit donnez à Juvenal des Ursins, qu'il sçavoit estre agreable à cette Cour, à cause qu'elle le croyoit sorti d'une Maison Italienne. Mais Morviliers ne fut pas long-temps Chancelier aprés qu'on luy eut ôté les Sceaux. Il estoit trop attaché au gré du Roy à la Maison d'Orleans; & sa Majesté souffroit le moins qu'elle pouvoit, que ses Sujets entrassent, ou perseverassent dans d'autres engagemens que les siens. Ce fut dans cette seule vuë qu'elle acheva de dépoüiller Morviliers; & le Public s'en consola avec d'autant plus de facilité, que celuy qui luy succeda n'estoit gueres moins digne que luy de remplir sa place. Tout l'inconvenient qu'il y eut, fut que ce changement éloigna pour toûjours l'un de l'autre ces deux Magistrats les plus sages du Royaume, & Loüis Onze réüssit ainsi dans le dessein qu'il avoit eu de les broüiller.

Le Comte de Nevers estoit cadet de la Maison de Bourgogne, & son Ayeul avoit esté frere puîné du Duc Jean-sans-peur. Il se plaignoit de n'estre pas assez bien partagé ; & la raison qu'il en rendoit, consistoit en ce que Jean-sans-peur avoit retenu les deux Provinces de Bourgogne qui luy estoient échuës par la succession de son Pere, & celles de la Flandre & d'Artois que sa mere avoit laissées ; & n'avoit donné pour tout cela à son frere que le Comté de Nevers, qui ne pouvoit entrer en comparaison avec de si beaux & si riches Etats. C'estoit-là le principe de la division survenuë entre les deux branches de la Maison de Bourgogne ; qui n'avoit pu cesser ; quoy que le Papes & les Roys de France eussent travaillé souvent & à diverses reprises pour reconcilier la cadete avec l'aînée. Loüis bien loin d'imiter ses Prédecesseurs en ce point, s'estoit mocqué de leurs tentatives qu'il tenoit pour contraires à leur veritable interêt ; & dez son avenement à la Couronne il avoit extra-

ordinairement careſſé le Comte de Nevers, dans la ſeule vuë de l'oppoſer au Comte de Charolois.

Ainſi dez que ſa Majeſté eut rendu à celuy-cy les Villes ſur la riviere de Somme, elle crut que le Comte de Nevers luy ſerviroit à les recouvrer. Et de fait ce Comte avoit de grandes intelligences dans les villes de Peronne & de Saint Quentin: outre que les Bourgeois de ces Places avoient pour le moins autant d'envie de retourner ſous la domination Françoiſe, que Loüis de les y remettre. Le Comte de Nevers ne manquoit que d'argent pour retenir ſous ſes Enſeignes une partie des ſoldats qu'on l'obligeoit à licentier, & pour encourager les plus reſolus Habitans de ces deux Villes à ſe revolter. Loüis eſtoit prodigue dans ces rencontres, quoy qu'il fût menager par tout ailleurs. On ne ſçait pas préciſément ce qu'il fournit au Comte de Nevers: mais il y a de l'apparence que la ſomme fut grande, puiſque ce Comte ſe rendit maiſtre de Peronne & de Saint

Quentin ſans répandre une goute de ſang. Il en demeura là ; ſoit qu'il crût avoir aſſez fait, ou qu'il s'imaginaſt que les autres Villes de la Somme ſuivroient l'exemple de celles qui venoient de ſe revolter. Mais il apprit à ſes dépens qu'il ne faut jamais eſtre plus diligent, que quand on eſt ſecondé par la fortune.

Le Comte de Charolois payoit plus cherement ceux qui luy portoient les mauvaiſes nouvelles, que ceux dont il recevoit les bonnes. Il fut informé des révolutions de Peronne & de Saint Quentin peu d'heures aprés qu'elles furent arrivées ; & comme il n'avoit pas encore tout-à-fait licentié ſes Troupes, & qu'elles eſtoient dans l'Artois en quartier de rafraiſchiſſement, il les ramaſſa ſi promptement & avec ſi peu de bruit, que les deux Places furent inveſties avant qu'elles s'apperçuſſent de l'être. Le Comte de Nevers s'eſtoit enfermé dans Peronne, ſans prendre garde qu'il n'y avoit ny vivres ny munitions de guerre,

& on ne luy avoit pas donné le loisir d'en faire venir de France. Il fut donc reduit dés le troisiéme jour à capituler tant pour cette Ville que pour celle de Saint Quentin ; & la joye qu'eut le Comte de Charolois de recouvrer ces Places avant que Loüis les eût secouruës fut si grande, qu'il n'usa pas de la severité qui luy estoit si naturelle, non-obstant que l'on s'attendist qu'il feroit un grand exemple du Comte de Nevers.

Loüis avoit élevé Jean de Rohan Seigneur de Montauban à la direction de ses Finances, dans la pensée que cet homme dur & infléxible de son naturel aideroit beaucoup à les augmenter, & Sa Majesté ne s'estoit pas trompée dans sa conjecture. Car encore que Charles Sept son Predecesseur n'eût tiré de son Royaume que neuf cent mille livres par an, & que mesmes il n'eust exigé cette somme que pour payer les Troupes agguerries qui luy avoient aidé à recouvrer la Normandie & la Guyenne, & pour éta-

blir en leur place aprés les avoir licentiées le corps des francs Archers, qu'il estimoit suffisant pour garder le Royaume avec bien moins de dépense, Montauban augmenta de sorte les Entrées & les Impôts, qu'il fit monter le revenu de Loüis à quatre millions sept cent mille livres. Il en acquit à la verité l'entiere confiance de son Maître ; & des relations de bonne main ajoûtent qu'il ne s'oublia pas luy-même, puisqu'il accrut son revenu à proportion de celuy du Roy. Mais en recompense il s'attira la haine des François en un point, qu'il n'est pas possible de representer. La joye qu'ils eurent de sa mort, disposa peut-estre Loüis à s'en consoler plus aisément ; & peu de gens prirent garde que ce Prince qui avoit tant aimé Montauban durant sa vie, ne le regreta presque point aprés sa mort. Il luy avoit donné deux des plus belles Charges de l'Etat, qui estoient celles d'Amiral, & de grand Maître des Eaux & Forests ; & le Bâtard de Bourbon obtint la pre-

miere des deux ; qui eſtoit la plus conſiderable.

Loüis contrevint en cela à la plus fine maxime de ſa politique, de ne pas trop enrichir une même perſonne. Mais la raiſon ſecrete qu'il en eut, eſtoit tirée de ce qu'il n'avoit encore que des filles, & qu'il n'eſperoit preſque plus d'avoir un fils. Il prévoyoit que quand ſes deux filles legitimes ſeroient en âge, les Princes de ſon Sang ne manqueroient pas de les rechercher en mariage ; & que Sa Majeſté n'oſeroit les refuſer, de crainte de renouveller la guerre du Bien Public. Cette alliance rendroit trop puiſſans les gendres de Sa Majeſté ; & ce fut pour leur donner un contrepoids, qu'elle reſolut d'élever ſi haut le Bâtard de Bourbon mary de l'aînée de ſes deux filles naturelles, qu'il pût ſervir à Sa Majeſté pour retenir dans le devoir les marys de ſes filles legitimes, toutes les fois qu'il leur prendroit fantaiſie de s'en écarter.

Le Seigneur de Chaſtillon eut la

grande Maîtrise des Eaux & Forests par un autre principe. Il avoit agi dans la derniere guerre selon la coûtume de la pluspart des Seigneurs François, lorsqu'il survenoit des guerres civiles, & qu'il y avoit entre eux deux freres. Ils ne manquoient jamais d'entrer dans les deux partis ; afin que le frere qui se trouveroit entre les vainqueurs, sauvast la vie & les biens du vaincu. Ainsi le Maréchal de Loheac estoit demeuré fidele à Loüis, & Chastillon son frere s'estoit donné au Duc de Berry. Chastillon bien loin d'en tirer recompense, y avoit beaucoup perdu par le ravage de ses Terres, où les Troupes du Roy avoient vécu à discretion ; & sa Majesté pour le dédommager luy fit offrir par Loheac la grande Maîtrise des Eaux & Forests, à condition qu'il se détacheroit du Duc de Berry, ce qu'il accepta.

La plus étroite liaison entre les Princes du Sang de France, estoit celle des Maisons d'Anjou & de Bourbon. Celle d'Anjou n'estoit dé-

ja que trop considerable ; non seulement à cause qu'elle possedoit la Province dont elle portoit le nom, la Touraine, le Maine, & la Provence, & qu'elle avoit des droits incontestables sur les Royaumes de Naples & de Sicile, mais encore parce que les Catalans venoient d'appeller le Duc de Calabre à leur secours ; & que si ce Duc réüssissoit dans son entreprise, il ajoûteroit aux Etats qui luy appartenoient déja par la succession de sa mere, & à ceux qu'il attendoit de son pere, la Monarchie d'Arragon, & les Royaumes qui y estoient incorporez.

Le Duc de Bourbon n'avoit point de si beaux establissemens, & ce fut par ce seul motif que Loüis le choisit pour l'opposer au Duc de Calabre. Ce Duc avoit neanmoins de si belles qualitez ; & se trouvoit si peu capable d'endurer une injure directement tournée contre sa personne, que sa Majesté n'osa le choquer qu'indirectement. Le Comte du Maine estoit son cousin Ger-

main du costé du Pere ; & lors que la guerre du Bien Public avoit commencé , Loüis pour n'avoir pas sur les bras toute la Maison d'Anjou en mesme temps , s'estoit assuré du Comte du Maine en luy donnant le plus grand Gouvernement de France, qui estoit celuy du Languedoc. Mais aprés que sa Majesté se fut reconciliée avec le Duc de Calabre, elle crut pouvoir impunement déposer le Comte du Maine. Elle prit pretexte de le faire, sur ce que les infirmitez de ce Prince l'obligeoient presque toûjours à garder le lit ; & elle prétendit là-dessus qu'une Province aussi vaste que le Languedoc , demandoit un Gouverneur assez sain & mesmes assez agile pour se transporter en tres peu de temps dans les lieux où sa presence seroit necessaire. Elle rappella le Comte du Maine à la Cour ; & mit en sa Place le Duc de Bourbon, qui rompit alors la liaison que ses Ancêtres & luy avoient entretenuë avec les quatre derniers Ducs d'Anjou.

Loüis avoit jetté les yeux sur les Croys pour les employer à broüiller la Maison de Bourgogne, en commettant le Comte de Charolois contre le Duc Philippe le Bon son pere. Il y avoit reüssi, quoy que ç'eût esté contre toute apparence; & les Croys avoient si bien tourné l'esprit de Philippe, qu'ils l'avoient disposé à restituer à la France pour quatre cent mille écus, les Villes sur la Somme. Loüis pour les en recompenser, avoit donné au Chef de leur Maison la Charge de grand Maistre de son Hostel. Mais lorsqu'il n'eut plus affaire d'eux, il fit réflexion qu'ils estoient des Flamans; qui tôt ou tard se déclareroient pour leur Seigneur Immediat, qui estoit le Duc de Bourgogne, contre sa Majesté qu'ils reconnoissoient pour Seigneur Suzerain. Ce qui le fortifia dans cette pensée, fut qu'encore que les Croys eussent acquis d'assez belles Terres dans la Picardie & dans la Champagne pour y subsister commodément pendant qu'ils seroient mal avec les Ducs de Bourgogne,

Bourgogne, ils en avoient pourtant de meilleures & en plus grand nombre dans les Pays-bas ; & cela suffisoit à sa Majesté pour luy donner lieu de craindre, qu'ils ne la quittassent un jour pour retourner sous leur premier Maistre. Elle sçavoit d'ailleurs que le Comte de Charolois les haïssoit de sorte qu'il ne leur pardonneroit jamais, à moins qu'ils ne luy procurassent autant de bien qu'ils luy avoient causé de mal ; & comme ils ne le pouvoient faire qu'aux dépens de la France, Loüis les voulut mettre hors d'estat de luy nuire. Il ôta à leur Chef la grande Maistrise de sa Maison ; & pour couvrir cette injustice, il luy donna pour successeur un des Seigneurs du Royaume qui s'estoit le plus distingué sous le Regne de Charles Sept.

Antoine de Chabannes avoit achevé de chasser les Anglois de la Guienne, en gagnant sur eux la bataille de Libourne. Ce signalé service estoit demeuré jusques-là sans recompense. Les Princes du Sang

avoient prié Loüis de s'en souvenir dans le Traité du bien public ; & ils furent presque tous ravis que Chabannes fût devenu Maistre d'Hostel de sa Majesté, quoy qu'il n'y en eût pas un qui ne désaprouvât l'injure que l'on faisoit à l'aîné des Croys. Mais aprés que Loüis eut aggrandi son frere d'un costé, il l'affoiblit d'un autre en luy ostant le plus illustre de ses Vassaux. C'estoit le Comte d'Eu, qui de tout temps avoit relevé de la Normandie ; soit que cette Province eût appartenu à ses anciens Ducs, soit qu'elle eût passé sous la domination des Roys d'Angleterre, ou que Philippe Auguste l'eût reünie à sa Couronne. Il n'y avoit pas lieu de l'en separer ; & Loüis n'y pensa que pour attirer à son frere un Ennemy qui l'éclairât de si prez, qu'il le détournât de former de nouvelles cabales. Le Comté d'Eu estoit une Terre si considerable, qu'il n'y avoit pas sujet de s'étonner qu'elle fût érigée en Pairie, & Loüis n'en rendit pas d'autre raison que celle-là dans les Lettres Patentes

qu'il accorda à celuy qui la possedoit. Mais l'on soupçonna que son intention estoit de rendre irreconciliable le Comte d'Eu avec le Duc de Berry, parce qu'il ne doutoit pas que ce Duc ne travaillât de tout son pouvoir pour obliger le Comte d'Eu à redevenir vassal de la Normandie, & qu'au contraire le Comte d'Eu ne fît de son mieux, pour se maintenir en qualité de Feudataire immediat de la Monarchie Françoise.

Loüis avoit ôté durant la derniere guerre au Comte de Dunois les Terres de Parthenay, Castellaillon, & quelques autres, pour les donner au Comte du Maine ; & il les ôta au dernier de ces deux Princes pour les rendre au premier, lorsqu'il vit que le Comte de Dunois ne se mettoit pas beaucoup en peine de les recouvrer, & qu'il avoit consenti que le Comte du Maine qui n'avoit point d'enfans, en reservât l'usufrüit durant sa vie. Cette convention avoit déplu à sa Majesté ; qui n'esperant pas d'engager jamais le Com-

te de Dunois dans ses interests, cherchoit à le broüiller avec la Maison d'Anjou. Mais le don que Sa Majesté fit au Comte de Dunois, ne fut pas gratuit ; puis qu'en mesme temps elle retira de ses mains les Comtez de Mortaing & de Longueville, & la Terre de saint Sauveur le Vicomte, pour en faire present au Duc de Berry.

Il y avoit une si grande antipathie entre la Branche aisnée de Bourgogne & la cadete, qui estoit celle de Nevers, que Loüis aprés avoir mis mal le Comte de Charolois avec le Duc de Bretagne, estoit comme assuré que le Comte de Nevers vivroit desormais avec ce Duc dans une estroite union, & il n'en falut pas davantage pour engager Sa Majesté à leur donner une occasion nouvelle de se mécontenter l'un de l'autre. Le Comté d'Etampes ne se donnoit qu'à vie, & les Prédecesseurs de Loüis en avoient disposé de cette sorte. Sa Majesté depuis son avencment à la Couronne les avoit imitez, en l'accordant au fils aisné

du Comte de Nevers : mais elle jugea que ce Comte luy estoit tellement acquis, qu'il ne la quitteroit jamais, quelque occasion qu'elle luy en donnast ; & ce fut là-dessus qu'elle changea la nature du Comté d'Etampes ; & qu'elle en investit le Duc de Bretagne, à condition qu'il passeroit à ses Descendans mâles & femelles.

Ce Duc avoit esté la principale cause de ce que la Normandie avoit esté sans peine réünie à la France ; parce qu'il s'estoit broüillé avec le Duc de Calabre, & que la plûpart des Princes & des Seigneurs liguez s'estoient divisez en se déclarant pour l'un ou pour l'autre. Personne ne doutoit que la seule necessité n'eût reduit le Duc de Bretagne à livrer à Sa Majesté le Chasteau de Caën, & les autres Places qu'il tenoit aux environs : cependant elle crut l'en devoir recompenser, quand ce ne seroit que pour convaincre ses Sujets & les Etrangers tout ensemble, qu'il estoit avantageux de l'obliger en quelque maniere que

ce fuſt, & meſmes ſans intention de le faire. De là vint qu'elle accorda d'autres Lettres Patentes au Duc de Betagne, par leſquelles le Comté de Montfort reſortiroit immediatement au Parlement de Paris; & qu'il joüiroit de tous les droits & preéminences de Regale, comme eſtoit celuy de battre monnoye.

Le Comte de Charolois avoit bien ſtipulé en traitant avec Loüis, que les Villes ſcituées ſur la Somme luy ſeroient renduës : mais il en eſtoit demeuré là, ſoit qu'il n'euſt pas prévu les conſequences que ſa Majeſté tireroit de cette clauſe trop generale; ou qu'il eût eu deſſein de la tromper en ce que le Traité ne faiſant aucune mention que ces Villes ſeroient reſtituées à la Monarchie Françoiſe pour quatre cent mille eſcus, comme on l'avoit exprimé par un article exprés dans la paix d'Arras, la Maiſon de Bourgogne auroit lieu de prétendre que ces Villes luy auroient eſté cedées par un tranſport irrevocable. Mais il arriva de-là

ce qui n'eſt que trop ordinaire dans les conventions entre deux Princes tout-à-fait habiles ; c'eſt à dire que celuy qui s'applique le plus fortement à tromper ſa Patrie, eſt le premier trompé. Si le Comte de Charolois eſtoit fin, Loüis l'étoit encore plus ; & il ne l'en convainquit que trop, lors qu'il luy fit demander, que puiſque la multitude des articles qui avoient eſté accordez n'avoit pas permis qu'on les réglât tous dans le détail, il eſtoit preſentement neceſſaire de le faire à l'égard d'un des plus importans, qui étoit celuy des Villes ſur la Somme. Que la Couronne de France recevroit un trop grand préjudice, ſi elle eſtoit privée pour toûjours de huit ou dix Places qui couvroient Paris ſa ville Capitale ; & que de plus il n'eſtoit pas juſte que Sa Majeſté perdiſt entierement les quatre cent mille écus qu'elle avoit payez comptans au Duc Philippe le Bon pour cette ſeule affaire. Qu'elle vouloit bien ſe ſouvenir que le Comte de Charolois eſtoit ſon beaufre-

re, & qu'elle avoit subsisté durant six ans aux dépens de son Pere. Que pour n'en estre pas ingrate, elle consentiroit volontiers que les Villes sur la Somme luy demeurassent durant sa vie : mais que comme il n'avoit point de fils, & qu'il estoit à craindre que sa succession ne passast avec sa fille unique dans une Maison étrangere, ce que Sa Majesté devoit à son Etat l'obligeoit à prétendre que si elle survivoit le Comte de Charolois, elle pût retirer ces Villes pour deux cent mille écus, afin qu'elle ne perdist que la moitié de son remboursement.

Le Comte de Charolois eut beau repartir qu'il avoit traité de bonne foy avec Loüis ; & que Sa Majesté l'avoit plus d'une fois assuré de vive voix, que les Villes dont il s'agissoit demeureroient à sa posterité aussi-bien qu'à luy. Toutes les plaintes qu'il en fit, & les marques qu'il donna de vouloir rompre la paix là-dessus, n'aboutirent qu'à luy procurer une meilleure composition. Loüis luy donna de plus les Comtez de

de Boulogne & de Guines, & les villes d'Alleux & de Mortagne ; & parce que le Comte de Charolois ne paroissoit pas encore content, Loüis promit de luy donner en mariage l'aînée de ses filles aussi-tost qu'elle seroit en âge, avec les Comtez de Brie & de Champagne pour sa dot. Les plus grands hommes ne sont pas toûjours à l'épreuve des propositions qui leur sont trop avantageuses ; parce que dans les momens qu'on les leur fait ils sont tellement prévenus, qu'ils ne les regardent que du costé du bien qu'ils en tireront, & non pas du costé des maux qui leur en pourront arriver. Le Comte de Charolois fut si charmé de l'offre de Loüis, qu'il ne se douta pas que Sa Majesté ne la luy faisoit que pour l'amuser. Il considera seulement qu'il possedoit déja les deux Provinces de Bourgogne ; & que s'il y ajoûtoit celles de Brie & de Champagne qui leur estoient contiguës, il entreroit delà sur le Territoire des Villes de la Somme, & ensuite dans les Pays-

bas : ce qui rendroit sa domination de si grande étenduë, qu'il pourroit aller depuis Montbelliard en Allemagne jusqu'aux extremitez de la Frise, sans passer sur les Terres d'autruy. Il signa sur cette idée les nouveaux articles qui luy furent presentez ; & ce qu'il y eut de plus étrange, fut qu'il persista deux ans entiers dans son aveuglement. Qu'il se réduisit à solliciter de nouveau tous les mois l'execution de ce qu'on luy avoit promis. Qu'il se contenta des réponses qu'on luy faisoit, que Madame n'estoit pas encore en état de consommer le mariage ; & qu'il ne se désabusa, que lorsqu'il la vit épouser le Comte de Beaujeu.

Loüis avoit entretenu une compagnie de cent hommes d'armes au Duc de Bourbon, pendant que ce Duc avoit été Gouverneur de Guyenne, & la luy avoit ôtée lorsqu'il estoit entré dans la Ligue du Bien Public. Il n'y avoit rien eu en cela que de juste ; & quelque hardy que fût le Duc de Bourbon il n'osoit s'en plaindre. Il ne laissoit pas néanmoins

d'en eſtre tout-à-fait chagrin à cauſe qu'il eſtoit extraordinairement ménager ; & cette Compagnie luy avoit fourni les moyens d'entretenir ſans qu'il luy en couſtaſt rien, cent Seigneurs les plus conſiderables de ſes Provinces en qualité d'hommes d'armes, & trois cent jeunes Gentilshommes des plus adroits aux exercices militaires comme Archers : les Cadets de la Nobleſſe Françoiſe ne dédaignant point alors, & ſe faiſant mêmes honneur, de commencer par là leur apprentiſſage à la guerre.

Loüis connut aſſez le déplaiſir du Duc de Bourbon ; & le fit bien-tôt ceſſer, en redonnant à ce Prince la même Compagnie qu'il avoit euë : mais ce fut par une autre raiſon. Car ſa Majeſté penſoit dés lors à s'attacher ce Duc d'une maniere, qu'il ne luy échapât plus ; & par conſequent elle prétendoit l'oppoſer aux Ducs d'Orleans, d'Anjou, de Bourgogne, & de Bretagne. Il auroit eſté moins redoutable à ces quatre Princes, s'ils l'euſſent vu déſarmé ; & il eſtoit neceſſaire de le mettre pour

le moins à couvert de la premiere de leurs insultes, en attendant que les Troupes de Sa Majesté eussent le temps de le secourir. Elle ajoûta à cette liberalité celle d'une pension de trente-six mille livres; afin de montrer au Comte de Charolois qu'elle n'estimoit pas moins le Duc de Bourbon que luy, qu'elle avoit autrefois gratifié d'une semblable pension à son avenement à la Couronne.

Le Duc de Calabre n'estoit pas content des vingt mille hommes qui luy avoient esté promis pour recouvrer le Royaume de Naples, & à dire le vray il n'avoit pas sujet de l'estre. Il luy faloit encore pour le moins autant de gens de guerre; & quand il les auroit eus, les moyens de les entretenir luy manquoient. Il avoit épuisé tout son credit les années precedentes pour lever une armée, & pour la conduire à Genes; & Loüis s'estoit entendu avec François Sforce pour la faire dissiper si generalement, qu'il ne luy étoit pas resté deux cent hommes. Cette inju-

re estoit atroce ; & Loüis pour la reparer en quelque maniere, donna deux cent mille écûs comptans au Duc de Calabre. De plus Sa Majesté augmenta de trois cent Lances & de leurs Archers les vingt mille hommes qu'elle s'estoit obligée de luy fournir, outre la Souveraineté de Neuchâtel, & de quelques autres Terres qu'elle unit à la Lorraine en faveur de ce Duc. Le present estoit trop considerable pour l'humeur épargnante de Loüis ; & ceux qui se vantoient de le mieux connoistre, s'imaginerent avec quelque fondement qu'il estoit au desespoir d'avoir abandonné la Pragmatique Sanction au Pape, sans que le Pape luy eût rien tenu de ce qu'il luy avoit promis ; & que pour en punir Sa Sainteté, il prétendoit luy opposer en la personne du Duc de Calabre un Ennemy qui la tint dans une continuelle défiance.

Il estoit difficile que le Bâtard de Bourbon se maintint dans le Gouvernement & dans l'usufruit des Comtez de Roussillon, & de Cer-

dagne par ses seules forces, à cause que le Roy d'Arragon qui voyoit ses Sujets de Catalogne sur le point de se revolter, pensoit à recouvrer ces deux Provinces; afin de fermer si bien aux François l'entrée de ses Etats, qu'ils ne se mêlassent plus à l'avenir des divisions qui survien-droient entre luy & ses Peuples. Il n'y avoit point alors de Seigneur plus acredité dans la Guienne & dans le Languedoc que le Duc de Nemours; * puis qu'il avoit de si grands éta-blissemens dans ces deux Provinces, qu'il n'estoit pas possible de les garentir autrement que par son moyen des insultes imprévuës des Castillans & des Arragonnois; & Loüis ne trouva pas de meilleur ex-pedient pour l'engager à la défense du Bâtard de Bourbon, que de luy donner le Gouvernement de l'Isle de France, & deux cent Lances en-tretenuës, outre les mille qu'il se vantoit de pouvoir mettre sur pied, sans qu'il y eût aucun hommes d'ar-mes qui ne fût son vassal.

* Jacques d'Armagnac.

Ce fut dans la mesme vuë, & pour

engager plus de Seigneurs de-là la Loire à la conservation du Bâtard de Bourbon que Sa Majesté augmenta la Terre d'Albret en faveur d'Alain qui en estoit Seigneur, en y joignant la petite Ville de Florence scituée entre celles d'Auche & de Lectoure, de son Territoire, & du Territoire, & du Comté de Gaure. L'adresse du Roy dans les occasions dont on vient de parler, ne demeura pas sans recompense, & l'on peut dire que jamais Prince ne fut plus utilement liberal que luy. Car des trois Articles qui luy avoient fait le plus de peine à signer, la fortune le dispensa d'en observer deux; & l'imprudence de ses Ennemis luy facilita d'abord & sans peine le recouvrement de ce qu'il avoit perdu par le troisiéme. Sforce estoit mort dans le mesme temps que la paix avoit esté concluë, & le Roy ne pouvoit se dispenser de fournir au Duc d'Orleans l'argent & les Troupes qui luy avoient esté promises pour recouvrer le Duché de Milan. Mais le Duc d'Orleans mourut aussi lors qu'il

estoit prest de partir pour Grenoble, où il avoit donné le rendez-vous à ses Soldats, & la cause de sa mort a quelque chose de trop singulier pour estre passée sous silence.

Loüis avoit assemblé les plus considerables du Royaume, pour resoudre par leur avis de quelle maniere il agiroit avec le Duc de Bretagne, qui se mêloit plus avant dans la querelle d'Edoüard Quatre Roy d'Angleterre avec le Comte de Warvic, que Sa Majesté Tres-Chrestienne n'auroit voulu. Elle se donna la peine d'écouter attentivement tous ceux de cette Assemblée. Mais quand le Duc d'Orleans qui en estoit le Chef vint à parler, Loüis ne trouva pas bon que ce Prince luy dit avec toute la franchise qui luy estoit naturelle, qu'il conjuroit Sa Majesté d'avoir autant d'égard aux avis qu'il luy donnoit dans son extrême vieillesse, que le Roy Charles Sept son Pere en avoit eu pour ceux qu'il luy avoit donnez dans sa jeunesse. Qu'il faloit faire beaucoup de distinction entre les Princes du Sang Royal & les autres

Seigneurs François, & ne pas traiter les uns comme les autres. Que les Prédeceſſeurs du Duc de Bretagne avoient traité quand il leur avoit plu avec les Roys d'Angleterre & avec leurs Sujets, ſans que les Roys de France y euſſent jamais trouvé à redire, & qu'il n'eſtoit pas de pire condition qu'eux. Qu'il ſe ſouvenoit peut-eſtre que c'eſtoient les Anglois auſquels ſon Ayeul eſtoit redevable de la Bretagne; & qu'en tout cas ſi Loüis prétendoit l'empêcher d'eſtre reconnoiſſant à leur égard, Sa Majeſté devoit ſi bien gagner ſon amitié, qu'il ne fiſt plus de ſcrupule de la preferer aux Anglois. Ce libre diſcours mit Loüis dans une telle colere, qu'il ne put s'empêcher de la témoigner dans un lieu où toutes les raiſons de dignité & de bienſéance l'obligeoient à cacher ſon reſſentiment. Il ne ſe contenta pas de repartir au Duc d'Orleans, qu'il plaidoit ſa propre cauſe en défendant celle du Duc de Bretagne: mais de plus il luy reprocha d'avoir excité la guerre du Bien Publilc. Il le me-

naça de l'abaisser de sorte, qu'il ne seroit plus désomais en estat de faire des leçons à ses Maistres ; & il le poussa si avant, que le Duc d'Orleans retourné dans son Hôtel se mit au lit, où il mourut deux jours aprés. Comme il ne laissoit qu'un fils âgé de trois ans qui fut depuis le Roy Loüis Douze, son entreprise fut tout à fait déconcertée par la désertion des gens de guerre qui devoient estre de la partie.

Le Comte de Dunois en conçut un déplaisir qui luy fut mortel * ; puis qu'il luy causa une fiévre lente & une langueur qui le rendirent bientôt incapable des fonctions de la guerre, & luy ôterent la vie deux ans aprés. Un autre accident aussi extraordinaire, & beaucoup plus funeste que celuy dont on vient de parler, dégagea le Roy des frais qu'il faloit faire pour rétablir la Maison d'Anjou sur le Trône de Naples.

* Dans la relation de sa mort.

Les Catalans aprés avoir fait ouvrir le corps du Prince de Viane ; & trouvé que le Roy d'Arragon son pere & la Reyne sa belle-mere le leur

avoient rendu empoisonné, se revolterent; & desesperant de se maintenir dans leur rebellion à cause de l'assistance que Louïs venoit de donner à ce Roy, crurent que le meilleur moyen de l'en détourner estoit d'appeller un Prince du Sang Royal de France, & de le reconnoistre pour Souverain. Ils choisirent celuy de tous qui estoit le plus animé contre la Maison d'Arragon. C'estoit le Duc de Calabre; & les Catalans députerent vers luy, pour le conjurer de venir prendre possession de leur Principauté. Ce Duc persuadé qu'il recouvreroit plus facilement la Couronne de Naples par diversion que par les voyes directes, ou flaté du plaisir qu'il y auroit à prendre par droit de represaille le patrimoine de ceux qui luy avoient usurpé le sien, amassa promptement ce qu'il put de Troupes; & passa avec elles en Catalogne, où il mourut sans oser presser le Roy de l'assister; parce que Sa Majesté luy eût répondu qu'elle ne s'estoit point obligée à l'aider à conquerir une partie de

l'Eſpagne, mais bien de l'Italie.

Il ne reſtoit plus que la Normandie, dont la perte étoit d'autant plus difficile à ſupporter, qu'elle obligeoit le Roy à changer de demeure : Paris n'eſtant plus qu'une frontiere, où ſa Majeſté ſeroit d'abord inveſtie toutes les fois qu'il plairoit à ſon frere d'appeller les Anglois, & de les introduire das le Royaume. Mais Dieu n'avoit pas délivré les François de leurs Ennemis par une voye auſſi extraordinaire qu'avoit eſté celle de la Pucelle d'Orleans, pour détruire ſon propre ouvrage. Le Duc de Berry s'eſtoit allé mettre en poſſeſſion de la Normandie ; où ceux de la Nobleſſe liguée qui n'avoient cru pouvoir demeurer en ſureté, ny à la Cour, ny dans leurs maiſons, l'avoient ſuivi. Le Duc de Bretagne avoit auſſi pris cette route ; & comme il prétendoit aſſiſter à l'entrée, & aux autres magnificences que les Normans preparoient pour leur nouveau Maiſtre, il avoit envoyé ſes Troupes par la baſſe Normandie en Bretagne, & il eſtoit de-

meuré auprés du Duc de Berry sans estre escorté que des principaux Seigneurs de son Pays. Il sçavoit que le Duc de Berry n'estoit pas capable de gouverner un Etat aussi considerable qu'estoit la Normandie ; & il avoit assez de presomption pour s'estimer capable de suppléer à ce défaut, quoy qu'il ne fût gueres plus propre à gouverner que le Duc de Berry, & qu'il eût toute sa vie abandonné la Bretagne à la conduite de ses Favoris. Il s'imaginoit encore qu'aprés avoir donné retraite au Duc de Berry, & contribué plus qu'aucun autre à la guerre du Bien Public, & à la paix qui s'en estoit suivie, il estoit d'autant plus juste qu'on luy laissât la direction des affaires de Normandie, qu'il estoit celuy des Princes liguez qui avoit le moins profité du Traité; n'ayant eu que le Comté de Montfort pour luy, & n'ayant rien obtenu pour aucun des Gentils-hommes Bretons qu'il avoit menez devant Paris.

Les Seigneurs François au con-

traire qui avoient esté de la Ligue, vouloient que les Bretons se contentassent des honneurs qu'on leur faisoit en Normandie ; & qu'ils ne pensassent qu'à s'en retourner immediatement aprés dans leur Pays, sans se mesler non plus du gouvernement de la Normandie que de l'administration des autres Provinces de la Monarchie, où ils n'avoient jamais rien prétendu. Le Duc de Berry informé de cette contestation ne la décida point, de peur d'irriter l'une ou l'autre des Parties ; & crut se tirer d'affaire, en les appellant toutes deux dans ses conseils. Mais il en va des précautions dans la politique comme des remedes dans la medecine. Elles ne se prennent jamais en vain ; & ne manquent pas de nuire, lorsqu'elles trouvent des obstacles qui les empeschent de servir.

Les François irritez par la presence des Bretons, ne se contenterent pas de les railler en pleine assemblée : mais par un trait d'adresse qui merite d'estre icy remarqué, ils

employerent la plus fine des Nations qu'ils croyoient estre la Normande, pour executer le dessein qu'ils avoient de se défaire de la Bretonne. Ils representerent aux Normans que l'intention qu'ils avoient euë en se separant des autres François, étoit frustrée de son effet, puisqu'ils n'avoient qu'en apparence un Duc particulier ; & qu'en pensant se tirer de la sujetion du Roy Loüis Onze qui estoit le plus grand des Princes Chrestiens, ils estoient tombez sous l'esclavage des Bretons, qui leur devoit estre insupportable pour deux raisons. L'une que la Normandie valoit mieux sans comparaison que la Bretagne. L'autre que le peuple de la mesme Normandie avoit pour les Bretons autant de mépris que de haine.

Il n'est rien de si dangereux que d'exciter à sedition des gens extraordinairement subtils, parce qu'ils ne prennent le plus souvent que la moitié du change qu'on leur veut donner. Qu'ils se défient d'abord qu'on ne les abandonne. Qu'ils ont

toûjours les oreilles ouvertes à ce qui favorise leurs soupçons, & qu'ils tournent d'ordinaire contre leur Chef les armes qu'il leur avoit mises en main. Les Normans crurent aisément ce que leur disoient les François : mais la vivacité de leur esprit alla plus loin, que ne prétendoient les mesmes François. Car ils ajoûterent à leur raisonnement que puisque le succez de leur revolte avoit esté favorable à leur Province, & qu'on luy avoit donné en la personne du Duc de Berry le Souverain particulier qu'elle demandoit, elle devoit pour se mettre en pleine liberté empescher non seulement les Bretons, mais encore les François de prendre part desormais à son Gouvernement, c'est-à-dire qu'elle devoit se défaire également des uns & des autres. Mais comme les Normans n'estoient point assez puissans pour chasser en même-temps de chez eux un si grand nombre de gens armez, ils resolurent de suivre le mouvement que les François leur inspiroient, & de prier les mêmes François

François de leur aider à chasser les Bretons : bien entendu qu'aprés qu'ils l'auroient fait, ils prendroient leur temps pour chasser les François à leur tour.

Ainsi le Duc de Bretagne & sa Noblesse furent également chassez de Roüen, & contraints de suivre leur Troupes en basse-Normandie. Mais il n'y a qu'à Venise où les affaires d'importance pour être communiquées à plus de deux mille personnes, ne laissent pas de demeurer secretes. Les François furent avertis que les mesures avoient esté prises, pour les traiter de mesme dans Roüen que les Bretons y avoient esté traitez ; & le Duc de Bourbon le plus considerable d'entre eux acheva par-là de comprendre, qu'il n'y avoit point de party pour eux à prendre que de se jetter entierement entre les bras du Roy. * Ils informerent Sa Majesté de ce qui se passoit dans la Normandie ; & le Roy le plus habile & le plus ardent des hommes à profiter de cette sorte de mal-entendus, accourut aussi-

* Dans l'Histoire du Duc de Bourbon.

toſt en Normandie avec ce qu'il avoit reſervé de vieux ſoldats. Il trouva que le Duc de Bretagne s'étoit emparé de la ville de Caën, & de quelques autres aux environs. Il obtint une conference avec luy : Il aigrit contre les Normans l'eſprit foible de ce Prince ; & luy perſuada que le meilleur moyen de ſe vanger de l'affront qu'ils luy avoient fait, eſtoit de les remettre ſous la domination de Sa Majeſté. Le Duc de Bretagne emporté par ſon reſſentiment, ou déſeſperant de garder les Places qu'il venoit de prendre, les vendit au Roy ; & Sa Majeſté tira tant d'avantage de l'étonnement où cette révolution avoit jetté les Normans, qu'elle reduiſit en moins d'un mois à ſon obeïſſance toutes leurs Villes, excepté la Capitale *, & celles du Pont de Larche & de Louviers.

* Roüen.

Le Duc de Berry craignant de tomber entre les mains de ſon frere ; & ne pouvant eſtre ſecouru à temps par ſes amis, délibera non pas s'il ſe défendroit dans Roüen où

il se trouveroit enfermé, mais en quel Pays il se retireroit. Il n'y en avoit que deux à choisir, les Pays-bas, & la Bretagne. Le premier étoit beaucoup plus sûr que le second, puisque le Duc de Bretagne venoit de conclure avec le Roy un Traité, dont les conditions estoient si obscures que personne ne les entendoit; & qu'il estoit d'ailleurs en colere contre le Duc de Berry, qu'il soupçonnoit d'avoir approuvé l'entreprise des Normans.

Le Comte de Charolois au contraire auroit esté ravi d'avoir en ses Etats le Duc de Berry, & luy eust fait tout le bon accueil possible; parce qu'il supposoit que durant qu'il auroit eu un gage si precieux, le Roy n'auroit pensé, ny à luy susciter des Ennemis, ny à recouvrer les Villes sur la Somme. Mais l'avis qui survint en mesme temps que le Comte de Charolois estoit occupé à la guerre contre les Liegeois, détermina le Duc de Berry à prendre le pire party, & à essuyer la mauvaise humeur du Duc de Bre-

tagne en luy allant demander retraite. La Bourgeoisie de Roüen que le Duc de Berry avoit si-tost abandonnée, changea en mépris l'estime qu'elle avoit pour luy; & & retourna volontairement sous son ancien Maître, à la persuasion du Duc de Bourbon & des autres Seigneurs François; qui ayant ensuite introduit les Troupes Royales dans Louviers & dans le Pont-de-l'Arche, se reconcilierent par là si parfaitement avec Sa Majesté, qu'elle les compta toûjours depuis entre ses plus affidez Serviteurs.

Les Villes sur la Somme ne luy auroient pas couté davantage à recouvrer, si elle-même n'eût mis un invincible obstacle à son bon-heur par une conduite si irreguliere, qu'un Historien sincere ne sçauroit ny la déguiser ny la supprimer.

La Maison de Bourgogne n'avoit pas d'abord possedé toutes les Provinces des Pays-bas; & Philippe le Hardy Bis-ayeul du Comte de Charolois en avoit commencé l'union par son mariage avec l'heritiere de

Brabant, de Flandres, & d'Artois. Jean son fils aîné avoit épousé pour continuer ce dessein la fille du Comte de Hainaut, de Holande, & de Zelande, Princesse de la Maison de Baviere; & parce qu'elle avoit un frere unique dont le temperamment trop délicat sembloit estre incapable des fonctions de la guerre, on l'avoit privé de la succession de son Pere, laquelle par une nouvelle Jurisprudence avoit esté assurée toute entiere à sa sœur. Le Contrat qui en avoit esté dressé estoit si peu dans les formes, & d'ailleurs si contraire à la coustume de toutes les nations civilisées, que Jean de Bourgogne * craignant que Jean de Baviere son beau-frere qui n'avoit encore que quatorze ans ne s'en fît un jour relever, & ne recouvrât ses Etats par l'assistance de ses parens & de ses Alliez, prit deux précautions, dont l'une appartient proprement au Regne de Charles Six, & l'autre au Regne de Charles Sept: mais elles sont neanmoins toutes deux si necessaires à l'éclaircissement de celuy de Loüis

* Dans le Contrat de mariage de Jean Duc de Bourgogne.

Onze, qu'on ne les y peut omettre. La premier fut de former & d'entretenir avec Isabeau de Baviere une liaison qui la porta à faire desheriter son fils unique, & à assujettir autant qu'il fut en son pouvoir la Monarchie Françoise aux Anglois. La seconde fut de procurer à Jean de Baviere l'Evesché de Liege.

Ce dernier expedient estoit admirable pour la fin que Jean de Bourgogne s'estoit proposée; car il engageoit Jean de Baviere à ne penser point à se marier lorsqu'il seroit en âge & il le consoloit en quelque maniere de la perte de trois Souverainetez temporelles qu'on luy avoit ravies. Il luy en donnoit une spirituelle attachée à un Etat considerable & de grande étenduë, qui luy fourniroit les moyens de vivre en aussi grand Seigneur que s'il eût eu tous les biens de son Pere; & qui appaiseroit par-là, ou diminueroit au moins le ressentiment de ses parens, & le murmure public. Outre qu'il estoit d'extrême importance aux Pays-bas de mettre à couvert en

s'assurant de Liege, celles de leurs frontieres qui se trouvoient les plus exposées à l'invasion des Alemans.

Les Chanoines de Saint Lambert de Liege estoient dans une longue possession de se choisir un Evêque. Leur Chapitre n'estoit composé que des Gentils-hommes du Pays ; qui s'estimant d'aussi bonne maison les uns que les autres, ne se donnoient pas volontiers leurs suffrages par principe de competance, ou pour ne pas reconnoistre un égal pour Superieur. Ils jettoient presque toûjours les yeux sur un Etranger, & le choisissoient d'ordinaire dans les Maisons Souveraines voisines ; soit qu'ils en attendissent une protection plus puissante en cas de besoin, ou qu'ils n'eussent égard qu'à la dignité de leur siége Episcopal, qu'ils croyoient estre mieux rempli par des Princes que par des Gentils-hommes, & à faire cesser la jalousie qu'auroit la Noblesse Liegeoise en general de l'exclusion qui luy seroit donnée. Il y auroit de la peine à décider si le Chapitre de Saint Lambert avoit

toûjours reüssi dans cette préference: mais il y a beaucoup d'apparence qu'il ne s'estoit pas repenti de l'avoir observée, puisqu'il s'en estoit fait une coustume, quoy qu'il luy fût libre d'en user autrement. Mais il ne sçavoit pas que ce qui avoit retenu les Princes Evêques de Liege dans la moderation si necessaire à leur caractere, n'estoit pas tant un principe de vertu morale, ou chrêtienne, que le désespoir de se maintenir dans la vie irreguliere qu'ils auroient embrassée; à cause que les Provinces des Pays-Bas & de l'Alemagne dont celle du Liege estoit voisine, ayant presque toûjours esté possedées depuis la décadence de l'Empire par des Souverains particuliers indépendans les uns des autres, & par consequent d'égale ou de moindre puissance à celle des Liegeois, leurs enfans, ou leurs amis Evesques de Liege, * n'eussent osé s'émanciper de crainte d'estre déposez par leurs Diocesains, qui estoient aussi puissans pour le moins que leurs parens. Au lieu que les Liegeois en choisissant

* Dans la Lorraine de Mr. Chantereau le Febvre.

choisissant pour Maistre le beaufrere de Jean Duc de Bourgogne qui venoit d'unir six Provinces voisines sous sa domination, s'exposeroient à l'un de ces deux inconveniens, & peut-estre à tous les deux ensemble, de voir leur Evêque mener une vie licentieuse sans estre en estat de l'en empêcher, ou de le voir prendre des mesures pour leur oster la Souveraineté de leur Pays, & pour la faire passer dans la Maison de Bourgogne. Mais les Chanoines de Saint Lambert ne firent point alors des reflexions si necessaires; soit qu'elles fussent trop subtiles pour eux, ou que l'experience ne leur eût point encore rafiné l'esprit. Ils considererent seulement que le Duc de Bourgogne estoit le plus capable de les maintenir dans la tranquillité profonde dont ils joüissoient, & donnerent leurs suffrages à Jean de Baviere. Mais il se passa peu d'années sans qu'ils eussent occasion de s'en repentir, parce qu'il ne paroissoit dans leur jeune Prelat aucune inclination pour l'Etat Ecclesiastique. Ils supporte-

rent neanmoins ſon humeur volage & libertine juſqu'à ce qu'il eut l'âge de prendre les Ordres ſacrez : mais incontinent apres ils le preſſérent fortement de s'y engager Jean de Baviere éluda auſſi long-temps qu'il put leurs ſollicitations, ou pour mieux dire leurs importunitez ; & leur déclara enfin qu'il prétendoit joüir toute ſa vie du temporel de ſon Benefice, ſans ſe meſler du ſpirituel, dont il laiſſeroit l'adminiſtration à des Eveſques Titulaires.

Une réponſe ſi peu canonique leur donna lieu d'agir contre luy par les procedures Judiciaires, quoy que la conjoncture ne leur fût pas autrement favorable, & qu'il y eût alors deux Papes. * Ils s'addreſſérent d'abord à celuy de Rome ; qui refuſa de les écouter, à cauſe qu'il eſperoit d'attirer la Maiſon de Bourgogne dans ſes intereſts. Le rebut de ſa Sainteté leur ſervit toutefois autant pour le moins que leur bon droit ; en ce qu'ayant enſuite eu recours au Pape d'Avignon, ils trouverent que la meilleure recomman-

* Gregoire Onze à Rome, & Benoiſt Douze en Avignon.

dation auprés de luy consistoit en ce que son Concurrant les avoit refusez. Il leur permit de proceder à une nouvelle élection, & ils choisirent un de leur corps. Mais Jean de Baviere protesta d'attentat & de nullité contre leur Assemblée ; & se pourvut vers le Pape de Rome, qui reçut sa protestation.

La voye de la Justice estant donc inutile, les Liegeois & leur Evesque eurent en mesme temps recours à celle des armes, qui ne leur réüssit pas. La Maison de Bourgogne prit ouvertement la défense de Jean de Baviere ; & contraignit les Liegeois de hazarder dans leur propre Pays une bataille, qui leur fut tout à fait funeste. Ils y furent entierement défaits, & l'Histoire fait monter à trente mille hommes la perte qu'ils y firent.

Jean de Baviere y vit perir la plûpart de ses Ennemis ; & les autres furent tellement intimidez, qu'ils luy demanderent la paix. Il joüit plus de trente ans de sa victoire, en faisant tout ce qu'il luy plaisoit.

dans le Liege ſans que perſonne ôſât le contredire ; & les Liegeois furent tellement charmez de ce que pouvant aprés la bataille détacher de leur Eveſché la Souveraineté qui y eſtoit annexée, & la retenir pour luy avec le droit de la laiſſer à ſes heritiers, il ne l'avoit pas fait, qu'ils luy permirent lors qu'ils fut vieux de ſe choiſir un Succeſſeur.

Jean de Baviere ne délibera pas long-temps ſur une affaire ſi delicate ; & comme il n'y avoit alors perſonne dans la Maiſon de Bourgogne qui voulût eſtre Eccleſiaſtique, & que d'ailleurs les Princes de la Maiſon de Baviere n'avoient pas vécu en aſſez bonne intelligence avec luy pour l'obliger à jetter les yeux ſur l'un d'eux, il accepta le Sujet que Philippe Duc de Bourgogne ſon neveu luy propoſa. L'on a déja remarqué l'affection particuliere de ce Duc pour la Maiſon de Bourbon ; & l'on doit ajoûter icy que la branche aiſnée de cette Maiſon conſiſtoit en trois freres fils de ſa ſœur, Jean Duc de Bourbon,

Pierre Comte de Beaujeu, & Loüis, qui n'avoit point de surnom, parce que son aisné ne luy avoit point encore donné de partage. Loüis estoit le mieux fait des trois, * & possedoit de belles qualitez pour le monde. Mais on l'avoit destiné pour l'Eglise par un pur interest de famille; & le Duc de Bourgogne qui cherchoit à luy procurer un établissement digne de luy dans cette profession, pressa l'Evesque de Liege de s'en faire un Coadjuteur.

* Laval dans l'histoire de la Maison de Bourbon.

Ainsi Loüis de Bourbon devint Evesque de Liege presque à mesme âge que son Prédecesseur l'avoit esté; & par un défaut dont les Communautez Ecclesiastiques sont d'ordinaire moins capables que les Seculieres, les Chanoines de S. Lambert échouërent deux fois de suite contre un mesme écueil. La punition suivit de prés un mépris si scandaleux des Loix Canoniques; & l'Histoire des derniers siecles n'a point d'exemple si terrible que celuy que l'on va rapporter de la vangeance Divine sur un grand Peuple

pour le peché d'un seul Chapitre.

Louïs de Bourbon Evesque de Liege avoit esté élevé dés le berceau à la Cour de Bourgogne. Il ne connoissoit personne dans celle de France. Il avoit de l'esprit, & se trouvoit sensible à la reconnoissance. Ces quatre dispositions le porterent à composer son Conseil de Bourguignons ; & à confier à cette Nation les principales Charges de son Etat, & l'entiere direction de ses affaires. Il rendit depuis à ses Confidens deux raisons d'une si bizarre conduite. L'une que les Etats se conservoient par les mêmes voyes qu'ils avoient esté acquis, & qu'il prétendoit engager la Maison de Bourgogne à le maintenir dans Liege, puis qu'il en abandonnoit le Gouvernement aux Serviteurs les plus dévoüez à cette Maison. L'autre qu'ayant dessein de vivre d'une maniere encore plus licencieuse que n'avoit esté celle de son Prédecesseur ; & prévoyant qu'il y trouveroit aussi de plus grands obstacles, il cherchoit à s'appuyer des Bour-

guignons, afin qu'ils ne cessassent pas de l'assister par la mort du Duc Philippe le Bon son oncle qui l'avoit establi.

Quoi qu'il en soit les Liegois jaloux de voir passer l'entiere administration de leur Etat en des mains étrangeres, & scandalisez de l'impudicité publique de leur Prelat, resolurent de s'en défaire. Ce qu'il y eût de plus extraordinaire dans leur conduite, fut qu'ils y procederent par la mesme voye dont ils avoient usé à l'égard de Jean de Baviere, quoy qu'elle ne leur eût pas réussi. Ils sommerent Louïs de Bourbon de prendre les Ordres ; & sur le refus qu'il en fit, ils poursuivirent sa déposition en Cour de Rome, où Pie Second ne leur fut pas plus favorable que l'avoit esté Gregoire Onze ; soit qu'il les voulût punir de ce qu'ils s'estoient addressez à Benoist d'Avignon qu'il tenoit pour Antipape, ou qu'estant sur le point d'aller en personne commander l'armée Chrestienne contre les Turcs, il apprehendât de choquer

le Duc de Bourgogne qui luy avoit promis de lever & d'entretenir six mille hommes durant cette guerre. Et de fait sa Sainteté ne se contenta pas de refuser absolument aux Liegeois ce qu'ils demandoient, mais de plus elle les traita de Rebelles. Elle ordonna à leur Députez de sortir de Rome dans vingt-quatre heures : Elle excommunia sans distinction & sans reserve tous les Liegeois qui refuseroient sous quelque cause ou pretexte que ce fust d'obeïr à leur Evêque ; & elle nomma le Duc de Bourgogne Commissaire pour les y contraindre par la voye des armes, en cas qu'ils ne déferassent point assez promptement au mandement Apostolique. Les Liegois privez de la ressource du S. Siege dont ils avoient neanmoins fait leur principal fondement, en recouvrerent bien-tost un autre, qui ne leur servit qu'à ce que servent les feux folets aux voyageurs écartez, c'est-à-dire à les mener au precipice.

La guerre du Bien Public commença ; & les Liegeois persuadez

que le Roy Loüis Onze n'oublieroit rien de ce qui pourroit la transporter dans les Pays-bas, afin de contraindre le Comte de Charolois de retourner chez luy, offrirent à Sa Majesté de faire une diversion de leur costé, pourvu qu'elle les assistât de quelque Cavalerie. Le Roy qui ne tendoit qu'à les engager dans une rupture dont il estoit assuré de tirer les principaux avantages, convint avec leurs Députez de leur envoyer deux cent Lances; & le Traité n'en fut pas plûtost signé, que les Liegeois entrerent à main armée dans les Pays-bas: ravagerent le Hainaut; & mirent à leur tour le siege devant la Ville Capitale de Luxembourg, qui a donné le nom à la Province. Ils l'avoient déja reduite à de fâcheuses extrêmitez, lorsqu'ils apprirent que la paix estoit faite en France, & que le Comte de Charolois marchoit à grandes journées pour les chastier de leur témerité. Le bon sens suggeroit aux plus éclairez d'entre eux de s'en retourner, & de demander la paix: mais ceux-

là ne ſe trouvoient ny les plus forts, ny en plus grand nombre, & la multitude l'emporte ordinairement dans les Aſſemblées populaires. Ceux de Dinan eſtoient les plus audacieux de la Province du Liege à cauſe de la hauteur de leurs murailles : De l'épaiſſeur de leurs terraſſes : De leur prodigieux trafic en batterie de cuiſine ; & de dix-ſept ſieges qu'ils ſe vantoient d'avoir ſoûtenus contre des Roys & des Empereurs, ſans avoir eſté forcez, ny reduits à parlementer. * Ils mirent le ſiege devant la ville de Boüines au Comté de Namur, qui n'étoit qu'à une demie lieuë de la leur ; & ne la pouvant prendre, ils s'aviſerent d'une inſulte qui couta la vie à huit ou neuf cent de leurs Bourgeois noyez pour cette ſeule action. Ils pendirent en effigie le Comte de Charolois, & attacherent au bas de ſa repreſentation un écriteau rempli d'injures.

* Dans les antiquitez de Dinan.

Ce Comte incapable de ſupporter un tel outrage entra dans le Pays du Liege au mois de Decembre 1465. &

campa prés de Tongres. Mais comme son armée s'estoit affoiblie par la longueur du blocus de Paris, & qu'il craignoit de la hazarder mal à propos contre des gens frais presque tous nez pour les armes, & qui ne manquoient que d'experience, il reduisit toute sa politique à les diviser par un Traité, & à remettre la guerre à la campagne suivante. Il offrit à ceux de la ville de Liege & aux autres, excepté celle de Dinan, de leur pardonner à quatre conditions. La premiere de recevoir leur Evesque, & le dédommager des pertes qu'il avoit faites durant son exil. La seconde de payer à la Maison de Bourgogne six cent mille florins du Rhin dans le terme de six années, à compter du jour que le Traité seroit signé. La troisiéme de reconnoistre desormais ceux qui seroient Ducs de Brabant pour Marbourgs, c'est à dire pour Protecteurs, sans la participation desquels ils ne pourroient resoudre aucune affaire d'importance qui regardât la paix ou la guerre; & la derniere qu'ils retran-

chassent de leur corps, la Ville & le Territoire de Dinan.

Il estoit aisé de prevoir que l'intention du Comte de Charolois n'étoit pas tant de donner la paix aux Liegeois, que de se mettre en estat d'en châtier exemplairement les plus hardis, sans avoir rien à craindre qui en interrompît la punition ; & d'engager les autres dans une espece de sujetion legere à la verité, mais tellement incompatible avec leur humeur, qu'ils ne l'observeroient jamais, & donneroient par là le pretexte qui manquoit à la Maison de Bourgogne pour achever de les dompter. Cependant ils consentirent au lâche abandonnement qu'on leur proposoit ; & par une injustice dont les petites gens sont plus capables sans comparaison que les personnes de qualité, ils rejetterent sur le Comte de Charolois tout le crime dont ils avoient neanmoins commis la meilleure part. Mais si leur aveuglement étoit déplorable, celuy de la Bourgeoisie de Dinan étoit ridicule. Elle ne trouva point étrange d'avoir

esté sacrifiée à la vangeance du Comte de Charolois, & elle n'en donna aucune marque de ressentiment. Elle ne se mit en peine, ny de détourner l'orage, ny de se munir au contraire ; & elle l'attendit d'un pied aussi ferme, que si la partie eût esté égale des deux costez.

Le Comte de Charolois assembla toutes ses forces à la mi-Aoust mil quatre cent soixante-six, & mit le siege devant Dinan. Il reduisit en poudre à coups de canon les murailles de cette Ville : Il y entra de vive force : Il fit noyer ceux des Habitans qui avoient évité d'estre tuez dans la chaleur du combat, & permit pour derniere licence à ses Soldats, de mettre le feu aux maisons qu'ils avoient pillées.

Ceux de Liege ne reconnurent leur faute, que lorsqu'il n'estoit plus temps de la reparer. Ils sortirent pourtant au nombre de trente mille : mais ils n'arriverent assez tost devant Dinant, que pour la voir brûler. Le Maréchal de Bourgogne & Contay vouloient qu'on les

chargeaſt à l'heure meſme pour les punir de leur infidelité : mais ils en furent quittes pour donner trois cent Otages d'entre eux aux choix de leur Evêque, avec promeſſe d'obſerver à l'avenir avec plus d'exactitude le Traité qu'ils avoient conclu avec luy. Ils ne le garderent pourtant que juſqu'à l'eſté de l'année ſuivante mil quatre cent ſoixante ſept; & ſoit qu'ils ne l'euſſent ſigné qu'à deſſein de gagner le temps, ou que la honte d'avoir donné tant d'Otages leur fuſt inſupportable, ils ſuccomberent à la premiere tentation qu'ils eurent, ou pour mieux dire à la premiere occaſion qui ſe preſenta d'y contrevenir.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne mourut le douze de Juin de la même année; & ſes Sujets firent en luy la plus grande perte dont ils eſtoient capables. C'eſtoit le plus illuſtre * & le plus heureux Prince de ſon ſiecle, & jamais Feudataire ne porta ſi loin que luy ſa reputation. Il ſurpaſſoit en juſtice tous les Souverains de ſon temps, & aucun

* Dans la vie de Philippe le Bon.

d'eux ne le surpassoit en veritable grandeur de courage. Il avoit trouvé le secret de se faire aimer de ses Peuples au dela de l'imagination ; & d'adoucir si parfaitement les amertumes de la dépendance, qu'ils aimoient mieux luy obeïr que d'estre libres ; & s'il eut voulu se démettre du pouvoir qu'il avoit sur eux, ils l'eussent conjuré de le retenir. Sa Cour estoit le meilleur & le plus universel azile pour les Testes Couronnées, qu'il y ait eu depuis que la charité chrestienne regne dans le monde. Les Roys de France, d'Angleterre, de Castille, de Portugal, les Empereurs d'Occident & d'Orient, les Souverains Pontifes mesmes, y eurent recours. Ils les aida tous à recouvrer leurs Etats; & fournit liberalement à la plûpart d'entre eux durant un assez long exil, les choses necessaires à leur subsistance. Comme personne ne possedoit plus absolument que luy le cœur de ses Sujets, personne n'estoit aussi plus formidable à ses Ennemis ; & nonobstant ses mêmes Ennemis aprés

avoir terminé les guerres qu'ils avoient contre luy, le prenoient pour Juge des differends qui survenoient entre eux : tant l'opinion de sa grande integrité estoit generalement establie.

Son fils estoit de temperament & d'humeur tout-à-fait contraires ; & les Liegeois concluant de-là qu'il seroit aussi mal-heureux que son pere avoit esté heureux, resolurent de recommencer la guerre. Ce n'est pas que la consideration de leurs Otages ne les retint durant quelque temps : mais il s'offrit enfin par malheur pour eux une occasion de les recouvrer, qu'ils estimerent favorable. La commodité de la chasse avoit excité leur Evêque à faire son sejour d'Esté dans la petite ville de Huy. Ils se proposerent de l'y surprendre, dans la pensée que le nouveau Duc de Bourgogne n'oseroit rien entreprendre contre leurs Otages, tant qu'il auroit à craindre que son Cousin ne fust traité de même. Ils l'investirent en effet si promptement dans la place, qu'il n'eut pas le temps d'en

d'en sortir : mais ils firent si mauvaise garde la nuit suivante, qu'il passa au travers d'eux avec la plûpart de ses domestiques sans estre apperçu. Il alla trouver le Duc à Bruxelles, & luy porta la premiere nouvelle de la rupture. Le Duc extraordinairement irrité de l'effronterie des Liegeois, crut ne pouvoir mieux signaler son avenement à la Souveraineté, qu'en les punissant avec tant de rigueur que le souvenir en seroit éternel, & délibera seulement sur ce qu'il y avoit à faire de leurs Otages. Contay fut d'avis de les traiter avec toute la rigueur permise par le droit des gens, c'est à dire de les condamner au plus infame des supplices ; & ceux qui se souvinrent de l'avoir oüy parler avec tant de dureté, crurent en le voyant mourir peu de temps aprés, que c'estoit en punition d'un conseil si peu humain.

Imbercourt Gentil-homme d'auprés d'Amiens en Picardie, soûtint au contraire par un raisonnement * qui ne sera jamais assez admiré dans

* Il est dãs Philippe de

Comines.

un homme sans éducation & sans lettres, que les Otages s'estoient offerts de bonne foy pour procurer à leur patrie un aussi grand bien qu'étoit la paix ; & qu'il n'y avoit rien dans leur procedé à le bien prendre que de loüable, bien loin de meriter la corde. Qu'il n'y avoit aussi rien de moins compatible avec les principes de l'humanité chrestienne, que de punir des innocens pour le crime des autres ; & que les Otages de Liege estoient d'autant plus dignes de grace, qu'ils inspiroient plus de compassion. Que leur Ville estoit gouvernée par trente-deux sortes des plus vils Artisans ; & que ce n'estoit pas les plus habiles, mais les plus factieux, qui y avoient la principale autorité. Que Dieu continueroit de favoriser & d'aggrandir la Maison de Bourgogne, tant qu'elle auroit un Chef équitable & débonnaire: mais qu'il l'abandonneroit à la discretion de ses Ennemis, lors que ce Chef aimeroit à se vanger, & seroit d'humeur sanguinaire. Que l'on ne dompteroit pas les Liegeois

ſans hazarder au moins une ou deux batailles ; & que pour les vaincre, il faloit mettre en liberté leurs Otages. Qu'une action ſi conforme à l'Evangile, obligeroit infailliblement l'Auteur & le Moderateur des victoires à les faire pancher du côté des Bourguignons ; parce que la Majeſté divine ne s'eſtant jamais laiſſée égaler en liberalité, elle leur abandonneroit des armées entieres de leurs Ennemis pour trois cent hommes qu'ils luy auroient donné de bonne grace. Qu'il eſtoit neanmoins bon d'avertir les Otages en les délivrant, d'employer tout ce qu'ils avoient d'autorité & d'induſtrie pour ramener leurs Compatriotes à l'execution de la paix qu'ils avoient jurée ; & s'ils les trouvoient inflexibles, de ne les pas imiter dans leur obſtination ; parce que s'ils eſtoient pris les armes à la main contre leurs liberateurs, il n'y auroit plus de miſericorde pour eux.

Le Duc de Bourgogne ſuivit l'avis d'Imbercourt, & les Otages des Liegeois ſe mirent inutilement en

qu'aucun autre toute l'étenduë du danger où le Duc de Bourgogne avoit alors reduit la Monarchie Françoise, apprehendoit sur toutes choses qu'il ne retournast devant Paris; & pretendoit seulement le disposer à luy sacrifier le Duc de Bretagne par les voyes indirectes que fournit la plus fine politique. Il y avoit une tres-étroite liaison entre ces deux Ducs; & le Roy n'avoit rien oublié de ce qui servoit à la rompre ou du moins à l'affoiblir, en empeschant la communication de l'un avec l'autre. Comme il estoit necessaire à leurs Courriers de passer par la Normandie, on les y observoit avec tant d'exactitude qu'ils tomboient entre les mains de gens inconnus * qui leur ostoient leurs dépesches, & le Roy apprenoit ainsi les secrets qu'elles contenoient. Si les Ducs pour remedier à cet inconvenient, se contentoient de dire de vive voix à leurs Envoyez ce qu'ils avoient à se mander sans leur rien donner par écrit, ces Envoyez ne laissoient pas d'être arrestez sur le moindre soupçon par

* Dans les ordres du Roy aux Gouverneurs de Normandie en 1467.

les Espions du Roy, qui les conduisoient avec si peu de bruit dans des Chasteaux écartez destinez à cet usage, qu'il estoit impossible de sçavoir ce qu'ils estoient devenus. Si les mesmes Ducs se servoient de personnes inconnuës, ils estoient contraints de leur donner au moins un petit billet de créance ; & ce billet suffisoit pour les déceler aux Espions du Roy qui foüilloient jusques dans les semelles de leurs souliers, & pour les faire mettre aussi-tost en lieu de sureté.

Il ne leur restoit donc de libre que le chemin par mer : mais outre qu'il n'estoit pas sans peril à cause des tempestes qui contraignoient souvent ces Envoyez de relâcher malgré qu'ils en eussent en Normandie, ils estoient quelquefois emportez bien loin au de-la de leur course ; & si long-temps arrestez en Angleterre où le courant de l'eau les avoit poussez, que plusieurs mois s'écouloient avant qu'ils eussent un vent assez favorable pour achever leur voyage. Ainsi l'occasion qui avoit

obligé leurs Maîtres à les dépécher, se passoit avant qu'ils fussent arrivez au lieu destiné ; & si elle subsistoit encore , il survenoit un accident nouveau qui changeant le train des affaires , rendoit inutile la negociation dont ils s'alloient mêler avant qu'ils la commençassent.

Aprés que le Roy eut long-temps suspendu de cette sorte la communication entre les Ducs de Bougogne & de Bretagne , il s'imagina d'avoir tellement refroidi la bonne volonté du premier de ces deux Princes pour le second , qu'il se détermineroit enfin à l'abandonner , pourveu qu'il y trouvast d'ailleurs son compte. Cette conjecture estoit à la verité subtile : mais elle se trouvoit sujete à la destinée de toutes les mesures qui se prennent sur le caprice des hommes. Cependant Loüis n'eut point d'autre fondement que celuy-là pour envoyer en Flandres le Connestable de Saint Pol , & le Cardinal Baluë qui de basse naissance s'estoit élevé à la faveur & à la Pourpre par une adres-

se inimitable à trouver des ressources aux malheurs les plus certains, & par une complaisance aveugle pour toutes les inclinations de Sa Majesté.

Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol estoit né avec des qualitez bonnes & mauvaises, fort approchantes de celles du Roy Ferdinand
1 le Catholique. Il avoit de l'esprit, de l'habileté, de la douceur, & de l'attachement à ses propres affaires: mais il avoit aussi comme luy de l'ambition, de l'infidelité, de l'inconstance, & presque point d'autre Religion que celle qui s'accommodoit à ses interests. Il n'avoit aucune esperance de monter sur le Trône, parce que la Maison Imperiale dont il estoit sorti, avoit avant sa naissance perdu l'Empire d'Alemagne, le Royaume de Boheme, & la Province de Luxembourg. Mais s'il estoit reduit à la condition privée, il avoit dequoi s'en consoler en quelque maniere; puis qu'il se trouvoit le plus riche Prince de la Chrestienté, excepté les Testes Couronnées.

Il avoit partagé avec la Maison de Croy la faveur de Philippe le Bon Duc de Bourgogne ; & par un bonheur jusques-là sans exemple, il avoit encore eu tout seul celle de Charles le Guerrier. Il estoit arrivé de-là que Loüis Onze s'étoit proposé de ne rien épargner pour gagner le Comte de Saint Pol ; & qu'il l'avoit preferé pour l'Epée de Connestable au Duc de Bourbon, à qui elle avoit esté promise. Le Comte de Saint Pol l'avoit acceptée avec la permission du Duc de Bourgogne ; & se voyant ainsi le premier Officier de la Monarchie Françoise, il avoit formé le dessein le plus difficile dans l'execution qui fut jamais, & resolut de se rendre également necessaire au Roy & au Duc, en les entretenant dans une continuelle discorde ; de peur que s'ils venoient un jour à se reconcilier, il ne fût abandonné de l'un ou de l'autre, & peut-estre de tous les deux ensemble. Ainsi le fin de sa politique consistoit à ne perdre aucune occasion d'exagerer à Loüis les forces de Charles le

que dans la conjoncture, que le Roy & les Ducs de Bourgogne, & de Bretagne y travaillassent de concert ; & le Cardinal Baluë qui l'apprehendoit sur tout, estoit parti de Paris dans la vuë de diviser ces trois Princes plus qu'ils ne l'étoient auparavant, bien loin de leur inspirer les mesmes sentimens.

L'instruction qui fut donnée à ces deux Ministres, estoit de sonder si le Duc de Bourgogne seroit d'humeur à separer ses interests d'avec ceux du Duc de Bretagne. S'il paroissoit en luy quelque marque qui donnast lieu desperer cette desertion, ils avoient ordre de luy offrir en échange que la France abandonneroit les Liegeois. Mais s'il demeuroit ferme, on devoit le menacer que toutes les forces de Loüis iroient au secours de cette nation ; & qu'ainsi le Duc de Bourgogne s'embarrasseroit insensiblement dans une affaire plus longue & plus difficile à vuider, qu'il ne s'estoit d'abord imaginé.

Le Connestable & le Cardinal

s'acquiterent de leur commiſſion avec beaucoup plus de vigueur, que l'on n'en devoit vray-ſemblablement attendre de deux Miniſtres, dont le premier avoit preſque toutes ſes Terres, & le ſecond ſon Evêché d'Amiens, dans les Etats du Duc de Bourgogne. * Ils luy déclarerent hardiment que la France aprés s'eſtre délivrée de l'oppreſſion des Anglois, ne vouloit plus ſouffrir que ſes Feudataires entretinſſent entre eux des liaiſons à ſon préjudice.

* Dans la premiere negociation du Connétable avec le Duc.

Le Duc de Bourgogne repartit avec ſon ingenuité ordinaire, qu'il ne faiſoit rien en aſſiſtant le Duc de Bretagne ſon frere, d'armes, qui ne luy fût permis par le premier & le principal article du dernier Traité qu'ils avoient conclu avec le Roy. Mais le Connétable luy repliqua, qu'il prétendoit donc lier les mains à Sa Majeſté en l'empêchant de ſecourir les Liegeois, pendant qu'il auroit les ſiennes dégagées pour fomenter la guerre civile en France. Le Duc de Bourgogne ne fut pas tellement irrité par ce qu'il y avoit

de libre dans les paroles du Connétable, qu'il ne fût aussi tenté de luy repliquer en mesme stile. Il luy dit qu'il partoit le lendemain pour domter les Liegeois, & qu'apparemment il leur donneroit bataille dans trois jours. S'il estoit vaincu, sa Majesté agiroit comme il luy plairoit à l'égard des Bretons : mais s'il étoit vainqueur, il les assisteroit de toute sa force.

Le Roy qui tournoit admirablement à son avantage les termes qui échapoient à ses Ennemis, prit occasion de conclure de ceux-cy qu'il pouvoit en toute maniere attaquer le Duc de Bretagne, puis qu'il luy seroit permis de le faire impunément en cas que les Bourguignons fussent vaincus. Il écrivit sans autre formalité aux Troupes qu'il tenoit prêtes à ce dessein dans la Normandie, d'entrer en Bretagne ; * & il surprit Ancenis, & quelques autres Places : mais il fut luy-mesme surpris, & contraint de lâcher prise par la prosperité imprevuë du Duc de Bourgogne.

* Dans sa premiere lettre à Desquerdes.

Ce Prince avoit donné l'avant-garde de son armée à conduire au mesme Imbercourt dont on a déja parlé : mais il ne luy avoit pas donné pouvoir de traiter. Cependant Imbercourt qui n'avoit pas moins de prudence & d'humanité que de valeur, resolut de ne rien negliger de ce qui pouvoit sauver la vie à trois cent mille Chrestiens enfermez dans les murailles de Liege. Il tira adroitement parole du Duc de Bourgogne son Maistre en prenant congé de luy, qu'il pourroit suspendre les actes d'hostilité, en cas qu'il y eût lieu d'obliger les Liegeois à se soûmettre de leur bon gré.

Il n'est point de passion qui transporte le cœur humain, jusqu'à luy ôter l'inclination qu'il a pour la reconnoissance. La fureur des Liegeois contre le Duc de Bourgogne ne les empêcha pas de concevoir de la joye de ce que Imbercourt approchoit d'eux ; & l'obligation qu'ils luy avoient de la vie de leurs trois cent principaux Citoyens, les excita à donner audiance à deux de ses Dé-

putez, qui venoient pour les exhorter à avoir pitié d'eux-mesmes. Ils les renvoyerent pourtant sans daigner leur répondre ; & ils n'eurent pas plus de civilité pour les deux autres, qu'il leur envoya une heure aprés. Mais ils s'adoucirent insensiblement à la vuë des troisiémes ; & devinrent enfin assez dociles pour recevoir dans leurs murailles l'armée du Duc de Bourgogne, sous la seule caution d'Imbercourt.

La guerre du Liege fut ainsi terminée en deux jours, & Loüis Onze fut encore une fois réduit à chercher les voyes de mettre mal son frere avec le Duc de Bretagne. Il avoit besoin d'un pretexte pour agir contre ce Duc. Il ne le trouva pas à la verité : mais il le fit naître en fomentant une division qui survint dans la Bretagne l'hyver de l'année mil quatre cent soixante sept.

Le Duc de Bretagne estoit le Prince le mieux fait qu'il y eût dans l'Europe ; & personne ne luy con-

teſtoit l'avantage de la beauté, depuis que le Duc de Calabre ne vivoit plus. Mais il avoit eſté élevé dans la molleſſe ; & la profonde tranquillité dont ſes Prédeceſſeurs avoient joüy durant prés de deux ſiécles, avoit introduit dans leur Etat tout les maux de la paix, dont l'amour volage n'eſtoit pas le moindre. Ce n'eſt pas que le Pere du Duc jugeant de la complexion de ſon fils par l'humeur ſanguine qui prédominoit en luy, ne l'eût marié de bonne heure avec la fille du Roy d'Eſcoſſe. Mais ce remede avoit irrité le mal au lieu de le guerir ; & les charmes de la Princeſſe d'Ecoſſe quoy qu'extraordinaires, n'avoient point eſté capables d'arreſter ſon jeune mary ; ſoit qu'elle manquaſt de l'agrément ſi particulier aux Dames Françoiſes, ou que tenant trop de la fierté naturelle à celles de ſon Pays, elle ne fût point aſſez careſſante. Ainſi le Duc de Bretagne avoit eſté inconſtant juſqu'à l'âge de trente ans, qu'une Dame de qualité le redui-

ſit à n'avoir plus d'autre Maiſtreſſe qu'elle.

Ce fut Antoinette de Maillesé femme du Seigneur de Villequier, d'autant plus redoutable à la Duchesſe, que n'ayant pas moins de beauté qu'elle, elle avoit beaucoup plus ſans comparaiſon de ce qui ſert aux conqueſtes en matiere d'amour. Elle avoit de la beauté, de la douceur, de la docilité, & de la complaiſance. Son eſprit pénetrant la rendoit bien plus enjoüée, mais non pas plus ſuperbe que celles qui n'en avoient pas autant. On ne remarquoit en elle, ny dépit, ny défiance ny diſſimulation, ny fourberie. Elle eſtoit exempte des deux défauts qui ruïnent preſque toûjours les Maiſtreſſes des Souverains, qui ſont le mépris des gens de merite, & l'obſtination à la vangeance; & pour achever de la dépeindre par un trait plus reſſemblant que tous ceux que l'on vient de voir, elle ſervoit autant qu'elle pouvoit, & ne nuiſoit que lors qu'elle le jugeoit entierement neceſſaire à ſa

propre conſervation. Si cette conduite ne la garentit, ny de l'averſion ny de la jalouſie des Dames Bretonnes, elle la délivra au moins du reproche & de la perſecution où elle auroit eſté expoſée, ſi on l'eût trouvée moins officieuſe. Les honneſtes gens s'accoûtumerent à la longue auſſi-bien que les autres, à voir ſans ſcandale le lit de leur Maiſtre partagé par une perſonne ſi bien-faiſante; & ſi les plus vertueux ne laiſſerent pas d'y trouver à redire, ils ſe contenterent d'en murmurer en ſecret, & leur charité ne paſſa pas plus avant.

Le ſeul Tannegui du Chatel crut qu'ayant l'honneur d'eſtre le premier Officier de Bretagne en qualité de grand Maiſtre de la Maiſon du Duc, *il eſtoit auſſi plus obligé que les autres au precepte de l'Evangile le plus difficile à garder à l'égard de ſon Maiſtre, qui eſtoit celuy de la correction fraternelle. Il prit ſon temps pour repreſenter au Duc avec toute la ſoûmiſſion d'un Sujet fidele, mais auſſi avec toute la force

* Dans la vie de François Second Duc de Bretagne

d'un veritable amy, que le déreglement de sa vie luy attireroit une infinité de peines pour l'autre monde, & de tres-fâcheuses affaires en celuy-cy. Que les Peuples ne souffroient pas volontiers sans se revolter, l'adultere public de leur Souverain; & que quand leur complaisance alloit jusques-là, Dieu ne manquoit pas d'étendre sur eux la punition qu'il en tiroit. Qu'il sembloit avoir commencé à se vanger de cette sorte, en ne donnant que des filles au Duc dans une conjoncture où il ne restoit plus en Bretagne d'autres mâles de sa branche que luy; & que par consequent ses Sujets ne pouvoient éviter d'entrer par sa mort en guerre civile, ou de passer sous une domination étrangere: ce qui ne leur étoit point encore arrivé depuis qu'ils s'estoient délivrez de celle des Romains.

La remontrance la plus difficile à souffrir est celle qui choque l'amour la plus enracinée des passions humaines. Le Duc qui vivoit avec ses Courtisans dans toute la fami-

liarité d'un bon pere à l'égard de ses enfans, s'effaroucha au premier mot qui blessoit son inclination. Il eut neanmoins le pouvoir sur luy de n'en rien témoigner de trop fâcheux ou d'outrageant à Tannegui. Mais il changea tant de fois de visage en l'écoutant : Il le congedia avec tant de froideur : Il luy fit depuis si mauvaise mine, & il eut tant de peine à supporter sa presence, que Tannegui pour le délivrer de l'inquietude où il estoit à son abord, quitta la Cour de Bretagne, & se retira dans sa Terre du Châtel.

La maîtresse du Duc qui craignoit l'éclat d'une affaire de cette nature arrivée à sa consideration, & qui d'ailleurs en prevoyoit les dangereuses suites, se mit en devoir de l'accommoder avant que le temps, & cent autres évenemens qu'il étoit impossible d'empêcher, l'eussent envenimée. Elle fit suivre Tannegui par Landais, qui de garçon Tailleur d'habits * commençoit à s'élever à la prodigieuse fortune dont on le verra déchoir avec un horrible fracas dans

* Dans la relation de cette intrigue.

l'Histoite de Charles Huit.

Landais avoit ordre de proposer à Tannegui qu'on le remettroit entierement dans les bonnes graces de son Maître, pourvu qu'il donnât parole de ne luy plus tenir de discours sẽblables à celuy de la derniere fois. Rien ne fut oublié de ce qui servoit à tirer cette promesse de Tannegui : mais il fut infléxible & dédaigna de devoir à l'expedient qu'on luy proposoit, son rétablissement à la Cour de Bretagne. Cette negociation n'avoit pas esté si secrete, que les Espions de Loüis Onze ne l'eussent évantée ; & comme ce Prince estoit extraordinairement attentif aux occasions d'oster à ses Ennemis les personnes d'un tres grand merite en quelque profession que ce fût, il fit offrir aussi-tôt à Tannegui de le dédommager des Terres qu'il laisseroit en Bretagne ; & de luy donner de plus des appointemens considerables, avec les Gouvernemens de Roussillon & de Cerdagne. Tannegui accepta le party qu'on luy proposoit ; soit qu'il prévît les malheurs dont son Pays étoit menacé, ou

qu'il agît ſelon la coûtume des gens de ſa qualité, qui ne faiſoient point alors ſcrupule d'inconſtance; & ne croyoient pas que leur honneur fût intereſſé à changer de Maître, lors qu'ils y trouvoient leur compte.

La Nobleſſe de Bretagne fauſſement perſuadée que le mécontentement de Tannegui eſtoit la veritable cauſe qui l'avoit excité à changer de patrie, expliqua cette pretenduë injure comme ayant eſté faite en general au corps des Gentil-hommes; & s'en plaignit ſi hautement, que le Roy crût n'en devoir pas negliger la conjoncture. Il fit entrer une autre fois ſon armée en Bretagne; & le Duc fut ſi foiblement aſſiſté des ſiens, que la crainte de tout perdre luy fit demander la paix.

Le Roy ne l'auroit point accordée, s'il n'eût en même temps perdu l'eſperance de dépoüiller le Duc de Bretagne, par la nouvelle qui luy vint que le Duc de Bourgogne au premier bruit de l'irruption des François dans la Bretagne, s'eſtoit mis en campagne avec les Troupes qu'il te-

noit prestes à tout évenement. Le Courrier dit au Roy qu'il les avoit trouvées dans la plaine de Peronne, où la revuë s'en estoit faite au nombre de plus de trente mille Maîtres. Sa Majesté comprit par là qu'elle travailleroit inutilement à soûmettre le Duc de Bretagne, jusqu'à ce que les Bourguignons l'eussent abandonné ; & comme il n'y avoit pas d'apparence de les y porter par les voyes ordinaires, à cause qu'ils avoient trop d'interest à conserver ce Duc, il falut les y disposer par adresse.

On a déja veu que le Duc de Bourgogne changeoit insensiblement d'humeur ; & qu'ayant en teste un Ennemi, dont la subtilité luy donnoit d'autant plus de peine qu'il ne pouvoit ny l'égaler, ny s'en garentir, il perdoit quelquefois patience dans les nouveaux combats d'esprit qui luy estoient livrez à toute heure; & prenoit dans un extrême chagrin dont il ne manquoit jamais d'estre alors saisi, des mesures directement contraires à celles que la prudence

luy auroit ſuggerées en toute autre rencontre.

Le Roy qui n'ignoroit aucun des contre-temps de ce Duc, à cauſe qu'il avoit des Eſpions gagez auprés de luy qui luy rendoient un compte exact de toutes ſes actions, luy envoya le Cardinal Baliie pour l'exciter en toute maniere à quitter les armes, & à renoncer à la Confederation des Ducs de Berry & de Bretagne; & parce que les voyes ordinaires pour arriver à cette fin avoient eſté tant de fois inutiles, ſa Majeſté en prit une d'autant plus dangereuſe qu'elle eſtoit extraordinaire. Elle dépêcha en même temps aux Liegeois des gens de peu de nom à la verité, pour eſtre plus facilement déſavoüez en cas de mauvais ſuccez; mais au reſte d'une adreſſe éprouvée, & d'experience conſommée en cette ſorte de negociations. Le pouvoir qu'ils emporterent avec eux écrit de la propre main du Roy, eſtoit tres-ample; & s'étendoit mêmes juſqu'à prendre la qualité d'Ambaſſadeurs, ſi les Liegeois refuſoient de

de traiter ſans cela avec eux. Leur inſtruction alloit à rejetter le défaut de la derniere aſſiſtance que Loüis leur avoit promiſe, ſur la neceſſité indiſpenſable où ſa Majeſté avoit été juſques-là reduite de vivre en paix avec les Bourguignons, afin de ſauver ſa Couronne ; & de témoigner que cette fâcheuſe conjoncture ayant ceſſé par le recouvrement de la Normandie, & par les diviſions civiles des Bretons, ſa Majeſté vouloit entrer dans une liaiſon plus étroite avec ſes anciens Alliez du Liege ; & conclure, s'ils le deſiroient, une Ligue offenſive & défenſive avec eux.

Ces deux negociations eurent plus de ſuccez qu'il n'eſtoit expedient pour le bien du Roy, qui les avoit ſi artificieuſement concertées, & ce fut-là la plus inſigne ſupercherie que la fortune luy fit jamais : ou pour parler plus exactement, ce fut dans une ſi fameuſe occaſion que la Providence divine prit plaiſir à le convaincre avec plus d'évidence, que toute ſa délicateſſe d'eſprit ne ſerviroit

qu'à le conduire plus ingenieusement, & plus inévitablement tout ensemble dans le précipice, lorsqu'il l'employeroit à d'autres usages que ceux qu'elle approuvoit.

Le Cardinal Baluë agit en homme consommé dans l'intrigue ; car aprés avoir tourné de tous costez le Duc de Bourgogne sans le pouvoir disposer à abandonner ny directement, ny indirectement le Duc de Bretagne, il luy demanda galamment en prenant congé de luy, s'il persisteroit dans sa résolution en cas que les Ducs de Berry & de Bretagne qu'il refusoit si obstinément de quitter, le laissassent les premiers. Le Duc de Bourgogne avoit seulement sçu par le bruit commun, que le Roy faisoit la guerre aux Bretons ; & n'avoit reçu ny lettres ny Courriers de la part des Ducs de Berry & de Bretagne, parce que toutes les lettres de ces deux Ducs avoient esté interceptées ; & de plus tous les Gentils-hommes qu'ils avoient envoyez au Duc de Bourgogne estoient encore en Angleterre, où ils atten-

doient la commodité de passer en Flandres.

Ainsi le Duc de Bourgogne n'étant point encore informé du veritable estat où se trouvoient les Ducs de Berry & de Bretagne ; & ne pouvant les encourager à se défendre par l'assurance du secours qu'il leur menoit, il fit la réponse que le sens commun luy suggeroit. Il supposa d'un costé que ny l'un ny l'autre de ces Ducs ne se porteroit jamais à l'extrémité dont le Cardinal Baluë le menaçoit ; & ne voulant pas d'un autre costé donner lieu de croire qu'il se souciast tellement de la désertion de ses deux Alliez, qu'il n'eût point d'autre ressource que la leur pour se garentir des armes du Roy, il repartit que si les Ducs de Berry & de Bretagne l'abandonnoient, il penseroit à ses affaires.

Le Cardinal content de ces derniers mots tout équivoques qu'ils estoient, retourna promptement vers le Roy qui l'attendoit à Noyon ; * & ne les eut pas plûtost rapportez à sa Majesté, qu'elle manda à Tanne-

* Dans sa seconde negociation du

Cardinal Baluë.

gui de remuër ses intelligences en Bretagne, & à son armée de redoubler dans le mesme Pays les actes d'hostilité qu'elle y avoit commencez. L'un & l'autre obeïrent avec tant de succez, que le Duc de Bretagne ne recevant aucune nouvelle des Bourguignons, commença à croire ce que des Emissaires apostez par le Roy luy disoient, c'est à dire que le Duc de Bourgogne avoit conclu un Traité particulier avec sa Majesté. Cette dangereuse présupposition ne nuisit pas tant neanmoins au Duc de Bretagne, que la crainte qu'il eut ensuite que le reste de sa Noblesse gagnée par Tannegui ne le quittast avant qu'il fût d'accord avec le Roy; & que sa Majesté le voyant privé de support, ne le voulût plus recevoir à composition.

La crainte qu'il en eut fut si grande, qu'il ne se contenta pas de signer le Traité qu'on luy proposoit, où le Duc de Bourgogne estoit abandonné en termes exprez. Mais de plus il ne donna que peu de jours au Duc de Berry pour negocier le

ſien ; & menaça de l'abandonner aussi, s'il ne le concluoit dans ce terme. Les Miniſtres du Roy avertis à point nommé par les Penſionnaires Bretons de ſa Majeſté de ce qui ſe paſſoit de plus ſecret à la Cour de Bretagne, en profiterent en faiſant les rencheris ; & lorſque le Duc de Berry leur fit parler d'accommodement avec le Roy ſon frere ſur ce qu'on ne luy donnoit pas le temps d'envoyer juſqu'à Noyon, ils repartirent qu'ils n'avoient ordre de luy offrir qu'une penſion de trente-cinq mille écus pour recompenſe de la Normandie qu'on luy avoit oſtée.

Le Duc de Berry n'avoit aucune nouvelle du Duc de Bourgogne. Il en attribuoit la cauſe au changement pretendu de ce Prince, comme s'il n'eût plus voulu luy donner ſa fille depuis qu'il l'avoit veu dépoüillé de la Normandie. Il n'oſoit ſe retirer en Angleterre, de peur d'eſtre fruſtré comme Charles de Lorraine de ſon droit à la Monarchie Françoiſe dont il eſtoit ſucceſſeur préſomptif, & il craignoit d'eſtre mis par les Bre-

tons entre les mains de ſon frere. Ces quatre raiſons l'obligerent de mettre ſon nom au bas du Traité qu'on luy preſentoit à ſigner, * & de renoncer poſitivement à tous les Traitez qu'il avoit faits avec le Duc de Bourgogne.

* Dans les Traitez de ces deux Ducs avec Loüis Onze.

Tannegui qui avoit eu la principale direction des deux accommodemens dont ont vient de parler, quoy qu'il n'eût point agi à découvert, & qui les avoit conclus en même temps, les porta en toute diligence au Roy, qui le fit partir auſſi tôt avec le Cardinal Baluë pour les aller montrer au Duc de Bourgogne. On n'a gueres vu de ſurpriſe ſemblable à celle de ce Prince, aprés qu'il eut long-temps conſideré les ſeings qu'on luy montroit. Il ne pouvoit douter de ce qu'il voyoit; & quoy qu'il ſçût que Tannegui avoit changé de Maître, il le connoiſſoit trop ſincere pour s'eſtre chargé de le tromper, en luy montrant de faux Traitez. Il avoit apporté toute la diligence imaginable à ſecourir ſes Alliez; & dans l'ignorance abſoluë où il eſtoit des mo-

tifs qui les avoient contraints de l'abandonner, il ſuppoſoit qu'il n'y en eût point eu d'autre que leur inconſtance.

Ces diverſes penſées le tinrent ſi long-temps embaraſſé ; & il parut au dehors tant de ſignes de l'agitation qu'il ſouffroit au dedans, que le Cardinal & Tannegui ſe promirent de le diſpoſer à ce que l'on deſiroit de luy, s'ils le preſſoient davantage. Ils offrirent de le rembourcer des ſix vingt mille écus que ſon armée luy avoit coûtée à lever, & l'expoſerent par-là à la tentation la plus dangereuſe qui luy pouvoit eſtre ſuſcitée. Son pere avoit vécu prés de cinquante ans dans une moderation ſinguliere, en ce qu'il n'avoit chargé ſes Sujets d'aucune impoſition pour les guerres qui n'eſtoient directement ny entrepriſes ny ſoûtenuës pour les conſerver, & qu'il en avoit tiré tout l'argent de ſon Treſor. Ainſi les Flamands n'eſtant accoutumez à rien payer d'extraordinaire que pour chaſſer l'Ennemy de leur patrie, il auroit eſté ſi dangereux de leur de-

mander qu'ils contribuassent pour porter la guerre en France, que le Comte de Charolois ne l'avoit osé pour la guerre du Bien Public, quoy que son Pere luy eût laissé l'entiere administration de ses Etats. Il avoit mieux aimé épuiser le Tresor de ce Prince : mais en pensant éviter cet inconvenient, il estoit tombé dans un autre ; puis qu'il s'estoit trouvé sans argent, lors que les François avoient attaqué la Bretagne.

Comme son Pere ne venoit alors que de mourir ; & qu'il auroit augmenté le regret qu'on avoit de sa perte en exigeant si tôt de ses Sujets une contribution, il avoit emprunté à gros interest des Marchands d'Anvers les six vingt mille écus que l'on offroit de luy rendre ; & l'on peut avoüer sans luy faire tort, qu'il auroit bien eu de la peine à s'empêcher de les accepter ; si un sentiment de vaine gloire dont il estoit plus transporté qu'à l'ordinaire depuis qu'il estoit devenu Souverain, ne fût venu au secours de sa generosité ébranlée.

Il

Il luy prit envie de montrer à toute l'Europe que s'il n'estoit Roy il meritoit de l'estre, puis qu'il pouvoit seul resister au plus grand Roy de la Chrestienté. Il dit sur ce principe pour réponse définitive au Cardinal Baluë & à Tannegui ; qu'encore que les Ducs de Berry & de Bretagne meritassent qu'il leur rendist d'abord la pareille en traitant sans eux, il y aloit pourtant de son honneur de ne les punir par un abandonnement reciproque, qu'aprés avoir convaincu tout le monde qu'il ne s'estoit point engagé pour eux dans une querelle, qu'il ne pût démêler sans eux.

Il envoya de plus son Favory Vobrisset au Roy pour luy confirmer la mesme chose ; & ce fut là le piege où Sa Majesté donna sans y penser, & mesmes sans qu'il luy eût esté tendu : ce que la posterité aura de la peine à concevoir d'un Prince aussi habile, & aussi prévenu des pensées de l'avenir qu'estoit Loüis Onze. Il s'imagina que le Duc de Bourgogne estoit resolu de traiter, & que la raison qu'il apportoit de son délay, n'étoit qu'une

bagatelle dont il feroit facile de le défabufer par une foudaine entrevuë. Et de fait Sa Majefté fe mit dés le lendemain douze de Septembre mil quatre cent foixante huit en chemin pour aller trouver le Duc de Bourgogne, fans autre affurance que d'un fauf condut écrit & figné de la main de ce Prince.

Sa Majefté mêmes pour luy donner de plus grandes marques de confiance, ne voulut être efcortée que par des Troupes Flamandes, * nonobftant que Crevecœur Gentil-homme qu'elle avoit defobligé fût à leur tefte. Elle voulut auffi aller feule : mais le Duc de Bourbon, le Conneftable de Saint Pol, le Cardinal Baluë, & Tannegui s'obftinerent à l'accompagner.

* Dans la relation de ce voyage.

Son départ de Noyon fut tellement précipité, qu'elle oublia d'envoyer ordre aux Miniftres qu'elle avoit au Liege, de fufpendre leur negociation; & l'Hiftoire n'a point d'endroit auffi curieux que celuy-cy, pour montrer qu'encore que les Princes dont les Etats font de grande étenduë foient le plus fouvent bien confeillez de faire

tout d'eux-mesmes, cette conduite a neanmoins ses inconveniens comme toutes les autres de la politique humaine ; en ce que l'esprit des grands Souverains ne laissant pas d'estre borné, leur attention ne sçauroit suffire à la multitude des affaires importantes qui leur surviennent à la fois : au lieu qu'en se déchargeant d'une partie des mesmes affaires sur leurs Ministres, ils courent moins de risque de les negliger.

Le Duc de Bourgogne oublia de son côté de contremander les Troupes qui luy venoient du Duché & du Comté de Bourgogne, & alla au devant du Roy à quelques lieuës de Peronne. Il n'y eut rien à desirer dans les civilitez de cette entrevuë, ny dans les honneurs que reçut Sa Majesté en entrant dans cette Ville : mais un évenement imprevu changea bien-tôt les caresses reciproques en une juste défiance. Les Troupes du Duché & du Comté de Bourgogne dont on vient de parler approchoient de Peronne par un autre endroit que celuy par où Loüis entroit ; & leurs

principaux Officiers ſe voyant prés de leur Maiſtre, piquerent à toute bride pour luy baiſer les mains, & entrerent dans Peronne deux heures aprés le Roy. C'eſtoit le Comte de Breſſe, l'Eveſque de Genêve, & le Comte de Romont, freres du Duc de Savoye, le Maréchal de Bourgogne, & les trois Seigneurs François de l'Au, d'Urfé, & de Riviere.

Les trois Princes de Savoye pour être beaux-freres du Roy, n'en étoient pas moins ſes Ennemis; parce qu'ils luy avoient tué quelques Gentils-hommes du Dauphiné qui étoient ſes Domeſtiques, pendant qu'il demeuroit dans cette Province en qualité de Dauphin; & qu'il avoit juré de s'en vanger par la Croix de Saint Lo, qui eſtoit ſon plus grand ſerment. Gautier de Hocberg Souverain de Neuchatel Mareſchal de Bourgogne n'eſtoit pas mieux intentionné pour ſa Majeſté; car encore qu'elle luy eût rendu ſa ville d'Eſpinal, le reſſentiment de ce qu'elle luy avoit eſté ôtée, quoi que plus ancien dans ſa memoire, y eſtoit mieux gravé que celuy de

la restitution qui luy en avoit été faite. Il y a de l'apparence qu'il n'avoit point esté dédommagé, * pour les années que le Duc de Calabre en avoit joüi, ou qu'il estoit sujet à l'imperfection qui se trouve presque dans tous les hommes, mais qui domine sur tout dans les gens de guerre, d'estre également irreconciliables pour les offenses, & insensibles pour les reparations.

* Dans l'histoire de Neuchatel.

Enfin les trois Seigneurs François estoient encore plus animez contre sa Majesté; parce qu'ayant commandé une partie de ses Troupes durant la guerre du Bien Public; & croyant l'avoir mieux servie que les autres Officiers de son armée, non seulement ils n'en avoient pu tirer aucune recompense, mais de plus ils avoient vu donner celles qu'ils pensoient avoir meritées, à des gens qu'ils se vantoient d'avoir défaits à Montlehery : ce qui les avoit tellement irritez, qu'ils estoient allez offrir leur service au Duc de Bourgogne.

La presence de tant d'Ennemis mieux accompagnez que le Roy, luy fit demander pour grace d'entrer dans une

prison, où l'on ne pensoit point encore à le mettre. Il alla trouver le Duc de Bourgogne ; & le pria de luy donner un appartement dans le Chasteau de Peronne, sans se souvenir qu'un de ses Prédecesseurs y avoit passé les vingt-sept dernieres années de sa vie dans une honteuse captivité. * On n'avoit garde de luy refuser un logis, où l'on pouvoit sans bruit disposer de sa personne en la maniere que l'on voudroit ; & il n'y fut pas plûtôt entré, qu'il entendit un tumulte dans la Ville, dont il n'apprit la cause qu'avec un extrême chagrin. Cinq ou six domestiques de l'Evêque de Liege arriverent à la file l'un de l'autre ; & rapporterent que leur maistre Imbercourt & deux mille Bourguignons, avoient été mis en pieces en leur presence par les Liegeois. Ce qu'il y avoit de vray dans cette nouvelle, c'stoit que les Ministres de France à Liege n'ayant pas sçu que Loüis Onze alloit à Peronne ; & croyant luy rendre un service tres-signalé, avoient eu l'adresse de porter la Bourgeoisie de Liege à rompre avec les Bourguignons, en luy faisant exe-

* Charles le Simple.

cuter une entreprise qu'ils avoient concertée sur la Ville de Tongres.

L'Evesque de Liege, & Imbercourt y estoient entrez avec deux mille soldats choisis des Troupes du Duc de Bourgogne : mais on y faisoit si mauvaise garde, que la Place fut surprise la nuit ; & tout ce qu'il y avoit dedans fut fait prisonnier, sans qu'il en coutât aux Liegeois une goute de sang. Ils emmenerent à Liege leur butin ; & comme la facilité du succez avoit augmenté leur fureur, ils massacrerent diversement seize prisonniers en chemin. Il est vray que ce fut avec une animosité qui ne donnoit pas lieu aux autres d'esperer d'estre mieux traitez ; & ceux qui se sauverent de leurs mains aprés leur avoir vu déchirer leurs compagnons, s'imaginerent qu'ils en avoient fait de même au reste des Prisonniers, sans en excepter leur Evesque, ny Imbercourt. Ils s'en expliquerent de cette sorte à Peronne où ils se refugierent ; & comme ils avoient vu les Ministres de France agir avec autant d'application que s'ils eussent esté directeurs

de l'entreprise de Tongres, ils supposerent qu'ils l'estoient en effet ; & les firent aisément passer pour tels à la Cour de Bourgogne, parce qu'ils les connoissoient de nom & de visage. Cependant ils se trompoient en partie ; puis que la fureur des Liegeois avoit esté tellement rallentie par la mort du seiziéme prisonnier, que non seulement ils avoient donné la vie aux autres, mais de plus leur charité s'étoit étenduë jusqu'à relâcher sans rançon tous les simples soldats. Mais les premieres nouvelles des malheurs imprevus font une telle impression sur l'esprit humain, qu'elles ne luy laissent presque jamais toute la liberté necessaire pour recevoir comme il faudroit l'adoucissement qu'apportent d'ordinaire les seconds avis.

Le Duc de Bourgogne fut si touché d'entendre la surprise de Tongres, qu'il en demeura comme hors de luy-même prés de vingt-quatre heures. Tout ce qui luy passa par l'esprit durant une si longue agitation, fut que le Roy estoit le plus perfide & le plus cruel des hommes ; & qu'il haïssoit

davantage, lors qu'il témoignoit plus de desir de se reconcilier. Qu'il ne faloit non plus luy être fidele qu'il l'étoit aux autres ; & qu'il y avoit de la necessité à tenir un Tigre enfermé dans la mesme cage, où il estoit volontairement entré. Comme il n'est rien de si dangereux que le premier mouvement de colere qui surprend les grands Princes lors qu'il suspend entierement l'usage de leur raison, il n'est aussi rien de plus aisé que de le rendre inutile quand on le sçait d'abord éluder. Le Duc de Bourgogne fit sortir de sa chambre tous ceux qui y étoient, excepté Commines, Ursin, & un autre dont l'Histoire n'a pas conservé le nom ; & il luy échapa de dire devant ces trois Confidens, tout ce que la fureur pouvoit inspirer de plus offençant & de plus menaçant contre le Roy. S'ils eussent esté moins sages & moins honnestes ; & si n'ayant aucune habitude avec le Roy, ils se fussent contentez d'écouter leur Maistre sans le flatter, sans user d'aucune condescendance à son égard, sans rien aigrir, & mesmes sans compatir à sa

douleur, il est certain qu'il auroit fait à Sa Majesté un tres-mauvais party.

Mais soit que ces Confidens fussent touchez de l'estat où ils voyoient reduit le plus grand Prince de la Chrêtienté, quoy qu'il ne lui fût rien arrivé que par sa faute ; ou qu'ils eussent l'esprit assez éclairé pour prévoir la multitude & la durée des malheurs qui suivroient infailliblement l'épouvantable violence dont leur Maistre estoit sur le point d'user, ils n'oublierent rien de ce que l'experience leur avoit appris estre propre à calmer l'indignation du Duc de Bourgogne. Ils userent principalement du secret des Gouverneurs des Places assiégées ; qui n'ayant point assez de gens pour en garder les dehors, les abandonnent aprés les avoir rendus inutiles à l'Ennemy. Ils jugerent que la colere du Duc de Bourgogne leur Maistre estoit trop grande pour ne pas éclater ; & que s'ils luy déroboient toute sorte d'objets, ils ne feroient que l'animer davantage à se produire dans toute son étenduë. Ils ne se mirent en devoir d'en exempter que la

ſeule perſonne du Roy, & luy ſacrifierent tout le reſte.

Ils luy conſeillerent de faire fermer les portes de la Ville & du Château de Peronne : de poſer par tout des Gardes & des Sentinelles : de redoubler le Guet durant la nuit, & de ne laiſſer parler au Roy que des gens de fidelité éprouvée. Ces quatre précautions furent auſſi-tôt priſes que propoſées ; & la colere du Duc de Bourgogne s'eſtant un peu rallentie par la promptitude que l'on avoit apportée à luy obeïr, il devint capable d'aſſembler ſon Conſeil, & d'oüir tranquillement la diverſité d'avis qui s'y trouva.

Les trois Confidens dont on vient de parler avoient eu l'adreſſe de ſuggerer au Duc de Bourgogne un pretexte aſſez mauvais de l'étrange changement qu'il venoit de faire dans Peronne. C'eſtoit de feindre d'avoir perdu une caſſette où il y avoit des pierreries ; afin que quand il viendroit luy-même à conſiderer combien ce pretexte étoit foible, il eût plus de hâte de le quiter par la honte qu'il auroit de s'en être ſervi ; & ce fut ſur le même principe

qu'étant appellez au Conſeil du Duc de Bourgogne, ils laiſſerent parler les premiers ceux qui étoient les plus emportez, pour avoir lieu de refuter, & d'appuyer par-là davantage l'avis moderé qu'ils prétendoient ouvrir.

Le Mareſchal de Bourgogne & Contay leur eſtoient ſuſpects ; & Contay qui parla avant tous les autres en qualité de plus ancien Miniſtre, ſoûtint que puiſque le Roy avoit ſi publiquement violé le droit des gens en faiſant ſurprendre Tongres dans le meſme temps qu'il demãdoit l'hoſpitalité au Duc de Bourgogne, & qu'il la recevoit de luy, il le faloit punir exemplairement, & l'arrêter priſonnier juſqu'à ce qu'il eût reparé toutes les contraventions faites au dernier Traité ; & qu'il eût tellemẽt achevé de l'executer, qu'il n'y eût plus rien à pretendre de luy pour ce qui regardoit le Bien Public.

Le Mareſchal de Bourgogne plus habile à la verité, mais auſſi plus violent que Contay, luy reprocha qu'il ne connoiſſoit pas autant qu'il faloit le genie du Roy. Il ajoûta que ſi ce Prince étoit ſi difficile à radoucir lors

qu'il n'avoit esté que legerement offensé, il deviendroit irreconciliable, lorsqu'il se representeroit que pour des bijoux perdus le Duc de Bourgogne son Feudataire avoit eu assez peu d'égard à sa dignité pour l'enfermer dans un Chasteau que sa Majesté luy avoit donné, & pour mettre en garde à la porte une troupe d'Archers Flamands. Que cette sorte d'injure pouvoit bien se dissimuler pour un temps: mais qu'il n'y avoit point d'exemple dans les derniers siecles qu'elle eût esté tout à fait pardonnée, puisque la vertu ordinaire n'alloit pas jusqu'à se relâcher en ce point, sur tout dans les Princes qui avoient là-dessus un délicatesse d'ame toute particuliere. Que Loüis panchoit plus de ce costé-là que tous les autres Princes de l'Europe ensemble; & qu'il faloit se resoudre à ne l'irriter jamais, ou à l'avoir toûjours pour ennemy. Qu'il n'y avoit donc plus d'autre party à prendre que celuy de l'emprisonner; puisqu'on l'avoit arresté : * De mander le Duc de Berry : De convoquer les Etats du Royaume, & prin-

* Dans les déliberations de Pe-

cipalement la Nobleſſe intereſſée à l'execution du dernier Traité, & de prendre avec elle les meſures neceſſaires pour rétablir le gouvernement de France dans ſon ancienne moderation.

Antoine Bâtard de Bourgogne frere du Duc, pouſſé par la ſeule probité dont il faiſoit profeſſion, ſoûtint au contraire qu'il n'eſtoit pas mêmes permis par exemple, & par droit de repreſaille, de violer le droit des gens ; & que ſi le Roy ne meritoit pas qu'on luy gardât la foy, le Duc de Bourgogne devoit à ſon honneur, & à ſa propre conſcience de ne pas contrevenir à ſon écrit. Qu'il y avoit un orgueil & un aveuglement inſupportables à continuer une faute par la ſeule conſideration qu'on l'avoit commencée ; & qu'il valoit mieux en tout ſens l'excuſer par une prompte reparation, que de l'agrandir par une perſeverance affectée. Qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'excuſer ce qui venoit d'eſtre fait à Peronne, pourvu que l'on en demeurât là : mais que ſi l'on paſſoit outre, il n'y avoit qu'à s'at-

tendre à une guerre immortelle, non ſeulement entre le Roy & le Duc de Bourgogne, mais encore entre leurs Deſcendans & leurs heritiers.

Les trois Confidens de ce Duc appuyerent le ſentiment du Bâtard de Bourgogne; & ceux qui prétendoient ſeconder l'humeur & les intereſts de leur Maître ſans porter les affaires à l'extremité, propoſerent un troiſiéme avis qui fut de tirer du Roy tout ce que l'on deſiroit, tant pour la ſatisfaction des Princes & de la Nobleſſe de France en general, que pour les avantages de la Maiſon de Bourgogne en particulier, & d'élargir enſuite ſa Majeſté.

La diverſité des ſentimens, & la chaleur extraordinaire de chaque Miniſtre à ſoûtenir le ſien, firent que l'on employa deux jours ſans rien conclure; & le Roy informé du danger où il ſe trouvoit, n'oublia pour s'en garentir rien de ce que l'induſtrie humaine pouvoit inventer. Il commença par une exhortation aux François qui l'avoient ſuivi, de luy preſter tout ce qu'ils avoient d'argent, par-

ce qu'il ne voyoit plus d'autre expedient que celuy de gagner autant que l'on pourroit de Ministres & de Favoris du Duc.

Le discours de sa Majesté eut assez d'effet, mais comme ses Courtisans l'avoient accompagnée avec précipitation, & que d'ailleurs ils n'avoient pas cru que leur sejour à Peronne dût estre long, ils avoient apporté si peu d'argent que le tout ne montoit en espece ou en valeur qu'à quinze mille écus. Le Roy les distribua neanmoins avec tant d'adresse, que le Courrier qui alloit monter à cheval pour avertir le Duc de Berry de venir en toute diligence, fut arresté. Cette suspension fut suivie de la parole que sa Majesté fit porter au Duc de Bourgogne, qu'elle accorderoit de bonne grace tout ce qu'on luy demanderoit.

Commines avoit eu l'adresse d'inspirer par des voyes indirectes cet expedient au Roy, dans les cruelles agitations où il voyoit le Duc son maître. Elles estoient telles qu'il ne s'estoit point couché à son ordinaire la nuit précedente,

précedente, qui eftoit la troifiéme qu'il déliberoit fur ce qu'il feroit de la perfonne du Roy. Il l'avoit paffée toute entiere en fe promenant avec le même Comines, excepté qu'il s'étoit quelquefois jetté tout habillé fur fon lit. Enfin le bon-heur de la Monarchie Françoife en general, & du Roy en particulier, l'emporta fur l'animofité du Duc de Bourgogne, & fur le defir qu'il avoit de commettre la plus grande des infidelitez civiles; encore que la tentation n'en pût eftre plus violente, qu'elle l'eftoit encore. Il fe détermina pour le dernier des avis qu'on luy avoit donné; quoy qu'il ne fût ny le meilleur en confcience, ny le plus fur en bonne politique. Il refolut de ne rien entreprendre de plus fur la perfonne du Roy, pourvu que fa Majefté acquiefçaft à tout ce qu'on luy prefenteroit à figner en faveur de la Maifon de Bourgogne. Il fortit tout auffi-toft de fa Chambre, pour aller à l'appartement* du Roy; & il en fit la propofition à fa Majefté d'u voix tre m blante, & avec un vifage où l'on remarquoit encore une

* Dans la relation de cette entrevuë.

partie de la mauvaiſe volonté qu'il avoit euë, & la facilité qu'il auroit à la reprendre, pour peu qu'on luy en donnaſt d'occaſion. Le Roy qui s'en apperçut ſe ſurmonta luy-même en l'art de diſſimuler. Il témoigna tant de gayeté, que perſonne ne l'avoit jamais vu en ſi belle humeur. Il accorda toutes choſes d'un air qui ne pouvoit eſtre plus volontaire en apparence. Il ſçut perſuader qu'il les executeroit de bonne foy; & il cajola le Duc de Bourgogne en des termes, qui l'obligerent à ſe relâcher en beaucoup d'Articles : car au lieu qu'il avoit reſolu de faire rendre la Normandie au Duc de Berry, il ſe contenta pour luy de la Brie & de la Champagne, qui n'en approchoient ny pour l'importance ny pour le revenu.

Il ſurvient icy une difficulté ſi conſiperable, que l'on ſe contente de la propoſer dans l'ignorance que l'on avoüe ingenument, & dans la neceſſité où l'on eſt d'en laiſſer la déciſion à ceux qui ſeront mieux informez ou plus hardis que l'on ne l'eſt. Il n'y a

pas lieu de douter que Comines n'ait esté parfaitement instruit de l'affaire de Peronne que l'on vient de rapporter, puisqu'il en fut le principal instrument; & qu'il contribua le plus à la faire réüssir, sinon à l'entiere satisfaction du Roy, du moins avec toute la moderation qu'il luy fut possible d'inspirer au Duc de Bourgogne.

Il y a encore moins lieu de douter que Comines n'ait eu dessein d'en laisser toutes, ou du moins les plus importantes particularitez à la posterité dans ses memoires, puisqu'il en fait une profession publique. Qu'il s'étend beaucoup plus en cet endroit que par tout ailleurs. Qu'il en raconte jusques aux moindres circonstances, dont apparemment on se seroit bien passé, comme de sçavoir l'équipage du Courrier qui fut sur le point d'estre dépêché au Duc de Berry; & qu'il se donne mêmes la liberté de faire un chapitre entier de digression sur ce sujet, sans abandonner sa matiere. Cependant ny le même Comines, ny les autres Ecrivains de quelque nation, & dans quelque

intereſt qu'ils ayent eſté n'ont fait mention que d'un Traité conclu à Peronne le quatorze de Septembre mil quatre cent ſoixante-huit, dont ils conviennent tous de ne marquer que trois articles. Le premier eſt l'execution entiere du Traité, qui avoit terminé la guerre du Bien Public. Le ſecond contient la reſerve de la Normandie, que l'on échange avec les Provinces de Brie & de Champagne; & le dernier eſt l'engagement du Roy à marcher luy-meſme, & à mener autant de forces qu'il plairoit au Duc de Bourgogne pour l'aider à dompter les Liegeois.

Enfin il faut avoüer à la décharge de ces Autheurs, que toutes les circonſtances de l'intrigue dont il s'agit ſont comme autant de garants de leur ſincerité; puiſqu'il paroiſt preſque impoſſible qu'en l'eſpace de vingt-quatre heures, & dans les diverſes à la verité, mais pourtant extrêmes agitations de crainte & de colere où ſe trouverent en même temps les Cours de France & de Bourgogne, elles euſſent pu commencer, pourſuivre,

& terminer un plus grand nombre de negociations, que les plus habiles de l'Europe assemblez à dessein de se tirer au plûtost d'affaire, & agissant avec toute la liberté de leurs esprits, n'en sçauroient conclure en une année.

Cependant il se trouve dans le Tresor des Chartes de France, & dans les Manuscrits du Secretaire d'Etat de Lomenie, vingt-deux Traitez conclus entre le Roy Loüis Onze d'une part, & Charles Duc de Bourgogne de l'autre, & signez le mesme jour quatorze de Septembre mil quatre cent soixante-huit. Ils contiennent les renonciations particulieres * & nouvelles, en tant que besoin seroit, aux Comtez de Mascon, d'Auxerre, & de Bar sur Seine : à la Gouvernance de l'Isle : aux Seigneuries de Doüay & d'Orchies : à la Dépendance du Comté d'Artois comme fief du Comté de Boulogne : à la Ville & Banlieuë de Bouchain : au Comté d'Ostrevant & à ses dépendances : au Ressort du même Comté d'Ostrevant : au Bailliage de Vermandois : aux Vil-

* Il y a un Traité à part pour chacune des renonciations que l'on abrege icy.

lages & aux autres lieux scituez dans les Pays-bas qui dépendoient de la Prevosté de Riblemont & de l'élection de Laon: à l'hommage que Marguerite Comtesse de Flandres avoit fait en mil deux cent cinquante-trois à Saint Loüis pour la Seigneurie de Ruremonde & pour le Comté de Vaes, & sur les Villes d'Armentiers, de Frobeis, & de Sales, & sur quelques autres scituées le long des rivieres de la Lis & du Gourgne qui étoient du Baillage de Beauquêne: le tout pour estre acquis au Duc de Bourgogne, à sa posterité mâle & femelle, & à ses heritiers jusqu'à l'infini, sans que la Monarchie Françoise y pût jamais rien prétendre.

Ces Traitez portoient encore de tres-amples pouvoirs au Duc de Bourgogne & aux siens, de connoistre & de juger en dernier ressort dans les Provinces & les Terres qu'il avoit tenuës de la Couronne en Fief, de toutes sortes de crimes de leze-Majesté; & plus expressement de ceux qui touchoient l'infraction des Sauvegardes, la transgression des Ordon-

nances Royaux, la recherche des mal-versations des Officiers du Roy établis sur les lieux, le port d'armes, les Assemblées illicites, la falcification des Sceaux, les attentats à la personne des Officiers Royaux, les amortissemens, les remissions, les rappels, la protection des Eglises Cathedrales, les differends qui surviendroient entre elles & les Laïques, & les préventions en matiere de nouveautez.

Les Traitez que l'on vient d'abreger, & qui contiennent presque un volume in folio, parurent depuis si déraisonnables à Philippe Archiduc d'Autriche petit fils & seul heritier du Duc de Bourgogne, qu'il renonça à la pluspart d'eux, en se soûmettant par une transaction solemnelle en mille quatre cent nonante-neuf à presque toutes les conditions * que son Ayeul avoit arrachées de Loüis Onze, quoy qu'il ne fût ny menacé de guerre, ny contraint de se relâcher par aucune autre consideration politique, que celle de l'injustice qu'il présupposoit que Charles le

* Dans les Traitez de France & d'Espagne.

Comme ce Prince dans la violence de sa colere n'avoit épargné le Roy que pour sacrifier à cette passion une infinité de miserables, il renvoya les Députez sans autre réponse, sinon que quatre revoltes consecutives des Liegeois arrivées en autant d'années, ne meritoient plus de pardon. Il usa mêmes d'une supercherie contre le droit des gens, dont la politique moderne s'est depuis fait une leçon. L'Evesque de Liege * avoit promis à ses Diocesains de leur apporter luy-même au plûtôt la réponse du Duc; soit qu'elle leur fût favorable, ou qu'elle ne le fût pas. On n'avoit vu jusques-là aucun Prince du Sang Royal de France manquer à sa parole; & l'Evesque de Liege quoy que peu scrupuleux d'ailleurs, estoit resolu de la tenir sans s'embarrasser trop l'esprit de ce qui en pourroit arriver.

* Loüis de Bourbon.

Le Duc qui l'aimoit encore plus pour ses qualitez personnelles, qu'à cause qu'il estoit son cousin germain, apprehenda que s'il le renvoyoit, les Liegeois desesperez ne le traitassent

avec autant d'inhumanité que les Carthaginois en avoient usé dans une pareille rencontre à l'égard d'Attilius Regulus. Il le retint prisonnier, sous pretexte qu'estant venu de la part des ennemis déclarez de la Maisõ de Bourgogne, il n'avoit point auparavant envoyé demander de Sauf-conduit, & l'Avant-garde du Duc de Bourgogne eut incontinent aprés ordre d'investir la Ville de Liege. Elle s'en acquita avec tant de negligence, que les Bourgeois sortis à la faveur des tenebres en tuerent huit cent soldats; & l'auroient entierement défaite, si Jean de Villette qui les commandoit n'eût esté mis hors de combat: mais la blessure à mort de ce brave Chef leur fit perdre courage, & les mit dans une confusion qui les contraignit enfin de se retirer. Ils passerent huit jours sans paroistre hors de leurs murailles, & ce temps ne servit qu'à faire éclater la défiance du Duc de Bourgogne. Il s'imagina que le Roy, quoy que logé dans une maison des Faux-bourgs proche de la sienne, avoit dessein de l'en-

lever, & d'entrer dans la Ville pour la défendre, ou de s'enfuïr avant qu'elle fût prise ; & sur cette fausse supposition il mit dans une grange scituée entre l'appartement de Sa Majesté & le sien, les trois cent meilleurs soldats qu'il eût. On y fit par son ordre des ouvertures de toutes parts, afin qu'ils apperçussent mieux tout ce qui sortiroit de chez le Roy, & qu'ils fussent en estat de courir plûtôt aprés. Cette precaution toute inutile qu'elle étoit pour la fin que le Duc de Bourgogne s'estoit proposée, ne laissa pas de luy sauver la vie aussi bien qu'au Roy : car les Liegeois avertis qu'on leur donneroit le dernier d'Octobre un assaut general, le prévinrent par une seconde sortie qui ne pouvoit estre mieux entenduë. Six cent de leurs plus vaillans hommes conduits par des transfuges aux quartiers du Roy & du Duc de Bourgogne passerent par le creux d'une roche, pendant que le reste de la Bourgeoisie de Liege faisoit une fausse attaque à l'opposite ; & arriverent sans obstacle aux logis d'Alençon &

de Craon, qui couvroient ceux du Roy, & du Duc.

S'ils ne se fussent point à contre-temps obstinez à les forcer, & qu'ils fussent allez droit aux appartemens du Roy & du Duc, ils les auroient trouvez couchez tout habillez sur leurs lits. Mais le bruit de ce qui se passoit aux logis d'Alençon & de Craon, reveilla les trois cent hommes qui épioient Sa Majesté de la part du Duc de Bourgogne. Ils s'estoient désarmez il n'y avoit pas deux heures, & se reposoient pour l'assaut du lendemain. Ils n'avoient neanmoins repris qu'à demi leurs armes, lors qu'ils furent attaquez : mais ils ne laisserent pas de resister assez long-temps pour donner le loisir au Duc de Bourgogne de prendre son casque & sa cuirasse; & de se défendre vaillamment avec douze ou quinze personnes seulement jusqu'à ce qu'il fut secouru des siens. Ce qui l'embarrassa le plus fut le cry des Liegeois, *Vive le Roy, & tuë*; car le soupçon dont il estoit travaillé luy suggera aussi-tôt, que l'attaque pou-

voit bien être faite par les Assiegez de concert avec Sa Majesté.

L'inquietude qu'il en eut dura, jusqu'à ce qu'ayant repoussé les Liegeois & les poursuivant, il apperçut le Roy, qui s'étant défait à l'aide de ses Gardes Ecossoises de la Troupe qui l'avoit attaqué, s'estoit aussi mis aux trousses des Fuïards. L'un & l'autre les menerent battans jusques dans leurs portes ; & le Duc de Bourgogne fit dire au Roy que Sa Majesté pouvoit si elle vouloit se retirer à Namur, pendant l'assaut qu'il alloit donner à Liege. Mais le Roy soit qu'il se piquât d'honneur dans une conjoncture qu'il tenoit pour tres-dangereuse ; soit qu'il apprehendast de passer pour lâche, ou qu'il sçût que le Duc avoit de nouveau resolu de l'arrester s'il ne réüssissoit pas dans l'assaut de Liege, repartit qu'il ne quitteroit à personne sa part du peril. Ainsi Sa Majesté & le Duc donnerent chacun de son côté, & entrerent presque en mesme temps dans Liege. Les Assiegeans tuërent quarante mille hom-

mes, & noyerent douze mille femmes; & le Duc autant vangé qu'il souhaitoit de l'estre, permit au Roy de retourner dans son Etat.

Fin du Quatriéme Livre.



ARGUMENT
DU CINQUIEME LIVRE.

LOüis *persuadé qu'il y auroit toûjours des guerres civiles en France tant que son Frere seroit mécontent, se propose de le gagner en toute maniere. Il luy offre pour cela la Guyenne : mais le Cardinal Baluë s'imagine que sa faveur diminuera si cette reconciliation arrive, & pour l'empêcher il écrit aux Ducs de Berry & de Bretagne pour les en détourner deux lettres contraires l'une à l'autre. L'Emissaire qui les portoit, passe jusqu'à la frontiere de Bretagne : mais son cheval ne veut pas entrer dans cette Province. Il vient à luy des gens ausquels il donne du soupçon. Ils l'arrêtent le foüillent, & luy trouvent les lettres de Baluë, qu'ils envoyent au Roy. Sa Majesté en profite pour convaincre le Duc de Berry dans une entrevuë, que leur querelle n'est fomentée que par la malice de leurs serviteurs. Le Duc de Berry se met à la discretion du Roy, qui fait aussi-tôt arrester le Cardi-*

nal Baluë. Sa Majesté demande au Pape des Commissaires en France, qui travaillent à son procez. Mais le Pape prétend que ces Commissaires instruisent seulement l'affaire; & qu'ils en envoyent les pieces à Rome, où sa Sainteté prononcera la Sentence en plein Consistoire : ce qui determine le Roy à se contenter de confiner le coupable dans une perpetuelle prison. Le Connestable se met en teste d'élever si haut le Duc de Berry, qu'il puisse satisfaire sa propre ambition en regnant sous le nom de ce Prince, comme avoit fait Mucien sous le nom de Vespasien. Il presse le Duc de Bourgogne de luy donner sa fille en mariage; & ce Duc differant de le satisfaire, il dispose Loüis à luy faire la guerre, en luy remontrant que la conjoncture est venuë de réünir par les armes les Pays-bas à sa Couronne. Le Roy se laisse tromper; & le Connestable sert d'abord sa Majesté assez bien, en obligeant le Prince d'Orange & le Bâtard de Bourgogne à se déclarer pour elle, & en surprenant Amiens & Saint Quentin. Mais il écrit ensuite avec les Ducs de Berry & de Bretagne au Duc de Bourgogne, qu'ils sont prests de trahir le Roy,

pourvu qu'il consente au mariage dont il s'agissoit ; & le Duc de Bourgogne pour appaiser sa Majesté, luy envoye les Lettres de ces trois Princes. Le Roy est longtemps agité des differentes passions d'accabler ce Duc, & de se vanger de ses Ennemis cachez : mais enfin il se détermine sur la nouvelle qu'il reçoit que sa femme est accouchée d'un fils. Sa Majesté prévoit qu'elle le laissera mineur ; & qu'il ne manquera pas d'estre dépoüillé par le Duc de Berry son oncle, si ce Prince en épousant l'heritiere des Pays-bas les joint à la Guyenne. Le Roy aime mieux que cette Princesse passe dans une Maison étrangere ; & il offre la paix au Duc de Bourgogne, qui ne la veut accepter qu'à condition que les Traitez de Peronne seront ratifiez. Sa Majesté ne s'y peut resoudre, & cette negociation n'aboutit qu'à une tréve pour un an. Les guerres civiles d'Angleterre recommencent ; & le Duc de Bourgogne qui estoit fils d'une Princesse de la Maison de Lancastre, & avoit jusques-là favorisé cette faction, épouse en secondes nôces une Princesse de la Maison d'Yorc : & traite si mal la premiere de ces deux Maisons, que celuy

n'eût empoisonné le Duc de Berry dans un repas. La mort de ce Prince désarme les Anglois & les Bretons ; & le Duc de Bourgogne resté seul dans la querelle, prend quelques Villes de Picardie. Il assiege en vain Beauvais, & s'avance jusques devant Roüen ; où le Duc de Bretagne ayant manqué de le joindre, il s'en retourne dans les Pays-bas sans avoir fait aucune conqueste qu'il pût garder. Le Roy s'assure de la Guyenne, & y met pour Gouverneur le Comte de Beaujeu. Le Comte d'Armagnac arreste Beaujeu prisonnier dans Letoure : mais cette Place est recouvrée, & le Comte d'Armagnac y est puni d'avoir épousé sa sœur. Le Duc de Bourgogne fait arrester en Alemagne le jeune René de Lorraine ; & le Roy le contraint de le mettre en liberté, en faisant arrester à Paris un cousin de l'Empereur. Le mesme Duc forme pour s'emparer de Mets une intrigue, qui ne réüssit pas ; & Loüis acheve de luy ôter le dernier des Alliez qu'il avoit en France, qui estoit le Duc de Bretagne. Sa Majesté gagne Lescun ; & le Roy d'Angleterre se contente d'une pension de cinquante

mille écus, dont on luy paye par avance un demie année. Le Duc de Bourgogne n'auroit pas esté plus irreconciliable que le Duc de Bretagne : mais Loüis le hait trop pour en faire un amy. Sa Majesté engage Comines dans ses interests ; & l'on examine si la cause que les Historiens Flamans en rapportent, est veritable.





HISTOIRE DE LOUIS ONZE.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus important sous son Regne durant les années 1469. 1470. 1471. *& partie de* 1472.



LE Roy Louïs Onze au retour du Liege, ne pensa d'abord qu'à s'aquiter d'un vœu qu'il avoit fait à Nôtre-Dame de Lorrete, en y envoyant un Calice d'or enrichi de pierreries; & à dédommager l'Evêque de Liege des pertes que la guerre luy avoit causée, en luy procurant la Légation,

ou pour mieux dire le Gouvernement d'Avignon. Mais sa Majesté s'appliqua bien-tost aprés à des affaires plus conformes à son genie, & à la vangeance qu'elle prétendoit tirer du Duc de Bourgogne. Car ce fut seulement en ce point que l'évenement justifia la prévoyance des Ministres de ce Duc, en ce qu'ils luy avoient remontré qu'il n'avoit pas dû s'asseurer, comme il avoit fait durant quelques jours, de la personne du Roy à Peronne ; ou que s'estant une fois porté à une telle extremité contre elle, il ne la devoit jamais relâcher.

Sa Majesté présupposa que tout ce qui luy estoit alors arrivé, & tout ce qui luy pouvoit arriver ensuite, venoit uniquement de sa mauvaise intelligence avec son frere ; & resolut de la faire cesser à quelque prix que ce fust, afin d'oster par-là aux Feudataires de la Monarchie Françoise le grand pretexte qu'ils avoient de la troubler autant de fois que la fantaisie leur en prenoit. Mais la reconciliation sincere dont il s'agissoit estoit devenuë si difficile, qu'il n'y

avoit plus de Seigneur en France pour hardy qu'il fût, qui osast s'en charger. La premiere justice que le Roy devoit à ses Sujets, regardoit son frere unique. La coûtume vouloit qu'il luy donnast une Province en appannage; & la bienséance secondée par l'intention du Roy Charles Sept leur pere, détermineroit cet appennage à l'une des Provinces les plus considerables du Royaume. Le vieux Duc de Bourgogne en avoit averti le Roy dans la ceremonie la plus auguste, qui estoit celle de son Sacre; & sa Majesté neanmoins y avoit eu si peu d'égard, que la guerre du Bien Public s'en estoit suivie. La Normandie avoit enfin esté donnée au Duc de Berry, * mais on l'avoit aussi-tost reprise sur luy; & quoy qu'on luy eût offert en échange la Brie & la Champagne, il sembloit que ce n'eust esté que pour l'amuser, ou pour ajoûter à son égard la mocquerie à l'injure, puisqu'on en estoit demeuré aux termes de cette proposition sans se mettre en devoir de l'executer. Et de fait les trois Etats du

* Dans le recueil des appannages.

Royaume eſtoient ſi fortement perſuadez que l'on ne donneroit point d'appennage au Duc de Berry, ou qu'on luy en donneroit un trop petit, qu'ils avoient voulu s'aſſembler pour le régler. Mais le Roy qui n'aimoit pas que ſes Sujets ſe meſlaſſent de ſes affaires domeſtiques, reſolut de les prévenir.

On a vu qu'il gagna par des voyes que l'Hiſtoire ne particulariſe point Odet de Rieux Leſcun, Favory de ſon Frere ; & s'il eſt permis icy de juger des apparences par la ſuite, il eſt à croire qu'il luy donna dés lors des aſſurances pour le Comté de Cominges, dont il luy fit depuis preſent. Leſcun quoy que tout puiſſant ſur l'eſprit du Duc de Berry, & tres-aſſuré de donner à ce Prince toutes les impreſſions qu'il luy plairoit, n'oſa pas neanmoins ſe hazarder de le remettre d'abord en parfaite intelligence avec le Roy ; ſoit qu'il craignît de s'attirer la haine des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, ou qu'il préſuppoſaſt que la reconciliation des deux Freres qu'il prétendoit faire, ne

dureroit pas long-temps. Il évita avec ſoin tout ce qui pouvoit le rendre garant de l'accommodement dont le Roy le ſollicitoit : Il laiſſa agir la nature dans toute ſon étenduë ; & ſe contenta de moyenner une entrevuë de ſa Majeſté avec le Duc de Berry, eſperant comme il arriva que la proximité du Sang acheveroit le reſte de leur réünion. Mais il eſt mal aiſé que deux grands Princes ſe raccommodent ſincerement, lorſque les Favoris de part & d'autre n'y trouvent pas également leur compte.

Il y avoit deux ans que Jean Baluë homme de tres-baſſe naiſſance, non content d'avoir obtenu l'Evêché d'Angers, s'eſtoit élevé à la dignité de Cardinal ; & il y en avoit huit qu'il eſtoit en effet Miniſtre & Favory tout enſemble, ſans en avoir les noms ; puiſque le Roy luy faiſoit l'honneur de le conſulter ſur toutes les matieres importantes, & de le rendre unique dépoſitaire de ſes ſecrets. Mais il y a encore plus de danger pour un Souverain que pour un particulier, à ouvrir entierement ſon cœur, lorſ-

que l'on ne connoist point assez sa personne à qui l'on se confie. Le Cardinal qui n'avoit pas moins d'esprit que d'ambition, reconnut que son Maître * avoit le défaut ordinaire à la pluspart des Princes, de n'estre que mediocrement sensible à l'amitié; & il en tira cette consequence dangereuse à la verité, mais assez bien fondée, qu'il ne conserveroit les bonnes graces de sa Majesté du moins aussi avant qu'il y estoit, que pendant qu'elle croiroit qu'il luy seroit aussi utile qu'il l'estoit alors; & que sa faveur commenceroit à décheoir, & diminueroit à proportion que l'on auroit moins affaire de luy. Il n'est point de mal qui paroisse si terrible aux Favoris que la disgrace; & celle dont le Cardinal Baluë estoit menacé, ne pouvoit estre évitée que par un expedient. Il consistoit à se rendre toûjours également necessaire par la continuation des affaires qui le faisoient passer pour tel dans l'opinion du Roy; c'est à dire à luy fournir à tous momens de nouveaux pretextes d'animosité contre les Ducs de

* Dans les causes de sa détentiō.

Berry, de Bourgogne, & de Bretagne, pendant qu'il augmenteroit l'inimitié de ces trois Princes pour sa Majesté, en leur donnant une infinité de soupçons redoublez & si plausibles; que de quelques précautions dont ils usassent en traitant avec elle, ils seroient infalliblement trompez.

Il avoit sur ce dangereux principe embroüillé de toute sa force les negociations rapportées dans le Livre précedent; & il n'avoit travaillé à conclure l'entrevûë de Peronne, que parce que connoissant mieux qu'aucun autre l'antipatie du Roy & du Duc de Bourgogne, & la haine que la guerre du Bien Public leur avoit donnée l'un pour l'autre, il prévoyoit, comme il arriva, que l'entretien qu'ils desiroient tous deux avec une égale passion, quoy qu'ils ne le témoignassent pas autant l'un que l'autre; non seulement ne les rendroit pas meilleurs amis, mais apporteroit mêmes de nouveaux obstacles à leur reconciliation. Il avoit conduit le Roy à Peronne dans cette vuë, quoy que tous les autres Ministres du Conseil de

dont l'exemple seroit apparemment imité par les autres Villes de France. Sa Majesté repartit donc au Cardinal, qu'elle se garderoit bien de faire souvenir les Parisiens d'une faute qu'ils sembloient avoir oubliée ; & le Cardinal dépité contre luy-même de n'avoir pas réüssi dans cette tentative, quoy qu'elle fût la premiere qui luy avoit manqué, eut bien-tost l'occasion de devenir plus chagrin, en voyant le Roy déterminé à s'accommoder entierement avec le Duc de Berry.

Comme l'adresse de sa Majesté & la foiblesse du Duc de Berry n'estoient que trop connuës au Cardinal Baluë ; & que d'ailleurs on ne luy avoit pas celé que Lescun estoit gagné, il ne douta point que si les deux Freres conferoient ensemble, le Roy ne disposast à son gré du Duc de Berry. Il douta encore moins que le Roy aprés s'estre délivré du plus grand obstacle à ses desseins, qui estoit l'engagement du Duc de Berry dans le party contraire au sien, ne rangeast enfin à la raison les Ducs de Bourgogne & de

Bretagne ; parce que la Nobleſſe des autres Provinces refuſeroit de ſe ranger ſous les Enſeignes des Confederez, lorſqu'elle ne verroit plus à leur teſte le Succeſſeur préſomptif à la Couronne de France. Les deux Ducs au lieu de porter d'abord comme ils avoient fait auparavant, la guerre dans le centre de l'Etat, ſe trouveroient reduits à la défenſive ; & n'ayant la liberté, ny de ſe joindre, ny de ſe communiquer leurs projets, ny d'agir de concert, ny mêmes de recevoir des nouvelles l'un de l'autre, ſeroient infailliblement, ou ſurpris enſemble, ou accablez ſeparément par un effort extraordinaire & concerté de toutes les Troupes que ſa Majeſté avoit alors ſur pied.

Ce malheur qui paroiſſoit inévitable au Cardinal Baluë, l'inquietoit de ſorte en luy perſuadant mal à propos qu'il deviendroit inutile à ſa Majeſté lorſqu'elle ſe verroit hors d'affaire ; qu'il travailla à luy en procurer plus que jamais ; en l'empêchant d'un coſté de ſe réünir avec le Duc de Berry, & en excitant de l'autre le Duc

de Bourgogne à recommencer la guerre. Cette intrigue estoit d'autant plus dangereuse, que le Roy qu'il s'agissoit de trahir estoit plus à l'erte. Peu de personnes estoient capables de la conduire avec assez d'adresse & de secret, & il y en avoit encore moins à qui le Cardinal l'osât confier. Il ne choisit ainsi qu'un homme pour aller de sa part vers les Ducs de Berry & de Bourgogne : mais ce fut le plus affidé de ses Emissaires. Il l'instruisit à fond de ce qu'il avoit à negocier. Il luy donna des lettres pour les deux Ducs que l'on vient de nommer, écrites de sa propre main, & sans chiffres ; à cause que n'ayant de commerce ny avec l'un, ny avec l'autre, il ne leur pouvoit exprimer ses sentimens que par la voye ordinaire. Son Emissaire eut ordre de s'adresser au Duc de Berry le premier, comme au plus facile à persuader ; & la principale chose qu'on luy recommanda, fut le secret.

La lettre dont il estoit chargé pour le Duc de Berry, contenoit en substance * que le dessein du Roy estoit

* Dans l'interr...

rogatoire de ce Cardinal.

de luy donner la Guyenne au lieu de la Brie & de la Champagne : mais qu'il prît bien garde d'accepter cet échange, tout avantageux qu'il paroissoit, parce que sa Majesté ne tendoit qu'à le separer par-là des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ses meilleurs & plus puissans amis; & qu'à les opprimer ensuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur seroit désormais impossible de se secourir.

La lettre pour le Duc de Bourgogne alloit au même but; quoy que ce fût par une voye differente, & mêmes opposée. Elle luy donnoit confidamment avis de l'entrevuë prochaine du Roy & du Duc de Berry; & luy marquoit en termes exprés qu'il n'y avoit plus lieu de l'empêcher. Elle ajoûtoit que les deux Freres se reconcilieroient infailliblement; & sur une supposition si vray-semblable, elle menaçoit le Duc de Bourgogne d'une rude & dangereuse guerre; fondée sur ce que le Roy ne pressoit d'accommodement les Ducs de Berry & de Bretagne, qu'afin de ne laisser

rien derriere luy qui s'opposast en temps & lieu à la vangeance qu'il vouloit tirer du Duc de Bourgogne.

L'Emissaire du Cardinal Balüe partit avec ces deux lettres pour executer sa commission ; mais lorsqu'il fut arrivé sur la frontiere de Bretagne où le Duc de Berry estoit encore, il survint à cet Emissaire un accident qui fut cause de sa perte, & de la disgrace de son maistre. Il rencontra les Cavaliers dont on a déja parlé, disposez pour empêcher la communication des Bretons avec les Bourguignons ; & comme il s'estoit muni d'un passeport en bonne forme, il obtint d'eux assez aisément la permission d'entrer en Bretagne sans estre foüillé. Mais ils ne l'avoient point encore perdu de vuë, quand son cheval extraordinairement vigoureux, & choisi tel qu'il le faloit pour sauver son homme en cas de besoin, refusa si absolument d'entrer en Bretagne, que ny l'éperon, ny les autres voyes qui sont en usage pour contraindre ces animaux lorsqu'ils sont les rétifs, ne purent l'obliger à continuer sa route.

Les Cavaliers ne penserent d'abord qu'à se divertir du plaisant spectacle que leur fournissoit un inconnu ; qui aprés avoir inutilement employé toute son adresse à faire avancer son cheval, estoit descendu ; & le tiroit par la bride avec si peu de succez, que le cheval le traînoit plûtôt de son côté, qu'il ne ne traînoit du sien. Mais enfin la pitié les attira au secours de l'Emissaire. Ils y coururent au grand galop, & ce fut là ce qui acheva de le déconcerter : car ne les tenant point assez charitables pour revenir à luy dans la seule intention de luy rendre un bon office, & l'affaire dont il se mesloit augmentant de beaucoup sa défiance, quoy qu'il ne fût déja que trop soupçonneux de son naturel, il luy vint en pensée qu'on vouloit l'arrester. La peur qu'il en eut fit une impression si forte sur son visage, qu'elle suffit pour le rendre suspect : On l'arresta : On le foüilla : On luy trouva les lettres qu'il portoit, & on les envoya au Roy ; qui demeura par-là persuadé de la perfidie du Cardinal Baluë, qui estoit celuy de ses Sujets

qu'il eſtimoit le plus fidele. On n'a pas ſçu ce que devint l'Emiſſaire, & il eſt à préſumer qu'on s'en défit en ſecret. Mais pour le Cardinal il eſt conſtant que le Roy diſſimula d'abord l'injure qu'il en avoit reçuë : parce qu'il apprehenda d'effaroucher le Duc de Berry, en puniſſant un homme de ce caractere, pour la lettre qu'il luy avoit écrite. Sa Majeſté jugea plus à propos de la montrer confidamment à ce Duc ; afin de le convaincre par ſes propres yeux que ceux qui travailloient à les mettre mal enſemble, eſtoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

Elle arriva la premiere dans ce deſſein ſur le bord de la petite riviere qui ſepare l'Anjou d'avec la Bretagne. * Il y avoit deſſus un pont baſti exprez ; & ſi eſtroit, qu'il n'y pouvoit paſſer qu'une perſonne à la fois. Une cloiſon d'ais le coupoit par le milieu rangée de ſorte, qu'on ne pouvoit l'ouvrir qu'en y mettant en meſme temps la main des deux côtez ; & la meſme précaution avoit eſté obſervée à l'égard d'une feneſtre

* Dans la relation de cette entrevuë par le Cardinal de Pavie

faite au milieu de la cloison, & disposée de sorte, que l'on ne pouvoit passer que la main au travers des barreaux. Le Roy envoya d'abord visiter le Duc de Berry par tous les Princes du Sang qui estoient à sa suite, & se rendit aprés sur le pont.

Le Duc de Berry ne l'eut pas plûtôt apperçu qu'il se mit à genoux. Sa Majesté luy commanda de se lever, & luy tendit la main à baiser. Ensuite elle renvoya les gens d'épée qui l'avoient suivie jusqu'au pont, & s'estoient apres rangez des deux côtez sur le mesme bord ; & elle ne retint que douze personnes de robe, qu'elle voulut estre presentes à la conversation. Elle la commença en donnant avis au Duc de Berry que ce qui les avoit jusques-là broüillez, n'estoit ny la contrarieté de leurs humeurs ny la diversité de leurs interests, mais seulement la politique maligne de leurs serviteurs ; qui s'étoient imaginez de ne pouvoir conserver le credit qu'ils avoient auprez de leurs maistres, que par la discorde, & estoient convenus entre eux

de la faire durer autant qu'ils pourroient. Sa Majesté ajoûta qu'elle avoit dans ſa poche les preuves de ce qu'elle diſoit. Elle en tira les lettres du Cardinal Balüe aux Ducs de Berry & de Bourgogne. Elle les fit lire au même Duc de Berry, & le pria d'obſerver la duplicité qu'elles contenoient; en ce que le Cardinal Baluë qui dans la premiere lettre ſe déclaroit ſon meilleur amy, ſe portoit en effet dans la ſeconde pour ſon plus mortel ennemy.

Le Duc de Berry eſtoit bon & docile de ſon naturel; & n'avoit qu'autant de malice, qu'il plaiſoit à ſes domeſtiques de luy en inſpirer. Il connoiſſoit l'écriture du Cardinal Balüe, & il ne pouvoit douter que les deux lettres qu'il tenoit ne fuſſent de ſa main. Il eſtoit d'ailleurs de l'humeur de toutes les perſonnes ſinceres, qui conçoivent ordinairement d'autant plus de dépit d'avoir eſté abuſées; que jugeant d'autruy par elles-meſmes, elles s'eſtoient moins attenduës à la tromperie qu'elles reconnoiſſoient neanmoins leur avoir été faite. Ainſi le

Duc de Berry persuadé qu'il avoit tort, parce qu'un traistre avoit prétendu l'animer contre son Frere, se mit à pleurer : Se jetta encore à genoux : Demanda d'un ton entrecoupé de sanglots pardon au Roy ; & protesta de ne se point relever, qu'il ne l'eût obtenu ; & que Sa Majesté pour marque qu'elle l'accordoit, ne consentist qu'on ôtast la cloison qui les separoit. Cette cloison fut levée ; & les deux freres s'estant embrassez les larmes aux yeux, le Roy dit au Duc avec une gravité que Sa Majesté interrompoit à tous momens par de nouvelles marques de tendresse, que ceux qui les avoient tenus si longtemps en mauvaise intelligence, avoient commis le plus grand des crimes ; & ne pouvoient estre auautant punis qu'ils le meritoient, puis que d'un costé ils avoient contraint le Duc d'errer de Province en Province en qualité de banni ; & de recevoir la loy des Princes chez lesquels il s'estoit refugié, de leurs Ministres, & de ses propres domestiques ; & d'un autre côté sa Ma-

jesté avoit esté reduite à d'extraordinaires fatigues d'esprit & de corps: à hazarder sa Personne dans la bataille de Montlehery : à souffrir un long siege dans Paris ; & à voir à tous momens la Monarchie Françoise si proche de sa ruïne, qu'elle ne l'avoit point tant esté depuis son origine. Le Roy ajousta qu'il ne trouvoit point estrange que le Duc de Berry jeune & sans experience eût esté surpris par ses domestiques, puis qu'il l'avoit bien esté luy-mesme par un des siens aprés sept années de regne ; quoy qu'il eût assez témoigné par sa conduite passée, qu'il n'estoit ny sur ny facile d'abuser de sa bonté.

La conversation finit par une exhortation du Roy au Duc de Berry, de venir à la Cour reprendre le rang dû au Successeur présomptif de la Couronne ; & de s'attendre aprés la mort de Sa Majesté, que ceux qui l'avoient animé contre le Roy lors qu'il n'estoit que Duc de Berry, animeroient la Maison d'Orleans contre luy lorsqu'il seroit devenu Roy. Le Duc de Berry voulut suivre sa Ma-

jeſté à la deſcente du pont, ſeul comme il eſtoit venu : mais elle l'envoya rejoindre ſes gens. Elle reſolut de l'inſtaller elle-meſme dans ſon appennage de Guyenne : mais auparavant elle inſtitua l'ordre des Chevaliers de Saint Michel. Il ſeroit difficile d'en rapporter la veritable cauſe ; & ceux qui l'ont recherchée avec plus d'exactitude écrivent-là-deſſus des contes tellement indignes de la majeſté de l'Hiſtoire, que ce ſeroit un crime de les imiter. Ce qu'il y a de plus vray-ſemblable eſt que Loüis voulut ſuivre l'exemple de ſon Oncle maternel René d'Anjou Roy de Sicile, qui avoit inſtitué l'Ordre du Croiſſant ; & que comme ſa Majeſté Tres-Chrêtienne aimoit la dépenſe dans les actions de ceremonie, quoy qu'elle l'évitaſt par tout ailleurs, elle ſe propoſa de rencherir ſur ſon Oncle. Elle aſſembla donc le premier jour d'Août mil quatre cens ſoixante neuf dans le Chaſteau d'Amboiſe ceux qu'elle avoit choiſis pour l'execution de ſon deſſein ; & elle les crea Chevaliers ſous l'invocation de l'Ar-

change Saint Michel, qui avoit toûjours esté reconnu pour protecteur du Royaume de France. Le collier qui leur fut donné estoit d'or à coquilles entrelassées d'un double las, & assises sur des chaînettes ou mailles d'or. On avoit attaché au milieu de ce Collier une medaille, où la figure de Saint Michel estoit gravée. L'habit des Chevaliers estoit pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre ; & en certaines ceremonies de damas blanc, bordé de coquilles semées en las avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoisi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du Chef de l'Ordre, il estoit d'écarlate brune morée. Sa Májesté n'establit alors que quatre Officiers de cet Ordre, qui furent un Chancelier, un Greffier, un Tresórier, & un Herault d'armes : mais elle y ajoûta depuis un Prevost, & un Maistre de ceremonies. Les Principaux Privileges des Chevaliers consistoient à ne pouvoir estre dégradez que dans les cas d'heresie, de trahison,

ou de fuite, dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente-ſix, pour deux raiſons. L'une qu'il n'y avoit point alors auprés de Loüis plus de Courtiſans qu'il voulût gratifier. L'autre pour rendre cet Ordre d'autant plus conſiderable, qu'il ſeroit partagé entre moins de Seigneurs. Le Roy ne donna neanmoins à la premiere ceremonie qui s'en fit le collier qu'à quinze des principaux de ſon Royaume ; & reſerva les autres Places ſelon quelques relations, pour des perſonnes abſentes qu'il n'avoit pu mander des Provinces de France, ou des Cours étrangeres, ſans préjudicier à ſes interêts ; ou ſelon d'autres relations, pour attirer à ſon party les vaſſaux de ſes voiſins : comme il voyoit faire au Roy d'Angleterre par l'Ordre de la Jartiere, & au Duc de Bourgogne par celuy de la Toiſon.

Le crime du Cardinal Balüe avoit trop éclaté dans la conference de Loüis avec le Duc de Berry, pour ne pas être hautement puni, & Sa Majeſté le fit arreſter avec Guillaume

Evêque de Verdun son confident. * Il avoüa la plûpart des crimes dont on l'accusoit ; & le Roy persuadé qu'il y en avoit plus qu'il ne faloit pour le perdre en observant toutes les formalitez de la Justice, écrivit à Rome pour obtenir du Pape qu'il nommast en France des Commissaires qui feroient le procez à Balüe.

* Dans le 7. Livre du Cardinal de Pavie.

La raison qu'en rendit Sa Majesté, ne pouvoit estre meilleure ny plus pressante. Elle representoit que si le coupable estoit conduit à Rome, l'escorte qu'on luy donneroit, pour forte qu'elle fût, n'empêcheroit pas les Peuples des Provinces de France par où il passeroit, de le déchirer ; parce qu'ils le croyoient avoir esté la seule, ou du moins la principale cause de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de temps que le Pape Paul Second qui remplissoit alors le Saint Siege avoit augmenté les privileges des Cardinaux, pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux Favoris des grands Princes le desir de parvenir à cette dignité ;

qui consistoit à ne pouvoir estre jugez que par les autres Cardinaux leurs Collegues assemblez en plein Consistoire.

Sa Sainteté pensoit au contraire à faire observer ces privileges dãs toute leur estenduë ; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout, estoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun Prince dans la Communion de l'Eglise qui osast s'en dispenser aprés que le Roy Tres-Chrestien s'y seroit soûmis, la réponse faite à sa Majesté ensuite de plusieurs assemblées du Sacré College sur ce sujet, fut conçuë en des termes, dont le sens estoit. Que le Pape à la priere de sa Majesté & pour la gratifier, vouloit bien choisir à Rome des Commissaires ; & les envoyer en Avignon avec pouvoir de travailler au procez du Cardinal Baluë, & de l'Evêque de Verdun ; & si la Ville d'Avignon n'agreoit point au Roy, sa Sainteté nommeroit trois Villes Episcopales en France sujets à leur Evêque, tant pour la Jurisdiction temporelle que pour la spiri-

tuelle. Que le Roy en choisiroit une; & se chargeroit d'y faire conduire les coupables, & de les y laisser tant que dureroit le procez dans tout le pouvoir d'agir pour leur défense, que la Jurisprudence exprime par les mots de garde libre. * Que les Commissaires instruiroient le procez jusqu'à sentence définitive exclusivement. Qu'ils envoyeroient aussi-tost à Rome les pieces cachetées. Qu'elles seroient examinées en plein Consistoire en presence de sa Sainteté avec toute l'attention & toute l'exactitute necessaires, & que la Sentence définitive y seroit dressée. Qu'on l'envoyeroit aux Commissaires qui la prononceroient, non seulement dans le sens, mais encore dans les propres termes qu'elle seroit conçuë; & que le Roy luy donneroit sa parole de la faire executer telle qu'elle seroit, c'est à dire sans y rien ajoûter, diminuer, ny changer, & sans prétendre avoir droit de l'interpreter.

* Dans les Constitutiõs de Paul Second.

Le Roy pénetroit assez le dessein de la Cour de Rome: mais ne voulant ny la satisfaire ny l'irriter, il

choisit entre ces deux extremitez qui luy paroissoient également fâcheuses un milieu, qui consistoit à suspendre son ressentiment, & le cours du procez, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'une tres-longue, & tres-rigoureuse prison. Le Cardinal Baluë la supporta durant treize ans avec une patience, qui ne luy auroit pas servi de beaucoup si la Cour de Rome ne se fût obstinée à l'en tirer : mais comme il n'avoit pas esté le seul à qui la reconciliation du Roy avec le Duc de Berry avoit esté insupportable, il ne fut point aussi le seul qui en porta la peine.

Le Connétable de Saint Pol avoit trop d'interest à la continuation de la guerre civile, pour desirer qu'elle cessast; & quoy qu'il ne se fût pas mis directement comme Baluë en devoir de la traverser, il en avoit beaucoup plus de sujet que ce Prelat n'en avoit eu, puisqu'il ne touchoit plus que les sommes qui luy avoient esté jusques-là exactement payées pour la subsistance de quatre cent Lances avec leurs Archers, dont on sçavoit assez qu'il

profitoit au moins de la moitié ; & pour une pension extraordinaire de vingt mille écus que le Roy luy avoit donnée, outre les appointemens de sa Charge. Mais ce qui le fâchoit le plus, estoit de demeurer inutile en ce qu'il avoit de singulier, qui estoit la qualité du plus grand Capitaine de la Chrestienté, que personne ne luy contestoit depuis la mort du Comte de Dunois. Il luy faloit en toute maniere des occasions de l'exercer ; & si elles ne se presentoient d'elles-mêmes, il estoit d'humeur de les susciter plûtost que de demeurer oisif.

L'on a déja vu qu'il estoit le chef de la Maison Imperiale de Luxembourg ; & l'on doit ajoûter icy pour l'éclaircissement de cette Histoire, que de tous les Princes de son temps que l'inconstance des choses humaines avoit reduits à la vie privée, il n'y en avoit aucun qui meritât mieux que luy d'estre Souverain. Son esprit étoit si élevé, qu'outre les qualitez propres au commandement, il avoit encore en un degré tres-éminent celles qui servent à former les grands Mi-

niſtres : comme ſi la fortune en luy oſtant l'Empire, que ſes Anceſtres avoient long-temps poſſedé, luy eût donné en perfection le talent de regner ſous le nom d'autruy. Cependant il n'avoit juſques-là pû l'exercer, ny dans la Cour de Bourgogne dont il eſtoit né Sujet, ny dans celle de France dont il eſtoit devenu premier Officier, parce qu'il avoit trouvé la place occupée à la Cour de Bourgogne par le Seigneur de Ravaſtein bâtard de la Maiſon de Cleves ; & que pour tout dire, il avoit jugé cet employ au deſſous de ſoy. C'eſt-là ce qui l'avoit principalement excité à changer de Maiſtre, & à paſſer à la Cour de France, où il n'avoit pas trouvé de moindres oppoſitions à ſon deſſein. Car le Roy Loüis Onze ſuivant ſon propre genie, & prenant le contre-pied de la conduite de ſon Pere, avoit tant de crainte qu'on luy reprochaſt de ſe laiſſer gouverner par des gens de qualité, qu'il eſtoit toûjours en garde contre eux, & ne s'ouvroit qu'à des perſonnes de tres-baſſe naiſſance. Ainſi la diſgrace du Cardinal

dinal Baluë n'avoit servi qu'à élever au Ministere un inconnu nommé Olivier le Daim ; & le peu d'apparence que sa Majesté quittast jamais une politique si nouvelle, engagea le Connétable à prendre contre elle & contre le Duc de Bourgogne des resolutions, qui dans une autre conjoncture ne luy eussent pas tombé dans l'imagination.

Il connoissoit assez le Duc de Berry Successeur présomptif de la Couronne, pour juger qu'il se laisseroit gouverner toute sa vie ; & il supposoit que s'il estoit assez heureux pour rendre ce jeune Prince presque aussi grand Monarque que l'avoient esté les Roys de France dans la premiere race, & au commencement de la seconde, il en disposeroit ensuite d'une maniere aussi absoluë que le celebre Mucien avoit autrefois disposé de l'Empereur Vespasien aprés l'avoir obligé à peu prés de mesme. Il y avoit déja travaillé, en representant plusieurs fois au Duc de Bourgogne que toutes sortes d'interests & de raisons conspiroient à luy persuader de don-

ner sa fille au Duc de Berry ; puisqu'étant Prince de la Maison de France, il ne devoit rien oublier de ce qui servoit à l'aggrandir. Que la bienséance vouloit que les biens qu'il en avoit tirez, retournassent à leur source. Qu'il n'y avoit point de Party plus convenable à l'heritiere de Bourgogne, que celuy du Successeur présomptif de la Couronne de la Monarchie Françoise ; & qu'enfin si la branche de Bourgogne avoit à finir, elle ne le pouvoit par une voye plus glorieuse qu'en se réünissant au Trône, dont elle avoit esté prés de cent ans separée.

Mais le Duc de Bourgogne ne s'étoit laissé ny fléchir ny toucher par toutes ces fortes raisons. Il avoit épousé en secondes nôces la Princesse d'Angleterre, dont on a parlé dans le troisiéme Livre, & il esperoit d'en avoir des enfans mâles. Il s'étoit luy-même tellement prévenu de cette opinion, qu'il ne regardoit plus sa fille comme devant estre son heritiere, quoy qu'il fût ravi que tous les autres Princes de l'Europe ne laiss-

ſaſſent pas de la conſiderer comme telle. Car s'eſtant propoſé d'executer les vaſtes projets dont il ſera parlé dans la ſuite de cette Hiſtoire, il luy eſtoit d'extrême importance de diminuer le nombre de ceux qui pourroient les traverſer, en les leurrant tous du mariage de ſa fille ; dans la certitude preſque infaillible qu'aucun de ceux qui la recherchoient, ne ſe déclareroit contre luy tant qu'il auroit eſperance de la poſſeder. Mais les ambitieux ont une démangeaiſon toute particuliere de juger des ſentimens des autres par rapport aux leurs. Le Connétable s'imagina que le Duc de Bourgogne ne s'éloignoit de l'alliance du Duc de Berry, que parce que la Maiſon de Bourgogne eſtoit alors la plus conſiderable de la Chrétienté pour la multitude, & la richeſſe de ſes Sujets, & pour la belle Nobleſſe qui rendoit ſa Cour plus floriſſante que celle des Têtes Couronnées. Il prévoyoit que cette Maiſon ſeroit tout à fait éteinte, en ſe réüniſſant à celle de France par le mariage de ſa fille avec celuy qui en devoit

estre Roy. Au lieu que si sa fille épousoit un plus petit Prince, la Cour de Bourgogne ne laisseroit pas de subsister dans tout son lustre ; puisque si ce Prince avoit des Etats, ils se méleroient avec ceux qu'elle avoit déja, par la maxime de droit qui assujetit l'accessoire à suivre la condition du principal ; & s'il n'en avoit point, il ne seroit que plus aisé de l'engager à prendre le nom & porter les armes de sa femme.

A cette fausse supposition le Connétable en ajoûtoit deux, qui n'avoient pas plus de fondement. L'une que le Duc de Bourgogne ne reviendroit jamais volontairement de son erreur. L'autre que ce seroit luy rendre un signalé service que de le contraindre par des voyes indirectes de prendre pour gendre le Duc de Berry. Ainsi le premier Officier de la Monarchie Françoise ralluma par principe de charité la guerre entre deux grands Princes, dont l'un avoit autrefois esté son Maître, & l'autre l'estoit actuellement ; & montra qu'il n'est point d'égarement dont un bel

esprit ne soit capable, lorsqu'il s'est une fois émancipé jusqu'à faire servir la Religion d'instrument à ses interests.

Le Connétable prit son temps pour remontrer au Roy qu'il y auroit de la honte pour sa Majesté à laisser plus long-temps au Duc de Bourgogne les Villes sur la Somme; & que son Prédecesseur estoit excusable de les avoir données pour recouvrer le reste de son Royaume, sa Majesté ne le seroit pas de souffrir plus long-temps qu'elles fussent détachées de sa Couronne, puisqu'elle n'avoit plus de guerre contre les Anglois. Il ajoûta qu'elle ne puniroit jamais le Duc de Bretagne tant quelle l'attaqueroit le premier, parce que le Duc de Bourgogne auroit toûjours le loisir de se preparer pour le secourir : mais que si elle s'adressoit d'abord au Duc de Bourgogne, il ne luy seroit pas impossible de l'accabler tout d'un coup à cause qu'il avoit licentié la meilleure partie de ses Troupes; ou de faire au moins sur luy de tels progrez, qu'il seroit contraint pour recouvrer ce qu'il au-

roit perdu, non seulement de renoncer aux Villes sur la Somme qui luy auroient esté les premieres enlevées, mais encore d'abandonner le Duc de Bretagne, & mêmes d'aider l'armée Royale à le dépoüiller. Enfin le Connétable representa au Roy la conquête des Pays-bas si facile, qu'il n'y avoit à son dire qu'à se montrer devant les meilleurs Places pour les obliger à se rendre; & qu'à parcourir les Provinces les plus fortes de scituation & par la multitude de leurs Villes, pour les soûmettre. Il découvrit à sa Majesté les intelligences infaillibles qu'il avoit dans Amiens & dans Saint Quentin : Il luy fit accroire qu'il en entretenoit de semblables dans les Villes les plus importantes des Pays-bas ; & pour achever de la tromper, il luy confia le secret d'un prétendu mécontentement de la Noblesse de Flandres, assez general pour l'exciter toute à se soûlever, au moment que le Duc de Bourgogne seroit attaqué.

Ce que le Connétable tâchoit de persuader au Roy, estoit si vray-sem-

blable, qu'il auroit falu avoir une penetration plus qu'humaine pour s'empescher d'estre surpris par un raisonnement fondé sur des faits presque tous veritables : car les Villes sur la Somme avoient un sujet de se revolter contre le Duc de Bourgogne qui ne pouvoit estre ny plus juste, ny plus plausible. Ce Prince en portant dans la France la guerre du Bien Public les avoit exhortées à retourner sous son obeïssance, par une promesse autentique de leur oster tous les Impôts dont le Roy les avoit chargées en les recouvrant, & sur tout celuy du sel qui les incommodoit davantage. Les Bourgeois de ces Villes trop credules de leur naturel ; & prevenus de l'opinion que le fils de Philippe le Bon Duc de Bourgogne ne seroit pas moins exact observateur de sa parole que le mesme Philippe l'avoit esté, s'estoient hastez de retourner sous la domination du Duc de Bourgogne.

Mais ils avoient eu sujet de se plaindre de leur trop de credulité ; puisque non seulement on ne les avoit soulagez, ny de l'imposition sur le

ſel, ny des autres ſubſides : mais de plus on les avoit contraints de les payer au double, ſous pretexte que les Partiſans du Roy n'avoient oſé les exiger durant la guerre. Ainſi les Bourgeois des Villes ſur la Somme d'autant plus irritez, que l'on ſe moquoit d'eux en les opprimant, ne cherchoient qu'à changer de maître; ſoit qu'ils penſaſſent alors ſeulement à ſe vanger, ou qu'ils prétendiſſent que le Roy par antipatie avec le Duc de Bourgogne les ſoulageroit infailliblement, quand ce ne ſeroit que pour rendre plus remarquable l'infidelité de ſon ennemy.

D'ailleurs le Connétable avoit gagné les deux ſujets plus conſiderables du Duc de Bourgogne, qui pouvoient ſeuls faire ſoulever des Provinces entieres. Le premier étoit Baudoüin frere naturel du Duc, homme d'intrigue & conſideré dans les Pays-bas; tant par ſa naiſſance & par les grands biens que le feu Duc luy avoit donné lieu d'acquerir, que par l'étroite liaiſon qu'il avoit avec Antoine de Bourgogne ſon frere de pere & de mere,

qui

qui estoit le seul Chef capable de commander une armée qu'eût alors le Duc de Bourgogne. Le second étoit Jean de Châlon Prince d'Orange, qui estoit à peu prés de mesme temperament que Baudoüin, excepté qu'il avoit beaucoup plus d'inquietude & d'ambition que luy. Son credit étoit si grand dans le Duché & le Comté de Bourgogne à cause des grands biens que ses Ancestres luy avoient laissez dans ces deux Provinces, & des amis qu'il y avoit, qu'il les pouvoit faire soulever quand il luy plairoit, pourveu qu'on luy en fournist un pretexte plausible ; & les François n'apprirent depuis que trop à leurs dépens, qu'il ne se vantoit de rien en cela qui fût au dessus de ses forces..

La liaison du Connestable avec ces deux Seigneurs plus étroite qu'elle ne paroissoit, l'obligea sans doute à se charger de les gagner : mais on n'a pas sçu précisément les moyens qu'il mit en usage pour y parvenir. Les Historiens les ont absolument ignorez ou supprimez ; & s'il est permis de tirer des conjectures de ce qui se

passoit alors, par les Memoires qui restent de ce qui survint immediatement aprés, il est à croire que le Batard de Bourgogne fut corrompu par des assurances de la part du Roy, qu'on luy donneroit le Comté d'Ostrevant; & le Prince d'Orange par les ordres que l'on envoya à la Chambre des Comptes du Dauphiné, de discontinuer les poursuites commencées contre luy pour l'obliger à rendre hommage de sa Principauté au Roy en qualité de Dauphin.

Le Roy qui ne cherchoit qu'à recouvrer en toute maniere ce que les Princes Liguez luy avoient arraché par le Traité de Conflans, consentit aisément à ce que vouloit le Connétable; & Sa Majesté fut ainsi surprise par une voye d'autant plus étonnante, qu'elle s'embarqua dans une guerre où elle ne pouvoit vaincre qu'à son préjudice. Et de fait si elle eût remporté sur le Duc de Bourgogne des avantages assez grands pour le réduire à donner sa fille au Duc de Berry, ce Duc, le Connestable, & la plûpart des mécontens dont l'ar-

mée Françoise estoit composée, se seroient aussi-tôt déclarez pour le Duc de Bourgogne ; & joignant à ses Troupes celles qui leur obeïssoient, ils auroient peut-estre executé dans toute son étenduë le dessein qu'ils avoient manqué à la guerre du Bien Public. Si Sa Majesté eût eu du désavantage, non seulement elle auroit couru risque de sa Personne & de son Etat : mais encore les Ducs de Bourgogne & de Bretagne qui n'avoient que du mépris pour le Duc de Berry, parce qu'ils ne connoissoient que trop la foiblesse de son genie, l'auroient renfermé dans une perpetuelle prison, & se seroient emparez de la Monarchie Françoise.

Ce fut là le secret & veritable fondement de la haine irreconciliable que le Roy conçut contre le Connétable, lorsqu'il comprit la politique de ce premier Officier de la Couronne. Ceux qui en cherchent ailleurs la cause, se donnent une peine inutile, & se devroient plûtost étonner de ce que le Duc de Bourgogne qui sçavoit tout le mistere que l'on vient

de developer, abandonna le Connétable à Sa Majesté, que de ce que Sa Majesté offensée par le mesme Connestable son Sujet à l'endroit où les Souverains ont une delicatesse toute singuliere, sacrifia ses interests à la passion de se vanger.

Le Roy persuadé par les artifices du Connestable de recommencer une guerre qui luy avoit coûté si cher à terminer, s'y prepara dans toutes les formes. Il prétendit vray-semblablement engager par là d'une maniere plus indispensable le Duc de Bretagne & les autres Feudataires de son Royaume à la continuer, & peut-estre encore Sa Majesté ne doutant point de prendre le Duc de Bourgogne prisonnier, ou de le chasser au moins de ses Etats, jugea à propos de le convaincre de felonie par avance ; afin qu'il n'y eût plus qu'à executer l'Arrêt prononcé contre luy, lorsque le sort des armes l'auroit dépoüillé, & mis ses Provinces sous la main de son Seigneur Suzerain.

Les Etats furent convoquez dans cette vuë à Tours en l'année mil quatre cent soixante dix ; & le Roy prit

de si justes mesures, qu'encore que chaque Province demeuraſt en liberté de choisir ses Députez, il n'y en eut pourtant aucun qui n'eût esté engagé dans les interests de Sa Majesté préferablement à toute autre chose. On y suivit exactement l'exemple du Roy Charles Cinq, lorsqu'il avoit voulu confisquer la Guyenne sur les Anglois; & l'on suscita des sous-Feudataires, qui accuserent le Duc de Bourgogne de les avoir sollicitez de forfaiture contre leur Seigneur dominant.

On a déja vu que le Duc Philippe le Bon s'estoit plaint de ce que le Roy exigeoit de la Noblesse qui avoit des Terres scituées dans la banlieuë des Villes sur la Somme, qu'elle prestaſt serment à Sa Majesté contre qui que ce fût, & sans aucune exception. Cependant le Duc Charles le Guerrier son fils aprés les avoir recouvrées avoit exigé d'elles le mesme serment, & ce fut là le pretexte que l'on prit pour luy faire la guerre.

Les Etats sur la dénonciation de cette Noblesse, & sur tout du Comte d'Eu, qui déclara que ce Duc n'avoit

pas voulu que le Roy fût excepté dans le serment qu'il luy prestoit pour la Terre de Saint Valery, ordonnerent que le Duc comparoistroit devant le Parlement de Paris. Le Duc se fâcha d'abord, & se mocqua depuis de cette assignation. Il fit arrester le Herault du Roy dans la premiere impetuosité de sa colere; & lorsqu'elle fut un peu rallentie, il envoya dire de le relâcher.

Le Roy l'amusa par des feintes negociations, afin de le trouver moins sur ses gardes; & lorsque tout fut prêt au commencement de Decembre mil quatre cent soixante dix, le Bâtard Baudoüin & le Prince d'Orange passerent du costé de Sa Majesté, & le Connestable surprit Saint Quentin. Le Duc de Bourgogne n'en fut pas plûtost averti qu'il monta à cheval; & s'avança avec quatre cent Lances jusqu'à Dourlens, à dessein de sauver Amiens où il y avoit du tumulte; une partie des Bourgeois s'estant déclarée Françoise, & l'autre Bourguignonne. Mais il n'osa passer outre; & le Roy plus diligent ou plus hardy que luy, s'estant presenté aux portes de cette

Ville, y fut introduit. Sa Majesté ne fut pas si heureuse devant Abbeville, où Crevecœur estoit entré avec un bon nombre de Gendarmes Flamans. Mais le Duc de Bourgogne au lieu de profiter du repit que luy donnoit ce petit succez, eut recours à la plus basse maniere de fléchir ses Ennemis, qui estoit celle de leur demander grace.

Il écrivit d'Arras où il s'étoit retiré au Connestable, pour luy representer que la guerre qu'on luy faisoit estoit injuste, & pour luy remettre en memoire qu'il luy estoit redevable de sa fortune. Le Connestable le voyant donner dans le piége qu'il luy avoit tendu, tâcha d'augmenter la crainte qu'il témoignoit, en répondant que la Maison de Bourgogne n'avoit jamais esté si proche de sa ruïne qu'elle l'estoit alors; puis qu'estant désarmée, elle avoit à se défendre en mesme temps de deux puissantes armées, dont l'une avoit ordre d'attaquer les deux Bourgognes, pendant que l'autre aprés avoir recouvré les Villes sur la Somme, pénetreroit sans obstacle jusques dans le centre des Pays-bas. Que

les forces du Roy Tres-Chreſtien n'étoient pas neanmoins ce qu'il y avoit le plus à craindre pour les Bourguignons ; puis qu'enfin ils leur pouvoient oppoſer des Places capables de les arreſter, ou du moins de les amuſer : mais que c'eſtoit les intelligences de Sa Majeſté ; qui ne pouvoient être ny plus importantes n'y mieux conduite dans les Provinces où ſes armes alloient entrer. Que le Duc de Bourgogne venoit d'en voir un échantillon dans la revolte d'un de ſes freres naturels, & du Prince d'Orange Sujet le plus accredité qu'il eût dans l'une & l'autre Bourgogne ; & que ces deux défections ſi fâcheuſes en elles-mêmes, & ſi dangereuſes par le mauvais exemple qu'elles donnoient, ſeroient bientoſt ſuivies par beaucoup d'autres, ſi l'on n'y apportoit un prompt remede. Que ce remede eſtoit unique à la verité, mais qu'en recompenſe il eſtoit infaillible Qu'il conſiſtoit à donner au Duc de Berry la Princeſſe de Bourgogne ; & que ce mariage ne ſeroit pas plûtoſt conſommé, que les affaires changeroient de face. Que le Roy

Loüis Onze seroit alors suplié de donner la paix au Duc de Bourgogne, & de luy restituer tout ce qu'il luy avoit pris; & si Sa Majesté refusoit une si juste requeste, les Ducs de Berry & de Bretagne, & le Connestable mesme, se declareroient pour le Duc de Bourgogne: mais que sans ce mariage*, il n'y avoit personne dans le Royaume ny dans l'armée Royale assez hardy, pour traverser des desseins dont l'execution commençoit à être si heureuse.

* Dans la lettre du Connétable.

Le Duc de Berry qui étoit dans le camp du Roy, & le Duc de Bretagne qui y avoit envoyé des Troupes, écrivirent au Duc de Bourgogne d'un stile tout different sur le mesme sujet. Le Duc de Berry reduisit sa lettre à un compliment modeste & civil, qui l'avertissoit seulement en termes generaux à la fin de ne pas mécontenter ses Vassaux, & luy promettoit que ses Amis ne luy manqueroient pas au besoin Le Duc de Bretagne au contraire déssesperoit d'abord le Duc de Bourgogne, en supposant qu'il estoit perdu sans ressource. Il luy mandoit que l'intention du Roy estoit de se saisir de sa

perſonne à quelque prix que ce fût ; & que les meſures eſtoient déja priſes pour l'inveſtir dans Gand, s'il y demeuroit ; ou dans Bruxelles, dans Anvers, & dans Bruges, s'il y choiſiſſoit ſa retraite.

Le Duc de Bourgogne répondit au Duc de Berry par un remerciement, qui ne pouvoit eſtre plus honneſte. Il écrivit en termes un peu plus forts au Duc de Bretagne, qu'il faloit bien qu'il ne fût pas aſſez informé, ny de la grandeur des Villes dont il parloit, ny de l'eſtat de l'armée Royale, puiſqu'il la croyoit aſſez forte pour les aſſieger. Mais il fut tellement choqué de la hardieſſe du Conneſtable, qu'en liſant ſa lettre il le traita d'impudent, & ne daigna pas depuis luy faire réponſe. Le dépit de voir qu'un homme qui eſtoit encore ſon vaſſal ſe fût mis en teſte de le contraindre de marier ſa fille, le fit agir avec tant de ſoin & de diligence qu'il leva en peu de jours une armée capable, ſinon d'arreſter tout à fait les François, au moins de rallentir leur premier effort. Il la mena luy-meſme vers la Somme

où il surprit la Ville de Pequigny par la faute de la garnison qui en estoit presque toute sortie pour luy donner en queuë ; & se laissa couper par un corps de Cavalerie Bourguignonne, qui se mit entre elle & la Place. Mais des avis certains qu'il reçut en même temps des deux Bourgognes, luy ôterent toute la confiance en ses propres forces que ce petit succés lui avoit donnée. Ils portoient que le Prince d'Orange avoit fait soûlever tout le Comté de Bourgogne ; & que l'autre armée du Roy dont on a déja parlé, estant entrée dans le Duché de mesme nom, & ne trouvant point de Troupes réglées qui luy resistassent, avoit aisément taillé en pieces celles que les Officiers du Duc avoient assemblées en tumulte. Qu'elle avoit ensuite assiegé & pris quelques Places : Que d'autres s'étoient volontairement renduës ; & que le reste de la Province estoit resolu de traiter avec les Vainqueurs, s'il ne recevoit à temps un suffisant secours.

Le Duc de Bourgogne n'estoit pas en estat d'y en envoyer ; & la crainte

que le malheur des deux Bourgognes ne décourageast ses autres Sujets, eut un si prompt effet sur luy, qu'elle le reduisit en un moment à demander la paix au Roy. Comme il sçavoit que l'unique moyen de l'obtenir, estoit d'inspirer ; ou de renouveller à Sa Majesté de justes occasions de défiance contre les siens, il luy envoya les dernieres lettres qu'il avoit reçuës du Connestable, & des Ducs de Berry & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de se voir trompé, que lors que l'on est en possession de tromper les autres.

Le Roy fut plus surpris que les trois Princes que l'on vient de nommer eussent osé le trahir, que fâché de de l'injure qu'ils luy faisoient. Il ne s'emporta pas neanmoins tellement contre eux, qu'il ne prévist en ce même moment la necessité où ils le mettoient de discontinuer la guerre ; puisqu'en poussant à l'extremité le Duc de Bourgogne, il se feroit plus de mal sans comparaison qu'à luy. La Reyne estoit grosse, & l'on croyoit que c'étoit d'un fils. Cette esperance ne se trouva

pas mal fondée, puiſque ce fut en effet de Charles Huit. Le Roy qui dans une autre conjoncture eût dû deſirer le mariage de ſon frere avec l'heritiere de Bourgogne l'abhorroit dans celle-cy ; parce que donnant d'un côté à cette alliance prétenduë toute l'attention qu'elle meritoit, & faiſant de l'autre ſur luy-même toutes les réflexions dont les eſprits trop ſubtils ont accoûtumé de s'embarraſſer en ce qui touche l'avenir, il ſe conſideroit comme eſtant d'un âge déſormais trop avancé pour ne pas laiſſer mineur le fils dont les Sages-femmes publioient que la Reyne eſtoit enceinte ; & que par conſequent il ſeroit en la puiſſance de ſon frere de le dépoüiller, s'il joignoit aux richeſſes de la Maiſon de Bourgogne, les vaillans Soldats qu'il leveroit dans la Guyenne. Au lieu que ſi la Princeſſe de Bourgogne avoit un autre mary que le Duc de Berry, le mineur que ſa Majeſté laiſſeroit en ſeroit plus affermi ſur le Trône ; puiſque ſi elle épouſoit un Prince eſtranger, il ſeroit moins en eſtat de rallumer en France la guerre

civile ; & si on luy en choisissoit un dans le Royaume de France, il manqueroit au moins de l'autorité, & des establissemens qui rendoient si dangereux les Fils de France, lorsqu'ils naissoient avec la foiblesse de se laisser aisément engager à la revolte.

Le Roy ne croyoit donc pas devoir continuer une guerre, qui ne serviroit qu'à conclure une alliance qui paroissoit si préjudiciable à ses prétendus interests ; & d'ailleurs il avoit besoin de la paix pour se vanger du Connétable, parce que ce Prince artificieux s'estoit mis en estat de ne pouvoir désormais estre déposé sans le consentement du Duc de Bourgogne. Il avoit gagné de la sorte la plûpart des Troupes Françoises ; que si elles n'estoient resoluës de luy obeïr aveuglément, elles estoient au moins disposées à ne rien faire de ce qui leur seroit ordonné contre luy sans luy en donner avis. Lorsqu'il avoit surpris Saint Quentin, il avoit eu la précaution de s'en faire donner par avance le Gouvernement : Il y avoit introduit une garnison composée de sol-

dats qui luy estoient tout à fait dévoüez; & il y estoit demeuré luy-même, sous pretexte que sa presence y estoit necessaire pour arracher des cœurs de la Bourgeoisie le reste de l'inclination qu'elle avoit si publiquement témoignée en diverses rencontres pour la Maison de Bourgogne. Comme il y estoit sur ses gardes, il n'estoit pas possible de le surprendre; & si l'on se mettoit en devoir de l'assieger dans les formes, on le reduiroit à appeller à son secours le Duc de Bourgogne; qui ne manqueroit pas de le venir dégager, quand ce ne seroit que pour fomenter la division survenuë entre ses Ennemis. Ainsi il valoit mieux pour le Roy ne rien expliquer au dehors de ce que l'on sçavoit des desseins du Connétable, que de l'obliger à contre-temps à se jetter entre les bras du Duc de Bourgogne, qui se chargeroit sans peine de le proteger tant qu'il le verroit maître de Saint Quentin.

Mais il y avoit un obstacle invincible à cette paix, qui venoit de l'obstination du Duc de Bourgogne. Ce

Prince avoit eu le loisir de considerer autant & mêmes plus qu'il ne faloit, les suites de la violence qu'il avoit faite au Roy dans Peronne; & le mal estoit qu'il ne les avoit considerées que par rapport à sa propre personne, & sans examiner les funestes divisions qu'elles produiroient entre ses heritiers, & les Successeurs de sa Majesté. Il ne s'estoit choqué que de l'étrange flétrissure qu'en recevroit sa reputation, si la posterité venoit à sçavoir qu'il eût tenu plusieurs jours en une espece de prison son Seigneur Suzerain, & luy eût arraché les articles representez cy-dessus par la crainte d'un pire traitement. Le même Duc de Bourgogne ne vouloit rien relâcher de ces articles, comme il auroit esté necessaire pour obtenir la confirmation des autres, & vouloit cependant qu'il n'y eût pas lieu de luy reprocher de les avoir emportez de vive force. Le seul expedient capable d'accorder tant de contrarietez, consistoit à tirer de sa Majesté dans le Traité suivant la ratification autentique de tout ce qu'elle

avoit

avoit signé dans ceux de Peronne; & ce Duc y estoit si fortement attaché, qu'il aimoit mieux achever sa vie dans une guerre continuelle avec les François, que de ne pas obtenir la confirmation des Traitez de Peronne. Il n'avoit demandé la paix qu'à cette condition; & le Roy qui le connoissoit mieux qu'il ne se connoissoit luy-même, estoit persuadé qu'il donneroit plûtost sa fille au Duc de Berry; c'est à dire que ces deux passions dominantes qui estoient de promettre sa fille à tout le monde, & de justifier l'entrevuë de Peronne, il sacrifieroit la premiere à la seconde.

Il ne restoit donc qu'à proposer une tréve: Le Roy l'offrit pour un an au Duc de Bourgogne; & ce Prince l'accepta avec d'autant plus de joye, qu'il croyoit n'en avoir pas besoin pour plus long-temps. Il avoit esté pris au dépourvu; & il s'attendoit de l'estre autant de fois que la France luy déclareroit la guerre, parce qu'elle estoit assurée de le trouver sans Troupes & sans argent.

Pour donner l'intelligence de cette

enigme que Philippe de Comines semble n'avoir pas assez éclaircie, il faut expliquer un peu plus en détail ce que l'on a seulement insinué dans les Livres précedens * ; sçavoir que les Prédecesseurs du Duc de Bourgogne s'estoient contentez de leur domaine pour la subsistance de leur famille, & des legeres impositions mises sur l'Entrée de certaines marchandises étrangeres dans les Villes & dans les Ports, pour acquiter les Charges ordinaires de l'Etat. Cette moderation estoit venuë de deux principes. L'un estoit le peu de dépense que faisoient ces Princes pour leur table & pour leur train. L'autre le soin qu'avoient eu jusques-là leurs voisins de leur dénoncer la guerre avant que de la faire, & mêmes de leur donner un temps raisonnable pour se preparer à la défensive avant que de les attaquer. Mais le luxe s'étoit depuis insinué dans la Cour de Bourgogne jusqu'au point, que l'entier domaine du Duc ne suffisoit pas pour sa subsistance ; & le Roy dans sa derniere déclaration de guerre,

* Dans les articles de cette Treve.

avoit rendu inutiles les formalitez de la dénoncer, & de donner du temps, en amusant le Duc de Bourgogne par de feintes negociations, & en l'empêchant par-là de se preparer à la resistance, avant les surprises de Saint Quentin & d'Amiens. Il faloit donc trouver un expedient capable de suppléer au droit des gens qui ne s'observoit plus, & il n'y en avoit point d'autre que de demeurer toûjours armé. La dépense ne pouvoit en estre que tres-grande, & comme les Peuples des Pays-bas n'avoient accoûtumé de payer que ce qu'ils avoient accordé à leurs Souverains dans une assemblée d'Etats; & le Duc la convoqua à Gand vers la fin de l'année mil quatre cent soixante dix.

Il y representa par la bouche de son Chancelier, qu'il venoit de perdre les deux plus importantes de ses Villes faute de cinq cent Lances disposées sur la frontiere de Picardie, qui eussent pu empescher les François de s'en saisir. Que si l'on eût conservé Saint Quentin & Amiens, le reste des Pays-bas auroit esté en assurance;

mais que ces deux Places ayant changé de Maître, il faloit au moins huit cent Lances pour resserrer les courses des garnisons que le Roy de France y mettroit. Que comme on ne sçavoit pas précisément le temps que ces Places seroient recouvrées, il étoit necessaire de trouver un fond solide & durable pour la subsistance des gens de guerre destinez à les bloquer ; & que moyennant cette contribution, on répondoit aux Flamans & aux Holandois que leur repos & leur commerce ne seroient point interrompus. Au lieu que s'ils le refusoient, ils devoient s'attendre à voir leurs campagnes desolées, leurs maisons de plaisance brûlées, leur trafic ruiné, & leurs propres personnes enlevées au sortir de leurs Villes.

Les Sujets de la Maison de Bourgogne auroient volontiers accordé une somme tres-considerable, pourvu qu'on ne l'eût demandée que pour une fois : mais ils ne pouvoient se resoudre à consentir qu'on l'exigeast réglément plusieurs années de suite. Leur excuse estoit fondée sur l'exem-

ple de leurs voisins ; qui pour s'estre relâchez sur une matiere si importante, estoient tombez dans des inconveniens pires que les maux qu'ils avoient prétendus éviter. Car non seulement les impositions qu'ils avoient une fois souffertes n'avoient point cessé, quoy que la cause qui les avoit introduites ne subsistast plus : mais encore on les avoit augmentées à l'infini, sans se plus mettre en peine du consentement des Peuples. On les avoit détournées à d'autres usages que celuy de la guerre ; & les soldats levez sur la foy publique n'estant plus payez, s'estoient émancipez jusqu'à vivre à discretion. Ainsi les mêmes Peuples qui avoient cru s'exempter des incommoditez inévitables durant la guerre, se les estoient attirées en pleine paix ; & s'estoient mis en danger d'avoir des Maîtres d'autant moins supportables, qu'ils leur fournissoient sans y penser le moyen le plus infaillible d'avoir des Flateurs.

Le Duc de Bourgogne sçut neanmoins menager avec tant d'adresse ceux qui composoient les Etats des

Provinces des Pays-bas, qu'il en tira une contribution de deux cent mille écus par an, qu'il fit depuis augmenter jusqu'à cinq cent mille. Comme il n'avoit reçu que des promesses par écrit des Amis qu'il avoit en France pour tout secours, il apprehenda de succomber si on le prenoit une autre fois au dépourvu, & chercha à se fortifier par une alliance estrangere. Il s'en estoit reservé le pouvoir par un des articles de la Treve, & il jetta les yeux sur l'Angleterre à l'exemple de son Pere & de son Ayeul; qui n'avoient jamais plus fortement obligé les Roys de France à leur accorder ce qu'ils prétendoient d'eux, qu'en appellant les Anglois, * & en les introduisant dans la France.

* Dans les vies de ces deux Princes.

Le Comte de Varvic Seigneur le plus puissant d'Angleterre avoit trop d'ambition pour demeurer plus longtemps dans la vie privée; & comme il connoissoit assez le genie de ceux de sa nation, pour juger qu'ils ne l'éleveroient jamais sur le Trône tant qu'ils auroient des Princes de la Maison Royale qui estoient alors en grand

nombre, il prit cét expedient qui estoit l'unique qu'il y avoit à suivre. Il examina les Chefs des branches d'Yorc & de Lancastre, à dessein d'élever sur le Trône, ou d'y maintenir celuy des deux qui luy sembleroit plus propre à se contenter du nom de Roy, & à luy en laisser les fonctions. Il pensa d'abord à rétablir Henry Six qu'il tenoit prisonnier avec sa femme & son fils unique; dans la seule vuë que ce Roy déposé estant né stupide, & les pertes des Couronnes de France & d'Angleterre qu'il avoit souffertes sans peine, ayant achevé de montrer son insensibilité, il ne se soucieroit pas plus de regner lorsqu'il seroit redevenu Roy, qu'il s'en estoit soucié lorsqu'il l'estoit en effet. Mais une seconde reflection du Comte de Varvic détruisit la premiere. Il ne pouvoit s'exempter en rétablissant Henry Six de luy rendre sa femme Marguerite d'Anjou; & cette Princesse courageuse & ambitieuse s'il en fut jamais, qui avoit gagné & perdu des batailles comme l'on a vu à la fin du premier Livre de cette Histoire, n'au-

roit pas volontiers consenti qu'un autre qu'elle eût gouverné son mary. Ainsi la Reyne d'Angleterre aprés avoir ruiné les affaires de Henry Six par son excessive severité, eut le second mal-heur que sa seule consideration empêcha le même Henry de remonter pour la troisiéme fois sur le Trône.

Le Comte de Varvic s'arresta donc à maintenir Edoüard Quatre; sur ce que ce Prince estant le plus beau des hommes, avoit la foiblesse d'aimer toutes les personnes de l'autre sexe, qui disputoient entre elles de la prérogative qu'il possedoit sans contestation dans le sien. Il employoit à la chasse les heures qu'il ne pouvoit donner à la conversation des Dames; & comme il n'avoit point oüy parler de negociation & d'affaires de Cabinet avant que d'estre Roy, il s'ennuyoit d'en entendre parler, lors mêmes que la bienséance l'obligeoit à souffrir qu'on l'entretint des choses les plus importantes, ou qui faisoient le plus d'éclat. Il les renvoyoit incontinent aussi-bien que les autres au Comte de

de Varvic ; sur la présupposition, ou pour mieux dire sur la confiance que ce Comte qui avoit sçu luy mettre la Couronne sur la teste, sçauroit bien l'y affermir.

Et de fait le Comte de Varvic avoit pris d'assez justes mesures, s'il ne les eût luy-même déconcertées par un excez assez ordinaire aux personnes qui ne sont pas nées pour la veritable grandeur, c'est à dire par un excez de précaution. Il perdit l'espérance de subsister long-temps dans la faveur & dans le ministere, malgré les révolutions si soudaines dont l'Angleterre estoit agitée, s'il ne s'assuroit d'une protection étrangere ; & comme il n'y en avoit alors que deux capables de le garentir de la chute qu'il apprehendoit, sçavoir le Roy de France, & le Duc de Bourgogne, il fut assez aveugle pour choisir celle de ces protections qui fut la cause de sa ruïne, & pour rejetter celle qui l'auroit infailliblement sauvé.

Le Duc de Bourgogne vivoit à peu prés avec les Anglois, comme il y estoit obligé par son interest ; puis

qu'il s'estoit contenté d'avoir épousé la sœur d'Edoüard Quatre, & de s'être assuré par-là que si les Anglois ne le servoient, ils ne luy seroient pas contraires. Il avoit étouffé sur ce principe dans son cœur l'affection que sa mere luy avoit communiquée pour la Maison de Lancastre; & il en regardoit les restes avec tant d'indifference, que le Comte de Chester qui en estoit le premier Prince aprés Henry Six & le Prince de Galles, demandoit l'aumône de porte en porte dans la Flandre où il s'estoit retiré, sans que l'on s'y mît autrement en peine de soulager sa misere. Le Roy de France au contraire estoit obligé par toutes les considerations divines & humaines à favoriser autant qu'il pourroit la Maison de Lancastre contre celle d'Yorc. Elle avoit en la personne de Henry Six un Chef de peu d'esprit, qui laisseroit en repos la France tant qu'il vivroit; & qui renonceroit de bon cœur aux prétentions qu'il avoit sur elle, s'il luy estoit redevable de son rétablissement.

Cependant le Comte de Varvic ſuppoſa pour fondement de ſa politique ; qu'encore que la neceſſité des affaires du Duc de Bourgogne l'eût contraint d'épouſer une Princeſſe de la Maiſon d'Yorc, & qu'il vécuſt aſſez bien avec elle, il reprendroit infailliblement dans la ſuite du temps ſon ancienne averſion pour cette Maiſon, & l'inclination qu'il avoit euë dés le berceau pour la Maiſon de Lancaſtre. Il eſtoit en ce cas à propos de s'aſſurer de la France ; & Varvic fit entendre à Loüis Onze que s'il vouloit s'engager par traité à ne plus aſſiſter de Troupes & de munitions la Maiſon de Lancaſtre, & à ſecourir celle d'Yorc ſi elle eſtoit attaquée par le Duc de Bourgogne, Sa Majeſté ſeroit délivrée des juſtes inquietudes que l'Angleterre luy donnoit ; & pourroit employer toutes ſes forces à ranger au devoir ſes trois Feudataires de Berry, de Bourgogne, & de Bretagne.

Loüis accepta cét offre avec d'autant plus de facilité, qu'il eſtoit rebuté de ſecourir la Reine d'Angleterre

par l'entiere défaite des dernieres Troupes qu'il luy avoit envoyées, & que d'ailleurs Varvic avoit sçu le tenter par son foible. Mais sa Majesté & le Duc de Bourgogne entretenoient reciproquement un si grand nombre d'Espions à la Cour l'un de l'autre, qu'il leur estoit presque impossible de rien conclure de secret avec les Estrangers.

Le Duc de Bourgogne fut précisément averti du Traité du Roy avec Varvic. Il jura la ruine de ce Favory d'Angleterre, & la procura par les voyes qui suivent. Il se plaignit à sa femme, & à Edoüard Quatre son beau-frere, de ce qu'au préjudice de leur alliance, l'Angleterre avoit pris sans sa participation de nouvelles mesures avec la France. L'un & l'autre * luy répondirent qu'ils n'en avoient rien sçu; & sur une confession si ingenuë, le Duc de Bourgogne ne manqua pas de representer à Edoüard, qu'on le jugeroit indigne de la Couronne qu'il portoit, s'il laissoit impunie la témerité d'un Sujet qui le traitoit en Roy de theatre; puisqu'il se mêloit de negocier, & mê-

* Dans le Traité de Varvic avec le Roy.

mes de conclure ſans l'en avertir, des Traitez avec le plus grand Ennemy de la nation Angloiſe.

Edoüard reſſembloit à peu prés au Demetrius de Plutarque. Il avoit comme luy du rafinement dans l'eſprit, & d'admirables qualitez pour la guerre; & quoy qu'il s'enfonçât dans les voluptez ſi profondement qu'il y ſembloit enſeveli, il ſe conſervoit toûjours nonobſtant dans un pouvoir prochain de faire divorce avec elles pour auſſi long-temps qu'il luy plaiſoit; & de s'appliquer durant cet intervalle à toutes les fatigues militaires, avec autant de facilité & de gayeté que les plus endurcis de ſes Soldats. Les reproches du Duc de Bourgogne le reveillerent de ſon aſſoupiſſement, & le déterminerent à diſgracier le Duc de Varvic. Mais la haute generoſité dont il ſe piquoit à contre-temps, ne luy permit pas de le faire autrement qu'avec éclat; quoy qu'il préviſt aſſez qu'il hazarderoit ſa Couronne, en ne ſe ſaiſiſſant pas d'abord de la perſonne de celuy qu'il vouloit perdre. Il reprit publiquement Varvic de ſes intelli-

gences ſecretes avec les François : Il le traita d'Ennemy de la patrie : Il luy commanda de ſe retirer dans une de ſes maiſons de campagne ; & luy fit ſentir que s'il ne le puniſſoit pas avec plus de ſeverité, c'eſtoit en conſideration des ſervices qu'il luy avoit autrefois rendus. Mais il n'eſt pas moins dangereux d'irriter les Grands quand on ne les a pas encore mis en eſtat de ne pouvoir nuire, que d'agacer les bêtes feroces avant que de leur avoir arraché leurs griffes & leurs défenſes.

Le Comte de Varvic ne demeura paiſible dans ſa retraite, que juſqu'à ce qu'il eut excité à la revolte ſes amis, & generalement toutes les perſonnes intereſſées dans ſa diſgrace. Il ſe mit enſuite à leur tête ; & marcha Enſeignes déployées contre la ville de Londres, dont on luy avoit promis de luy ouvrir une porte. Edoüard n'en ſçavoit rien ; & s'il alla au devant de luy, ce ne fut que pour s'exempter du ſoupçon de lâcheté où il ſeroit apparemment tombé, en ſe contentant d'attendre de pied ferme les Rebelles.

La bataille ſe donna, & elle fut dé-

cidée à l'Angloise, c'est-à-dire qu'elle dura long-temps, & que les plus vaillans de part & d'autre y furent tuez: mais enfin le Comte de Varvic fut vaincu. Ce qui se sauva de gens de guerre avec lui ne suffisant pas pour tenir la campagne, il tira la Reyne Marguerite d'Anjou & le Prince de Galles son fils de la prison où il les tenoit, & s'embarqua avec eux pour se refugier en France. L'amour eut sa part dans cette rencontre aussi-bien que l'ambition; & le Comte de Clarence frere d'Edoüard voyant sa femme fille de Varvic resoluë de suivre la fortune de son pere quoy qu'il en arrivast, aima mieux se bannir luy-même, & devenir rebelle en suivant sa femme, que de joüir en se separant d'elle des avantages qui luy estoient acquis en Angleterre par sa qualité de premier frere du Roy.

Varvic s'attendoit que Vaucler homme de valeur & d'experience qu'il avoit mis pour son Lieutenant dans Calais l'y recevroit, & s'estoit avancé jusqu'à la vuë du port de cette Place. Mais Vaucler soit qu'il fût infidele

ou qu'il crût donner un conseil plus salutaire à Varvic, luy envoya dire qu'il se perdroit en débarquant à Calais dans la conjoncture presente ; parce que la garnison qu'il y avoit mise dans l'opinion qu'elle luy estoit dévoüée, avoit esté la premiere à le quitter en apprenant sa disgrace, & à appeller son capital ennemy Durars Maréchal d'Angleterre. Que la force estoit inutile pour la ramener dans son devoir, & qu'il y faloit employer beaucoup de temps & d'adresse.

Vaucler ajoûta qu'il se chargeoit neanmoins d'en venir à bout, pourvu que Varvic luy en donnast le loisir en allant prendre Terre dans un Port du Roy de France, & en tirant de sa Majesté Tres-Chrestienne les secours d'hommes & d'argent qu'elle luy avoit promis en cas de besoin. Varvic s'imagina que Vaucler l'avoit trahi aussi-bien que la garnison de Calais ; & s'approcha du fort de Richeban, plus pour reprocher à ceux qui estoient dedans leur ingratitude, qu'à dessein de les surprendre. Mais Vaucler irrité de ce qu'on ne l'avoit pas

voulu croire, traita d'Ennemis les Vaſſeaux de Varvic; & les incommoda de ſorte, qu'Edoüard l'ayant ſçu luy envoya les proviſions du gouvernement de Calais en Chef, & le Duc de Bourgone y ajoûta une penſion de mille écus. Varvic deſcendit à Honfleur *, où il reçut du Roy Louïs Onze, de l'argent, des hommes, & des vaiſſeaux. Mais la flote qu'il équipa pour retourner en Angleterre, étoit de beaucoup inferieure à celles d'Edoüard & du Duc de Bourgogne, qui l'attendoient en chemin pour la combattre. Il les faloit vaincre : mais toute la difficulté ne conſiſtoit pas en ce point, puiſque Varvic eſtoit aſſuré d'en trouver une plus grande à débarquer ſes Troupes.

* Dans la relation de cette diſgrace.

Le Duc de Bourgogne avoit ſçu l'endroit où il avoit reſolu d'aborder, & en avoit averti ſon Beau-fere. Il l'avoit conjuré de s'y trouver avec une armée capable de tailler en pieces les Rebeles, à meſure qu'ils deſcendroient; & avant que ceux de leur faction qui étoient demeurez en Angleterre, euſſent accouru pour les join-

dre. Mais il n'eſt rien de ſi nuiſible que la negligence à un Prince, qui eſt reduit à ſe garentir de ſes Ennemis eſtrangers & domeſtiques en même temps.

Edoüard n'eſtoit pas moins voluptueux que beau ; & s'imaginoit que les deux flotes qui veilloient pour ſa conſervation, eſtoient plus que ſuffiſantes pour affermir ſon Trône. Il avoit auſſi préferé l'amitié à la plus preſſante des paſſions humaines, qui eſt la défiance en matiere d'Etat ; & il avoit retenus pour Favoris l'Archevêque d'Yorc, & le Comte de Montaigu, Amis de Varvic. Il prenoit avec eux le divertiſſement de la chaſſe dans la Province de Kent ; lorſque Varvic ayant mis à la voile immediatement aprés une furieuſe tempête qui avoit diſſipé les flotes du Roy d'Angleterre & du Duc de Bourgogne, arriva ſans obſtacle au lieu où il avoit deſſein d'aborder. Ceux de ſa faction y accoururent; & Edoüard ſurpris par la nouvelle qu'il en reçut, ne laiſſa pas de les allér chercher avec ce qu'il put ramaſſer de Troupes. La bataille qui s'en enſuivit, ne fut pas moins ſanglante qu'elle avoit

accoûtumé de l'estre dans les guerres civiles d'Angleterre ; & Edoüard avoit l'avantage, lorsque le Comte de Montaigu à qui il avoit donné à commander son corps de reserve, luy fit sentir qu'il y avoit de l'imprudence à se fier au frere de son Ennemy. Il se tourna contre luy : Il le chargea par derriere: Il le mit en desordre, & le contraignit ainsi de fuïr avec huit cent des siens qui luy restoient.

On ne pardonneit point alors en Angleterre aux Chefs de faction en de semblables rencontres ; & comme Edoüard estoit assuré de perir s'il demeuroit en Angleterre, il monta sur les vaisseaux qu'il tenoit prests à tout évenement. Il fut long-temps battu d'un orage, qui le fit enfin échoüer sur les costes de Holande ; où des pirates Ostrelins estoient sur le point de l'enchaîner, si Gruttieres Gouverneur de cette Province survenant à propos ne l'eût arraché de leurs mains.

Varvic aprés sa victoire conquit en onze jours toute l'Angleterre : Tira le malheureux Henry Six de la prison où il l'avoit mis : Le rétablit sur le

Trône ; & pour montrer que c'estoit tout de bon qu'il vouloit suivre ses interests, il donna son autre fille en mariage au Prince de Galles fils unique de Henry. Mais il n'est rien de si rare en politique que de réüssir longtemps à menager deux Partis contraires. Varvic en mariant ses deux filles, l'une dans la Maison d'Yorc, & l'autre dans la Maison de Lancastre, avoit apparemment prétendu se mettre à couvert de quelque costé que penchât la fortune. Cependant sa conduite interessée fut cause de sa ruine, puis qu'elle donna de l'ombrage au Duc de Clarence.

Ce Prince mary de sa fille aînée avoit preferé son party à celuy de son propre frere Edoüard, tant qu'il avoit cru que Varvic n'agissoit que pour relever sa fortune. Mais lorsqu'il luy vit donner son autre fille au Prince de Galles, il s'imagina que l'intention du même Varvic estoit de pousser sa vangeance aussi loin qu'elle pourroit aller; & de sacrifier la Maison d'Yorc dont son premier gendre estoit sorti à la Maison de Lancastre, dont il avoit

tiré ſon ſecond gendre. Cette opinion ſuffit pour reconcilier le Duc de Clarence avec Edoüard. Une Dame fut mediatrice de l'accommodement ; & Varvic qui regnoit paiſiblement ſous le nom de l'imbecile Henry Six qui luy ſervoit de pretexte, eut quelque temps à ſa table ſans le ſçavoir en la perſonne du Duc de Clarence le plus dangereux de ſes Ennemis. Il luy communiquoit tous ſes deſſeins, & ce Duc les traverſoit indirectement autant qu'il pouvoit ; & lorſqu'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour les déconcerter, il les découvroit à ſon frere. Ainſi la faction d'Edoüard ſe rétablit preſque dans le même eſtat où elle avoit eſté, avant qu'il fût chaſſé d'Angleterre ; & le même Edoüard ayant reçu un billet qui luy donnoit avis d'y repaſſer en toute diligence, ſe mit en mer avec un aſſez petit nombre de mauvais vaiſſeaux que le Duc de Boürgogne luy preſta, plus pour choquer le Roy Louis Onze qui avoit aſſiſté Varvic, que par pitié qu'il eût de la miſere de ſon beau-frere.

Varvic ne put s'oppoſer à ſon débarquement, ou negligea de le faire,

quoy qu'il ſçut par experience que c'eſtoit là le point déciſif de l'affaire dont il s'agiſſoit. Les charmes de la Ducheſſe de Clarence n'eurent plus-la force d'arreſter ſon mary, & il alla joindre Edoüard avec douze mille vaillans hommes qu'il avoit gagnez. Une défection ſi conſiderable inſpira la revolte à beaucoup d'autres Anglois, & Edoüard fut incontinent en eſtat d'aller chercher ſes Ennemis. Il les prévint d'un jour dans le deſſein qu'ils avoient de ſe rendre maîtres de Londres : Il y entra le premier, & il y trouva les choſes neceſſaires dont il avoit beſoin pour combattre. Varvic qui avoit encore plus de gens de guerre que luy, ne refuſa pas la bataille : mais comme il eſtoit déja vieux, & qu'il avoit trop d'embonpoint pour agir avec toute la diſpoſition du corps neceſſaire dans un General d'armée, il voulut monter à cheval. Son frere Montaigu l'en empêcha, en luy remontrant que s'il n'obſervoit pas l'uſage eſtabli dans l'Angleterre entre les perſonnes de qualité de ne combattre qu'à pied, * & entre les Archers, il

* Dans

décourageroit la jeune Noblesse de son party. la discipline militaire des Anglois.

La bataille fut de longue durée, & ne se termina que par la mort de Varvic & de Montaigu. Ceux de leur party qui ne l'avoient pas encore entierement perduë, se retirerent en ordre pour joindre le secours que leur Chef avoit rebuté. Varvic estoit informé que le Prince de Galles son gendre le venoit joindre avec un renfort de quarante mille hommes, & n'avoit pourtant pas laissé d'accepter le combat par un motif de pure vanité. Il avoit cru qu'il luy feroit honteux de devoir sa conservation au fils de celuy qu'il avoit remis sur le Trône; & que la Maison de Lancastre ne luy auroit plus d'obligation, si elle luy rendoit ce qu'il luy avoit presté. Il s'estoit jetté là-dessus au milieu des Ennemis; & ceux qui n'avoient pas esté de son sentiment, ne voulurent pas perir avec luy, de peur qu'on ne leur reprochast d'avoir eu part à son imprudence.

Edoüard ne put s'opposer, ny à leur retraite, ny à leur jonction: mais ils apporterent plus de mal que de bien

dans le camp du Prince de Galles, où la seule nouvelle qu'ils avoient eu du pire suffit pour persuader qu'ils traînoient le malheur avec eux. Les soldats de ce Prince prévenus d'une si dangereuse opinion, repousserent avec moins de hardiesse Edoüard, qui les attaqua en mesme temps pour ne leur pas donner le loisir de se désabuser. Il les défit entierement; & le Prince de Galles y perdit sous un tas de morts à l'âge de dix-huit ans la vie qu'il meritoit d'avoir plus longue, puis qu'il possedoit toutes les belles qualitez de la Reyne Marguerite d'Anjou sa mere, sans aucun mêlange des défauts de Henry Six son Pere. Les personnes les plus attachées à la Maison de Lancastre demeurerent avec luy sur la place, & Edoüard recouvra en vingt jours le Royaume qu'il avoit perdu en onze.

Le Duc de Bourgogne assuré par-là des Anglois, crut que la conjoncture estoit venuë d'opprimer le Roy Loüis Onze. Il traita de nouveau avec le Duc de Berry à qui le Roy avoit donné la Guyenne, & avec le

Duc

Duc de Bretagne, Princes toûjours prests de se revolter. Il les engagea à lever des Troupes dans leurs Etats, & il attira sous leurs Enseignes tous les mécontens du Royaume qui étoient en tres-grand nombre. Il renforça son armée par de nouvelles levées en Flandres, en Angleterre, en Italie, & en Alemagne; & la rendit si formidable, que jamais Prince Feudataire de la Monarchie Françoise n'en avoit eu de semblable.

Le Roy Loüis Onze n'avoit point encore couru d'aussi grand risque qu'étoit celuy-cy; & la Guerre du Bien Public n'avoit esté qu'un jeu, en comparaison de celle dont il estoit menacé. Il avoit besoin en divers lieux de quatre puissantes armées, & il luy estoit absolument impossible de les mettre assez tost sur pied. Cependant s'il y manquoit, ses quatre Ennemis auroient la commodité de se joindre; & l'accableroient infailliblement par un effort semblable à celuy que Philippe Auguste n'avoit autrefois évité à Bovines, que par une espece de miracle. L'Angleterre n'avoit jamais

esté si feconde en gens de guerre, qu'elle l'estoit alors; & le Roy Edoüard Quatre les pouvoit mener à Calais avec d'autant moins de crainte qu'on luy suscitast des troubles durant son absence, qu'il croyoit d'un costé avoir esteint la faction de Lancastre; & supposoit de l'autre qu'il n'avoit qu'à donner en France de l'exercice aux Anglois remuans, pour conserver l'Angleterre dans une profonde tranquillité. *

* Dans la vie d'Edoüard Quatre.

Le Duc de Bourgogne qui n'avoit obtenu de Loüis qu'une suspension d'armes pour un an, n'avoit congedié, ny ses Officiers, ny ses meilleurs soldats; & s'attendoit de surprendre une seconde fois Sa Majesté avec d'autant moins d'opposition que n'ayant perdu que deux des Villes sur la Somme, les autres luy fourniroient assez de passages & de lieux de retraite pour s'avancer d'abord jusqu'à Paris.

Le Duc de Bretagne avoit des liaisons trop estroites avec le Duc de Bourgogne, pour ne le pas seconder dans toutes les entreprises qu'il formeroit contre la France. Mais la prin-

cipale esperance de ces deux Princes & des Anglois consistoit dans le Duc de Guyenne : car encore qu'il ne fût plus Successeur présomptif de la Monarchie Françoise, puis qu'il estoit né un Dauphin, ses amis ne l'en consideroient pas moins à cause qu'ils estoient persuadez que le Duc de Bourgogne luy accorderoit enfin sa fille, quand ce ne seroit que pour faire dépit au Roy, en luy donnant en France un Sujet plus puissant que luy.

Le Duc de Guyenne estoit de nouveau mécontent de ce que le Roy avoit ajoûté à son égard la mocquerie à l'injure, dans une occasion extraordinairement delicate comme celle des appennages. Sa Majesté luy avoit solemnelement promis la Guyenne ; & cette Province avoit depuis long-temps esté composée des Senéchaussées de Bourdeaux, de Bazas, des Landes, * & de Poitou. Cependant on ne luy donna que les trois premieres ; & le Roy retint la quatriéme, en faisant persuader au Duc par un de ses domestiques que Sa Majesté avoit gagné, que le Poitou

* Quelques Auteurs imprimez & manuscrits au lieu des Landes.

écrivent l annes. Mais on a cru devoir suivre l'usage le plus commun

n'estoit pas de la Guyenne. Cette supercherie réüssit ; & personne ne s'en seroit plaint, si le Roy se fût contenté d'en avoir le profit, sans en vouloir tirer de plus une fausse gloire. Le Duc de Guyenne avant que de partir pour prendre possession de son appennage, alla voir le Roy ; & Sa Majesté qui ne pouvoit quelquefois s'empêcher de trop parler, se vanta dans la chaleur de l'entretien d'avoir racheté le Poitou pour quatre mille écus. Il ne fut pas difficile au Duc de comprendre qu'il avoit esté trahi pour une si petite somme ; & comme les pertes que l'on fait par la malice des personnes en qui l'on se fioit, sont plus sensibles que celles qui surviennent par le seul caprice de la fortune, le Duc de Guyenne ne se contenta pas de punir le traistre, mais il resolut de plus de recouvrer à quelque prix que ce fût le Poitou qu'on luy avoit enlevé par adresse. Les voyes de la justice luy estoient fermées par l'écrit en bonne forme * qu'il avoit donné d'estre satisfait des Senechaussées de Bordeaux, de Ba-

* Dans l'acceptation de la Guyenne

zas, & des Landes, & il ne luy restoit que celle de se faire comprendre dans le premier Traité que le Duc de Bourgogne concluroit avec le Roy, & c'étoit là l'occupation la plus importante du Duc de Guyenne, quand la mort le surprit.

Il aimoit passionnément Marguerite de Cambes fille unique du Seigneur de Monsoreau, & veuve de Loüis d'Amboise Vicomte de Thovars. Cette Dame n'estoit pas belle, mais elle avoit tout ce qui pouvoit suppléer à la beauté en matiere d'amour. Son esprit estoit subtil, enjoüé, doux, & complaisant. Elle estoit exemte de bizarrerie & de mauvaise humeur. Il ne paroissoit en elle rien de vain, ny de singulier; & quoi qu'elle parlast admirablement, son discours estoit sans affectation. Elle écrivoit mieux en Vers & en Prose qu'aucune autre de son sexe; & elle joüoit si parfaitement de toutes sortes d'Instrumens, que l'on ne pouvoit discerner celuy qu'elle touchoit avec le plus de delicatesse. Elle n'avoit pas sujet d'aimer le Roy, parce que Sa Majesté avoit

contraint ſon mary de luy vendre le Vicomté de Thovars pour une ſomme d'argent qui n'avoit point eſté payée ; & ç'avoit peut-eſtre eſté là la premiere cauſe de ſa liaiſon avec le Duc de Guyenne, qui pour la tirer du Poitou luy avoit donné dans ſon appennage la Ville & le domaine de Saint Sever. Elle eſtoit avec ce Prince lors qu'il paſſa par Saint Jean d'Angeli, où Jean Faure Verſois Religieux de l'Ordre de ſaint Benoiſt, & Abbé de ce lieu, entreprit de les regaler. Il leur preſenta au deſſert du feſtin une pêche empoiſonnée, dont ils mangerent chacun une moitié. La Vicomteſſe de Thovars mourut deux ou trois heures aprés ; ſoit qu'il y eût eu plus de poiſon dans le morceau qu'elle avala, ou que ſa complexion fût moins capable d'y reſiſter que celle du Duc de Guyenne ; qui en fut à la verité ſi dangereuſement malade, que le venin luy pela la teſte : luy fit tomber les ongles des pieds & des mains ; & luy retreſſit tellement les nerfs par ſes horribles convulſions qu'il luy cauſa, que toutes les parties de ſon

corps perdirent leur ſituation naturelle, & leur uſage : mais il ne laiſſa pas de diſputer ſi long-temps ſa vie contre le mal, que l'on crut durant quelques ſemaines qu'il la ſauveroit.

Le Roy avant que d'avoir reçu la nouvelle de la maladie de ſon frere, eſtoit dans une peine d'eſprit qui ne ſe peut aſſez exprimer. Il luy eſtoit abſolument impoſſible de reſiſter à tant d'Ennemis qu'il alloit avoir en teſte ; & comme ſon frere avoit eſté la ſeule cauſe, ou du moins la ſeule occaſion qui avoit contribué à former l'orage, ſi cét orage avoit à ceſſer ce ne pouvoit eſtre que par le changement, ou par la mort de ce frere. Il n'y avoit pas lieu d'eſperer qu'il devint inconſtant ; car outre qu'il avoit fait depuis douze ans une profeſſion publique d'entrer dans tous les Partis contraires au Roy, il avoit un deſir ſi violent, & ſi conſtant d'épouſer l'heritiere de Bourgogne, que rien n'eſtoit capable de le broüiller avec le pere de ſa maiſtreſſe, vu principalement que la naiſſance du Dauphin luy avoit ôté le droit prochain

de succeder à la Couronne. Et de fait le Roy avoit supposé qu'il luy seroit plus aisé de gagner le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgogne, que de ramener son frere dans les sentimens que la nature & la conservation de la France luy devoient inspirer.

Il fit representer à Sa Majesté Angloise que pour avoir marié sa sœur avec le Duc de Bourgogne, l'Angleterre n'estoit pas en plus grande sureté, & ne couroit pas moins de risque d'estre un jour reduite en Province de la Monarchie Françoise. Que ce Duc avoit à la verité promis plus d'une fois de ne pas donner sa fille au Duc de Guyenne: * mais qu'il luy seroit dans la suite du temps impossible de s'en dispenser non seulement à cause qu'il y alloit de son interest, mais encore parce qu'il en estoit extraordinairement pressé par le Duc de Bretagne, & par le Connestable de Saint Pol. Que l'un & l'autre prenoient pour pretexte de leurs instances, la naissance du Dauphin: mais que ce petit Prince estoit né avec tant de marques d'une mort prochaine, qu'il

* Dans les lettres du Duc de Bourgogne à Edoüard Quatre.

qu'il n'estoit pas possible qu'il vécût long-temps. Que le Duc Guyenne ne seroit pas plûtost assuré de la succession de Bourgogne, que celle du Royaume de France luy deviendroit infaillible par la mort du Dauphin; & que comme aprés les avoir toutes deux recueillies, il ne luy resteroit plus d'autres Ennemis que les Anglois, il ne manqueroit point aussi d'embarquer les soldats François sur les Vaisseaux Flamans; & de faire entrer dans l'Angleterre tant de Troupes aguerries, qu'elles suffiroient pour la conquerir, en une seule campagne. Que Sa Majesté Angloise concourroit à ce dessein en se liguant avec les Ducs de Guyenne, & de Bourgogne contre la France, au lieu d'en retarder l'execution en demeurant neutre; parce que si le Roy Loüis Onze succomboit dans la querelle, le Duc de Guyenne qui luy succederoit, deviendroit assez considerable pour obliger en toute maniere les Bourguignons à luy accorder leur heritiere: Au lieu que si le Roy de France avoit l'avantage, il empêcheroit de toute sa force que

cette alliance ne s'achevaſt.

Les Princes qui ne ſont montez ſur le Trône que par hazard, apprehendent bien plus d'en deſcendre que ceux qui ont eſté élevez dans la Pourpre ; parce qu'ayant goûté de la vie privée auſſi-bien que de la Souveraineté, ils connoiſſent beaucoup mieux les avantages qu'à la ſeconde de ces deux conditions ſur la premiere. Mais leur crainte redouble, lors que la même fortune qui les avoit couronnez, les a dégradez & rétablis enſuite. Car il n'y a point alors de moment où ils ne s'attendent de luy ſervir encore une fois de joüet ; & l'incertitude de leur état preſent émouſſe, pour ainſi dire, la pointe de tous les plaiſirs qu'ils reçoivent, pour peu qu'ils ayent d'eſprit, & qu'ils s'inquietent de l'avenir.

Edoüard eſtoit dans cette diſpoſition ; parce que le même Comte de Varvic qui l'avoit mis ſur le Trône, l'en avoit chaſſé. Il n'y eſtoit remonté que par un bonheur tout extraordinaire ; & la crainte d'en deſcendre que Loüis Onze luy ſuggeroit eſtoit ſi bien fondée, qu'il y ſuccomba. Les prepa-

ratifs qu'il faisoit pour passer en France, se refroidirent insensiblement ; & Loüis averti de la maladie de son frere, ne pensa plus qu'à amuser le Duc de Bourgogne, en attendant si elle aboutiroit à la mort.

Il luy envoya les deux plus adroits de ses Ministres, le Seigneur de Craon, & le Garde des Sceaux Doriole ; pour luy proposer que s'il vouloit abandonner au Roy les Ducs de Guyenne & de Bretagne, Sa Majesté luy rendroit sur le champ la Ville d'Amiens : L'aideroit à tirer la Ville de Saint Quentin des mains du Connétable, qui en estoit le maistre sous le nom du Roy ; & luy abandonneroit reciproquement le mesme Connestable & le Comte d'Eu *pour en faire ce qu'il luy plairoit, & pour s'enrichir de leurs dépoüilles.

* Dans la negociation de Craon

Les conditions que l'on offroit au Duc de Bourgogne estoient si proportionnées à ses desirs, que rien n'étoit capable de le tenter d'une maniere plus pressante que celle-là. Il estoit touché de la perte de S. Quentin & d'Amiens; au point, que des Provinces des Pays-bas qu'il possedoit, il n'y en avoit

presque aucune qu'il n'eût volontiers données pour recouvrer ces deux Places. Les Terres du Connétable & du Comte d'Eu estoient tout à fait à sa bien-séance ; & son aversion pour ces deux Princes ne pouvoit estre satisfaite, que par le dernier supplice qu'il leur feroit souffrir.

Cét attrait fut si charmant, que le Duc n'y put resister. Il encherit sur la faute du Roy ; & pour l'amusement dont Sa Majesté usoit à son égard, il usa d'infidelité envers elle. Il accepta les propositions de Craon & de Doriole : Il conclut dans les formes avec ces deux ministres un Traité, qui sacrifioit à la vangeance du Roy les Ducs de Guyenne & de Bretagne, & jura solemnellement sur les saints Evangiles de l'observer. Mais de crainte que les Ducs de Guyenne & de Bretagne qu'il sacrifioit ne perdissent courage, il leur écrivit en mesme temps que tout ce qu'il en faisoit n'estoit que pour rentrer dans Saint Quentin & dans Amiens ; & pour s'ôter du pied deux épines aussi fâcheuses, qu'étoient le Connestable & le Comte d'Eu :

mais qu'aprés avoir obtenu ce qu'il desiroit, il n'executeroit pas mieux ce qu'il venoit de promettre,*que le Roy avoit executé le Traité de Conflans. Et de fait il fit partir incontinent Simon de Quinchy pour aller à Paris voir jurer le Roy, parce que cette ceremonie devoit préceder la restitution des deux Places.

*Dans la derniere lettre du Duc de Bourgogne au Duc de Guyenne.

Le Roy n'estoit pas scrupuleux lors qu'il s'agissoit de tromper : mais il l'étoit plus que l'on ne sçauroit penser, lors qu'on l'obligeoit à jurer sur une Croix miraculeuse que l'on conservoit precieusement dans l'Eglise de Saint Lo d'Angers; parce qu'il estoit prévenu de l'opinion, que quiconque parjuroit sur cette Croix, mouroit dans l'an. Le Duc de Bourgogne qui le sçavoit, n'avoit traité qu'à condition que le serment de Sa Majesté seroit fait sur cette Croix ; & tout ce qu'il y avoit à faire estoit d'amuser Quinchy, comme le Duc de Bourgogne prétendoit amuser le Roy jusqu'à la mort, ou à la guerison du Duc de Guyenne.

Le Roy differa sous tant de pretex-

tes, qu'enfin la mort de son frere arriva. Lescun le plus affidé domestique du Duc de Guyenne aprés avoir fermé les yeux de ce Prince, mit dans un vaisseau chargé de vins pour Bretagne l'Abbé de Saint Jean, & le mena dans la tour de Nantes. Le Capitaine de la tour déposa, que depuis que l'Abbé * y fut entré on entendoit toutes les nuits un bruit horrible, jusqu'à ce qu'enfin la tour fût foudroyée à onze heures du soir; & l'on trouva le lendemain l'Abbé estendu mort sur le quarreau, la teste enflée, le visage noir comme charbon, & la langue hors de la bouche un demi pied de long.

* Boucher dãs les Annales d'Aquitaine.

Le Roy qui tenoit à tout évenement une armée dans la Xaintonge, inspira tant de courage aux Amis, & tant de crainte aux Ennemis qu'il avoit en Guyenne, que cette grande Province retourna volontairement sous sa domination. L'un des premiers ordres qu'il y envoya, fut qu'on luy portast le procez instruit contre l'Abbé de Saint Jean. Les Commissaires obeïrent, & l'on n'a pas sçu ce que devint le procez: mais il est constant

que l'Evesque d'Angers & son Secretaire y trouverent leur avantage, & que la Maison d'Amboise en fut aggrandie. L'Evêque d'Angers eut pour luy l'Evêché d'Albi : pour son frere, l'Evêché de Poitiers ; & pour deux de ses neveux, l'Archevêché de Roüen, & l'Abbaye de Cluny. Saciergcs qui leur étoit dévoüé fut Procureur du Roy au grand Conseil, Maistre des Requêtes, & enfin Evêque de Luçon.

Toutes ces circonstances donnerent lieu de soupçonner le Roy de l'empoisonnement du Duc de Guyenne ; & l'on ajoûte * que sa Majesté s'en estant un jour confessée dans l'Eglise de Clery, son fou qui l'avoit entenduë l'entailla, & en perdit la vie. Quoy qu'il en soit le Duc de Bourgogne irrité de voir tous ses desseins échoüez par la mort du Duc de Guienne, & d'apprendre que le Roy avoit renvoyé Quinchy sans vouloir jurer le Traité de paix, accusa par des écrits publics sa Majesté de fratricide. Mais on arrêta en mesme temps à Paris un Marchand nommé Itier, & un Avanturier nommé Hardy, qui furent con-

* Dans le Loüis Onze de Brantome.

vaincus d'avoir attenté par ordre du Duc de Bourgogne à la personne du Roy, & de fait Hardy fut tiré à quatre chevaux.

Les Troupes du Duc de Bourgone n'ayant point en teste d'armée capable de les arrester, entrerent impunément dans la Picardie, & la desolerent avec le fer & le feu : ce qui n'étoit poit encore arrivé dans les desordres civiles de la France. Elles prirent pour pretexte de cette innovation au préjudice du droit des gens, que des Troupes du Connétable sorties de Saint Quentin avoient reduit en cendres le Chasteau de Seure ; & s'arrêterent ensuite devant la petite Ville de Nêle, dont elles pendirent les Habitans pour avoir tiré sur le Herault qui les sommoit de se rendre. La severité des Bourguignons intimida de sorte les quinze cent Archers de la garnison de Roye, qu'ils en sortirent ; & la Cavalerie qui y estoit demeurée ne suffisant pas pour la garder, capitula. Le dessein du Duc de Bourgogne étoit de passer de là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais,

un accident imprévu l'engagea mal à propos devant Beauvais.

Crevecœur qui commandoit son avant-garde s'étoit avancé jusqu'aux portes de cette Ville, sans autre dessein que d'apprendre des nouvelles du Roy, losque les Bourgeois qui n'avoient pas voulu recevoir de garnison de peur de donner atteinte au privilege qui les en exemtoit, sortirent imprudemment sur luy. Il les repoussa avec tant d'avantage qu'il auroit entré dans leur Ville en les poursuivant, s'ils ne se fussent avisez d'allumer à la porte un feu qui empêcha ses gens de passer. La facilité des approches luy persuada qu'il emporteroit d'abord la Place ; & sur cette fausse opinion, il invita le Duc de Bourgogne qui n'étoit pas loin, de venir prendre le divertissemẽt de la conquête de Beauvais.

Le Duc de Bourgogne accourut aussitôt avec le reste de son armée ; & l'évenement justifia que s'il eût campé devant la porte de Paris la nuit qu'il arriva, la Ville se seroit renduë le lendemain ; parce qu'il n'y avoit dedans ny soldats ny aucun homme de com-

mandement, excepté La-Vauguyon qui s'y estoit trouvé renfermé. Mais soit que les Assiegeans ne craignissent pas qu'il y entrast du secours, ou que le desir de souper tous ensemble dans la plaine où Crevecœur estoit logé, les y eût attirez, le Connestable suivi d'un puissant renfort se presenta au point du jour devant la même porte de Paris ; & mit tant de vaillans hommes dans la Place, qu'il n'estoit plus possible de l'insulter.

Le Duc de Bourgogne crut neanmoins qu'aprés s'en estre approché de si prés, son honneur estoit engagé à la prendre à quelque prix que ce fût. Il l'assiegea regulierement : Il en foudroya les murailles sept jours entiers : Il y fit deux bréches raisonnables, & l'assaut y fut donné par autant d'endroits. Mais les Assiegeans furent aussi repoussez des deux costez avec tant de vigueur, que les Officiers de l'armée de Bourgogne persuadez qu'elle acheveroit de se ruïner sans aucun fruit, si elle demeuroit long-temps devant une Ville où il y avoit deux fois autant de Soldats qu'il en faloit pour

la garder sans que rien y manquast, presserent leur Duc de lever le siege, & l'obtinrent vingt jours aprés qu'il eut esté formé.

Ce Prince ne laissa pas d'entrer dans la Normandie, où le Duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec toutes ses forces. Mais comme cette union n'avoit esté concertée que sur l'esperance que la Guyenne donneroit de l'exercice à l'armée Royale qui estoit en Xaintonge, & que neanmoins cette Province n'avoit fait aucune resistance, le Roy s'estoit avancé si promptement avec son armée vers la frontiere de Bretagne pour y entrer par un costé pendant que les Bretons en sortiroient par l'autre, qu'il les avoit contraints de demeurer dans leur Païs pour le garder. Le Duc de Bretagne avoit crû qu'il n'auroit pas trop de toutes ses Troupes pour les opposer à celles du Roy; & qu'il ne recouvreroit jamais son Duché, si sa Majesté l'en dépoüilloit: comme il arriveroit infailliblement, si au lieu de veiller à la sureté de sa Province, il s'ingeroit de ravager celles d'autruy.

Ainsi le Duc de Bourgogne aprés avoir pris en passant les villes d'Eu & de Saint Valery, & s'estre avancé jusques devant celle de Roüen où les Bretons luy avoient donné rendez-vous, ne les y trouvant point, & ne recevant d'eux aucune nouvelle, prit le party de s'en retourner sans avoir fait aucune conqueste qu'il pût conserver. Le Roy ne se laissa pas si absolument transporter à la joye d'avoir avec tant facilité dissipé l'orage dont il sembloit devoir estre accablé, qu'il ne prît toutes les mesures necessaires pour empescher qu'il ne s'en formast à l'avenir un semblable.

On a déja remarqué que sa Majesté avoit une fille ainée à marier; & cette Princesse pouvoit beaucoup servir à son Pere, s'il en disposoit conformement à ses interests. Elle avoit de l'esprit & de l'adresse au delà de l'imagination, mais elle n'avoit pas moins de fierté; & comme elle estoit d'humeur à vouloir commander en toute maniere dans la Maison où elle entreroit, si elle épousoit un homme jaloux de son autorité, elle devien-

estoit mal-heureuse & inutile tout ensemble aux desseins de son Pere : au lieu que si on luy donnoit un mary qui la laissast gouverner, on estoit assuré qu'elle * le conserveroit dans l'obeïssance qu'il devoit à sa Majesté. Il n'y avoit plus de Prince à marier dans la Maison d'Anjou, & ceux de la Maison d'Orleans estoient trop jeunes pour elles. La Maison de Bourgogne alloit aussi tomber en quenoüille ; & la Maison de Bourbon qui sous les Regnes précedens avoit esté si éloignée de la Couronne, s'en approchoit insensiblement. Le Duc de Bourbon qui en estoit le chef, avoit de l'attachement pour la Maison de Bourgogne : mais n'ayant point d'enfans, il regardoit comme son fils Pierre Comte de Beaujeu son frere, & prétendoit le marier en cette qualité. Ce Comte estoit l'homme qu'il faloit à Madame, & l'on en auroit inutilement cherché par toute la Terre un plus propre que luy. Son esprit estoit au dessous du mediocre : Sa beauté toute extraordinaire qu'elle estoit, ne charmoit point, parce qu'elle n'é-

* Dans l'éloge d'Anne de Frances.

toit point aſſez animée : Il ne ſe faiſoit aimer que par la douceur de ſes mœurs, & il n'avoit de talent que pour l'obeïſſance.

Le Roy perſuadé qu'il laiſſeroit mineur le fils qui luy venoit de lui naître, ne pouvoit travailler plus utilement à luy procurer la paix, qu'en luy donnant pour beau-frere le Comte de Beaujeu, parce qu'il mettoit par-là ce Comte hors d'eſtat de remuer ; & les autres Princes du Sang fruſtrez de l'eſperance d'engager ce Comte à ſe rendre chef de party, demeureroient dans le devoir. Sa Majeſté le deſtina donc pour ſon gendre, & l'envoya Gouverneur en Guyenne. Les proviſions qu'on luy en donna, furent tres-amples : Car encore que le Roy fuſt extraordinairement défiant & jaloux de ſon autorité, il ne laiſſoit pas de donner autant de pouvoir à ſes Miniſtres qu'il avoit de confiance en eux ; ſoit que leur nombre fût trop petit pour la multitude d'affaires qui luy ſurvenoient, ou qu'il eût reconnu par ſa propre experience que les conjonctures les plus favorables ſe paſſoient

inutilement dans le temps qu'employoient ces Ministres à demander & à attendre les ordres de la Cour.

Le pouvoir du Comte de Beaujeu estoit encore plus estendu, que ceux qui jusques-là avoient esté accordez. Car outre qu'il alloit gouverner une Province des plus éloignées du centre de la Monarchie, où il y avoit de plus grands Seigneurs qu'en aucun autre, le Roy ne pouvoit moins faire à son égard que de le distinguer des autres Gouverneurs par un surcroît de puissance, puisqu'il le choisissoit pour gendre. Mais il n'est rien de si dangereux que l'innovation en fait de politique, quelques importantes que soient les considerations qui luy servent de fondement.

Les Seigneurs, de Foix, d'Albret, & d'Armagnac, avoient de la peine à se soûmettre à un Prince du Sang qui n'estoit pas l'aîné de sa branche, aprés avoir eu pour Maître le frere unique du Roy; & se broüillerent avec le Comte de Beaujeu, presque aussitost qu'il fut arrivé dans le Pays. Cette querelle s'aigrit *, parce que le

La relation de ce démêlé.

Comte de Beaujeu ne jugea pas à propos de rien relâcher de son autorité; & les Seigneurs de Foix, d'Albret, & d'Armagnac incapables de s'accoûtumer d'abord à un joug qui leur estoit nouveau, se porterent à une extremité qui n'estoit pas pardonnable. Le Seigneur de Sainte Baseille cadet de la Maison d'Albret, & le Seigneur d'Aymet en Perigord domestique du Comte de Beaujeu, l'arresterent, & le mirent prisonnier dans Letoure ville Capitale d'Armagnac. Mais cette action estoit imprudente en toute maniere, vu l'impuissance où estoit celuy qui l'avoit entreprise de la soûtenir. Le Roy en eut tout le ressentiment qu'il devoit; & le Comte d'Armagnac intimidé par les menaces de sa Majesté, mit en liberté le Comte de Beaujeu. Sainte Baseille & Aymet furent cherchez avec tant de diligence, que l'on découvrit le lieu où ils estoient cachez. On s'en saisit: Le Chancelier Doriole fit leur procez dans les formes; & condamna Sainte Baseille à perdre la teste, & d'Aymet à estre écartelé.

Le

Le Comte d'Armagnac qui croyoit avoir appaisé le Roy en délivrant le Comte de Beaujeu, ne laissa pas d'être assiegé dans Letoure par l'armée Royale ; & d'estre pressé de sorte, qu'il capitula sans autre condition que celle de sauver sa vie. Mais la Providence divine ne vouloit point laisser impuni le scandale le plus énorme qu'il y eût eu dans l'Europe depuis que la Religion Chrestienne y estoit establie. Jean Comte d'Armagnac estoit devenu amoureux de sa propre sœur, & l'avoit épousée ; soit qu'il le luy eût promis en abusant d'elle comme disent quelques Auteurs, ou que cette sœur eût absolument refusé comme soûtiennent les autres, de le satisfaire par toutes les autres voyes que celle du mariage. Il s'agissoit donc d'obtenir une dispense : Le Saint Siege n'en avoit point encore accordé de semblable : Le Comte n'estoit point assez puissant pour le contraindre de la donner : mais la personne qu'il employa pour l'obtenir, le servit à sa mode.

Ambroise de Cambray homme de

si basse naissance qu'il avoit esté contraint de prendre le sur-nom de sa Villé, en estoit sorti pour crime d'assassinat, & s'estoit refugié à Rome; où de simple Copiste de la Datterie, il s'estoit élevé par dégrez jusqu'à la qualité de Referendaire du Pape Calixte Trois. Il avoit de l'esprit & de la capacité : mais la corruption de ses mœurs estoit si prodigieuse, qu'il se chargeoit des affaires les moins propres à réüssir, pourvu qu'on luy proposast un gain extraordinaire. Le Comte d'Armagnac qui le connoissoit, le prit par son foible; & l'argent qu'il luy fit toucher par avance, le porta à commettre une fausseté; qui bien loin de le perdre, l'éleva à une plus haute fortune. Il dressa une espece de Requeste à sa Sainteté au nom de ce Comte, par laquelle il demandoit la permission d'épouser sa sœur, pour reparer l'honneur qu'il luy avoit osté en commettant un inceste avec elle.

Le Pape surpris, comme on le justifia depuis, accorda la dispense, & le mariage se fit avec les solemnitez

ordinaires. La Cour de Rome ne fut désabusée que long-temps aprés ; & ne laissa pas neanmoins de mettre Cambray prisonnier au Monastere de Montlivet, d'où il se sauva. On ne croyoit pas qu'il dût retourner en France, à cause du crime qu'il avoit commis pour le mariage du Comte d'Armagnac. Mais il sçavoit que le Roy Loüis Onze attiroit volontiers à son service les gens d'esprit & d'adresse, nonobstant la corruption de leurs mœurs, afin de s'en servir dans les desseins que les personnes vertueuses n'eussent pas voulu entreprendre. Il s'offrit à ce Prince qui le fit d'abord son pensionnaire, & luy donna depuis une Charge de Maistre des Requestes.

Le Comte d'Armagnac fut puni plus severement en ce monde qu'Ambroise de Cambray. Car outre la rigoureuse penitence qui luy fut imposée par le Pape Pie Second, & qu'il accomplit dans toute son estenduë, * Dieu la trouvoit peut-estre encore trop legere pour l'énormité de son crime, permit qu'il survint un diffe-

* Dans les Brefs de Pie Second.

rend entre les Soldats du Roy qui entroient dans Letoure & ceux du Comte qui en ſortoient ; & que les uns & les autres en eſtant venus aux mains, la ville fut ſaccagée, & tous ceux qui eſtoient dedans tuez avec le Comte, excepté la Comteſſe & trois de ſes femmes. Le feu ſe prit enſuite à Letoure qui la reduiſit toute en cendres, comme pour expier le lieu où le mariage inceſtueux avoit eſté fait ; & les troubles de Guyenne s'appaiſerent par un chaſtiment ſi terrible, aſſez promptement pour donner le temps à l'armée Royale de marcher vers le Rouſſillon, où la Ville de Perpignant s'eſtoit revoltée. Le Roy d'Arragon qui l'avoit engagée, comme on l'a vu, pour de l'argent, avoit eſté ravi de la recouvrer ſans le rendre, & avoit envoyé des Troupes pour la maintenir dans la rebellion. C'eſt ce qui luy fit ſoûtenir un ſiege de deux ans, mais enfin elle fut reduite ; & le Roy dégagé des embarras qui luy eſtoient ſurvenus du côté des Pirennées, s'employa comme auparavant à obſerver la conduite du Duc de Bourgogne.

Ce Duc commençoit à executer le dessein qu'il avoit formé de changer de nature à ses Estas, en les élevant à la dignité Royale ; & comme le plus grand obstacle qu'il y trouvoit étoit la Lorraine qui les divisoit, il travailloit à s'emparer de cette Province. L'occasion n'en avoit pas esté favorable pendant que les Princes de la Maison d'Anjou l'avoient possedé : car outre qu'ils avoient d'autres Estats d'où ils eussent tiré des forces pour se deffendre, la Maison de France dont ils avoient l'honneur d'estre la seconde branche, estoit trop interressée dans leur conservation pour endurer qu'on les dépoüillât. Mais lors que les Duchez de Lorraine & de Bar furent retournez dans la Maison d'où ils estoient sortis, le Duc de Bourgogne crut qu'il luy seroit facile de les ôter à la Comtesse de Vaudemont qui en avoit herité, & à René de Lorraine son fils qui n'avoit aucune ressource, * veu principalement qu'ils estoient alors éloignez l'un de l'autre. La Comtesse estoit demeurée dans le chasteau de Vaudemont nonobstant la

* Dans la vie de René.

peste qui désoloit la Lorraine, & qui avoit emporté le jeune Nicolas d'Anjou fils unique du Duc de Calabre. Mais elle avoit envoyé René de Lorraine voyager en Alemagne; & ce Prince dans le temps que sa mere herita de la Lorraine & du Barrois étoit chez un Comte de l'Empire affectionné au Duc de Bourgogne.

Ce Comte à la sollicitation du Duc de Bourgogne fit une querelle d'Alemand à René de Lorraine, & le retint prisonnier. Mais encore que le Roy n'aimât pas René de Lorraine; & que sa mere semblât avoir interêt de le laisser perir, parce quelle avoit été forcée d'épouser son Pere; & que n'ayant point d'enfans, elle auroit esté en état de porter à un second mary les Duchez de Lorraine & de Bar, sa Majesté haïssoit neanmoins tellement le Duc de Bourgogne, & elle avoit tant de passion de le traverser en toutes choses qu'elle donna sa parole de faire mettre en liberté René de Lorraine aussi-tost que l'on sçut la cause de sa détention. L'expedient que l'on trouva pour y parvenir, reüssit mieux

& plus facilement que l'on ne s'estoit imaginé, parce qu'on tourna cette affaire du costé des represailles.

Il y avoit un Prince d'Alemagne cousin de l'Empereur Frederic Trois; qui étudioit dans l'Université de Paris. La Comtesse demanda qu'il fust arrêté pour la seureté de son fils, & le Roy l'accorda. Cet expedient estoit merveilleux; à cause que le Duc de Bourgogne ménageoit alors l'amitié de l'Empereur avec des soins tous particuliers, parce qu'il estimoit en avoir besoin pour le projet chimerique de sa pretenduë Royauté. Il prévoyoit que les Alemands s'y opposeroient à cause que le titre de Roy de la Gaule Belgique estoit nouveau, & il en vouloit prendre un autre qui eust esté en usage. Il ne possedoit point de Ville qui eust autrefois esté Capitale d'une Monarchie, & il ne pouvoit esperer d'en avoir d'autre que celle de Mets. Il n'y avoit pas quatre cent ans que les Comtes de Boüillon l'avoient venduë à l'Evêque & aux Habitans de Mets; & comme il pretendoit que les droits de ces Comtes fussent dévolus

à sa personne, à cause qu'il possedoit la Terre de Boüillon, il se proposoit de rentrer dans les domaines de la Ville & de l'Evesché de Mets, en rembourçant les Successeurs de ceux qui les avoient eus à trop vil prix.

Il estoit aisé de gagner l'Empereur, parce qu'il étoit le Prince de son temps qui aimoit le plus l'argent : mais il n'estoit pas si facile de prendre possession de Mets, où la Bourgeoisie se gardoit avec toutes les précautions qu'inspire la jalousie aux petites Republiques environnées de voisins qui travailloient à les assujettir. La force ouverte y estoit inutile ; parce que tous les Alemands eussent accouru à son secours, si l'on se fust mis en devoir de l'assiéger ; & si les Bourguignons avoient à s'en emparer, il faloit que ce fût par artifice. Celuy dont ils userent, fut d'engager l'Empereur à visiter les Pays-bas, & à passer par Mets, où les Habitans ne pouvoient s'exempter de le recevoir. On sçavoit que l'aversion de ce Prince pour la dépense, l'obligeroit à marcher avec moins de train qu'il n'en

faloit

faloit pour la dignité Imperiale; & que neanmoins son entrée dans Mets ne se devant faire qu'avec beaucoup de pompe, il seroit reduit à emprunter du Duc de Bourgogne des gens, qui sous ombre de luy faire plus d'honneur en l'accompagnant avec plus de suite, entreroient les plus forts dans Mets. Mais l'heure n'estoit point encore venuë que la Bourgeoisie de cette grande Ville devoit estre surprise sous pretexte d'une entrée. Elle se douta du dessein que le Duc de Bourgogne avoit formé contre sa liberté, & pria l'Empereur de choisir un autre lieu d'assemblée pour conferer avec le Duc de Bourgogne. Il est vray que cette derniere circonstance n'arriva qu'aprés que ce Duc eut fait relâcher le Prince de Lorraine, afin que la Cour de France en fist autant à l'égard du cousin de l'Empereur.

Le Duc de Bourgogne n'avoit plus d'autre Allié en France que le Duc de Bretagne; & il faloit le luy oster, si le Roy prétendoit empêcher qu'il n'y excitast la guerre civile quand il luy plairoit. Il n'estoit pas aisé d'en

venir à bout par les voyes directes ; parce que les Ducs de Bretagne & de Bourgogne s'estoient unis plus estroitement depuis la mort du Duc de Guyenne : mais il n'y avoit point de Prince qui arrivast plus adroitement à ses fins par des voyes indirectes que Loüis. Sa Majesté avoit déja tiré d'auprés du Duc de Bretagne Tannegui du Chatel ; parce qu'elle avoit cru ne pouvoir mieux affoiblir ce Prince, qu'en le privant du seul homme d'esprit qui fust prés de luy : mais le hazard y en avoit mis un autre en la personne de Lescun.

Celuy-cy voyant le Duc de Guyenne son Maistre mort, s'estoit retiré en Bretagne où le Duc l'avoit choisi pour son principal Ministre. Il n'estoit pas facile de l'en tirer : mais il l'auroit esté bien moins si on l'y eût laissé plus longtemps, parce qu'il auroit eu le loisir de s'y mieux establir. Le Roy qui avoit resolu de le gagner entierement, fit traiter avec deux de ses domestiques Philippe des Essarts & Guillaume de Suppleville, qui ne resisterent pas beaucoup aux sollicitations de sa

Majesté à cause de leur antipatie avec l'humeur des Bretons. Ils se donnerent pour de l'argent ; & se chargerent ensuite de representer à Lescun qu'il estoit trop bon François pour demeurer long-temps dans un party contraire aux veritables interests de sa patrie. Qu'il avoit assez satisfait à son honneur, en ajustant ses volontez à celles du Duc de Guyenne pendant que ce Prince avoit vécu ; & qu'il estoit temps de servir le Roy avec le même zele, qui l'avoit rendu si considerable au Frere de sa Majesté. Que s'il cherchoit ses avantages, il les trouveroit plus grands sans comparaison auprés d'elle, qu'auprés des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ses Feudataires ; puisqu'elle connoissoit beaucoup mieux qu'eux le merite des personnes, & qu'elle n'épargnoit rien pour les gagner. Que sa Majesté sçavoit qu'il avoit toûjours gardé l'esprit de réünion dans les guerres civiles ; & qu'il s'estoit constamment opposé aux desseins des mécontens, de traiter avec l'Angleterre. Qu'il avoit rejetté comme un crime toute sorte de

commerce avec les anciens Ennemis de la Monarchie Françoiſe ; & qu'il avoit menacé d'abandonner le Duc de Guyenne, s'il luy arrivoit de conſentir que l'on mît aucune place du Royaume entre les mains des Anglois. Qu'il ne faloit pas laiſſer refroidir un zele ſi ardent pour le bien de la patrie ; & qu'il ne tenoit qu'à luy d'empêcher que la France ne fuſt deſormais troublée au dedans, en reconciliant le Duc de Bretagne avec le Roy.

Leſcun eſtoit las de ſervir des Puiſſances ſubalternes. Il avoit aſſez bonne opinion de luy-même pour croire que ſes belles qualitez paroîtroient beaucoup davantage s'il les exerçoit ſur un theatre auſſi fameux qu'eſtoit la Cour de Loüis Onze, que ſi elles demeuroient cachées dans un recoin auſſi éloigné du grand monde qu'étoit la Bretagne. Il ſouhaitoit de voir la France dans l'état floriſſant où elle avoit eſté ſous les deux premieres races ; & il eſtoit perſuadé qu'elle y reviendroit, ſi elle pouvoit calmer pour long-temps ſes troubles domeſtiques.

Ces quatre conſiderations eurent

plus d'effet sur luy, que les exhortations des Essarts & de Suppleville. Il traita secretement avec le Roy ; & comme sa Majesté ne luy refusa rien de ce qu'il luy demanda pour entrer à son service, elle executa avec tant d'exactitude ce qu'elle luy avoit promis, que tout le déplaisir qu'il eut, fut de ne s'estre pas attaché plûtôt à un Maître qui sçavoit si bien l'art de recompenser ceux qui le servoient à son gré. La premiere marque qu'il donna de sa reconnoissance, fut de negocier & de conclure l'accommodement du Duc de Bretagne ; & ce Prince promit enfin de renoncer sincerement à l'amitié du Duc de Bourgogne pour une pension de cinquante mille écus, dont la moitié luy fut payé comptant.

Ainsi le Duc de Bourgogne demeura seul dans son party ; & si le Roy se fût mis en teste de le gagner, on ne doute point que sa Majesté n'en eût fait un amy ; ou du moins qu'elle n'eût obtenu de luy, qu'il disposast de sa fille selon les interests de la Monarchie Françoise. Mais il n'est rien que les Grands se mettent moins en de-

voir de ſurmonter que la haine ; & celle de Loüis Onze pour le Duc de Bourgogne eſtoit ſi grande, qu'il aima mieux s'embaraſſer luy-même & ſes Succeſſeurs dans des difficultez qui durent encore, quoy qu'il y ait plus de deux cent ans qu'elles ont commencé, que de ſe contraindre tant ſoit peu dans l'action de diſſimuler, qui luy eſtoit la plus aiſée de toutes celles qui luy réüſſiſſoient le mieux. Il ſe contenta donc de faire à légard du Duc de Bourgogne la moitié de ce qu'il avoit fait à légard du Duc de Bretagne, & de n'oublier rien pour attirer à luy le plus habile homme de la Cour de Bourgogne, comme il avoit attiré le plus habile de la Cour de Bretagne.

La reputation de Philippe de Comines eſtoit devenuë ſi grande, qu'il n'y avoit point de Monarque dans l'Europe qui ne deſiraſt de l'avoir dans ſon Conſeil. On n'avoit point encore vu de meilleur ſens commun que le ſien, ny de probité plus épurée. Il avoit pénetré les veritez les plus importantes du Chriſtianiſme, dans un

temps où peu de gens les enseignoient. Son principal talent estoit d'éclaircir les maximes politiques; & il s'en acquitoit dans les régles, en assistant de ses conseils son Seigneur naturel, sans affecter qu'ils fussent suivis, & dans une extrême défiance d'engager sa conscience. Mais les Pays-bas estoient désormais trop étroits pour contenir un grand Personnage, & sa vertu devoit estre exercée sur un theatre plus spacieux & plus élevé que celuy-là. Il pouvoit avec honneur dans les maximes qui estoient alors en usage, passer de la Cour de Bourgogne à celle de France; & il ceda en ce point aux importunitez de Loüis, aprés en avoir esté sollicité durant cinq années entieres. * Il n'est pas difficile de deviner les motifs qu'eut sa Majesté d'attacher Comines à sa personne, aprés avoir vu qu'elle luy estoit principalement redevable de n'avoir point esté arrestée à Peronne : outre que jugeant des emportemens du Duc de Bourgogne par les deux desseins qu'il avoit formé mal à propos sur le jeune Duc de Lorraine & sur la Ville de Mets,

* Dans l'Histoire de Marcantus.

elle prévoyoit que ce Duc ne manqueroit pas de concerter bien-toſt une entrepriſe, où il periroit infailliblement ſi l'on oſtoit d'auprés de luy la ſeule perſonne capable de l'en détourner, qui eſtoit Comines. Mais il n'eſt pas facile de trouver le veritable motif qui porta Comines à ſe donner au Roy.

Les Flamans que ſa déſertion avoit irritez, en inventerent un, qui n'a pas tant de rapport avec l'humeur de Comines qu'avec le genie du Duc de Bourgogne. Ils racontent que ce Prince, qui n'eſtoit encore que Comte de Charolois, ſe trouvant un jour à la chaſſe, s'écarta de ſon train ſans eſtre ſuivi que du ſeul Comines. Il avoit extraordinairement fatigué, & la chaleur l'incommodoit beaucoup. Le hazard l'avoit conduit en un lieu où il y avoit de l'ombre pour ſe repoſer, & une fontaine pour ſe déſalterer, & il luy prit envie de profiter de cette occaſion pour ſe rafraîchir. Il mit pied à terre, & ſe ſentit incommodé de ſes botes. Il dit à Comines de les luy tirer, & Comines luy rendit

cet office. Mais on ajoûte qu'il prit la liberté de demander à son tour au Comte qu'il le débotât; soit qu'il ne fût pas moins incommodé de ses botes que son maistre l'avoit esté des siennes, ou que la familiarité dont le Comte venoit d'user à son égard en exigeant de luy un service des plus vils, luy donnast lieu de croire que le même Comte ne se tiendroit point offensé qu'il l'importunât d'une semblable chose. Mais les privautez des Princes sont presque toûjours dangereuses à ceux à qui elles s'adressent; parce qu'il arrive ordinairement que les premiers s'en repentent, ou que les seconds en abusent. Le Duc ne comprit l'étenduë de la faute qu'il venoit de commettre, que par l'indiscretion qu'elle avoit inspirée à Comines. Il s'en punit luy même en faisant ce qu'il desiroit, & en le debotant: mais au lieu de ne s'en prendre qu'à luy mesme, il s'en prit à Comines, tant les hommes sont injustes presque par tout où leur interêt se trouve mêlé. Il prit les botes qu'il avoit tirées à Comines; & luy en donna par les oreilles, en

l'avertissant de ne plus perdre le respect. Comines qui n'osoit plus se presenter devant le Comte aprés une telle injure, accepta les offres qu'on luy faisoit depuis si long-temps de la part du Roy ; & se bannit si absolument de la Province où il avoit reçu l'affront dont on vient de parler, qu'il n'y rentra jamais.

On ne s'amuse point icy à refuter ce fait, qui ne contient que trop de caracteres d'imposture. On présuppose que les esprits solides bien loin de le tenir pour vray, ne jugeront pas seulement qu'il soit vray-semblable ; & qu'il y a des calomnies qui ne se détruisent invinciblement, que par le mépris que l'on en fait. On remarque seulement que tout ce qui reste de Comines, contribuë à inspirer de luy un autre sentiment ; & que si la modestie dont il ne se dispense jamais lorsqu'il s'agit de parler à son avantage, & la crainte de noircir la reputation d'un Prince dont il avoit été domestique durant tant d'années, luy firent taire la cause prochaine de son éloignement d'auprés de luy, il en ex-

prima plus d'une fois la cause éloignée, en racontant la peine qu'il avoit à voir ce Prince former des entreprises qui le ruïneroient infailliblement. Comme si ne le pouvant détourner du precipice, il avoit cru le devoir quitter avant qu'il s'y jettât; afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ses conseils un aussi grand malheur, que seroit la chute de la seconde Maison de la Chrêtienté, qui étoit celle de Bourgogne.

Mais ce qui prouve plus évidemment que le sujet prétendu de la broüillerie entre le Comte de Charolois & Philippe de Comines n'est qu'un conte fait à plaisir, est la differente maniere dont elle est raportée dans les Historiens des Pays-bas. Ils conviennent tous à la verité que ce Gentilhomme Flamand avoit herité de ses Ancêtres des Seigneuries de Comines, de Renuscure, & du Thil: Que Philippe le Bon Duc de Bourgogne fut son Parain: Qu'il le fit élever auprés du Comte de Charolois son fils unique; & qu'il luy donna successivement les Charges d'Ecuyer, d'Echan-

çon, & de Chambellan. Qu'il devint le Favory de ce Comte, & qu'il conserva douze ans entiers les bonnes graces de ce Prince. Mais Jacques Marchand ajoûte dans ses Commentaires de Flandres, que retournant un jour de la chasse où il avoit accompagné le Comte de Charolois, il perdit le respect à l'égard de ce Prince qui devoit être son Maistre, jusqu'à s'asseoir auprés de luy, & mêmes jusqu'à le prier qu'il luy tirât ses botes. Que le Prince de Bourgogne rendit à Comines le bas office qu'il luy demandoit : mais immediatement aprés pour le faire appercevoir de sa temerité, & pour l'en punir, il luy donna par les oreilles des mêmes esperons qu'il venoit de luy ôter. Que la Cour de Bourgogne fut informé de cette action, quoy qu'elle se fust passée entre le Comte & Comines seuls, & que Comines en fut nommé *tête bottée*.

Antoine le Pippre de la Grand-motte raconte dans ses intentions morales, civiles, & militaires, avoir appris d'un Gentilhomme de ses amis qui le tenoit de son pere, que Comines au

retour de la chasse où il avoit extraordinairement fatigué, s'endormit à demy courbé sur le lit du Comte de Charolois. Que le Comte le surprit dans cette posture, & le reveilla : Que Comines voulut alors se lever & sortir de la chambre : Que le Comte le retint, en luy disant qu'il demeurât: mais qu'il n'estoit pas à son aise : que ses bottes l'incommodoient trop, & qu'il les luy vouloit ôter : Que Comines n'oublia rien de ce qui servoit pour détourner le Comte de ce caprice ; & que n'en pouvant venir à bout, il fut contraint d'obeïr. Mais que le Comte aprés avoir ôté les bottes de Comines, luy en donna par la teste, en luy disant. *Coquin est-ce ainsi que tu souffre que le fils de ton Maistre te rende un service qu'il devroit exiger de toy ?*

D'autres Auteurs rapportez dans le mesme Pippre écrivent que le Comte de Charolois ayant trouvé dans sa chambre Comines boté & éperonné, en fut si choqué qu'il resolut de s'en vanger sur le champ. Qu'il se mit en devoir de le déboter ; & que Comi-

nes ne le voulant pas permettre, le Comte luy promit qu'il le déboteroit à son tour. Que Comines sur cette esperance laissa faire le Comte, qui luy ayant ôté ses botes, le prit au corps ; & luy donna dans les jambes force coups d'éperon, dont il fut long-temps incommodé. Mais ces Auteurs Flamans nous découvrent une cause qui porta Comines à changer de Maistre, laquelle avoit échappé à la connoissance des Historiens François. Ce Seigneur estoit de tres-bonne Maison, mais fort peu accommodé des biens de fortune. Jean Pite Seigneur de Comines son pere avoit esté Bailly Souverain de Flandres, & c'estoit en cette qualité qu'il avoit touché la meilleure partie des revenus que les Duc de Bourgogne avoient accoûtumé de tirer de cette riche Province.

Jean de Comines mourut en mil quatre cens cinquante trois & se trouva redevable de deux mille florins du Rhin au Duc Philippe le Bon. Les Receveurs du Domaine de ce Prince firent là-dessus saisir les biens du dé-

sunt ; & son fils fut contraint de subsister aux dépens d'autruy, jusqu'à ce qu'il obtint de Philippe le Bon en mil quatre cent soixante quatre qu'il recevroit les fruits de sa Terre de Renescure, à condition d'en rendre compte. Charles successeur de Philippe le Bon luy remit trois ans aprés, c'est à dire en mil quatre cens soixante sept, une partie de ce qu'il devoit. Mais il avoit perdu l'esperance de s'acquiter du reste, à cause que la faveur de ce Prince le tenoit dans une continuelle dépense, lorsque Loüis Onze en reconnoissance du bon office qu'il luy avoit rendu dans sa détention à Peronne, luy fit offrir beaucoup plus de biens & de Charges qu'il n'en eût pu pretendre quand il eût demeuré toute sa vie à la Cour de Bourgogne, & qu'il auroit recueilli la succession de son Pere sans estre chargé d'en acquitter les debtes. Comines accepta ce party : mais le Duc de Bourgogne en conçut un chagrin qu'il ne put s'empêcher de faire paroistre, dans une conjoncture où sa dignité & toutes les raisons de bien-

séance l'obligeoient à le dissimuler. Il conclut en mil quatre cens soixante quinze une suspension d'armes avec Loüis; & les Ambassadeurs de sa Majesté qui la negocioient, eurent ordre de presser le Duc de Bourgogne qu'il restituast à Comines les biens qui luy avoient esté confisquez aussitost que l'on avoit sçu qu'il estoit devenu François. Les Ambassadeurs obeïrent exactement : mais leurs instances ne servirent qu'à les convaincre de la haine irreconciliable du Duc de Bourgogne pour Comines. Il leur déclara nettement qu'il n'accorderoit rien en sa faveur ; & qu'il aimoit mieux continuer la guerre durant toute sa vie, que de souffrir que l'on fist aucune mention de luy dans le Traité de Treve, bien loin de l'y comprendre.

Il estoit d'extrême importance à Loüis de convenir en toute maniere d'une suspension d'armes avec le Duc de Bourgogne ; parce que Sa Majesté prévoyoit que si elle ne la concluoit avec luy, il tourneroit toutes ses armes contre la France ; & la mettroit

encore une fois en danger d'une revolution prochaine, à cause que les François mécontens ne manqueroient pas de se ranger sous ses Enseignes. Au lieu que si on luy laissoit la liberté de continuer la guerre contre les Alemans dans laquelle il avoit déja du pire, il y periroit infailliblement, & délivreroit la Monarchie Françoise du plus formidable Ennemy qu'elle eût.

Comines n'estoit pas encore en assez grande consideration auprés de Loüis pour meriter que Sa Majesté negligeast à cause de luy un si grand avantage, & les Ambassadeurs de France ne parlerent plus de Comines aux Députez du Duc de Bourgogne. Mais ensuite Loüis jugeant de ce qu'il valoit par le regret que son ancien Maistre témoignoit de l'avoir perdu, conçut plus d'estime pour luy que pour aucun autre des Vassaux des Princes voisins qui estoient passez à son service. On n'a pas sçu combien il luy donna d'argent; & cette particularité demeura si secrette entre eux, que ny l'un ny l'autre ne s'en

expliqua jamais. Mais il eſt conſtant qu'il fut Chambellan ; & qu'il entra avec Loüis dans une familiarité encore plus grande, que celle dont le Duc de Bourgogne l'avoit honoré. Il mangeoit & couchoit ſouvent avec Sa Majeſté : Elle n'eut plus rien de ſecret pour luy : Elle le conſulta toûjours : Elle ſuivit le plus ſouvent ſes avis dans les affaires les plus embarraſſées ; & elle luy fit épouſer Helene de Chambes fille & heritiere du Seigneur de Montſoreau, qui luy apporta les belles & riches Terres d'Argenton, de Coppoux, de Briſſon, de Villantrois, de Gourgue, de Buignon, de Souveigne, de Vauzelle, de la Carrie, & de la Chaſtellenie des Mottes. Sa Majeſté s'alloit quelquefois divertir dans le Château d'Argenton ; & elle y fut malade durant un mois, ſans que les Courtiſans s'y trouvaſſent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les Commiſſions les plus honorables & les plus importantes qui ſe preſenterent durant ſon Regne ; & on les rapporteroit icy, s'il ne les avoit luy-

mesme marquées en divers endroits de ses Memoires.

Il répondit parfaitement aux bontez que Loüis avoit pour luy, & il parut infatigable dans toutes les fonctions dont il se mêloit. Il estoit de la plus riche taille, & le reste de son corps estoit bien fait à proportion. Il avoit tant de presence d'esprit : & la nature luy avoit donné une si prodigieuse memoire, qu'il dictoit souvent à quatre Secretaires en mesme temps des Lettres sur les affaires d'Etat les plus delicates, sans apprehender de se méprendre : ce qui marquoit en luy une suffisance d'autant plus rare, qu'il sçavoit bien que le Roy son Maistre ne vouloit pas que l'on confiast une mesme affaire à deux personnes pour quelque cause ou sous quelque pretexte que ce fût. Il étoit le Gentilhomme de son temps qui sçavoit le mieux la Langue Françoise, & il parloit de plus l'Italienne, l'Espagnolle, & l'Alemande. Mais il estoit né dans un temps où la Noblesse negligeoit le Latin, & l'on n'eut pas soin de l'en instruire dans

un âge où il avoit le loisir de l'apprendre. Il s'en plaint en plus d'un lieu ; & il n'oublia rien de ce qui servoit pour reparer en ce point la faute de ceux qui l'avoient élevé. Il lisoit les Auteurs Grecs & Romains dans les Traductions qui en avoient esté faites dans les Langues qu'il sçavoit ; & il cherchoit avec empressement la conversation des personnes doctes & des Etrangers, dont il esperoit d'apprendre quelque chose. Ce qu'il apprehendoit le plus, estoit de perdre le temps, & l'on ne le vit jamais oisif. Cette derniere qualité fut la principale de celles, qui firent durer sa faveur autant que la vie de Loüis Onze. Mais aprés la mort de ce Prince, il eut le malheur de s'engager dans un party qui succomba, & d'en porter seul presque toute la peine.

On a vu que Sa Majesté avoit marié l'aînée de ses deux filles au Comte de Beaujeu, & la cadette au Duc d'Orleans. La Comtesse de Beaujeu eut la direction des affaires d'Etat au commencement du Regne de Charles Huit ; & le Duc d'Or-

leans ne le pouvant souffrir à cause qu'il estoit Successeur présomptif de Charles, & premier Prince de son Sang, excita une guerre civile. Comines se déclara pour luy ; & l'alloit joindre en Bretagne lorsqu'il apprit que la bataille, de Saint Aubin avoit décidé la querelle, & que le Duc d'Orleans y avoit été fait prisonnier. Comme la guerre civile estoit cessée par cét évenement, il ne restoit plus d'autres mesures à prendre pour ceux dont le Parti venoit d'estre battu, que de mettre leurs personnes en sureté jusqu'à ce qu'ils se fussent reconciliez avec la Comtesse de Beaujeu, & Comines y travailla : mais il fut arresté en chemin, & mené dans une prison de Loche où l'on enfermoit alors les criminels de leze-Majesté. Il y fut retenu durant huit mois avec des rigueurs dont il se plaint d'une maniere à persuader qu'elles estoient extraordinaires, sur tout à l'égard d'un homme de sa qualité ; & il y auroit demeuré plus long-temps, si sa femme qui n'estoit pas moins habile dans son sexe que luy dans le sien, n'eût

employé de si fortes sollicitations auprés du Cardinal Briçonnet & du Senéchal de Beaucaire qui commençoient à s'insinuer dans la faveur de Charles Huit, qu'elle obtint que son mary seroit transferé de la prison de Loches dans celle des Tournelles à Paris.

Comines ne fut pas si mal-traité dans celle-cy, qu'il l'avoit esté dans celle-là : mais il y demeura dix-huit mois, avant que sa femme pût obtenir de la Comtesse de Beaujeu que le procez luy seroit fait dans les formes. On y travailla au bout de ce terme, & les plus habiles en matiere criminelle furent employez pour dresser les informations contre Comines. Mais pour peu que les hommes ayent d'adresse, ils la témoignent dans les rencontres où il s'agit de sauver leurs vies quand on leur a donné le loisir de s'aprivoiser avec leur malheur, & de le concevoir aussi grand qu'il est. Comines ne s'étonna, ny de la puissance de sa partie secrette, ny de l'animosité de ses accusateurs ; & il se défendit avec tant d'esprit, d'ordre,

de netteté, & de vigueur, qu'il fut absous de tous les crimes qu'on luy imposoit.

Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette Histoire, est que le Duc d'Orleans pour lequel il s'estoit attiré une si fâcheuse affaire ; non seulement ne fit rien pour luy dans sa longue détention, mais encore ne pensa plus à luy lorsqu'il fut parvenu à la Couronne sous le nom de Loüis Douze. S'il y avoit lieu de raisonner icy sur une simple conjecture, on pourroit soupçonner que la cause de l'abandonnement de Comines, fut qu'il s'étoit broüillé avec le Cardinal d'Amboise par une de ces avantures que la prudence la plus consommée ne sçauroit éviter ny prévoir. Mais comme l'Auteur qui a écrit d'une maniere tout à fait malicieuse la vie de ce Cardinal pour loüer à ses dépens le Cardinal de Richelieu, n'en fait aucune mention, il ne faut pas estre plus satirique que luy.

Aprés que la faveur de la Comtesse de Beaujeu eut diminué à proportion que celle du Cardinal de Briçonnet

& du Senéchal de Beaucaire avoit augmenté, Comines retourna à la Cour ; & s'il ne recouvra auprés de Charles Huit toute la familiarité dont Loüis Onze l'avoit honoré, son merite y fut presque également reconnu. Le Roy voulut qu'il l'accompagnast dans sa conqueste de Naples ; & il luy confia les quatre negociations les plus importantes qui servirent à la faire, & à la conservation durant cinq ou six mois.

Sa Majesté l'envoya deux fois à Venise ; & s'il n'obtint pas de cette Republique tout ce que son Maistre souhaitoit d'elle, il l'empêcha du moins la premiere fois d'écouter les propositions préjudiciables aux François, que le Pape Alexandre Six luy faisoit, & la seconde de conclure avec les Roys Catholiques Ferdinand & Isabelle l'étroite union dont ils la recherchoient. Il disposa Pierre de Medicis à mettre les forteresses de l'Etat de Florence entre les mains de Charles Huit ; & il se prevalut en grand politique de la haine que Ludovic Sforce avoit pour le Roy de Naples,

afin

afin de l'obliger à laisser passer l'armée Françoise au travers de son Etat.

Il n'est pas possible de sçavoir à dix ans pres quand il mourut ; & les Historiens Flamans ne conviennent pas mieux en ce point, qu'en celui de la raison qu'il eut de quitter le Duc de Bourgogne. Il y en a qui le font mourir à l'âge de soixante quatre ans en mil cinq cens dix-neuf ; & d'autres mettent sa mort en mil cinq cens neuf, & luy attribuënt neanmoins soixante ans de vie. Cette contradiction marque suffisamment que les uns ou les autres se trompent : mais on passe plus outre, & l'on soûtient qu'ils s'abusent tous également. On justifie le méconte des premiers, parce qu'en mil cinq cent dix-neuf il y avoit déja soixante-six ans que Jean de Comines son pere ne vivoit plus ; & l'erreur des seconds, parce qu'en mil cinq cent neuf il y avoit quarante-cinq ans que Comines étoit entré au service de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, puisqu'en mil quatre cent soixante-quatre ce Prince mit de sa propre main sur le dessus d'une lettre qui lui écrivit, *A nostre tres-*

cevoit point alors d'Ecuyer à la Cour de Bourgogne, qui n'eût au moins vingt ou vingt-deux ans, outre qu'en mil quatre cent ſoixante-ſept il étoit Echançon du dernier Duc de Bourgogne ; & pour exerçer cette Charge, il faloit un âge plus avancé que pour celle d'Ecuyer.

Fin du cinquiéme Livre.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le deuxiéme jour de Decembre 1688. Signé GAMART, & ſcellé du grand Sceau de cire jaune, il eſt permis au Sieur Varillas de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choiſir *l'Hiſtoire de Louis XI.* pendant le temps & eſpace de dix années conſecutives, à compter du jour qu'elle ſera achevée d'imprimer : Faiſant ſa Majeſté deffences à tous Imprimeurs, Libraires & autres, de contrefaire ny faire contrefaire ladite Hiſtoire, ny même d'en vendre de contrefaites, ny d'Impreſſion Etrangere, à peine de trois mille livres d'amende, confiſcation des Exemplaires, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long contenu audit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 15. de Decembre 1688.

Signé J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit Sieur Varillas a cedé & transporté son droit du present Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer le 22. Avril 1689.

A PARIS,
De l'Imprimerie de Pierre le Mercier, 1689.

